

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 17 mai 2021

-----

### PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni en visio-conférence le 17 mai 2021 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 09 heures 08.

*Nombre de membres en exercice : 82*

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.*

*Absents représentés : Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Didier DRIEUX, Carole BORIE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Guy BRICOUT donne pouvoir à Didier DRIEUX, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Gustave DASSONVILLE donne pouvoir à Christian POIRET, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jean-René LECERF, Isabelle MARCHYLLIE donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE.*

*Absent : Fabrice ZAREMBA.*

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).



*(La séance est ouverte à 9 heures 08, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental du Nord.)*

**M. le Président.-** Bonjour mes chers collègues.

Nous pouvons démarrer notre séance plénière. Elle va nous tenir longtemps aujourd'hui puisque nous avons un ordre du jour très chargé et, ensuite, un ordre du jour qui ne l'est pas moins pour la Commission permanente. Je serai amené, à la demande des présidents de groupe, à être un peu plus autoritaire qu'à l'accoutumée sur le respect des temps de parole, notamment lorsque nous en viendrons aux questions d'actualité.

Je vous propose de passer à l'appel nominal pour vérifier le quorum, en vous précisant qu'au moins un tiers des membres en exercice doit être présent, soit au moins 28 membres, et que chaque membre peut porter deux pouvoirs de membres représentés.

Je ne pense pas que nous ayons des problèmes de quorum mais nous allons nous en assurer. Je demande à Doriane BÉCUE de bien vouloir procéder à l'appel nominatif, sachant que c'est peut-être la dernière fois qu'elle procède à cet appel nominatif car on n'est jamais benjamin à vie dans une assemblée.

*(Appel nominatif des conseillers départementaux par Doriane BÉCUE)*

**M. le Président.-** Merci, Doriane.

Je constate que le quorum est largement atteint et que nous pouvons donc valablement délibérer.

On me dit que Christian POIRET souhaiterait dire un mot.

**M. POIRET.-** Monsieur le Président, mon cher Jean-René,

Au nom du Groupe Union pour le Nord (UPN), je souhaitais simplement te dire merci.

Ce jour, tu vas présider pour la dernière fois de ce mandat la séance plénière. Tu as fait le choix de ne pas te représenter aux élections. L'ensemble du Groupe Union pour le Nord, que tu as créé et qui vivra après toi, souhaite te remercier pour l'ensemble du travail effectué durant ces six années, mais également ton investissement pour les Nordistes et depuis ton élection le 3 octobre 1988 dans l'opposition, dans la majorité, dans l'opposition, dans la majorité.

Tu es un Gaulliste humaniste et tu nous l'as toujours démontré. Très attentif à nos collègues des groupes socialiste et communiste, homme attentif aux autres, ton investissement a été total sur l'ensemble des compétences du Département sans rien laisser de côté.

Tu as poursuivi et mené à terme toutes les politiques et opérations décidées par nos prédécesseurs, dans une situation financière difficile, les grands chantiers routiers comme le contournement de Valenciennes, le métro de Lille, le canal Seine-Nord Europe, tu as été au rendez-vous.

Tu t'es investi et tu as réalisé de nombreuses choses pendant ton mandat : la construction de nouveaux collèges, la rénovation importante de collèges, tu as développé les infrastructures sur le territoire, tu as créé l'aménagement du territoire avec les villages et bourgs, avec les projets structurants, en étant attentif également aux petites communes, au monde rural. Tu as apporté des réponses aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec des politiques innovantes et avec la volonté de permettre à ces gens de travailler, avec la Maison Départementale d'Insertion et de l'Emploi (MDIE).

Tu as innové dans les politiques de l'autonomie ; permettre à nos aînés de rester le plus longtemps possible à la maison, c'est leur améliorer leur temps de vie. Tu as innové également pour l'aide aux personnes porteuses de handicap, un sujet qui te tient particulièrement à cœur, l'enfance, la famille, la jeunesse. Tu as rendu visite pendant ton mandat à l'ensemble des Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS). Tu as écouté les travailleurs sociaux pendant des heures pour connaître leurs besoins. C'est un métier très difficile et tu as été à leurs côtés. Tu t'es investi dans les dossiers pour les jeunes et tu nous le montreras encore tout à l'heure avec Yves DUSART.

Ton investissement a également été stratégique au niveau de l'Assemblée des Départements de France (ADF), en tant que président de la commission des finances, un travail considérable que tu as fait dans l'ombre pour les Nordistes. Tu l'as fait pour les Nordistes, mais tu l'as fait également pour notre collectivité et pour l'ensemble des élus du Nord qui t'en remercient.

Je tiens à remercier également l'ensemble des collègues, quels que soient les bancs où ils se trouvent, qui ont travaillé dans l'intérêt du Nord pendant ce mandat.

Ta vision équitable des territoires te tient également à cœur : pour l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier du Nord (ERBM), dans la Sambre, l'Avesnois et la Thiérache, tu étais au rendez-vous.

Ton investissement a été aussi sans faille dans deux dossiers stratégiques. L'un avait été lancé un peu avant ton arrivée, mais tu l'as mené à bien et ce n'était pas si facile, c'est le Forum. Tu n'as pas travaillé pour tout de suite, tu as travaillé pour les décennies qui viennent où il n'y aura plus les locations et où on sera propriétaire. Tu n'as donc pas pensé qu'à ton mandat. Je parlerai du terrain Transpole que tu as souhaité solder avant ton départ et qui sera soldé pour 32 M€, ce qui n'est pas neutre dans le budget du Département.

Je voudrais aussi dire ton attachement à la culture. Aujourd'hui, dans le département du Nord, grâce à toi, Vaucelles fait partie du giron de l'ensemble des bâtiments et il se développera au niveau du Nord. La maison du Général de Gaulle, avec les travaux importants qui ont été réalisés, c'est toi qui l'as souhaitée, c'est ton impulsion et on la gardera. Je parlerai aussi des musées départementaux où tu étais souvent également pour les expositions temporaires, mais également pour y faire des travaux.

Je dirai aussi ton engagement auprès des Nordistes qui souffrent. Pendant la période difficile, pour les paniers solidaires, tu as travaillé avec les autres présidents de groupe, tu les as mis en place et tu as pensé aux autres.

Pour la gestion de la crise Covid, tu étais en relation systématiquement avec Charles BEAUCHAMP et Didier MANIER. Vous avez travaillé dans l'intérêt des Nordistes et c'était ta seule volonté.

Je n'oublierai pas la mise en place du camion bleu pour être plus près des habitants. C'est ta volonté d'être près des habitants, près des territoires.

Il y a tellement de choses à dire.

Je dirai également que, si la Fondation du Nord existe aujourd'hui, c'est sous ton impulsion, c'est toi qui as souhaité le faire, c'est toi qui as souhaité mettre autour la table les entreprises et gérer avec Mathias POVSE, ce qui donne un résultat important.

C'est aussi ta volonté d'être un président à l'écoute des divers groupes dans l'hémicycle pour construire ensemble. Souvent, tu as laissé chacune et chacun s'exprimer autant de temps qu'ils le souhaitaient. C'était un débat où la démocratie a pu parler, où les idées ont pu être échangées.

Jean-René, au nom de toute l'équipe, je voulais simplement te dire merci pour toutes ces années passées à tes côtés. À titre personnel, nos 20 (?) années communes ont été importantes pour moi et m'ont appris beaucoup.

Merci pour ton dévouement pour les Nordistes.

Maintenant, tu vas prendre un peu de recul bien mérité, avec ton épouse Francine, tes enfants, tes petits-enfants, tes amis.

La vie est faite de beaucoup de petits bonheurs. Quand on se lève le matin, que l'on prend son petit-déjeuner, c'est important. Je t'en souhaite énormément et toute l'équipe te le souhaite également.

Tu as été un grand président pour le Nord, bien entouré. Je souhaiterais remercier Sophie LE FLAMANC, David HUGOO, Catherine DERISBOURG et tous tes conseillers qui ont été à côté de toi. Merci à eux.

J'ai aussi à remercier pour leur professionnalisme deux directeurs généraux de services que tu as eus à tes côtés, Christophe PICARD au début de ce mandat et Benjamin HUS qui fait un travail superbe.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Christian.

Je me demandais pourquoi mon Premier vice-président voulait prendre la parole. Maintenant, je suis totalement rassuré. Merci de ces propos forts gentils, trop gentils et trop indulgents.

Je dirai simplement le plaisir que j'ai eu à travailler avec vous tous. Je pense que nous sommes arrivés à nouer un débat républicain et démocratique. J'ai beaucoup de mal aujourd'hui à me repérer au niveau sentiments entre la majorité et l'opposition. Je partirais volontiers en vacances aussi bien avec Christian POIRET qu'avec Didier MANIER ou avec Charles BEAUCHAMP. Je ne parle même pas de Bernard BAUDOUX qui est un ami de longue date. La vie est ainsi faite.

J'avais dit que je ferais un mandat et un seul mandat. J'ai eu 70 ans il y a peu de temps, le 10 avril dernier. Je pense que le moment est venu de passer le relais. Je passe le relais content de ce qui a été fait, content de dire que je revendique effectivement une responsabilité, pas toutes les responsabilités, mais une responsabilité dans ce mandat. Au niveau de la majorité bien sûr, mais comme au niveau de l'opposition, chacun peut revendiquer que, sur les paniers solidaires, sur le plan jeunesse et sur bien d'autres dossiers, il y a eu un partenariat ; quand les idées étaient bonnes, on les a prises et je pense que c'est la façon d'agir.

Cela dit, nous n'avons pas tout réussi, je n'ai pas tout réussi, loin s'en faut, il reste énormément de choses à faire et je regarderai avec beaucoup d'attention ce qui se passera au lendemain, mais je ne serai pas la statue du commandeur. En tout cas, si, un jour, vous avez besoin de moi, les uns ou les autres, vous pourrez toujours me demander conseil et je resterai d'une extrême discrétion.

On me dit que Charles BEAUCHAMP et Didier MANIER souhaitent s'exprimer.

Charles.

**M. BEAUCHAMP.-** Merci, Monsieur le Président.

Au nom du groupe communiste, nous voulons saluer votre engagement au sein du Conseil départemental. Certes, nous sommes en divergence sur un certain nombre de politiques départementales, mais nous avons également des points de convergence sur d'autres politiques départementales. Notre dernier débat sur le budget avec le compte administratif montrera à la fois certaines divergences, mais aussi peut-être quelques convergences.

Historiquement, entre gaullistes et communistes, les points de convergence sont une réalité. Elles l'ont été dans l'histoire, elles le sont peut-être encore aujourd'hui, tout au moins pour celles et ceux qui conjuguent réellement le gaullisme.

Nous voulons saluer également votre sens de la démocratie, parce que vous avez, notamment pendant la pandémie, respecté les groupes et travaillé en accord avec les présidents de groupe à un certain nombre de politiques pour répondre aux difficultés des Nordistes. Vous avez fait en sorte que les groupes d'opposition puissent continuer à s'exprimer et à travailler dans le sens de l'intérêt général.

Le groupe communiste retiendra votre rejet des idéologies de l'exclusion. Il retiendra votre rejet de celles et ceux qui veulent remettre en cause les valeurs de la République. En cette période, c'est important pour notre pays, pour l'avenir de notre pays et de notre société.

Au nom du groupe communiste, Monsieur le Président, nous vous souhaitons une excellente continuation.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Charles.

Je ne suis pas émotif, mais vous allez finir par me faire verser une petite larme si vous continuez comme cela. Merci beaucoup.

J'adhère à ce qui vient d'être dit. Bien sûr, nous ne sommes pas en phase sur tous les problèmes, loin s'en faut et heureusement, sinon cela n'aurait pas beaucoup de sens de demander aux électeurs de voter pour les uns ou les autres. Je pense que nous sommes d'accord sur une certaine idée de l'intérêt général et une certaine idée du pays.

Didier MANIER.

**M. MANIER.-** Monsieur le Président,

Je n'envisageais pas à ce moment de la séance plénière de vous saluer mais, puisque Christian en a pris l'initiative, je crois qu'il faut que nous intervenions.

Je ne reviendrai pas sur les éléments de bilan qu'a rappelés Christian auxquels nous pouvons adhérer à 90 %, puisque, dans ces éléments de bilan, nous avons initié bon nombre de démarches.

Je voudrais à mon tour vous saluer, saluer la présidence que vous avez effectuée pendant cette mandature. C'est vrai que des mots qui vous incarnent reviennent, sur lesquels nous nous entendons. Je crois que vous avez su instaurer dans notre hémicycle un climat républicain, c'est important. D'ailleurs, Charles vient de dire que, de manière commune, nous avons la même conception de la République, une République qui fait écho à la tolérance et, je crois, à une même idée que nous avons de ce que doit être le Département. Nous avons vu que, au cours de cette mandature, la vision du Département a pu évoluer. Même si, aujourd'hui, on peut penser que, pour tout un chacun, le Département a sa raison d'être et d'exister, je pense que vous faites partie des militants qui ont contribué à faire prendre raison et cause pour le fait départemental. On voit bien que, aujourd'hui, dans cette pandémie, le Département a fait la démonstration que c'était une collectivité de proximité qui avait toute sa raison d'être et toute sa raison d'exister. Le travail que nous avons pu mener en commun en direction des Nordistes y a contribué.

Cela a été dit également, vous avez été soucieux de toutes les oppositions et de toutes les opinions. Vous avez été, il est vrai, disponible à tous moments. Je tenais pour les camarades du groupe à vous remercier pour cette présence et y associer évidemment votre directeur général et votre directrice de cabinet.

Voilà ce que nous souhaitons dire.

Je me dois également d'associer les membres du Département dont nous savons aujourd'hui qu'ils vont nous quitter puisqu'ils ne sont plus candidats. Evidemment, je veux citer pour le groupe Martine FILLEUL, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Patrick KANNER qui a été un certain temps Président du Département, Isabelle MARCHYLLIE, Roméo RAGAZZO, Benoît VANDEWALLE, Virginie VARLET.

Je voudrais également associer Elisabeth MASQUELIER et tous les membres du groupe UPN qui nous quittent dès à présent.

D'autres membres du Département vont certainement nous quitter, mais nous ne savons pas ce que sera le lendemain des élections.

Voilà donc ce que je souhaitais dire. Encore une fois, Monsieur le Président, merci pour ce que vous avez fait. On ne vous dit pas adieu, on vous dit évidemment au-revoir, car nous savons que vous ne serez pas très loin des affaires départementales et que vous aurez toujours un regard bienveillant sur le Département du Nord. Encore merci pour cette présidence.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Didier MANIER.

Vous ne pouviez pas me faire plus beau cadeau que ce que vous venez de dire, j'y suis très sensible et je suis vraiment très touché.

Mes chers collègues, je continue dans ces fonctions de Président et j'en reviens à des choses beaucoup plus concrètes et pragmatiques.

Puisque nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Il y aura un ordre de passage des orateurs. L'ordre de passage pour cette séance plénière sera d'abord le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen (SRC), puis le Groupe Union pour le Nord (UPN), puis le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés (CRCA).

## **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**M. le Président.-** Je demande si vous êtes d'accord pour approuver les procès-verbaux des réunions du Conseil départemental en date des 15 février et 15 et 16 mars derniers. Ce sont des procès-verbaux copieux qui vous ont été transmis.

Y a-t-il un souhait d'intervention, de rectification sur l'un ou l'autre de ces procès-verbaux, mes chers collègues ? (*Aucun*).

S'il n'y en a pas, je considère qu'ils sont approuvés et je vous en remercie.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil départemental des 15 février, 15 et 16 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.
---

## **DÉCLARATION D'URGENCE D'UN RAPPORT**

**M. le Président.-** Comme nous avons beaucoup de pain sur la planche et comme votre gentillesse vous a déjà fait perdre une demi-heure – mais j'aurais vraiment tort de m'en plaindre –, je suis encore amené à faire la liste des déclarations d'urgence des rapports que nous vous présentons. Elle est particulièrement importante aujourd'hui parce que de nombreux dossiers ne pouvaient pas attendre jusqu'à la réunion de la prochaine mandature. La première réunion sera consacrée à l'élection des vice-présidents et à la désignation des principaux responsables. Nous ne pouvions donc pas nous permettre d'attendre quelques mois supplémentaires pour prendre toute une série de décisions.

Je vous demanderai donc si vous acceptez l'urgence sur les points suivants :

- Le plan départemental pour les jeunes
- Le pacte de relance entre le Département du Nord, la Fédération française du bâtiment du Nord - Pas de Calais, la Fédération régionale des travaux publics des Hauts-de-France
- La Décision modificative 1 (DM 1) pour l'exercice 2021
- La participation du Département du Nord aux opérations de clôture du fonds régional dénommé « fonds Covid relance Hauts-de-France »
- Le maintien de la majoration de la rémunération des apprentis
- Le dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médicosociale et médicale
- Les emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels
- La compensation des pertes d'activité des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) liées à la crise sanitaire
- La mise en œuvre d'un programme départemental de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental sur les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai
- La nouvelle charte de l'école rurale dans le département du Nord 2021-2024

- L'accord de principe sur la constitution d'une société anonyme de coordination entre Partenord Habitat et Vilogia
- La politique de l'habitat et du logement, sur l'approbation du nouveau plan départemental de l'habitat.

À ce stade, je me contente de demander si vous êtes d'accord pour voter l'urgence et, par ce biais, si vous acceptez que ces dossiers soient examinés lors de cette séance plénière.

Y a-t-il, mes chers collègues, des avis contraires ? (*Aucune*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

Nous considérons donc qu'il y a urgence que nous pourrions délibérer.

L'urgence sur la mise à disposition des rapports n<sup>os</sup> 0.5, 2, 1.5, 1.6, 1.7, 1.8, 1.9, 2.7, 5.4, 5.5, 5.6 et 5.7 est approuvée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Si quelqu'un veut intervenir, je lui donne bien sûr la parole tout de suite. Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc au premier plat de résistance de cette séance plénière, le compte administratif 2020.

## **POINTS PRINCIPAUX : COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION**

### **0.1. Compte administratif 2020 – Budget principal**

### **0.2. Compte administratif 2020- Budget annexe**

### **0.3. Compte de gestion 2020 – Budget principal**

### **0.4. Compte de gestion 2020 – Budget annexe Laboratoire départemental**

**M. le Président.**- Nous avons bien sûr le compte administratif sur le budget principal, mais nous aurons également le compte administratif sur le budget annexe et les interventions sur les comptes de gestion. Je ne manquerai pas en ce qui me concerne de sortir lors du vote du compte administratif.

Sur la présentation du compte administratif 2020, avant de donner la parole aux différents groupes, je donne la parole pour la présentation des rapports à celui qui est aujourd'hui notre premier Vice-président et grand argentier, Christian POIRET.

Mon cher Christian, tu as la parole pour la présentation de ces rapports.

**M. POIRET.**- Merci, Jean-René.

Mes chers collègues, nous arrivons à ce compte administratif 2020, un compte administratif qui nous montre le redressement des finances du Département. Ce n'est pas par hasard. On nous dit souvent que nous avons été des gestionnaires. Oui, mais nous avons surtout été des pilotes, nous avons piloté les finances de ce Département pendant toutes ces années. Il faut toujours piloter et non pas uniquement gérer et non pas uniquement dépenser.

- Les recettes de fonctionnement de ce compte administratif ont évolué de 0,9 %.
- Les dépenses de fonctionnement ont évolué de 3,3 %, j'aurai l'occasion d'y revenir.
- L'épargne brute est à 221 M€. L'épargne nette est de 69 M€ ; sachant qu'on était à 130 M€ l'année précédente mais, entre deux, il s'est passé la Covid et les 67 M€ de dépenses de fonctionnement. Nous aurions eu une épargne équivalente à 2019 si nous n'avions pas malheureusement cette pandémie.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,56 %. Sur le mandat précédent, elles étaient en hausse de 4,63 % et, sur ce mandat, de 7,16 %, surtout grâce aux interventions auprès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et de l'État qui nous ont permis d'avoir des recettes supplémentaires par la péréquation horizontale et grâce au travail qui a été réalisé par notre président.

Au niveau des recettes de fonctionnement, la péréquation est de +23 M€. Globalement, on est à +31 M€. C'est important.

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :

- Les recettes de péréquation horizontale sont à 136 M€.
- Les dotations de compensation sont à 639 M€.
- La fiscalité indirecte est à 1 Md€.

En ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous étions au compte administratif 2019 à 468 M€. Nous sommes à 478 M€ de recettes, soit +9,8 M€. C'est aussi une façon dans le pilotage d'aller chercher les recettes qui nous sont dues par l'optimisation fiscale au niveau de certaines entreprises.

Sur les DMTO, les Dotations de mutation à titre onéreux, nous sommes au même niveau que l'année précédente à 366 M€. C'est une bonne nouvelle et nous espérons que cela va continuer. On voit bien que la Covid a fait également que certains et certaines ont cherché d'autres habitations. Cela permet de maintenir les 366 M€.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, nous avons 141,6 M€ en 2020. En 2019, nous étions à 139 M€. Aujourd'hui, cela va mieux à ce niveau, nous perdons moins. Je vous rappelle quand même que, à une certaine période, l'État – je vais employer le même mot que d'habitude – nous « piquait » 50 M€ à 55 M€ de DGF par an. Heureusement, il y a eu les accords de Cahors et, ensuite, cela a été revu correctement.

Je reviens sur la péréquation horizontale où nous sommes à 110,3 M€ sur le compte administratif 2020. Nous étions à 87,5 M€ en 2019. Pour information, nous étions à 52,2 M€ en 2015 et à 41 M€ en 2014. Cela fait la différence aujourd'hui dans notre résultat que vous verrez tout à l'heure à la fin de cette présentation.

Poursuite de la stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement : nous avons continué à maîtriser ce qui nous permet d'avoir une épargne et d'investir ensuite.

Pour information, sur 2016 à 2020, nous avons évolué de 7,2 %. C'est intéressant de regarder un peu dans le rétroviseur par rapport au mandat précédent où les dépenses de fonctionnement ont évolué de 12,2 %, ce qui n'est pas neutre.

Vous avez la répartition des dépenses dans votre document.

- Les finances et moyens généraux représentent 20 %.
- La solidarité territoriale, 5 %.
- Les solidarités humaines, 75 %.

En ce qui concerne les dépenses de gestion au compte administratif 2020, nous sommes à 2,668 M€. Vous avez également dans le rapport l'ensemble des items, dont :

- les actions d'insertion à 738 M€,
- l'enfance famille à 488 M€,
- l'autonomie à 700 M€.

Je ne vous donne que les montants très importants, mais je n'oublierai pas les collégiens à 78,8 M€.

Dans ces dépenses de gestion par rapport à 2019 :

- Enfance famille, +21 M€.
- L'insertion – je reviendrai sur le RSA tout à l'heure –, +19 M€.
- Les ressources humaines, +14 M€.
- Les moyens généraux, +10 M€.
- Autonomie PCH, +22 M€.

Nous sommes à +87 M€ de dépenses de gestion. Nous avons assumé les dépenses de gestion et le fonctionnement de notre Département.

En ce qui concerne l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses au titre du RSA :



- Sur le RSA, nous atterrissons à 681 M€. En 2019, nous étions à 665 M€. Nous voyons bien que, entre 2015 et 2020, nous avons évolué de 641 M€ à 681 M€, soit 40 M€ dus aux excellents résultats de la politique mise en place par la majorité aujourd'hui, par Doriane BÉCUE et, dans un premier temps, par Olivier HENNO, sur l'aide que nous apportons aux personnes qui ont un revenu de solidarité active.

J'ajoute une petite précision. Excusez-moi, mais je suis obligé de vous dire cela. J'entends aujourd'hui, surtout dans le Douaisis, que ce n'est pas beau du tout de demander aux personnes qui sont au RSA de s'inscrire à Pôle Emploi. Je n'arrive pas bien à comprendre. Quand il y a 45 000 personnes qui sont sur le côté de la route, qui ne sont pas inscrites à Pôle Emploi, qui ne sont pas dans l'insertion, on a besoin de leur tendre la main et, pour cela, la première chose est quand même d'être inscrit à Pôle Emploi.

Voilà un travail important. Le Nord est le premier département, on peut s'en féliciter – à avoir minimisé la Covid au niveau du RSA par rapport à d'autres Départements qui ont explosé, ce qui montre bien que la politique qui a été mise en place est nécessaire et fonctionne très bien.

Au niveau de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), sur le montant annuel des versements, de 2011 à 2015, nous avons évolué de 3,9 % ; de 2016 à 2020, nous sommes à 25 %. Préserver les Nordistes a toujours été notre volonté. Les chiffres le démontrent également, nous sommes aux côtés des Nordistes.

En ce qui concerne l'APA entre 2019 et 2020, nous sommes à +7,3 %. Là aussi, nous sommes au rendez-vous pour les personnes âgées.

Sur la PCH, la Prestation compensatoire du Handicap, le montant sur l'année 2020 est à 112 M€. Nous étions à 109,8 M€ en 2019. Je vous rappelle qu'il y avait des dysfonctionnements, c'est clair, nous y avons travaillé tous ensemble quels que soient les groupes politiques et nous avons été tous autour de la table pour regarder ce que nous pouvions faire pour améliorer et bien adapter ces besoins de prestation aux personnes qui sont dans la difficulté, aux personnes qui en ont véritablement besoin. Cela représente sur le mandat 24 %. C'est vrai que, avant, cela allait un peu plus vite : 53,8 %, ce qui était énorme et même anormal quand nous nous comparions aux autres Départements comme le Pas-de-Calais qui évoluait de 6 % par an quand nous étions à 12 %. Il n'y a pas plus de personnes qui touchent des prestations compensatoires du handicap en volume et en évolution dans le Pas-de-Calais que dans le Nord.

Sur l'enfance famille, là aussi, nous avons évolué, nous sommes globalement à 488 M€ en 2020. Nous étions à 467 M€. La dépense la plus importante était de 478 M€ en 2015. Nous étions même à 444 M€ en 2011.

Vous voyez bien que, sur l'enfance famille, là aussi, le travail de l'ensemble des élus a porté ses fruits et que tous les élus ont été attentifs à l'enfance famille, un point important dans notre société.

Au niveau des Mineurs Non accompagnés (MNA), nous maintenons sur 2020 à 26,1 M€. Nous étions à 24,4 M€. Heureusement sur le domaine des MNA que notre président est intervenu auprès de l'ADF et auprès du gouvernement pour que la répartition du nombre de MNA par département ne soit pas décidée par rapport à la jeunesse du département et au nombre de jeunes du département, mais qu'il y ait une meilleure répartition au niveau du Nord et de tous les départements. Sur les 26,1 M€, l'État compense à hauteur d'1 M€, ce qui est véritablement ridicule.

Au niveau des moyens humains, en ce qui concerne les dépenses de personnel, nous sommes aujourd'hui à 398 M€, soit 3,8 % de plus par rapport à 2019. Je vous rappelle qu'en 2014, nous étions à 378 M€, ce qui montre bien qu'il y a eu 20 M€ d'évolution au niveau du personnel. Nous avons fait également le travail à ce niveau-là pour être bien entouré et que le personnel soit chacun à sa place.

Quand on regarde le nombre de personnes employées dans ce Département du Nord, il faut simplement se dire que, au plus haut nombre, nous sommes 7 860 personnes employées au Département du Nord depuis 2010 : 7 491 en 2010, 7 600 en 2013, 7 575 en 2014, 7 525 en 2015. Là aussi, le bilan et là il est bon.

Je vous l'ai dit, la Covid nous pénalise dans ce résultat à hauteur de 60,6 M€.

Les grands équilibres en termes d'épargne brute et d'épargne nette : ce qui est surtout important, c'est l'épargne nette, même si des emprunts ont été décalés en termes de capital dans le mandat précédent pour les avoir sur ce mandat-ci. Je me limiterai à l'épargne nette : nous sommes à 70 M€ en 2020, elle était à 130 M€ l'année dernière. Vous voyez bien que la Covid est passée par là.

Pour information, en 2015, nous étions à -15 M€, en 2014 à 12 M€ et, en 2013, à 2 M€. Cela montre bien que, en 2013, une évolution de l'impôt aurait peut-être été nécessaire pour moins endetter ce Département.

Aujourd'hui, c'est le rétablissement des résultats. Nous avons un résultat à 73 M€. Nous étions à 81 M€ l'année précédente. Nous avons remonté depuis 2015. En 2014, nous étions à 12 M€ et, en 2015, à -5 M€. Nous sommes montés à 14 M€, à 23 M€, à 27 M€, à 81 M€, à 73 M€. Imaginez le résultat que nous aurions obtenu sur ce compte administratif sans la Covid et grâce au pilotage des finances de ce Département.

Au niveau de l'emprunt, nous désendettions un peu. Je vais dire à mes collègues que c'est simplement comme cela parce que nous avons géré.

Nous avons des remboursements d'emprunts qui ne sont pas neutres. Les remboursements de capital en 2014 étaient de 122 M€, quand, en 2020, nous sommes au maximum à 152 M€ de remboursement d'emprunts. Malgré les 122 M€, nous étions à 1,4 Md€ de dette. Avec 152 M€ de remboursement d'emprunts, nous désendettions le Département à 1,176 Md€.

C'est simplement une question de gestion. Nous désendettions tout en faisant autant d'investissements qu'en 2013. En 2013, l'ancienne majorité était à 287 M€ d'investissements, nous sommes à 270 M€. On y ajoute les 15 M€ que l'on paye en fonctionnement au niveau de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Cela fait donc 285 M€ d'investissements pour 287 M€ en 2014. Vous voyez que notre gestion en termes d'investissement est équivalente et nous désendettions le Département.

J'ajoute une dernière chose importante, mes chers collègues et cher Jean-René, sur les capacités de désendettement de ce Département. Quand nous sommes arrivés aux affaires, nous étions à 13,1 années de désendettement, sachant que le feu rouge est à 12 ans. En 2014, on était à 10,5 années. En 2013, on était à 11,6 années. Nous sommes cette année à 5,3 ans. Nous sommes dans la moyenne des départements millionnaires.

Voilà, cher président, mes chers collègues, le compte administratif de cette année 2020, un compte administratif intéressant, qui montre le pilotage et la direction que nous avons prise pour ce département du Nord. Je laisse à chacune et chacun se faire son idée sur la gestion du département pendant ce mandat.

**M. le Président.-** Merci, Christian POIRET.

Nous passons maintenant aux interventions des groupes politiques. C'est le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen qui interviendra le premier.

Je donne la parole à son président, Didier MANIER.

**M. MANIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Je lis toujours avec grand intérêt vos documents budgétaires. Sans vous faire injure, l'originalité n'est pas vraiment leur première qualité et je retrouve systématiquement les mêmes présentations, les mêmes éléments de langage et les mêmes justifications politiques.

Pour la faire courte, la gentille majorité de droite a épongé les dettes colossales de l'ancienne majorité de gauche. Elle a redressé les comptes, elle a sauvé le Département de la faillite, elle a échappé à la mise sous tutelle préfectorale.

Vous avez d'ailleurs inventé une belle histoire avec cette fameuse mise sous tutelle. Je le réaffirme ici. Ni Patrick KANNER ni moi-même n'avons jamais été interpellés sur cette question par le préfet de l'époque. Il n'en a jamais été question. Vous le savez bien, si le Nord avait été mis sous tutelle, combien de Départements de droite comme de gauche auraient dû l'être ? Des dizaines. Vous avez inventé une jolie fable pour faire oublier tout simplement votre promesse de ne pas augmenter les impôts, une promesse que l'on pourrait qualifier d'électorale.

Je poursuis sur votre version du mandat présentée dans le compte administratif : votre majorité de droite aura remis les allocataires du RSA et les agents départementaux au travail, elle aura soldé les ardoises, elle aura diminué le coût de la masse salariale, elle aura géré le Département en bon père de famille, etc.

Votre bilan, je le pense, devrait rester dans les annales. Ce n'est pas une victoire, c'est un triomphe. Si votre compte administratif était une œuvre d'art, il ressemblerait à un tableau de David tout à la gloire de l'Empereur. En cette période d'anniversaire, nous pouvons y faire référence.

Mais, derrière le vernis, hélas, il y a la réalité. Il suffit de gratter un peu. Votre bilan, bizarrement, ne mentionne pas l'augmentation massive des impôts décidée en 2016. J'ai les chiffres de la Chambre régionale des comptes : 104 M€ d'impôts supplémentaires prélevés en 2016 avant l'augmentation de 25 % du taux de la taxe sur le foncier bâti, +111 M€ en 2017, +74 M€ en 2018, +88 M€ en 2019 et +98 M€ en 2020. Au total, sur cinq ans, la hausse cumulée des impôts se chiffre à 475 M€ selon le rapport de la Chambre régionale des comptes. Entre 2016 et 2020, vous avez prélevé en moyenne 95 M€ d'impôts de plus par an sur les Nordistes qui ont largement renfloué – reconnaissons-le – les caisses du Département.

Qu'aurait dit avant 2015 l'opposition de l'époque si nous avions pris la décision d'augmenter de manière si massive les impôts des Nordistes ? Nous nous étions bien gardés d'annoncer et de promettre une stabilité fiscale impossible à maintenir sans retour de la solidarité nationale. Nous le savions et vous le saviez, les Départements de gauche comme de droite connaissaient les mêmes difficultés. L'Assemblée des Départements de France alertait en 2014 sur la situation des 30 plus grands départements qui connaissaient des déséquilibres budgétaires majeurs en raison de la poussée brutale des allocations individuelles de solidarité. Vous en étiez informés, mais vous avez quand même promis durant la campagne électorale de ne pas toucher à la taxe sur le foncier bâti en toute connaissance de cause.

Vous n'imaginiez peut-être pas à l'époque vous retrouver un jour majoritaire dans l'hémicycle et devoir gérer l'hémorragie des finances départementales comme nous l'avons fait entre 2011 et 2015. Pourtant, la situation était malheureusement des plus limpides. Au Département du Nord, les dépenses au titre des allocations individuelles de solidarité, que ce soit APA, PCH ou RSA, ont progressé de 26,6 % entre 2009 et 2013, tandis que les recettes allouées n'ont progressé que de 8,8 %. Nous avons donc dû prendre les mesures qui s'imposaient avec le mandat que les Nordistes nous avaient confié. Nous avons respecté nos engagements, nous n'avons pas augmenté la taxe foncière. Nous avons négocié avec le gouvernement et obtenu le relèvement des droits de mutation à titre onéreux, la recette se chiffre à près de 2 Md€ sur votre mandat entre 2015 et 2020.

De votre côté, vous avez sur la question de l'impôt été très modestes. J'ai en mémoire le volte-face de Monsieur POIRET entre 2014 et 2016. Minoritaire et grand défenseur du pouvoir d'achat des familles, Monsieur POIRET avait voté en 2014 contre l'augmentation modérée des frais de notaires payés une seule fois par les propriétaires à l'achat de leur résidence et inclus dans leur budget. Majoritaire et gardien des finances départementales aujourd'hui, Monsieur POIRET a voté en 2016 pour l'augmentation massive de la taxe foncière (+25 %), payée quant à elle chaque année par les contribuables locaux. C'est toute l'ironie de cette histoire. Les adversaires farouches de la fiscalité sont devenus les champions hors catégorie des hausses d'impôt.

L'impôt a des vertus, nous en sommes convaincus, mais la véritable question concerne son utilité, c'est-à-dire le financement de la dépense publique.

Vous augmentez donc les impôts en 2016. Vous bénéficiez en même temps d'une conjoncture nationale qui s'améliore, contrairement à nous. La Chambre régionale des comptes le note dans son rapport de février – je cite – : « *Le Département a bénéficié par rapport à la période 2010-2015 du ralentissement de la progression des dépenses sociales* ». Sauf que vous profitez de la période pour réduire plutôt que renforcer les moyens de l'action publique départementale. C'est votre choix, vous l'assumez.

Vous avez décidé d'augmenter les impôts en 2016, vous aviez également promis de relancer l'investissement au service de l'économie et de l'emploi. Cet objectif était louable. Malheureusement, l'investissement n'a pas été relancé, il est resté à un niveau relativement médiocre. En 2018, soit à mi-mandat, deux ans après la hausse massive des impôts, les dépenses d'investissement hors dettes plafonnaient toujours à 78 € par habitant. Le Nord était derrière l'Oise (162 € par habitant). Le Nord était derrière le Pas-de-Calais (126 € par habitant). Le Nord était derrière la Somme (122 € par habitant). Le Nord était même derrière l'Aisne (87 € par habitant). Le Nord se classait en 2016 dernier Département de la grande région au titre des investissements réalisés en euros par habitant. Convenez-en, cela n'était pas vraiment une réussite. D'ailleurs, les grands projets structurants réalisés sont des projets lancés par notre majorité de gauche, que ce soit le canal Seine-Nord, le syndicat mixte du très haut débit, que ce soient les contournements routiers du Cateau ou de Valenciennes Nord.

Votre politique en la matière s'est limitée à conserver l'existant comme le souligne clairement la Chambre régionale des comptes. Vous êtes restés le pied sur la pédale de frein. Votre priorité n'a pas été d'investir pour préparer l'avenir, votre priorité a été de désendetter, désendetter, désendetter, de rembourser les banques et de ne pas contracter de nouveaux emprunts. Le niveau d'endettement du Département est descendu à cinq ans ; il pourrait être de huit ou dix ans sans aucune difficulté, le seuil d'alerte étant fixé à douze ans. Vous avez donc dépensé beaucoup d'argent pour le désendettement au détriment de l'investissement. Ce n'est pas une bonne politique de relance, convenons-en.

Rembourser le plus vite possible des emprunts bancaires et pousser au maximum l'autofinancement avait du sens il y a dix ou quinze ans lorsque les crédits coûtaient cher et que les taux d'intérêt étaient rédhitoires, sauf que cela ne correspond plus du tout à la situation actuelle. Les taux bancaires n'ont jamais été aussi bas.

En outre, le ratio de désendettement n'est plus l'indicateur par excellence pour mesurer la santé financière d'une collectivité. Il est dépassé, je pense qu'il doit être réinterrogé. Désendetter, ce n'est pas toujours garantir l'avenir, c'est parfois se priver de possibilités pour investir et relancer l'économie. Durant le mandat, vous avez immobilisé beaucoup trop de ressources financières pour le remboursement de la dette. Demain, les collectivités les plus vertueuses ne seront pas celles qui s'endettent le moins, mais celles qui s'endettent le mieux et soutiennent le plus l'investissement public. Il y a un nouveau consensus économique là-dessus largement partagé, à commencer par le gouvernement.

On le constate, la crise a totalement rebattu les cartes. Le vieux monde néolibéral a prouvé sa fragilité et les risques qu'il nous faisait courir face aux catastrophes économiques, écologiques et sociales qui nous menacent. Qui peut encore justifier la

mondialisation effrénée qui affaiblit notre économie, nos secteurs stratégiques et nos emplois ? La loi unique du marché qui va rarement de pair avec l'intérêt général, le creusement des inégalités qui remettent en cause les droits humains fondamentaux, se loger, se soigner, s'alimenter, les économies de court terme qui affaiblissent nos services publics. Ces dogmes appartiendront bientôt au passé.

Depuis trop longtemps, la gestion publique se cale sur des exigences financières intenable. Chacun peut s'en rendre compte. Nous avons sous nos yeux un exemple terrible avec la crise de l'hôpital public qui est aujourd'hui à genoux, essoré par les années de disettes budgétaires.

Il ne faut pas s'y tromper, nous ne lutterons pas efficacement contre les dégradations de notre écosystème avec moins de moyens pour nos services publics et nos collectivités territoriales. Nous vous avons averti en 2016 quand le directeur général de l'époque préparait un plan d'économie interne de 100 M€, nous vous avons mis en garde. Vous aviez malgré tout décidé contre vents et marées de prendre des mesures radicales pour soi-disant redresser les comptes :

- Suspension des recrutements de sapeurs-pompier.
- Diminution à hauteur de 5 M€ de la contribution départementale au service départemental d'incendie et de secours du Nord.
- Suppression de plus de 500 postes au sein des services départementaux sur trois ans, 520 postes supprimés entre 2015 et 2018.
- Privatisation des missions d'entretien des collèges.
- Baisse de la tarification des établissements sociaux et médicosociaux pour personnes âgées et personnes en situation de handicap.
- Baisse des dotations aux établissements en charge de la protection de l'enfance,
- Les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) lancés par notre majorité pour sécuriser financièrement nos partenaires sont devenus un outil pour serrer la vis de leurs dépenses.
- Suppression de nombreux dispositifs volontaristes : départ en vacances des jeunes, Pass'Sport, chèque jeunesse, dotation pédagogique aux collèges divisée par deux, subventions de fonctionnement aux missions locales rognées, diminution des crédits aux acteurs culturels, et j'en passe.

Des mesures brutales ont été prises. Avec quels résultats et dans quel but ? Les comptes sont-ils rétablis ? Les perspectives sont-elles garanties ? Je crois que non.

Les finances départementales demeurent, vous le savez, toujours aussi précaires. Notre équilibre budgétaire reste toujours aussi aléatoire et tributaire de la conjoncture nationale européenne, voire mondiale. La Chambre régionale des comptes – toujours elle – prévoit dans son rapport de février – je cite – « *la dégradation prévisible de la situation financière du Département du Nord en raison de la crise* ».

Quelle sera alors votre stratégie ? Les magistrats financiers vous demandent un nouveau plan d'économie. C'est en page 24 du document – je cite toujours – : « *La réduction de la dépense constitue in fine le seul véritable levier du Département du Nord pour préserver son avenir financier* ». Vous ne lui répondez ni oui, ni non. Quelle sera la réponse de votre exécutif si vous restez majoritaire après 27 juin ? Allez-vous préparer un nouveau plan d'économie sur les services départementaux ? Que se passera-t-il lorsque le Président de la République sifflera la fin de la politique du quoi qu'il en coûte ? Quel sera l'impact sur le chômage et, par ricochet, sur le nombre d'allocataires du RSA ? Quelles seront les conséquences sur les ressources de notre collectivité ? Ces questions restent en suspens.

Par contre, nous voyons bien qu'il n'y a aucune raison de continuer à défendre une gestion financière comptable dictée par la seule recherche d'économies sur nos services et nos politiques publiques. Ce n'est pas la préoccupation de nos concitoyens et ce n'est pas à la hauteur les enjeux actuels.

Durant ce mandat, vous vous êtes lancé dans une course à l'austérité qui n'a pas renforcé, mais qui a plutôt affaibli notre collectivité. C'est la crise sanitaire qui vous a obligés à revoir votre stratégie. Depuis, nous voyons certains budgets augmenter. Nous avons noté par exemple l'augmentation, que nous demandions de longue date, du tarif horaire des services d'aide et d'accompagnement à domicile. C'est une avancée positive. Toutefois, vous ne présentez pas de véritable bilan de l'action départementale en 2020 face à la crise. Votre compte administratif ne mentionne que le coût estimé sur les finances, il se chiffrait à 67,6 M€ – c'est beaucoup et, en même temps, c'est peu –, 49,2 M€ en fonctionnement dont 21 M€ de dépenses concrètes liées au RSA, 12,5 M€ en investissement.

Nous avons en tête plusieurs départements que nous citons régulièrement qui ont une gestion plus volontariste et moins rivée sur l'objectif de la maîtrise des dépenses. Je pense à la Haute-Garonne qui a ouvert un fonds de 7 M€ à destination des habitants les plus précaires pour leurs achats alimentaires et d'hygiène avec 42 000 bons solidaires distribués, ou à la Seine-Saint-Denis qui a également ouvert un fonds de 6 M€ pour les habitants fragilisés, les locataires en rupture de paiement de loyers, les autoentrepreneurs en difficulté, les personnes en situation de fracture numérique. Le Pas-de-Calais quant à lui avait mis en place provisoirement la gratuité de ses cantines scolaires à la fin du confinement. En Loire-Atlantique, un fonds départemental de

soutien avait été lancé pour l'ensemble des acteurs associatifs fragilisés par la crise partenaires ou non du Département. La Loire Atlantique a également débloqué un plan de soutien du secteur du bâtiment et des travaux publics qui se chiffre en investissement à 21 M€ avec trois priorités : 5 M€ pour la transition énergétique 7,3 M€ supplémentaires dédiés à l'entretien des routes départementales, 7 M€ dédiés à un fonds exceptionnel pour l'entretien des voiries communales. Avec un million d'habitants en moins que le Nord, le Département du Pas-de-Calais voisin a lancé dès juillet 2020 un plan de soutien de 60 M€ pour les territoires, ses partenaires et la population à travers le renforcement des aides.

Je dois dire que nous faisons un peu pâle figure. Face à la crise, nous voyons bien qu'il existe une différence entre la gauche et la droite dans la gestion de nos Départements, quoi que vous pensiez. C'est l'un des enseignements que l'on peut tirer de cet examen du compte administratif 2020.

Durant six ans, vous avez géré le Département sans grande surprise – et ce n'est pas un gros mot, ce n'est pas une injure –, comme une majorité de droite qui gère un département ou une collectivité. Il n'y a rien d'original ou de surprenant là-dedans. Vous avez privilégié une gestion financière moins-disante sur le plan social, moins ambitieuse pour nos territoires, une gestion qui n'investit pas en faveur de la transition écologique et néglige les enjeux qui nous préoccupent le plus, c'est-à-dire la lutte contre les inégalités d'accès à la santé, le soutien à la création de nouveaux emplois durables et non délocalisables, la construction de nouvelles solidarités entre les générations, la réussite de tous au collège, l'autonomie de la jeunesse, la défense de nos services publics de proximité et la démocratie participative qui a, elle aussi, été oubliée durant ce mandat.

Voilà ce que je souhaitais dire. Il n'y a pas de mystère, Monsieur le Président, nous voterons évidemment contre votre compte administratif qui constitue effectivement, nous l'avons compris, le bilan de la droite à la tête du Département du Nord.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MANIER.

Vous avez été tellement gentil tout à l'heure que je vous ai laissé bien plus que votre temps de parole puisque vous en étiez à 16 minutes. Je suis un peu coupable puisque les présidents des groupes d'opposition m'avaient demandé de mieux faire respecter les temps de parole.

J'espère que notre collègue Charles BEAUCHAMP, qui va maintenant prendre la parole pour le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, sur ce plan-là, ne vous imitera pas.

Charles, vous avez la parole.

**M. BEAUCHAMP.-** Non, Monsieur le Président. Si je suis l'ordre, c'est le groupe UPN.

**M. le Président.-** Effectivement.

Jean-Noël VERFAILLIE va s'exprimer au nom du Groupe Union pour le Nord.

Cher collègue, vous avez la parole.

**M. VERFAILLIE.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Aujourd'hui est un jour particulier puisque nous allons voter le dernier compte administratif de la mandature.

Ce compte administratif est le résultat de la politique menée depuis 2015 par l'Union pour le Nord. Il démontre encore une fois la très bonne gestion de notre Département. Je salue ici le travail fait par le Président Jean-René LECERF et son premier Vice-président Christian POIRET afin d'arriver à ce compte administratif exceptionnel.

Je tiens également à m'associer à tout ce qui a pu être dit par Christian en début de séance. Mon cher Jean-René, merci pour tout ce que tu as fait pour le Département du Nord et pour nous au sein de l'Union pour le Nord.

C'est grâce à une très bonne maîtrise des dépenses et à une politique volontariste de l'exécutif que nous pouvons être sereins quant à l'avenir de ce Département. Pourtant, la partie était loin d'être gagnée lorsque je repense à 2015. Nous avons récupéré un bateau à la dérive en situation de quasi-faillite amenant à une menace de mise sous tutelle. Il n'y avait que Mayotte qui était dans une pire situation que le Nord. Aujourd'hui, tous les voyants sont au vert. Cher Président, vous pouvez partir sereinement, le job a été bien fait et le Département du Nord est dans un bien meilleur état que celui dans lequel nous l'avions trouvé.

Pour mémoire, en 2015, la dette du Département s'élevait à 1,4 Md€, une dette astronomique qui représentait une capacité de désendettement de 13,1 années. Généralement, les prêteurs considèrent que le seuil critique de la capacité de désendettement se situe entre 11 et 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Malgré cela, nous avons relevé le défi, nous avons évité la tutelle et, en six ans, la dette a baissé

de 225 M€, la capacité de désendettement du Département du Nord est passée à 5,3 ans, bien en dessous du seuil d'alerte. Ce désendettement nous permet de payer la totalité de notre participation dans le projet du canal Seine-Nord Europe. C'est bien grâce à notre majorité que ce projet indispensable au développement de notre territoire est financé et surtout finançable aujourd'hui.

Notre politique a permis également d'avoir aujourd'hui une épargne nette positive de 69 M€, épargne qui était négative en 2015 à -2 M€. La majorité socialo-communiste de l'époque n'avait quasiment plus rien pour l'investissement, quasiment plus aucune marge de manœuvre pour investir. Ils étaient obligés de passer par l'emprunt pour financer chaque projet d'investissement. Le Département autofinance aujourd'hui ses investissements à hauteur de 82 %.

69 M€ d'épargne nette donc, mais n'oublions pas la crise sanitaire qui a frappé lourdement notre collectivité. En 2020, le coût de la crise Covid était de 67,6 M€. Sans la pandémie, notre épargne nette aurait atteint plus de 136 M€. C'est cette bonne gestion qui nous a d'ailleurs permis de répondre présents pour protéger les Nordistes des effets de cette crise sanitaire et économique.

J'ai le souvenir d'une gauche qui aimait les tours de magie. Comment faire disparaître un mois de financement de RSA ? Rien de plus simple, un budget étalé sur 11 mois sortait du chapeau, un tour de passe-passe pour équilibrer son budget qui pourrait se qualifier de faute professionnelle. Aujourd'hui encore, nous continuons de rembourser ces gros arrangements avec la réalité. C'est un contrat de confiance moral qui nous lie avec les Nordistes et c'est pourquoi nous avons mené une politique ambitieuse pour notre collectivité.

Nous avons conduit en responsabilité une gestion saine de nos finances. C'est dans cet esprit que la trajectoire financière du Département est construite depuis 2015, une gestion saluée par la Chambre régionale des comptes qui explique – je cite – : « Depuis 2015, le Département du Nord a redressé sensiblement sa situation financière ».

Ce résultat, nous le devons en partie à notre culture de la recette mise en place à notre arrivée. En effet, l'optimisation des recettes a permis une augmentation de 7,1 % entre 2016 et 2020 contre 4,7 % entre 2011 et 2015, une belle augmentation malgré un désengagement de l'État avec une baisse cumulée de 360 M€ de la dotation globale de fonctionnement au cours de ce mandat.

L'optimisation des recettes s'est faite en faisant valoir la nécessité d'un meilleur partage de la richesse entre Départements. Je tiens ici à saluer la volonté de notre Président qui a bataillé avec l'Association des Départements de France pour prendre en compte les situations des Départements les plus dégradés vis-à-vis des dépenses sociales. Cela a permis une réforme majeure des fonds de péréquation des DMTO faisant passer le solde net pour le Département du Nord de 43,8 M€ en 2015 à 104,1 M€ en 2020, soit une multiplication par plus de 2 des recettes.

Nous sommes également allés chercher tous les financements possibles pour mettre en place des politiques ambitieuses pour les Nordistes. Je pense notamment à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont le Département du Nord a été le premier signataire, et à la stratégie de prévention et de protection de l'enfance qui auront permis de consacrer en trois ans 60 M€ supplémentaires au service des politiques sociales du département. Je pense ensuite au soutien de l'Union européenne, avec laquelle 21 M€ devraient être conventionnés sur la prochaine période de programmation, contre 13 M€ sur la précédente période de programmation, soit une hausse de plus de 60 %. Cette hausse reflète la qualité des projets portés par le Nord et la pleine appropriation des thématiques européennes.

Une bonne gestion ne peut se faire uniquement avec une optimisation des recettes. Il faut combiner à cela une bonne maîtrise des dépenses. Celles-ci ont en effet évolué de 7,2 % sur la période 2016-2020 contre 12,2 % sur la période 2011-2015. À l'Union pour le Nord, nous ne dépensons pas l'argent que nous n'avons pas.

Nous pouvons être fiers du travail mené pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Le travail est fait et nous sommes bien au rendez-vous pour réduire par l'insertion et la remise au travail le nombre d'allocataires du RSA. En 2015, nous étions à 116 000 foyers aidés, contre 100 957 aujourd'hui. À ceux qui nous expliquent que cette baisse n'est pas de notre fait, mais tient de la conjoncture, je tiens quand même à signaler que, entre 2016 et 2020, le nombre d'allocataires a augmenté de 10,4 % en France métropolitaine et a diminué de 0,6 % dans le Nord. Je salue ici le travail effectué par Doriane BÉCUE et les services du Département. Nous ne nous sommes pas trompés. Notre politique a porté ses fruits, une politique pleine de bon sens. Pour l'année 2020, cette diminution représente une économie de 80 M€, mais je préfère cependant penser à tous ces Nordistes qui ont retrouvé un emploi. Le RSA dans le Nord, cela veut dire réussir sans attendre.

Notre vocation est de protéger les Nordistes et nous l'avons encore une fois démontré durant cette crise, avec des dépenses dédiées à la solidarité humaine qui s'élèvent en 2020 à 90,73 M€, une augmentation de 13,82 M€ par rapport à 2019, soit une hausse de 18 %.

Le rétablissement pérenne des équilibres financiers facilite considérablement le développement des aides aux habitants les plus fragiles, ainsi qu'à tous ceux dont le quotidien a été bouleversé par la situation de pandémie et ses conséquences. Il nous donne aussi les moyens d'accompagner la relance économique dans le cadre de nos compétences, avec une progression significative de la solidarité territoriale en direction des communes et des intercommunalités et une augmentation de nos propres investissements.

Nous avons donc fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement afin de soutenir l'activité économique et limiter les effets de la crise. Les dépenses d'équipement ont ainsi été renforcées en 2020 pour atteindre 270 M€, contre 218 M€ en 2019, soit une hausse 23,6 %.

Le Département est là et il sera encore là les années à venir pour venir soutenir les projets de nos communes et aménager le Nord.

Pour toutes ces raisons, le Groupe Union pour le Nord votera pour ce compte administratif 2020.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Jean-Noël VERFAILLIE.

Je donne maintenant la parole au président du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

Charles BEAUCHAMP, vous avez la parole.

**M. BEAUCHAMP.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Les finances de notre Département ont été moins impactées par la crise que celles d'autres Départements. Nous nous en réjouissons. En revanche, cela ne signifie pas que les Nordistes auraient été épargnés par la crise économique et sociale. D'ailleurs, si le coût de la crise pèse moins sur notre collectivité, c'est aussi parce que le Nord n'est pas celui qui a déployé le plus de moyens en direction des habitants ou des associations du territoire. La note pour la Seine-Saint-Denis est élevée aussi parce qu'ils ont mis en œuvre des plans de soutien et de relance très volontaristes en 2020.

La dette cumulée de l'État vis-à-vis du Département s'alourdit cette année encore. Rien que sur la DGF, le manque à gagner pour notre collectivité est énorme, plus de 700 M€ depuis 2012. À cela, il faut ajouter la compensation trop partielle des allocations individuelles de solidarité (RSA, PCH, APA). Sur tous les sujets, AIS, MNA, (Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)), le reste à charge du Département est de plus en plus élevé et l'État se désengage d'autant.

De nouvelles ressources sont indispensables à la collectivité, nous sommes d'accord sur ce point ; mais l'enjeu est d'obtenir gain de cause sur le cœur du problème, une répartition financière juste entre l'État et les Départements, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Tout transfert entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice. C'est un principe constitutionnel qui n'est pas respecté.

L'attribution de nouvelles ressources passe aussi par la récupération d'un levier fiscal. Avec la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les Départements ne disposent plus d'aucun impôt local qu'ils maîtrisent. La recherche de ressources complémentaires du côté des DMTO est évidemment souhaitable. Grâce au relèvement du taux plafond en l'occurrence, les DMTO dans le Nord ont très bien résisté à la crise sanitaire, mais cela ne suffit pas à en tirer une vérité générale. Nous gardons en tête qu'elles avaient bien moins résisté lors de la crise financière de 2008. Même en 2020, certains Départements ont vu leurs DMTO s'effondrer. De plus, nous n'avons aucun moyen direct d'agir sur cette taxe ; c'est pourquoi elle reste une ressource incertaine.

De nos ressources, dépendent nos capacités d'investissement, c'est vrai, mais la petite musique du désendettement montre aujourd'hui ses limites. Les répercussions de la crise de la Covid-19 conduisent les puissances publiques à s'endetter et à investir massivement plutôt qu'à garder les yeux rivés sur les ratios financiers.

L'exemple des États-Unis est emblématique avec des plans en milliards de dollars. La résorption de la dette publique ne doit pas être une fin en soi. Dans cette assemblée, comme ailleurs malheureusement, la confusion a souvent été entretenue entre la dette d'un ménage et la dette publique, mais ce sont deux choses qui ne sont pas comparables. Pour un État ou une collectivité locale qui sont des personnes morales, immatérielles, s'endetter pour investir est un mode de financement admis par tous ; ils ne peuvent pas faire faillite comme une entreprise, ils sont solvables sur le très long terme, contrairement aux personnes physiques qui ont une durée limitée dans le temps.

Concernant le Nord, la stratégie de désendettement a été poussée loin. Conséquence, moins d'investissements pour les routes, pour les collèges, pour les projets d'aménagement, pour le développement territorial. Les niveaux d'investissement du mandat écoulé n'ont pas été conformes aux enjeux de notre territoire.

Le plus parlant reste encore de comparer la totalité de l'investissement d'un mandat à l'autre sur cinq exercices budgétaires afin que la comparaison ait du sens. 1,497 Md€ / 1,136 Md€, le différentiel est -24 %. Les dépenses d'équipements ont donc été bridées, comme nous n'avons cessé de le regretter. Les dépenses de fonctionnement l'ont été également en dépit des besoins croissants.

Ce qui est pointé comme une amélioration des politiques publiques est largement à nuancer : amélioration des ratios financiers, si vous voulez, mais amélioration du service délivré aux Nordistes, non. Nous observons bien au contraire une dégradation avec un niveau d'intervention moindre qu'auparavant.

Je reprends quelques exemples cités dans le document budgétaire.

Premier exemple, la PCH. Vous avez mis en place un plan de maîtrise pour contenir l'évolution de la PCH. Que cela permette au Département de dépenser moins d'argent est peut-être une amélioration d'un point de vue comptable, mais, du côté des usagers en situation de handicap et de leur famille, pouvez-vous décemment affirmer que cela représente une amélioration ? Le plan de maîtrise de la PCH n'est rien d'autre qu'une façon d'attribuer des plans d'aide moins conséquents avec moins d'heures d'intervention.

Deuxième exemple, le développement de l'accueil familial dans le domaine de l'enfance. Si seulement c'était vrai, ce serait en effet une véritable amélioration, mais l'accueil familial n'a pas été consolidé pendant votre mandat. La volonté affichée de recrutement massif (200 assistants familiaux) est probablement sincère ; seulement, sur le terrain, on n'a pas constaté un bond quantitatif depuis 2015, alors qu'on pouvait anticiper le nombre de départs en retraite de ces professionnels. Peut-être pouvez-vous nous détromper en nous rappelant le nombre d'assistants familiaux de ces dernières années.

Malheureusement, l'amélioration des politiques publiques n'a pas été la norme durant ce mandat, elles ont surtout dû s'accommoder de restrictions budgétaires. La même trajectoire financière se retrouve dans bon nombre de politiques, une courbe en V. Sur la première partie du mandat, exercices 2016, 2017, 2018, une chute des crédits. Sur la seconde partie du mandat, exercices 2019 et 2020, une courbe qui remonte vers le niveau de départ, du plus après du moins. L'amélioration des politiques publiques est à relativiser.

La politique en direction des établissements du champ de l'enfance est emblématique de cette courbe en V. Les conséquences des courbes ont été un déficit de places d'hébergement pour les enfants et une difficulté accrue des travailleurs sociaux à trouver des solutions d'hébergement et, qui plus est, des solutions réellement adaptées aux profils des enfants. Nous aurions aimé que les deux axes prévention et protection de l'enfance bénéficient de moyens croissants ; au lieu de cela, on a assisté au jeu des vases communicants : beaucoup moins pour la protection, un peu plus pour la prévention.

Par ailleurs, nous votons aujourd'hui un plan avec 20 mesures destinées aux jeunes Nordistes. Rappelons à l'occasion de ce compte administratif que les moyens n'ont fait que diminuer durant le mandat pour la politique prévention et autonomie des jeunes : 34 M€, 32 M€, 31 M€, 29 M€ et enfin 30 M€ en 2020 si l'on ne compte pas le plan « jeunes » à 6,6 M€.

La politique en direction des ressources humaines est symptomatique elle aussi d'une stratégie toute tournée vers les économies. Ce sont 500 équivalents temps pleins qui ont été supprimés entre 2015 et 2018. Cela a conduit clairement à une impasse : malaise dans les services et les structures partenaires, surcharge de travail, perte de sens, burn-out de nombreux collaborateurs. Cela n'est pas étonnant, car moins d'effectifs pour gérer des demandes en croissance, cela ne peut pas fonctionner, demandes croissantes d'APA et de PCH par exemple. D'ailleurs, les moyens octroyés pour le fonctionnement de la MDPH diminuent entre 2016 et 2020 : 6 M€, 6,5 M€, 4,2 M€, 4,5 M€, 4,7 M€.

Je m'interroge sur votre choix de présentation de la masse salariale. L'indicateur retenu, les effectifs permanents payés, ne relate pas la réalité des moyens humains disponibles. Cela donne même à voir une augmentation. Je préfère évoquer les effectifs pourvus sur emplois budgétaires, un indicateur plus à même de refléter la réalité des moyens humains. C'est d'ailleurs celui retenu dans la maquette budgétaire État des personnels.

De 7 776 équivalents temps pleins en 2015, on atterrit à 7 583 en 2020, donc en diminution. Votre double stratégie de maîtrise de dépenses et d'optimisation des recettes se heurte à une double réalité. La maîtrise des dépenses trouve ses limites lorsqu'elle conduit à altérer la qualité du service public et oblige les personnels et les partenaires à travailler en flux tendu.

L'optimisation des dépenses, d'obtenir plus qu'une meilleure péréquation entre collectivités, est certes intéressante. L'enjeu est d'obtenir gain de cause sur la façon dont l'État participe financièrement aux compétences qu'il nous a transférées et cela passe par un gouvernement qui accepte de ponctionner de l'argent là où il y en a, en luttant vraiment contre l'évasion fiscale par exemple, plutôt qu'un gouvernement qui fait les fonds de caisse en baissant la CSG, les APL ou encore en rognant sur les indemnisations chômage, un gouvernement qui privilégie les plus fortunés et laisse l'immense majorité de Français dans les difficultés.

Vous l'avez compris, le groupe communiste votera contre le compte administratif.

**M. le Président.-** Merci, Président BEAUCHAMP.

Je rends la parole quelques instants à Christian POIRET et je vous répondrai également sur un certain nombre des arguments que vous avez déployés.

**M. POIRET.-** Merci, Président.

Cela fait des années que je me pose une question que je souhaiterais poser à Monsieur MANIER. Pourquoi, dans le budget 2015, a-t-il mis 11 mois de RSA et pas 12 ? Si je peux avoir la réponse, je suis preneur.



**M. MANIER.-** Monsieur le Président, est-ce que je peux répondre à Monsieur POIRET ?

**M. le Président.-** Bien sûr, Monsieur MANIER, vous êtes interrogé.

**M. MANIER.-** Je vous remercie, Monsieur le Président, je ne voudrais pas quitter Monsieur POIRET sur une chose qu'il ne comprend pas. C'est relativement rare.

Monsieur POIRET, il faut remettre les choses dans leur contexte. Comme l'a rappelé tout à l'heure Charles BEAUCHAMP, c'est quand même l'État qui est débiteur vis-à-vis des Départements à cause de ses mauvaises compensations. Le fait que nous avançons l'argent ne pouvait plus durer. Or, en 2015, nous avons un système où c'était le Département qui avançait l'argent, ce qui était quand même une aberration. J'ai donc jugé utile que l'on paye à terme échu, ce qui était d'ailleurs envisageable, envisagé et prévu dans une convention que nous avons et que nous avons la possibilité de mettre en action. C'est donc ce que nous avons fait, parce que nous avons pensé que, quand l'État avait une telle dette, il fallait à un moment arrêter les plaisanteries. Arrêter les plaisanteries voulait dire que l'on ne paye plus par anticipation, mais que l'on paye à terme échu, ce qui, encore une fois – vous vérifierez –, était prévu par le biais d'une convention.

D'ailleurs, de mémoire, il me semble que vous-même avez repris ma jurisprudence les premières années et que d'autres Départements, à juste titre, l'ont fait.

Voilà, Monsieur POIRET, ce que je souhaitais dire en réponse à votre interrogation, en espérant vous avoir éclairé.

**M. POIRET.-** Merci, Monsieur MANIER.

En fait, c'est simplement parce que vous n'aviez pas les moyens d'équilibrer votre budget. Votre objectif était donc d'être à terme échu, comme vous le dites très bien, mais, aujourd'hui, nous payons toujours des intérêts et nous avons toujours la dette pour une partie puisque nous avons remboursé une partie, mais pas tout. La dette existe toujours en partie, car il faut bien considérer que c'est une dette.

Si vous aviez mis 12 mois de RSA, vous n'équilibriez pas le budget et vous étiez dans le mur. Vous avez simplement décidé de mettre 11 mois de RSA et, ainsi, vous n'augmentiez pas les impôts. Or, vous étiez obligés d'augmenter les impôts. Vous aviez une épargne à 2 M€ en 2013, une épargne à 12 M€ en 2014, vous étiez à l'agonie.

Aujourd'hui, c'est facile de nous dire que nous avons dû augmenter les impôts. Le Président a pris la décision de les baisser derrière, ce qu'il a très bien fait avec toute la majorité.

Vous n'aviez pas le courage de dire aux Nordistes que vous étiez au pied du mur et que vous deviez augmenter les impôts. C'est dommage car, en politique, il faut avoir du courage. Or, nous avons eu ce courage. On pouvait être sous tutelle, mais, non, on a relevé le challenge, on y est allé. Aujourd'hui, vous avez le résultat. Arrêtez de nous donner des leçons !

Quand vous dites « la gentille majorité de droite a redressé le Département ». Elle n'est pas gentille, la majorité de droite a redressé le Département. Vous n'avez pas su gérer, vous n'avez pas su piloter. Vous n'aviez aucun outil de pilotage lorsque nous sommes arrivés aux affaires. Même votre DGS disait qu'il fallait augmenter les impôts. Vous étiez dans le mur. Evitez-nous ce discours ! Les Nordistes ne sont pas bêtes. Ils ont bien compris que vous étiez à l'agonie et, ce que nous avons fait, nous devions le faire.

De plus, sur l'ardoise, il n'y a pas que le douzième mois de RSA que vous n'avez pas mis. Sur les 52,5 M€ de Fond d'Aménagement du Nord (FDAN) que vous avez délibérés le 15 février, il n'y avait pas le premier euro pour le financer.

Après, vous nous parlez également d'investissements. Sur votre budget 2015, vous aviez 30 M€ de fonds propres et 270 M€ à l'emprunt.

C'est vrai, ce n'est pas gênant. J'entends Charles BEAUCHAMP dire que faire des emprunts n'est pas grave, ce sera payé sur le long terme. Oui, c'est payé par les autres et cela, vous savez bien le faire.

Je vais vous dire pourquoi vous savez bien le faire. Je vous ai annoncé un jour que vous aviez bien reporté la dette et le capital sur ce mandat. Je vais vous donner quelques chiffres intéressants.

En 2011, en capital, vous remboursez 101 M€ – pas mal –, en 2012, 109 M€ – pas mal non plus –, en 2013, 116 M€ et, en 2014, 122 M€. C'est le capital. Vous imaginez, cela vous donne des moyens d'aller à l'investissement et vous auriez dû y aller beaucoup plus que ce que vous avez fait.

Quand nous sommes arrivés à la majorité, vu que vous avez décalé le capital pour vous donner un peu d'oxygène par manque de courage, on a eu 135 M€ de capital à payer en 2016, 144 M€ en 2017, 152 M€ en 2018 et 152 M€ en 2019 !

Quand on est à 100 M€ et qu'on passe à 152 M€ de remboursement, avec les 50 M€, on peut faire pas mal d'investissements. Or, vous les avez piqués avant pour nous les donner à rembourser après ! C'est votre méthode socialiste et communiste.

11 mois de RSA et 45 000 personnes hors radar, ce n'est pas mal ! C'est une gestion socialiste et communiste.

Quand vous parlez de la taxe foncière, c'est un discours de campagne. On vous l'accorde aujourd'hui, on est à quelques semaines, mais ne prenez pas les Nordistes pour des imbéciles. Ils savent très bien que, quand vous êtes à 2 M€ d'épargne, vous êtes à l'agonie. On n'a pas inventé les choses. Il n'y a pas que nous qui avons dit que nous étions à l'agonie. Même Manuel VALLS a eu l'occasion de le dire à notre Président : « On n'est pas plus riche que vous ». Il connaissait la situation du Nord. L'ADF connaissait la situation du Nord.

Par conséquent, on n'est pas les méchants, ne vous inquiétez pas. On a géré, on a piloté ce Département et c'est comme cela que l'on peut avancer.

Comme l'a dit Jean-Noël – et je l'en remercie –, on ne dépense pas l'argent que nous n'avons pas et on ne laisse pas non plus les dettes aux suivants comme le souhaite Charles BEAUCHAMP. Il faut être très clair à ce niveau-là.

Je pense que les Nordistes sont conscients. Je peux vous dire qu'on est fier de notre bilan. On a fait ce qu'il fallait.

Je vais vous dire une chose importante sur le RSA. À chaque fois, vous dites qu'il n'est pas normal que l'État ne compense pas. Vous aviez un Président de la République que vous avez soutenu, qui s'appelait François HOLLANDE, qui a décidé un jour qu'il serait bien de faire évoluer le RSA de 10 %, 2 % de plus chaque année hors évolution de l'inflation ; c'est-à-dire que, tous les 1<sup>er</sup> janvier, on prenait 12 à 14 M€ de plus. Je pense que François HOLLANDE était bien socialiste, vous l'avez bien soutenu, vous avez décidé cela ensemble et, maintenant, vous nous dites que c'est l'État qui ne compense pas. Vous rajoutez une louche, il faut peut-être arrêter de temps en temps et être rationnel !

Une gestion socialiste et communiste et pas une gestion Union pour le Nord. Les Nordistes en sont conscients et, aujourd'hui, ils savent très bien ce qu'ils vont vouloir pour l'avenir.

Voilà, Président, ce que je voulais simplement dire. On n'a pas les mêmes visions, c'est clair, on ne dépense pas l'argent qu'on n'a pas, on n'endette pas ceux qui nous suivront, on gère tout en préservant les Nordistes.

Quand Charles BEAUCHAMP parle de la PCH, ce n'est pas mathématique, il s'agit simplement de bien affecter les bons plans aux bonnes personnes. Cela se gère et cela s'appelle également du pilotage.

Nous ne faisons pas de politique politicienne. Excusez-nous. Nous avons piloté pendant ces six ans le Département du Nord. Comme je le dis souvent, nous avons mis les mains dans le cambouis, nous avons travaillé avec de bonnes équipes, que ce soit le Directeur général des services, mais également les DGA et l'ensemble du personnel. Tout le monde a eu cette volonté de réussir. C'est ensemble avec le Groupe Union pour le Nord – et je remercie l'ensemble de mes collègues et l'ensemble des vice-présidents sur les nouvelles politiques – que nous avons fait la différence avec ce compte administratif de cette année.

Voilà, Président, ce que je souhaitais dire aujourd'hui.

**M. le Président.-** Merci, Christian.

Il me reste peu de chose à ajouter, mais je vais les ajouter quand même, sinon mon plaisir de la dernière séance ne serait pas total.

Si je voulais caricaturer un peu le fait que ce n'est pas la même chose entre la droite et la gauche, je pourrais dire effectivement que, en termes de recettes de fonctionnement, l'évolution entre 2011 et 2015 est de 4,7 % pour la gauche et que, entre 2016 et 2020 pour la droite et le centre, l'évolution des recettes est de 7,1 %. Nous sommes donc plus compétents pour faire entrer les recettes. Je pourrais dire aussi que, sur les dépenses de fonctionnement, l'évolution entre 2011 et 2015 est +12,2 % et, entre 2016 et 2020, elle est de +7,2 %. Nous sommes donc plus compétents pour limiter les dépenses.

Je vais prendre une petite comparaison qui n'est plus entre l'ancienne majorité et l'actuelle majorité, mais qui est du Nord par rapport à la France sur l'évolution de la dépense de RSA entre décembre 2019 et décembre 2020, l'année marquée par la pandémie. En France, l'évolution moyenne est de 6,7 %. L'évolution dans le Nord est de 2,4 %.

On peut prendre l'évolution du nombre d'allocataires du RSA sur cette même période de l'année 2020 : en France, c'est +7,85 % et, dans le Nord, c'est +2,46 %. Il a dû se passer quelque chose sur la remise à l'emploi dans le département du Nord.

Je vais rectifier une erreur de Jean-Noël VERFAILLIE. Je ne lui en veux pas parce que cette erreur est faite dans le rapport. Si nous n'avons pas tort en disant que l'évolution du nombre d'allocataires du RSA dans le Nord a été de 19 % de 2011 à 2015, je ne sais pas où ils ont trouvé le 0,6 % de baisse entre 2015 et 2020, puisque j'ai repris les chiffres de 2015 à 2019, autrement dit avant la pandémie, et la baisse du nombre d'allocataires était de 8,5 %. Sur l'année de pandémie, 2020, si on regarde la différence entre 2015 et 2020, on n'est plus qu'à -4,5 % d'allocataires. Si on prend avril 2021, puisque les derniers chiffres sur le RSA sont très bons sur le retour à l'emploi des allocataires, la différence entre 2015 et avril 2021 en nombre d'allocataires est de 10 %.

Si on prend le problème des DMTO, on nous dit qu'on a de la chance, qu'on a eu des DMTO importantes, des DMTO qui, même l'année de pandémie, se sont particulièrement bien portées. Effectivement, en droits de mutation à titre onéreux, on a 317 M€ de gains cumulés sur 2015-2020. Mais – parce qu'il y a un « mais », Christian l'évoquait il y a un instant –, sur la DGF,

en pertes cumulées, on est à 360 M€. Cela veut dire qu'on a davantage perdu sur la DGF qu'on n'a gagné sur les droits de mutation à titre onéreux. Je rejoins le Président BEAUCHAMP lorsqu'il disait qu'on était en baisse cumulée de DGF depuis 2012 et, cette fois-ci, on arrive à 733 M€ de perte brute pour le Département du Nord.

On peut continuer un peu comme cela. Si on prend les ratios de désendettement, en 2015, on est à 13,1 ans ; en 2020, on est 5,3 ans. C'est vrai que, par un petit abus de langage, je disais que, lorsque j'étais arrivé en 2015, sur le ratio de désendettement, on était battu par Mayotte. En fait, j'ai un peu menti – à tout péché miséricorde –, il y avait Mayotte et le Val-d'Oise, mais on n'était pas bien loin.

Si on veut avoir un peu d'espoir sur les années à venir, je ne suis pas un partisan de la perte du levier fiscal – j'en reparlerai dans un instant –, mais le remplacement par la TVA ne s'annonce pas comme étant calamiteux. Si je prends par exemple l'augmentation du foncier bâti sur l'année 2020 dont on est satisfait, si on cumule l'augmentation des bases et l'inflation, cette augmentation du foncier bâti est de 2,1 %. Cela fait quand même déjà 9,8 M€ pour l'augmentation du foncier bâti en 2020. Or, aujourd'hui, on prévoit une croissance de 5 % pour 2021 et une croissance de 5 % pour 2022. Cela veut dire que, en 2022, la TVA devrait augmenter d'autant, nous pourrions donc avoir en 2022 une augmentation par le biais de la TVA de 23,9 %. Tout n'est donc pas perdu au niveau de la TVA, ce qui n'empêche pas de rechercher le levier fiscal.

Je vais répondre aux interventions de mes collègues, en remerciant Jean-Noël VERFAILLIE de l'appui et de l'approbation qu'il donne à la gestion qui a été la nôtre comme elle a été la sienne puisque nous avons été sur ce point totalement unanimes au sein du Groupe Union pour le Nord.

Je voudrais reprendre quelques propos du Président du groupe socialiste.

Sur le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), il paraît qu'on a bloqué les recrutements au SDIS. On les a peut-être bloqués parce qu'il y en avait assez. On est les premiers depuis très longtemps à se dire que le SDIS, ce ne sont pas seulement les pompiers professionnels, ce sont aussi les pompiers volontaires. Nous n'avons jamais envisagé – je suis moins sûr pour nos prédécesseurs – de professionnaliser l'intégralité des sapeurs-pompiers. Aujourd'hui, on se bat pour le développement du volontariat. On a d'ailleurs obtenu, suite à une campagne de communication, de très nombreuses candidatures de sapeurs-pompiers volontaires et nous en sommes très heureux. Cela permettra aussi de développer la mixité dans le corps des sapeurs-pompiers qui en manque encore très cruellement aujourd'hui.

J'ajoute que, sur le SDIS, il était irresponsable – je pèse mes mots – en 2013-2014 de monter au maximum légal les indemnités pour les sapeurs-pompiers professionnels du jour de leur recrutement à l'époque comme sapeur-pompier de deuxième classe – maintenant, cela n'existe plus, on commence à la première classe – jusqu'au grade de contrôleur général. Cela n'avait pas beaucoup de sens. Cela coûtait très cher au budget du SDIS et donc au Département et, en même temps, cela vous retirait un instrument de management. Il est normal, il est sain, il est pertinent que les évolutions sur les indemnités soient connotées par la manière de servir et par l'implication des uns et des autres. Il est aussi raisonnable de préserver des marges financières qui permettent, quand on nomme par exemple quelqu'un à une responsabilité dans l'Avesnois, dans le Cambrésis – ce n'est pas ce qui se recherche le plus spontanément au niveau des sapeurs-pompiers –, d'avoir un remerciement financier à exprimer vis-à-vis de ceux qui l'acceptent. Or, tout cela a disparu par cette décision extrêmement curieuse d'augmentation globale, sur laquelle d'ailleurs la Chambre régionale des comptes ne s'est pas encore remise.

Je ne suis pas allé jusqu'au bout de ce qu'il aurait peut-être fallu faire, c'est-à-dire le retour en arrière, parce que cela avait été estimé comme étant un dû pour les sapeurs-pompiers professionnels. J'ai cependant décidé – et je n'ai pas bougé d'un iota sur ce point – que tous les nouveaux engagés recommenceraient à avoir une formule qui est évidemment beaucoup plus féconde, celle d'une évolution des indemnités au prorata de l'implication et au prorata de l'évolution de la carrière.

Vous dites aussi qu'on n'est pas bon dans cette crise sanitaire, que l'on relance beaucoup moins que ne l'a fait le Département du Pas-de-Calais, Département ami avec lequel j'entretiens d'ailleurs les meilleures relations. Je pense que ceux qui estiment qu'on n'en a pas fait assez vont être totalement rassurés lorsqu'on en viendra au contrat de relance où on citera les sommes qui sont impliquées par ce contrat de relance d'un engagement financier global de l'ordre de 338 M€, avec une intervention de l'État de l'ordre de 100 M€. Je me demande bien comment vous auriez fait à l'époque, en 2015, pour pouvoir aller vers des ambitions aussi importantes. Mais les ambitions, il faut en avoir les moyens.

Je ne pense pas que se trouver au bord du dépôt de bilan – si on parlait d'une entreprise – et de la mise sous tutelle – puisque l'on parle d'une collectivité – soit la meilleure manière de pouvoir développer des politiques sociales à la fois innovantes et fort ambitieuses. Aujourd'hui, nous nous en sommes donné les moyens et je ne ferais franchement pas l'échange entre le compte administratif 2014 et le compte administratif 2020.

Je rassure donc sur les craintes qui ont été exprimées par le Président du groupe socialiste. L'avenir aujourd'hui ne se présente pas d'une manière particulièrement noire pour le Département du Nord et je préfère effectivement avoir limité à 67 M€ le coût de la pandémie qu'à en être arrivé à 290 m€ comme l'a annoncé le Président de la Seine-Saint-Denis, puisque j'ai l'impression que certains ont la nostalgie non pas de Venise, mais d'Aubervilliers. En tout cas, notre situation est incontestablement beaucoup plus favorable.

Je voudrais dire également que, sur les recommandations qui ont été faites par la Chambre régionale des comptes, nous en avons accepté une, celle qui dit : « Évaluez sur les efforts que vous avez réalisés. Vous investissez énormément par exemple sur l'informatique, sur le numérique, évaluez pour voir si ces investissements permettent une gestion plus facile, plus performante et si ces investissements se justifiaient ». Je crois effectivement que la procédure d'évaluation est un élément qui doit devenir tout à fait naturel dans le fonctionnement de notre collectivité.

Je voudrais aussi apporter quelques réponses à Charles BEAUCHAMP qui nous parle du levier fiscal. Je suis d'accord avec lui, il faut récupérer un levier fiscal. Je suis d'accord également avec lui puisque c'est ce que j'ai cru comprendre dans son intervention, le seul levier fiscal possible aujourd'hui, puisqu'on ne va pas rétablir la taxe d'habitation, ce sont les droits de mutation à titre onéreux. Je ne suis pas le seul à le penser. Le Président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale, Jean-René CAZENEUVE – avec un prénom pareil, il ne peut faire que de belles propositions –, propose d'ores et déjà l'augmentation de 0,2 % des DMTO, ce qui permettrait effectivement de donner une bouffée d'oxygène. L'ADF ne demande pas cette augmentation ponctuelle, elle demande que les DMTO deviennent un nouveau levier fiscal même s'il est encadré de manière très stricte par le Parlement.

Charles dit que les DMTO, c'est bien de temps en temps et, de temps en temps, ce n'est pas bien. Cela peut apparaître vrai, ce n'est plus tout à fait aussi exact, d'abord parce qu'elles ont résisté par rapport à une crise massive, la crise liée à l'épidémie et, d'autre part, parce qu'on a mis en place des mécanismes de péréquation qui, désormais, permettront de répartir la richesse des uns et la pauvreté des autres.

Je rappelle que, si certains Départements ont souffert de manière importante en 2020 de la crise au vu de leurs DMTO, la baisse nationale n'est que de 1,6 %. C'est en fait une stabilisation. C'est donc un bon levier pour obtenir un nouveau levier fiscal à la place de la taxe foncière.

On pourrait également se dire que, non seulement, nous avons rétabli les équilibres financiers, mais que nous faisons mieux sur l'APA. Christian le disait tout à l'heure, de 2016 à 2020, l'APA a augmenté de 25,1 %. L'APA n'avait augmenté que de 3,9 % de 2011 à 2015. Je rassure en même temps Charles BEAUCHAMP sur la PCH. Si la PCH n'a augmenté que d'un peu plus de 2 M€ en 2020, c'est parce qu'elle avait explosé les compteurs en termes d'augmentation sur les dix années qui précédaient. Nous nous sommes donc dit : comment se fait-il que nous explosions totalement les moyennes nationales ? Nous ne cherchons qu'une chose, revenir au sein de la moyenne nationale en ce qui concerne l'évolution de la prestation de compensation du handicap et on ne s'interdit pas d'avoir la même réflexion demain – mes successeurs en décideront – sur l'allocation personnalisée autonomie.

J'en viens au problème des personnels. Je ne suis pas d'accord avec Charles BEAUCHAMP sur les comparaisons en ce qui concerne le personnel. Il me semble au contraire que les effectifs permanents payés reflètent le mieux la réalité des postes occupés. Ce que mentionne la maquette financière n'est qu'une photographie entre les postes officiellement ouverts et les équivalents temps pleins, par exemple sans se préoccuper des contrats à durée déterminée qui sont un certain nombre. Aujourd'hui, si l'on regarde ces effectifs permanents, je constate que ces effectifs ont considérablement augmenté entre 2015 et 2020. Nous étions à 7527, nous sommes à 7 860. Ce sont donc 333 postes supplémentaires, dont 298 sur la Direction générale adjointe Solidarité (DGASOL), dont 224 sur les directions territoriales et surtout sur les UTPAS.

Je vous rappelle également, mes chers collègues – et je n'ai pas de remords, je n'ai pas de scrupule, je n'ai pas de regret –, que nous sommes passés aux 35 heures. Comme le disait la Chambre régionale des comptes, le passage aux 35 heures représentait – je ne reprends que l'estimation de la Chambre régionale des comptes – l'équivalent de 400 équivalents temps pleins. En fait, si on ajoutait ces 400 aux 333, c'est plus de 700 personnes supplémentaires qui sont aujourd'hui dans nos services.

Je signale d'ailleurs que tout cela s'est concilié avec le fait par exemple que nous avons décidé une externalisation des personnels d'entretien un peu à la fois pour les collèges. Franchement, au vu de la crise Covid, nous n'avons eu qu'à nous en féliciter. Comment aurions-nous fait si nous n'avions pas eu cette externalisation des personnels d'entretien pour remplacer d'une manière aussi rapide les personnes qui tombaient malades et faire en sorte que nos collègues puissent continuer ?

Je ne veux pas être plus long, mes chers collègues. Je pense que ce compte administratif est un bon compte administratif. Croyez-moi, il y a beaucoup de Départements dans cette crise qui seraient très heureux d'avoir un compte aussi vertueux. C'est aussi un compte administratif qui est porteur d'avenir. Les investissements, dont nous allons vous parler tout à l'heure, du contrat de relance s'appuieront sur une situation qui est saine.

Je repense aux remarques qui ont été faites disant : « comment avez-vous pu diminuer d'autant l'investissement sur l'année 2015 ? » – en fait, c'est sur l'année 2015 que se fait la diminution importante, après on remonte très vite au niveau de l'importance

de l'investissement – « vous n'aviez qu'à demander de l'argent aux banques ». Cela me fait penser à mon petit-fils. Lorsque j'estime qu'il ne faut pas lui payer un cadeau de plus parce qu'il en a eu assez, il me dit « pourquoi, tu n'as plus de sous ? Tu n'as qu'à aller au distributeur et, je vais te montrer, tu vas en obtenir ». Cela ne se passe pas comme cela, ni pour les enfants, ni pour les collectivités. Lorsque Christian POIRET a demandé de l'argent à la Banque Européenne d'investissement (BEI), la BEI lui a dit : « Non merci. On s'était engagé sur un certain nombre d'emprunts à des taux intéressants, mais pas à n'importe quelles conditions et vous n'êtes plus dans les conditions d'avoir droit à nos emprunts ». Par conséquent, pour arriver à endetter le Département de manière supplémentaire, si nous l'avions souhaité, nous n'avions pas les moyens de le faire. La BEI a repris les emprunts vis-à-vis du Département lorsqu'elle a vu quelle était la politique qui était menée.

Je crois que tout cela est toujours bon à dire.

Je termine sur l'augmentation de fiscalité. Nous avons effectivement augmenté la fiscalité en 2016. Si j'avais écouté votre directeur général des services, celui qui était avec vous dans le mandat précédent, j'aurais même dû l'augmenter en 2015. Il m'avait dit : « Je passe mon temps à leur dire d'augmenter la fiscalité et ils ne veulent pas ». J'avais fait une réponse partisane et politique – pardonnez-moi, à tout péché miséricorde –, en disant « mon camarade BERTRAND se présente aux élections régionales, je ne vais peut-être pas augmenter la fiscalité tout de suite » et on a reporté l'augmentation de fiscalité à 2016.

Puis, je m'étais engagé à baisser – et j'ai tenu parole – en 2018. J'avais d'ailleurs dit que, si on ne tenait pas parole, je démissionnerais. Je remercie mon Premier vice-président – qui aurait pu se dire « on ne tient pas parole, il démissionne et je prends sa place » – qui m'a beaucoup aidé à ce que l'on soit capable de tenir parole. Nous avons donc remis la fiscalité à la moitié de cette augmentation.

Je signale que, même lorsque nous avons augmenté de 25 %, nous étions toujours dans les Hauts-de-France le Département qui avait la fiscalité la plus basse sur le foncier bâti, plus basse que le Pas-de-Calais, plus basse que la Somme...

**M. MANIER.-** Grâce à qui, Monsieur le Président ?

**M. le Président.-** Grâce à la gestion de 1992-1998 et aux gestions intermédiaires.

Je me souviens aussi, mon cher collègue – parce que j'ai le bénéfice de l'âge –, que la première délibération de 1998 après l'alternance avait été l'augmentation de 20 % du foncier bâti. Vous voyez que, quelquefois, il nous arrive d'avoir des réflexes un peu de même nature.

Maintenant, je ne souhaite qu'une chose, c'est que, sur les bonnes bases que nous laissons en 2020, le Département soit parfaitement capable de faire en sorte que la fin de crise se déroule dans les meilleures conditions possibles, avec l'aide de l'État. On en reparlera tout à l'heure avec le plan de relance.

Mes chers collègues, avant de me retirer, je voudrais vous dire un petit mot sur le compte administratif du laboratoire départemental.

La subvention d'équilibre diminue. Il a fait des recettes supplémentaires parce qu'il s'est impliqué au niveau des tests liés à la pandémie. Je crois que nous pouvons être satisfaits de la gestion de ce laboratoire départemental.

Je vous demande également de bien vouloir approuver les comptes de gestion. Ils sont tout à fait équivalents à nos comptes administratifs. Je ne voudrais pas que le vote partagé qui se comprend dans une assemblée concerne également notre payeur départemental qui n'y est strictement pour rien.

Sur les comptes de gestion du budget 2020 pour ce compte administratif et sur le compte de gestion pour le laboratoire départemental, on peut peut-être passer au vote tout de suite. Je vous demande s'il y a des votes contre et des abstentions par rapport au compte de gestion du payeur qui est tout simplement un constat, qui est conforme en chiffres aux deux comptes administratifs.

Peut-on considérer, mes chers collègues, ces délibérations comme adoptées ?

**M. BEAUCHAMP.-** Oui.

**M. MANIER.-** Oui.

Les propositions des rapports correspondant au Point Principal n° 0.3, relatives au Compte de gestion 2020 du Budget Principal, sont adoptées à l'unanimité.

Les propositions des rapports correspondant au Point Principal n° 0.4, relatives au Compte de gestion 2020 du Budget annexe du Laboratoire départemental, sont adoptées à l'unanimité.

**M. le Président.-** Merci beaucoup.

Je m'en vais et je laisse Christian gérer le vote sur le compte administratif.

*(Monsieur le Président se retire pendant le vote du compte administratif)*

**M. POIRET.-** Je pense que tout a été dit sur ce compte administratif.

Il n'y a pas d'autres prises de parole ? *(Aucune autre).*

On peut passer au vote.

À ce que j'ai compris, le Groupe Union pour le Nord vote pour le compte administratif, les groupes PS et PC votent contre.

C'est bien cela ? Pouvez-vous me le confirmer ?

**M. BEAUCHAMP.-** Le groupe communiste vote contre.

**M. MANIER.-** Le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen vote contre.

**Mme MASQUELIER.-** Je vote contre.

**M. POIRET.-** Merci.

Le compte administratif 2020 du budget principal est donc adopté.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1, relatives au Compte administratif 2020 du Budget principal, sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, et Madame MASQUELIER, non inscrite, votent contre).

Nous allons passer au budget annexe pour le laboratoire départemental.

L'Union pour le Nord le vote à l'unanimité.

**M. MANIER.-** Le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen vote pour.

**M. BEAUCHAMP.-** Le groupe communiste vote pour.

**Mme MASQUELIER.-** Je vote pour.

**M. POIRET.-** C'est l'unanimité. Merci beaucoup.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.2, relatives au Compte administratif 2020 du Budget annexe du Laboratoire départemental, sont adoptées à l'unanimité.

Nous pouvons rappeler notre président.

*(Retour de Monsieur le Président)*

Cher Président, le compte administratif du budget principal est adopté à la majorité et le compte administratif du budget annexe du laboratoire départemental est voté à l'unanimité.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Premier Vice-président. Me voilà soulagé.

Mes chers collègues, je vous propose de continuer.

#### **POINT PRINCIPAL 05**

##### **0.5. Plan départemental pour les jeunes : 20 mesures en faveur des jeunes Nordistes**

**M. le Président.-** Ce plan départemental pour les jeunes est également un exemple – je n'aime pas le terme « collaboration », cela éveille des souvenirs extrêmement désagréables – du consensus, de la concertation, du travail en commun entre l'opposition et la majorité.

Sur ce plan départemental pour les jeunes, sur ces 20 mesures en faveur des jeunes Nordistes, je laisse la parole à notre Vice-président à la jeunesse, à l'enfance et à la famille, Yves DUSART, qui va vous présenter cette importante délibération.

Mon cher Yves, tu as la parole.

**M. DUSART.-** Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, j'ai effectivement le plaisir de vous présenter pour ce dernier Conseil départemental du mandat une belle délibération, je le pense sincèrement, un plan global « jeunes » en cette sortie de crise sanitaire.

Vous vous en souvenez tous autant que moi, nous avons débattu en mars dernier autour de la situation de notre jeunesse. Nous ne nous étions pas entendus à l'époque en mars sur l'instauration d'un revenu minima « jeune » qui avait été amené par motion des deux groupes d'opposition. Nous nous étions par contre parfaitement mis d'accord sur les difficultés rencontrées par une partie de notre jeunesse et, surtout, sur le besoin de mettre en place des solutions spécifiques face à cette situation sans précédent.

Le contour des actions de ce plan en elles-mêmes a d'ailleurs été débattu par le Président et les différents groupes de cette assemblée.

Quelques mots au préalable.

Les Hauts-de-France comptent plus d'un million de jeunes de 15 à 29 ans. Notre département qui est le plus peuplé de France profite d'un véritable atout, d'une véritable force avec près de 579 000 jeunes de 15 à 29 ans.

Nous le savons tous, nous en avons débattu, cette jeunesse est malheureusement confrontée à de multiples difficultés. Je citerai le faible niveau de diplômes de certains qui rend réellement difficile leur intégration professionnelle ou encore le taux de pauvreté qui est supérieur à la moyenne nationale pour le département du Nord.

Malheureusement, nous le savons aussi, la crise sanitaire depuis mars a ajouté des problèmes aux problèmes. Les difficultés économiques d'abord, avec beaucoup d'étudiants qui ont perdu leur job et qui ont donc perdu un revenu non négligeable chaque mois, les difficultés liées à la désocialisation liée elle-même au confinement et lui-même occasionnant des difficultés accrues

pour suivre les études, ce qui augmente le risque de décrochage. Les risques psychologiques ont également été décuplés et se révèlent une véritable problématique. Bref, la jeunesse ou au moins une partie de notre jeunesse se retrouve aujourd'hui en grande difficulté.

Bien sûr – et c'est important de le dire –, nous pouvons nous appuyer sur la mobilisation de nos dispositifs existants au Département du Nord. Je le rappelle, nous estimons toucher aujourd'hui environ 40 000 jeunes à travers tous ces dispositifs qui resteront bien évidemment mobilisés.

En pleine crise, nous ne sommes pas restés inertes et avons actionné des dispositifs spécifiques, nous les avons votés ensemble : le fonds d'aide exceptionnel de 1 M€, le fonds d'aide exceptionnel pour l'été 2020 avec plus de 500 M€ fléchés et également des aides d'urgence ou encore les paniers alimentaires. Nos équipes sont restées parfaitement mobilisées. J'ajoute que bon nombre de partenaires l'ont été également et certains ont également mis en place des aides spécifiques.

Il s'agit maintenant d'anticiper la sortie de crise sanitaire et de tout faire pour donner des perspectives à cette jeunesse qui en a grand besoin.

Comme toujours sur cette politique jeunesse, enfance, famille, nous avons souhaité prévoir ce plan en pensant aux jeunes dans leur globalité. Chacun a ses propres difficultés et nous devons amener une réponse personnalisée à tous ces jeunes. Dès lors, nous avons construit un plan global en activant les différentes compétences du Département, mais aussi les autres intervenants. Ce plan s'ajoute aux politiques publiques déjà mises en œuvre, que ce soit pour les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou que ce soit pour toute la jeunesse dans sa globalité.

Ce plan, c'est important de le dire, peut être estimé aujourd'hui à 6,6 M€, certainement un peu plus prochainement lorsque les actions seront mises en route. Il s'ajoute – nous en avons parlé tout à l'heure lors de la présentation du compte administratif par Christian – aux près de 67,6 M€ déjà globalisés dans la globalité sur la crise Covid.

Ce plan lui-même s'articule autour de 20 mesures pragmatiques car nous voulons qu'elles soient rapidement mises en place, qu'elles donnent des effets rapides et, surtout, qu'elles puissent répondre aux difficultés des 15-29 ans. Ces 20 mesures sont développées sous trois angles différents : l'accès à l'emploi, la lutte contre la précarité et l'isolement et, enfin, l'amélioration et la coordination des dispositifs existants.

L'accès à l'emploi.

C'est en premier lieu en tant qu'employeur que le Département proposera des alternatives nombreuses aux jeunes Nordistes. Je vous les cite parce qu'elles sont importantes :

- Porter à 150 le nombre de contrats d'apprentissage à la rentrée de septembre 2021.
- Accueillir 500 jeunes en stage, dont la moitié en stages gratifiés.
- Recruter 74 services civiques.
- Recruter 100 CDD en job d'été.
- Continuer à actionner des bourses départementales notamment dans le travail social qui permettront de recruter des étudiants plus facilement et, je le disais très égoïstement pour la jeunesse, enfance, famille et les travailleurs sociaux, par exemple recruter plus facilement des éducateurs spécialisés qui nous font défaut aujourd'hui.

Ce sont près de 900 solutions qui sont ici mobilisées.

Deuxième mobilisation pour l'emploi : le Nord va étendre les politiques d'insertion déjà impulsées et ce, plus spécifiquement envers les jeunes. Vous avez constaté comme moi les très bons résultats de la politique menée dans ce domaine par ma collègue Doriane BÉCUE et l'ensemble de ses équipes. On ne change pas une équipe qui gagne et on ne change pas un schéma qui gagne. Le Département affiche une nouvelle ambition, celle d'élargir le public au public jeune accompagné dans le cadre de l'action « réussir sans entendre ».

L'ensemble des dispositifs dédiés aux allocataires du RSA seront étendus vers les jeunes Nordistes de moins de 25 ans demandeurs d'emploi.

Dans la même lignée, le Département s'engage à contribuer au plan national « un jeune, une solution » avec comme objectif des centaines d'accompagnements.

La totalité des actions envers l'emploi mobilisera près de 4,5 M€.

Deuxième angle, la lutte contre la précarité et l'isolement.



L'action départementale à destination des jeunes se veut percutante. C'est pourquoi nous lançons un numéro vert que je ne boude pas de vous donner : le 0800.11.59.59. Via ce numéro vert, les jeunes de 18 à 25 ans pourront recevoir le premier accueil et surtout l'orientation vers le dispositif le plus à même de répondre à sa demande. L'idée est de pouvoir orienter réellement et littéralement les jeunes vers le dispositif le plus approprié, répondant parfaitement à la demande qu'il aura formulée vers le dispositif qu'il soit départemental ou non.

Nous proposons également l'attribution des aides alimentaires, nous solliciterons les maisons des ados et les services de prévention santé afin d'amener des réponses immédiates, notamment dans le domaine de la santé et de l'accompagnement psychologique.

Le Département se joint également à la plate-forme Call&Care pour venir en aide aux décrocheurs. C'est un engagement fort de s'inscrire dans ce dispositif. Call&Care est soutenu par des fondations importantes dont la Fondation du Nord. La plate-forme connectera les besoins des acteurs de terrain, qu'ils soient associatifs, les centres sociaux, les Centres communaux d'action sociale, les CCAS et tant d'autres, avec les engagements des entreprises et des acteurs publics pour lutter contre le décrochage dans les Hauts-de-France. Il s'agit par exemple de mettre à disposition du matériel, des compétences ou encore des financements.

Le Département mobilisera ici 1 M€ et attend réellement de gros résultats sur ce dispositif de plate-forme Call&Care et, pourquoi pas d'ailleurs, une pérennité de ce dispositif.

700 000 € seront aussi consacrés à favoriser le lien intergénérationnel. Par exemple, des heures civiques seront rémunérées pour lutter contre l'isolement des étudiants, mais aussi des seniors ; ou encore, nous développerons l'offre d'habitat partagé.

Les accès à la culture, au sport ou encore à la nature ne seront pas oubliés avec un programme d'actions dédiées pour les jeunes.

Troisième et dernier angle de ce plan, l'amélioration et la meilleure coordination des dispositifs existants.

Ces dispositifs existants sont parfois et souvent très nombreux. Ils le sont encore plus depuis la crise et, du coup, ils sont parfois peu perceptibles pour les jeunes et même pour les acteurs eux-mêmes. Vous le constatez comme moi sur vos territoires.

C'est pourquoi le Département propose des actions pour permettre aux jeunes de percevoir et d'accéder plus facilement aux différents dispositifs qui les concernent. Nous créerons un guide, évidemment sous une forme moderne pour pouvoir être visualisé par les jeunes, qui pourra être aussi une aide aux professionnels et aux partenaires, ce qui améliorera la coordination entre les différents partenaires institutionnels qui portent des initiatives à destination des jeunes. L'enjeu est important car il devrait permettre de mobiliser plus efficacement les dispositifs de droit commun.

Nous travaillerons également à la création du référent unique pour l'accompagnement du jeune, en nous appuyant sur nos professionnels, mais aussi nos partenaires tels que les centres sociaux, les missions locales ou encore les collectivités.

L'idée est toujours la même, que les jeunes reçoivent une aide globale et concrète. Il s'agit d'accompagner le jeune tout au long de son parcours, de le guider dans ses démarches ou de l'orienter vers les bons interlocuteurs pour faciliter son accès au logement, à l'emploi, aux soins et à l'ensemble des aides possibles. Bref, une fois de plus, le jeune dans sa globalité.

Le Département souhaite également renforcer les partenariats avec d'autres institutions. C'est le cas de l'initiative « l'artisanat, c'est mon choix » menée avec la Chambre des métiers et de l'artisanat pour laquelle le Département mobilisera 145 000 €. Il s'agira d'ouvrir les jeunes aux métiers de l'artisanat, notamment dans nos collèges. Il y a en effet une multitude de formations possibles, souvent méconnues, alors qu'elles offrent de réelles possibilités d'emploi à la clef.

Voilà, mes chers collègues, la présentation de ce plan. Je n'ai pas cité les 20 mesures au risque de vous perdre, mais je vous ai présenté les mesures phares.

J'insiste, ce plan a été travaillé avec tous les services du Département et tous les élus respectifs que je tiens bien évidemment à remercier. Je pense que cette transversalité est importante car elle permet de répondre – en tout cas, nous l'espérons fermement – à tous les types de difficultés que peuvent rencontrer ces jeunes.

L'accompagnement des jeunes est sincèrement une réalité dans ce Département et ces dispositions sont un plus indéniable et permettront à notre jeunesse de passer plus sereinement les mois qui viennent.

C'est un plan, je le précise, qui est littéralement volontariste, qui tient particulièrement au cœur de notre Président et pour lequel, je le rappelle, nous mobilisons 6,6 M€. Je ne manque pas de dire que ces 6,6 M€ – c'est un peu en réponse à Charles BEAUCHAMP tout à l'heure – s'additionnent aux 44 M€ de plus depuis 2015 sur la ligne jeunesse, enfance, famille. Il est bon aussi de rappeler ce qui a été réalisé.

Je ne peux d'ailleurs que saluer les efforts qui ont été réalisés par notre majorité, qui permettent de mettre en place 6,6 M€ supplémentaires en cette fin de mandat.

Je remercie l'ensemble des équipes, je remercie le Président pour sa confiance sur ce plan « jeunes » qu'il nous a attribué.

Je terminerai, mes chers collègues, en disant que le Département, son Président, ses équipes, ses élus étaient là bien avant la crise. Ils ont été mobilisés à chaque instant durant la crise et je pense tout particulièrement aux équipes du Département mais aussi à celles de nos partenaires. Je vous le dis, le Département sera là aussi dans cette sortie de crise que nous aspirons tous à vivre dès demain matin.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Yves, pour cette intervention. Merci également pour ta très forte implication personnelle sur ce dossier qui, sans toi, n'aurait pas été mené à terme aussi rapidement.

Je donne la parole aux différents groupes.

Pour le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, je donne la parole à Marc GODEFROY.

**M. GODEFROY.-** Monsieur le Président, nous réjouissons qu'un plan pour la jeunesse intervienne, même si nous constatons avec vous qu'il intervient à quelques semaines du premier tour des élections départementales. Par contre, votre bilan sur l'ensemble du mandat doit malheureusement être relativisé par rapport aux interventions de ce matin qui soulignaient quelques points d'accord et quelques points de désaccord. Je pense que, sur ce plan de votre politique, nous devons manifester notre désaccord avec les dispositions que vous avez prises.

Notamment, vous avez au cours de ce mandat, obnubilés par les équilibres comptables que vous avez rappelés à propos de votre compte administratif, supprimé une à une toutes les mesures pour les jeunes que notre majorité avait pu mettre en place.

- Je pense notamment au Pass'Sport qui était un soutien auprès des jeunes pour la pratique du sport.
- Je pense aux pass d'accès aux équipements culturels du département que vous avez purement et simplement supprimés en 2015 et 2016.
- Je pense bien sûr à l'ensemble des aides aux collèges et je pense notamment au plan éducatif global départemental que nous avons mis en place et que vous avez purement et simplement abandonné au profit d'aides ponctuelles moins volumineuses et sur la base d'une politique de guichet que nous regrettons.
- Je pense bien sûr à toute la revisite que vous avez faite de l'aide aux centres sociaux et aux modalités avec lesquelles vous avez traité les centres sociaux plus comme des prestataires de votre politique que comme de véritables partenaires. Globalement, cette aide a, d'une part, diminué et, d'autre part, elle a été menée sous l'angle d'appel à projets qui a cantonné les centres sociaux qui sont de véritables outils de développement territorial à une logique de prestataires de vos différents programmes.
- Je pense encore à votre politique en matière de prévention. Vous avez délibérément remis en cause les accords que vous aviez avec les clubs de prévention, vous avez remis en cause leur géographie d'intervention, vous avez remis en cause leurs réseaux parce que la géographie d'intervention c'est précisément tous les réseaux quotidiens que peuvent développer les clubs de prévention. Vous avez donc très fortement déstabilisé la politique de prévention qui s'adresse en particulier aux jeunes les plus en difficulté.
- Enfin, *last but not least*, comme le disait notre président de groupe, vous avez en 2015 purement et simplement supprimé les subventions aux missions locales. Or, s'il existe un service public qui a pour vocation de s'adresser aux jeunes dans leur globalité et qui le fait très massivement dans notre région et encore plus massivement dans notre département, c'est bien le réseau des missions locales. Ce service public a été créé par la loi aux côtés de Pôle Emploi pour obtenir et pour mettre en place auprès des jeunes et dans le partenariat de territoire nécessaire un suivi global de ces jeunes, non seulement pour l'accès à l'emploi, mais aussi pour l'accès à la formation, à la santé, au logement, à la mobilité, à la citoyenneté, à tous les obstacles qui font que, pour les jeunes, l'entrée dans la vie est particulièrement difficile et qu'elle l'est devenue plus particulièrement avec cette crise du Covid qui les a particulièrement isolés.

Bien sûr, nous partageons la nécessité de remettre en place un plan d'avenir pour les jeunes.

Je voudrais simplement souligner que si, dans ce plan, il y a plusieurs dispositions qui nous semblent particulièrement intéressantes, il en existe également qui nous paraissent particulièrement inadaptées ou mal imaginées.

Les dispositions intéressantes sont bien sûr celles que le Département peut prendre en tant qu'employeur, comme le plan de relance de l'apprentissage, le plan de relance des contrats aidés, le plan de relance des services civiques et tout ce qui permet aux jeunes d'entrer dans une relation construite et positive avec le monde professionnel et avec le Département en particulier qui nous paraissent particulièrement bienvenus ; de même que les dispositions que vous proposez de prendre pour ouvrir aux jeunes,

même s'ils ne sont pas allocataires du RSA, les actions d'insertion qui ont été mises en place à destination des allocataires du RSA. Ces dispositions-là sont bienvenues.

En revanche, il nous semble un peu étonnant, voire décalé, de proposer par exemple un numéro vert. Il existe aujourd'hui un numéro vert pour le plan « un jeune, une solution » mis en place par le gouvernement, numéro vert qui fonctionne plutôt bien puisqu'il envoie à la fois vers Pôle Emploi et vers les missions locales les jeunes qui veulent bénéficier des dispositions de ce plan « un jeune, une solution ». Il existe un deuxième numéro vert qui concerne l'obligation de formation ; vous savez que cette obligation de formation concerne en particulier les jeunes qui sortent de l'aide sociale à l'enfance pour lesquels, entre 16 et 18 ans, le gouvernement a prévu une obligation de situation de formation qui doit leur permettre de ne pas se trouver sans solution. Or, dans la mise en place de cette obligation de formation, il y a une coopération étroite entre l'Éducation nationale et le réseau des missions locales qui devrait également associer le Département et il se trouve que les services du Département ne sont pas présents à la hauteur souhaitable dans les coopérations locales sur cette obligation de formation. Ces points nous semblent soit faibles, soit insuffisamment soulignés, soit insuffisamment mis en œuvre.

Nous croyons savoir que le réseau des missions locales vous a écrit, Monsieur le Président, sachant qu'un plan « jeunes » se préparait, pour vous rencontrer. Comme nous connaissons votre attachement à la coopération avec les réseaux d'acteurs, le réseau des missions locales s'attendait à être contacté et consulté. Cela n'a pas été le cas et, pour l'instant, il n'y a pas de réponse à cette proposition de coopération.

Il ne faut pas insulter l'avenir. Je pense que des contacts sont en cours entre les services et le réseau des missions locales pour affiner, améliorer, rendre possible tout ce qui peut l'être en matière d'accompagnement des jeunes, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Vice-président, dans leur globalité et comme c'est l'objet, Monsieur le Président, du travail de partenariat local que les missions locales sont chargées d'animer et de mettre en œuvre.

Si ce réseau des missions locales ne vous a pas inspiré autant que le réseau Pôle Emploi, nous nous réjouissons que vous ayez découvert Pôle Emploi après l'avoir copieusement critiqué. Je vous invite, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, à découvrir le réseau des missions locales et l'énorme action qui est menée auprès des 145 000 jeunes de la région Hauts-de-France. Il s'agit de ne pas ajouter de guichet unique au guichet unique pour lutter contre la multiplication des guichets.

Je crois qu'il y a des faiblesses dans ce plan qui mériterait vraiment d'être revisité. L'approche de la période électorale fera que les élus seront peut-être moins disponibles à cette revisite, mais les services le resteront et je ne doute pas que ce sera le cas.

En conséquence, sur ce plan, nous constatons qu'il existe des mesures positives. Nous le voterons parce que nous ne voulons pas priver les jeunes Nordistes des mesures positives qu'il comporte. En revanche, ce plan ne vous dédouanera pas du recul important que vous avez mené pendant les cinq dernières années sur cette politique en direction des jeunes. Nous espérons que les prochaines semaines, malgré le contexte électoral, permettront d'établir les contacts nécessaires avec les réseaux d'acteurs engagés sur ce sujet.

Je voulais enfin dire que vous avez proposé ce plan en alternative à une proposition que nous avons faite d'un revenu de base pour les jeunes de 18 à 25 ans. Les jeunes de 18 à 25 ans sont exclus de cette lutte contre la précarité qui est ouverte à l'ensemble des citoyens. Nous pensons que cela doit changer au moins d'ici la fin 2022. D'autres Départements, comme par exemple celui de la Gironde, ont mis en place ce dispositif différentiel, ils ont prévu les moyens budgétaires de le faire. Il ne s'agit pas d'assister les jeunes, mais simplement de leur permettre de ne pas être paralysés par la précarité à laquelle ils font face pendant cette crise.

Nous ne désespérons pas que ces mesures puissent évoluer. D'ailleurs, si nous devons revenir aux affaires, nous examinerions cette solution avec précision.

En attendant, nous voterons ce plan, Monsieur le Président, mais, vous l'avez compris, avec beaucoup de mises en cause dans la politique suivie depuis cinq ans et dans un certain nombre des éléments qu'il comporte.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Marc GODEFROY.

Je donne la parole pour le Groupe Union pour le Nord à Marie CIETERS.

**Mme CIETERS.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Depuis plus d'un an, la crise sanitaire que nous traversons rythme nos débats et nous en échangeons régulièrement dans cette assemblée. La crise du Covid impacte la santé des Nordistes, mais pas seulement. Elle a modifié leur travail, les liens sociaux, la consommation des loisirs et, tout autant que nous sommes dans cette assemblée, nous ne vivons, nous n'abordons pas cette crise de la même façon ; mais nous sommes tous d'accord sur un point, il n'est pas facile d'être jeune au début de ces années

deux mille vingt. Les premiers pas dans la vie adulte, dans la vie professionnelle sont des étapes importantes que nos jeunes ne vivent pas avec l'insouciance qui caractérise ces jeunes années.

Je ne reviendrai pas sur les débats que nous avons eus le mois dernier à ce sujet, même s'ils avaient eu le mérite de marquer nos divergences sur la façon d'aborder la question de la souffrance des jeunes. Je partirai simplement du constat que nos jeunes souffrent en ce moment et qu'il est normal que notre Département, chef de file des solidarités humaines, prenne ce sujet à bras-corps en apportant des réponses adaptées à leur souffrance et leurs interrogations sur leur avenir.

Ces réponses s'inscrivent dans nos valeurs, celles de la responsabilisation et du travail. La perception d'une allocation ne résoudrait pas les problèmes de fond que rencontrent nos jeunes.

Je voudrais saluer ici le travail de notre Président et de nos Vice-présidents qui ont pris le temps de consulter, d'analyser l'existant pour ne pas ajouter des mesures aux mesures, mais bien pour offrir des réponses là où les jeunes n'en trouvent pas.

Ce plan comprend 20 mesures que je qualifierai de concrètes, qui peuvent être mises en œuvre très rapidement afin d'apporter des solutions dès maintenant à nos jeunes. Ce plan s'adresse à tous les jeunes Nordistes, mais il vient d'abord en aide à celles et ceux qui ne bénéficient pas ou plus d'un soutien familial.

Notre Vice-président Yves DUSART nous le rappelait, il existe pléthore de dispositifs pour les jeunes. Cependant, ces derniers n'en ont pas connaissance et ne profitent pas des opportunités qui pourraient leur être proposées.

La mise en service d'un numéro vert sera comme une boussole que les jeunes pourront activer pour s'orienter dans leur recherche de stage, d'emploi, d'apprentissage, d'aide sociale, de logement. Ce numéro apportera sûrement bon nombre de réponses aux interrogations concrètes de notre jeunesse.

Les jeunes Nordistes s'inquiètent pour leur avenir. En effet, la pandémie a des conséquences économiques non négligeables. En plein parcours de formation, ils ont l'impression que leurs années d'étude n'auront pas la même valeur que celles de leurs camarades lauréats d'un diplôme passé dans des conditions d'examen normales. Certains ont cette terrible impression de ne pas bénéficier des mêmes conditions d'étude, de travail, d'épanouissement.

Pour aider ces jeunes à construire leur avenir, à se forger une expérience dans le monde professionnel, notre Département s'engage avant tout sur l'emploi, tout d'abord en mobilisant ses agents pour accueillir des stagiaires, des apprentis, des jeunes en job d'été ou des services civiques dans les semaines à venir. Ces coups de pouce seront salvateurs pour un bon nombre de jeunes qui peinent à trouver des entreprises prêtes à les accueillir dans un contexte sanitaire complexe rythmé par le télétravail.

L'engagement du Département ne se limitera pas à ce rôle d'employeur. Il sera un catalyseur comme il le fait depuis six ans pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Depuis notre élection, nous en avons fait une priorité et je pense, mes chers collègues, que nous avons démontré un certain savoir-faire et que nous pouvons être fiers du travail accompli. Nos maisons de l'emploi, nos coachs, nos partenariats avec Pôle Emploi, nos coups de pouce ont permis à nos allocataires de retrouver un travail, y compris en cette période de crise sanitaire où plusieurs secteurs pourvoyeurs d'emplois sont encore à l'arrêt.

En tant que présidente de la commission territoriale de l'insertion professionnelle de Lille-Métropole, je sais pouvoir compter sur nos équipes pour apporter des réponses efficaces aux jeunes qui se présenteront.

La détresse sociale de nos jeunes n'est pas oubliée. La perte du petit boulot ou les difficultés financières de la famille ont contraint certains à faire appel à des aides alimentaires. Plusieurs réponses ont été apportées à travers les CROUS et d'autres initiatives.

Fidèles à nos valeurs, nous sommes soucieux de ne laisser aucun jeune Nordiste sur le bord de la route et nous apporterons une aide ciblée dans les territoires qui se sentent parfois oubliés. Elle peut être alimentaire, psychologique ou matérielle. Cette aide ciblée sera aussi menée par la plate-forme Call&Care qui sera en mesure de mettre en musique toutes les formes de solidarité dans notre département.

Nous comptons aussi sur les jeunes pour les impliquer dans nos politiques en particulier envers nos aînés. Ces deux générations sont sûrement celles qui souffrent le plus de l'isolement né du confinement. Les coups d'accélérateur sur les habitats inclusifs, les animations auprès des personnes âgées, les heures civiques sont autant d'initiatives qui portent les marques de fabrique de notre mandat : tout d'abord la transversalité de nos politiques où chaque délégation a apporté sa contribution dans les mesures proposées ; puis la recherche constante d'un gagnant-gagnant, notamment à travers le développement des liens intergénérationnels qui apportent des accompagnements à nos personnes âgées et handicapées tout en rompant l'isolement des jeunes.

Je terminerai en insistant sur les moyens financiers mis sur ce plan « jeunes ». 6,6 M€ sont mis sur la table. Il y a quelques instants, nous avons voté le dernier compte administratif de la mandature. Malgré la crise, le Département présente des finances saines et c'est bien grâce à cette gestion équilibrée et responsable que nous sommes en mesure de proposer ces 20 mesures et surtout le plan de financement qui va avec.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, le Groupe Union pour le Nord salue la mise en œuvre de ces 20 mesures et approuve ce plan en faveur des jeunes Nordistes.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Marie.

Je donne maintenant la parole au groupe communiste qui va s'exprimer.

Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, nous vous écoutons avec attention.

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Lors de la séance départementale des 15 et 16 mars derniers, notre groupe, auquel s'était associé le groupe socialiste, a proposé une motion réclamant une allocation à destination des jeunes Nordistes particulièrement touchés et souvent oubliés depuis le début de cette crise. La majorité départementale a malheureusement choisi de rejeter cette motion. Nous l'avons largement déploré.

Cependant, juste deux mois après, vous nous proposez un plan départemental « jeunes », un plan « jeunes » travaillé par les services et admis collectivement avec notamment l'assentiment des présidents de groupe. Il s'avère donc que notre interpellation de mars a permis de prendre en compte les difficultés spécifiques de ces jeunes adultes qui constituent l'avenir de notre département et nous nous en réjouissons.

Malheureusement, dans les politiques « jeunes » développées depuis le début du mandat, de nombreuses actions ont été abandonnées, notamment en matière de prévention. Ce plan de 6,5 M€ est donc une belle avancée en dépit de ses inévitables imperfections et les évolutions incontournables auxquelles nous devons collectivement contribuer tout au long de sa mise en œuvre par des points d'étape réguliers, même si nous considérons qu'il est dommage d'attendre cette toute fin de mandat pour envisager un tel dispositif.

En effet, les jeunes Nordistes ne bénéficient pas automatiquement d'une aide de leur famille parfois elles-mêmes en grande difficulté. La crise Covid les a souvent privés du petit boulot qui leur permettait de se loger ou de suivre leurs études sereinement. Et que dire de ceux exclus du système scolaire ?

Pour ne citer que quelques exemples parmi ceux que vous nous proposez, les politiques d'apprentissage et de bourses au sein du Département sont une excellente démarche et permettent à leurs bénéficiaires de trouver plus rapidement un emploi durable notamment au sein de notre institution. L'aide alimentaire sera aussi très précieuse pour eux et nous notons avec satisfaction que les zones sud du département du Cambrésis et du littoral n'ont pas été oubliées. En effet, tous les jeunes et notamment tous les étudiants ne vivent pas en ville et particulièrement à Lille.

Nous sommes par contre très réservés sur la proposition de numéro vert et de plate-forme. Les jeunes en difficulté ne sont sans doute pas disposés à faire appel à une plate-forme qui ne sera pas en mesure de leur apporter des réponses concrètes. De plus, elle constitue un intermédiaire de plus dont il faut limiter au maximum le nombre pour plus d'efficacité. Le risque est en plus de superposer plusieurs dispositifs d'accompagnement et, à terme, de brouiller la lecture des possibles pour eux.

La communication sera essentielle et devra être adaptée à la population visée par ces dispositifs et je remercie Monsieur le Vice-président de l'avoir bien noté et bien pointé.

Notre groupe est satisfait de voir que la cause des jeunes Nordistes, de tous les jeunes Nordistes, est entendue. Nous souhaitons tout de même attirer l'attention sur le fait que ces actions doivent être immédiates et particulièrement concrètes. Surtout, les difficultés des jeunes exacerbées au cours de la crise Covid ne sont pas nouvelles et devront être durablement prises en compte par notre collectivité.

Le plan « jeunes », que nous allons bien évidemment voter, ne remettra toutefois pas en cause notre volonté de revendiquer une allocation « jeune ».

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Je rends la parole à Yves pour vous apporter quelques éléments de réponse s'il le souhaite et j'ajouterai également quelques éléments de réponse de mon côté.

**M. DUSART.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne serai pas forcément très long parce que les interventions se ressemblaient. Je remercie les trois intervenants.

Si je vois les interventions du côté positif, vous avez soulevé les avancées que ce plan amène. Je rassure Isabelle qui vient de terminer son intervention. Oui, et j'ai insisté là-dessus, ce sont des mesures qui sont parfaitement pragmatiques. Il faut qu'elles soient mises en place dès demain, ce n'est pas dans six mois qu'il faudra intervenir, c'est bien dès demain que nous souhaitons que ces mesures soient mises en place.

Je remercie par avance tout le monde du vote qui, visiblement, fera l'unanimité sur cette belle délibération.

Ensuite, effectivement, je revendique que ce plan soit perfectible. Il doit de toute façon s'adapter aux besoins du terrain et aux besoins des jeunes. Ce qui est vrai aujourd'hui ne sera pas forcément vrai demain. Ce plan a vocation à être perfectible, à être amendé et ce n'est pas un désaveu que de le dire, il nous faut réellement nous adapter aux conditions du terrain et nous le revendiquons.

Ensuite, si je suis un peu moins positif et si je lis à travers les lignes, je reconnais bien aussi leurs interventions du fait de la proximité des élections en voulant faire croire que, depuis 2015, nous avons travaillé sur l'enfance jeunesse à coups de tronçonneuse et que nous attendons ce mois de mai pour mettre sur la table 6,6 M€.

Si je prends un peu plus de hauteur, je dirai que, pour mettre 6,6 M€ – et Marie CIETERS le disait fort bien –, il faut les avoir. Si nous n'avions pas géré le Département de la façon dont il a été géré – le Président et Christian POIRET l'ont dit tout à l'heure lors de la présentation du compte administratif –, nous n'aurions pas été en capacité de mettre ces 6,6 M€ sur la table aujourd'hui, comme nous n'aurions pas été capables non plus de mettre les 67,6 M€ tout au long de cette crise. Je crois donc que, en premier lieu, il faut quand même se féliciter de ce fait.

J'ai fait exprès tout à l'heure de relever ce que Charles BEAUCHAMP avait dit dans son intervention précédente sur le compte administratif en spécifiant quand même qu'il manquait des dents à notre tronçonneuse puisque, depuis 2015, 44 M€ supplémentaires ont été mis sur la politique jeunesse, enfance, famille. Je précise encore que, si nous sommes des bûcherons qui ont mis en cause la politique jeunesse, enfance, famille, nous nous sommes évertués sur les derniers mois et dans les trois dernières années à répondre aux plans nationaux pour aller chercher des subsides supplémentaires.

Je rappelle que, là où vous nous demandez de l'argent supplémentaire, quand nous en avons eu à portée de main, vous n'avez pas voté les plans d'urgence dédiés par l'État. Aujourd'hui, si nous vous avons suivis, nous aurions 25 M€ de moins sur le budget jeunesse, enfance, famille. J'entends qu'il faut mettre des dispositifs mais, quand on veut en mettre et qu'on a des moyens, on nous dit qu'il ne faut pas les prendre. J'ai toujours un peu de mal avec cette façon de voir, sauf à dire que, de toute façon, il faut être contre et rien de plus.

Je me félicite d'être allé avec l'exécutif et le Président chercher ces moyens supplémentaires au profit de cette jeunesse.

Vous nous disiez aussi que nous avons pris nos partenaires comme des exécutants de nos politiques et que nous avons diminué les financements envers ces partenaires. Je ne suis pas d'accord. Vous le dites mais, quand nous travaillons avec ces partenaires, ce n'est pas du tout ce qu'ils nous disent. Ils sont parfaitement conscients que nous avons eu à faire face à une situation inédite qui nous mettait proches de devoir supprimer complètement des financements plutôt que de les réévaluer et de les coordonner. En effet, c'est bien ce qui a été fait avec nos partenaires, c'est un recalcul des subventions en fonction de ce que nous cherchions à faire. Effectivement, et je n'ai pas honte de le dire parce que c'est ainsi que l'on est efficace, nous avons recentré nos actions sur le cœur de ceux sur qui il fallait se pencher, c'est-à-dire vers les jeunes qui étaient au collège, vers les jeunes qui devaient accéder à l'insertion professionnelle afin de ne pas dilapider les fonds, mais d'être effectifs, réalistes et opérationnels sur les publics dont le Département a besoin de s'occuper.

Aujourd'hui, quand nous parlons avec les centres sociaux, dont vous avez l'habitude de parler, quand nous parlons avec les clubs de prévention, avec l'APSN qui représente les clubs de prévention, nous avons une relation de travail saine, sereine et tous ces partenaires ont compris la façon dont nous travaillons. Je précise que l'APSN et les clubs de prévention ont été en première ligne lors de la crise sanitaire et ils nous ont parfaitement accompagnés, ce qui prouve bien que la relation est on ne peut plus bonne. Je les remercie d'ailleurs encore de tout le travail qui a été effectué, mais aussi du travail qui a été fait avec l'ensemble des partenaires.

Je reviens sur les missions locales puisque Marc GODEFROY nous avait questionnés sur cela lors de la commission de la semaine dernière. Marc considère que je n'ai pas parlé assez des missions locales dans mon intervention, mais je n'ai pas non plus dit qu'on n'allait pas travailler avec les missions locales. Je n'ai pas non plus parlé fortement des autres partenaires. Par contre, j'ai dit que nous allions mobiliser l'ensemble des partenaires dont font partie les centres sociaux, mais aussi les missions locales qui ont évidemment – et je rejoins Marc GODEFROY – un rôle primordial sur l'accès à la formation, sur l'accès à l'insertion professionnelle mais pas seulement, il y a aussi toutes les questions autour de la globalité du jeune, comme j'ai l'habitude de le dire, sur lesquelles les missions locales travaillent.

Par contre, vouloir faire croire que les missions locales sont les seules armées pour accompagner l'ensemble des jeunes dont j'ai parlé tout à l'heure, je ne le crois pas, je ne peux pas le laisser dire. Qu'on le veuille ou non, nous avons des jeunes qui ne pousseront jamais la porte d'une mission locale ou d'un centre social, qui ne pousseront peut-être jamais non plus la porte d'une mairie ou d'un quelconque partenaire ou d'une quelconque institution. Par contre, à travers ce plan, nous souhaitons que, dès lors qu'ils poussent l'une ou l'autre des portes, il y ait à chaque fois la même réponse, la même bonne orientation vers le bon partenaire à même de répondre à leur demande. C'est ce qui est aujourd'hui un des points essentiels de ce plan. Non, ce n'est

pas un numéro vert qui s'additionne à un autre, ce n'est pas une confrontation des dispositifs, il s'agit tout simplement d'essayer qu'ils soient parfaitement en phase pour amener la meilleure des réponses possibles aux jeunes qui en ont le plus besoin.

Je ne peux pas laisser dire que les équipes du Département sont absentes de la table de travail sur l'obligation de formation, bien au contraire. Par contre, je peux reconnaître que le système soit encore perfectible, mais, je l'ai dit à Marc lundi dernier, le perfectible va dans les deux sens. Aujourd'hui, les missions locales doivent nous alerter et nous saisir dès lors que des jeunes sont sortis des radars et qu'ils ne peuvent pas répondre à cette obligation de formation.

Personnellement, je pense sincèrement que, à chaque saisine, c'est qu'il y a une faille dans le dispositif car nous voudrions avec les équipes du Département travailler bien plus en amont et que les missions locales soient des partenaires bien en amont de ce besoin de formation pour que nous puissions travailler en parfaite collaboration – je n'ai d'ailleurs pas de doute que nous y arrivions – pour éviter que des jeunes sortent des radars.

C'est d'autant plus vrai pour les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour lesquels, souvent, il n'y a pas de solutions sorties des missions locales. C'est une réalité, mais c'est une réalité de démarrage, c'est une obligation qui est relativement récente qui date de juillet 2019. Il nous faut encore travailler avec les missions locales et avec les équipes du Département pour arriver à être le plus efficace possible. C'est tout le travail qu'il nous reste à faire entre les équipes mais, pour ma part, je n'ai pas de doute que nous y arrivions. C'est d'ailleurs un objectif ultra prioritaire pour la DEFJ, notamment pour les jeunes issus de l'ASE. Si, avec les missions locales et d'autres, nous leur donnons une perspective d'emploi et de formation, c'est un élan vers l'avenir que nous leur offrons, mais ce que je viens de dire ne s'arrête pas aux jeunes de l'ASE, cela s'étend à tous nos jeunes.

Voilà ce que je pouvais vous répondre. J'avais dit que je ne serais pas long et, pour finir, je l'ai été, comme d'habitude.

Dans la période, j'entends tout ce que l'on veut. Sincèrement, par les temps qui courent, parvenir à avoir géré un plan pauvreté, un plan protection de l'enfance, à avoir mis un plan spécifique Covid, des mesures d'urgence, puis maintenant un plan spécifique « jeunes », je crois franchement que l'on peut dormir tranquille. Président, vous avez été à la baguette et, encore une fois, merci de nous avoir donné les moyens de bien faire.

**M. le Président.-** Merci, Yves.

J'ajouterai très rapidement quelques remarques.

On a fait remarquer à diverses reprises que nous étions à quelques semaines des échéances électorales. Je veux préciser que, s'il n'y avait pas eu une volonté commune des trois groupes, nous n'aurions pas déposé cette proposition et cette délibération. Je pense que l'on peut s'exonérer les uns et les autres de tout souci électoraliste puisque, globalement – nous allons d'ailleurs la voter les uns et les autres –, c'est un dossier qui est indivis à la majorité et à l'opposition.

Marc GODEFROY nous dit qu'on a supprimé le Pass'Sport. Il était quasi mort de sa belle mort quand on est arrivé parce que, le moins que l'on puisse dire, c'est que cela ne marchait pas bien.

Je suis un peu moins d'accord avec lui sur les centres sociaux et les clubs de prévention. Je pense qu'il n'est pas scandaleux que le Département indique quelles sont les politiques qui lui tiennent le plus à cœur, quel est par exemple l'âge où il estime que les clubs de prévention doivent s'impliquer davantage. Cela me paraît être en la nature des responsabilités de ceux qui financent par rapport à ceux qui exercent le mieux qui soit ces responsabilités d'éducateurs spécialisés.

Je voudrais dire aussi que j'ai reçu récemment un courrier qui m'a fait plaisir, un courrier signé par Jean-Pierre LEROY, un ancien collègue socialiste, que certains d'entre vous ont dû connaître, qui représentait le canton de Mons-en-Barœul et qui était le fondateur des Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES). Il se réjouissait que nous ayons développé les acteurs de liaison dans l'enseignement scolaire. Il ne faut pas oublier que, s'il y a eu quelques limitations sur les effectifs des clubs de prévention, notamment au niveau des effectifs administratifs, il y a eu une envolée importante de la présence des ALSES dans les collèges. Je dois dire que, lorsqu'on discute avec les principaux et les parents d'élèves, on se rend compte de leur utilité. Je me souviens encore – puisque je vois Isabelle ZAWIEJA-DENIZON devant moi – d'une discussion que nous avons eue à Louches dans ce cadre-là.

Je ne réponds pas à toute une série de points auxquels Yves a déjà répondu.

J'émetts quelques réserves sur les dispositions inadaptées et notamment le numéro vert. On verra bien. Je souhaite effectivement que ce numéro vert soit une relation « one to one » – comme on dit parfois – entre le jeune et les services du Département qui seront représentés soit par les services jeunesse, soit par d'autres jeunes que nous embaucherons pour être à l'écoute. On verra quelle est l'importance du nombre d'appels. Je veux que les jeunes puissent demander ce dont ils ont besoin au moment précis.

Par exemple, je lisais dans la presse de ce matin, dans un journal parisien du soir, la multiplication du nombre de tentatives de suicide chez les jeunes. Il faut que l'on soit capable de fournir à des jeunes un rendez-vous très rapidement, soit avec un pédopsychiatre, soit avec des psychologues. Si nos psychologues du département ne sont pas suffisamment nombreux pour

s'occuper, en plus de tout ce qu'ils font déjà, des jeunes qui les solliciteront, on passera un accord avec l'association des psychologues libéraux.

Je veux aussi qu'ils puissent nous appeler s'ils cherchent un job d'été, s'ils ont un examen ou un concours à passer, un entretien d'embauche à passer et qu'ils n'ont pas de lieu pour dormir la veille du concours, pour que l'on puisse leur réserver une chambre d'hôtel – par les temps qui courent, elle ne va d'ailleurs pas nous coûter très cher –, pour qu'ils aient la sérénité nécessaire pour affronter cette épreuve que peut constituer un concours ou un examen dans des conditions convenables. Nous verrons bien sur cela.

Ce qui me paraît très important, c'est la participation avec Call&Care. Cela veut dire que le Département n'est pas tout seul, cela veut dire que nous sommes avec le monde de l'entreprise, que nous sommes avec le monde des fondations. On a beau créer 100 postes pour l'apprentissage, des postes pour les services civiques, des postes pour les stages, si on est tout seul, ce sera un peu une goutte d'eau dans la mer. Par contre, si nous avons à côté de nous les très grandes entreprises, les entreprises moyennes, l'artisanat, tout cela deviendra beaucoup plus pragmatique, beaucoup plus utile et efficace.

Je me réjouis également que, à cette occasion, nous ayons la relation privilégiée avec l'Union de la Chambre des métiers et de l'artisanat parce qu'elle a des dispositifs qui lui permettront d'intervenir rapidement. Je les ai rencontrés il y a peu de temps, ils me disaient qu'ils avaient un nombre considérable de places disponibles pour des formations à des métiers de boulanger, boucher, pâtissier, des formations à des fonctions d'aide-soignant, à des formations d'assistante de vie. Ce sont des opportunités qui pourront se multiplier.

Je pense qu'il y a une certaine cohérence – mais je peux me tromper – entre le fait que l'on ait d'une part Call&Care qui va être appelé par les structures, les institutions, les centres sociaux, les facultés, les Centres communaux d'action sociale (CCAS), par des lycées, des collèges et qu'ils pourront effectivement rendre très facilement les services sur la mise à disposition de numérique, mais aussi le fait que, lorsqu'ils seront appelés pour des groupes de personnes, ils pourront intervenir sur les jobs d'été qui sont effectivement aujourd'hui difficiles à trouver pour ceux qui en ont besoin pour pouvoir ne serait-ce que poursuivre leur cycle d'étude.

Il y a un point sur lequel nous ne sommes pas d'accord, c'est sur le revenu minimum universel, en quelque sorte le RSA « jeune ». L'opposition en est partisane, nous ne le sommes pas. La Gironde l'a mis en place. Ceux qui sont partisans savent ce qu'il leur reste à faire s'ils veulent avoir une chance que ce soit mis en place. Je ne crois pas que, si c'est ma famille qui me succède, cela aura davantage de chances d'être mis en place.

Je pense en effet que, d'une part, la généralisation va coûter très cher et que, d'autre part, elle va servir aussi à ceux qui n'en ont pas besoin. Pourquoi nous occuperions-nous de ceux pour lesquels la solidarité familiale suffit pour intervenir ? En revanche, là où il n'y a pas solidarité familiale, il faut que l'on soit présent et nous nous sommes donné les moyens d'être présents.

Il y a aussi dans ce plan des projets qui sont extrêmement ambitieux, comme le projet de l'intergénérationnel. Avoir des jeunes, qu'ils soient étudiants, sans emploi ou sans formation, qui seront indemnisés pour aller rencontrer les personnes âgées, soit dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), soit dans leur domicile, pour aller rencontrer les enfants de l'aide sociale à l'enfance, créer un nouveau contact à côté du contact des professionnels, cela me paraît aussi tout à fait intéressant. Est-ce que cela marchera ou pas ? Je ne sais pas. Comme le disait Yves en introduction, le dispositif Call&Care est peut-être un dispositif qui sera amené à être pérennisé.

N'oubliez pas aussi que les fondations vont participer, y compris financièrement. L'apport du Département (1 M€) est tout à fait substantiel, mais rien que nos paniers solidaires de l'année dernière ont représenté 1,9 M€. Si on peut avoir davantage de collectivités qui s'y intéressent, peut-être – et certainement – la Région s'y intéressera-t-elle demain, peut-être également la MEL – j'ai vu qu'elle mettait en place des initiatives un peu de même type –, il faudrait peut-être regrouper tout cela et travailler avec le milieu de l'entreprise, cela nous permettrait d'avoir de l'efficacité sur la durée.

Mes chers collègues, merci pour les interventions des uns et des autres.

Je pense que nous pouvons mettre aux voix cette délibération.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions, que soit au niveau des formations politiques ou au niveau de notre collègue non-inscrite ? (*Aucune*).

Nous considérons donc que c'est adopté à l'unanimité.

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.5, relatives au Plan départemental pour les jeunes : 20 mesures en faveur des jeunes nordistes, sont adoptées à l'unanimité.
--



Je vous en remercie.

## **POINT PRINCIPAL 06**

### **0.6. Accord départemental de relance dans le Nord**

**M. le Président.**- Je vais vous présenter l'accord départemental de relance qui a été élaboré rapidement avec les services de l'État, notamment avec deux scribes – cette qualification n'est pas péjorative – qui étaient le directeur général des services et le secrétaire général de préfecture, après avoir entendu et écouté beaucoup d'interlocuteurs et beaucoup échangé notamment avec le Préfet de Région Préfet du Nord.

Nous n'allons pas en rester là. Ce plan, si vous l'adoptez, va être consacré demain par une signature officielle du Président du Département, du Préfet de Région Préfet du Nord, en présence du Premier ministre. C'est important parce que cela amène une certaine sécurité sur les dispositifs qui s'y trouvent. Ce plan n'aura jamais le caractère d'un acte totalement opposable comme peut l'être une délibération, mais c'est un engagement et je crois aux engagements qui sont pris par des personnes qui représentent l'État au plus haut niveau, qui représentent le Département au plus haut niveau de l'État et qui vous représentent en tant que Président du conseil départemental.

Cet accord départemental de relance s'intègre dans un contexte que vous connaissez bien. En mars 2020, un plan d'urgence de 470 Md€ – excusez du peu – a été décidé. Le Nord en a déjà bénéficié. Si je prends les chiffres les plus récents dont je dispose : 37 600 entreprises, 336 500 salariés ont eu recours à l'activité partielle. 70 millions d'heures ont été indemnisées pour un coût de 700 M€. 50 694 entreprises ont eu recours au fonds de solidarité. 17 913 prêts garantis par l'État ont été signés pour le Nord, ils représentent des avances de 4,4 Md€.

En septembre 2020, un nouveau plan a été lancé, le plan de relance, de 100 Md€ dont vous savez que 40 Md€ proviendront de l'Union européenne.

Ce plan de relance a un double but, répondre à un choc conjoncturel sans précédent lié à la pandémie et permettre un investissement public massif allant vers un modèle de développement plus durable.

Notre Département n'était pas resté inerte devant cette crise, mais, par rapport à l'importance de la crise, ces dispositifs étaient un peu à l'image de la goutte d'eau du colibri dans l'incendie de la forêt.

- Nous avons accordé des primes aux professionnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des résidences autonomie, de la protection de l'enfance, des assistants familiaux.
- Nous avons renforcé l'accompagnement pour accélérer le retour à l'emploi.
- Nous avons autorisé le cumul intégral pendant trois mois du RSA et d'un salaire lorsqu'il s'agissait par exemple d'aides à la personne de collaborateurs dans le cadre du numérique ou de travail saisonnier.
- Nous avons distribué l'an dernier près de 100 000 paniers solidaires et vous savez que nous avons recommencé en début d'année. C'était déjà 1,9 M€.
- Nous avons lancé l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB) relance, 18 M€, dont 9 M€ du Département et 9 M€ des communes, qui sont aujourd'hui à la disposition – et ils ne s'en privent pas – des petites entreprises et de l'artisanat.

Aujourd'hui, il nous faut faire davantage et très vite. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas attendu qu'il y ait l'installation d'une nouvelle équipe pour prendre cette décision parce que nous serions très largement arrivés trop tard. Nous sommes dans une situation concurrentielle à l'égard même de ceux qui sont nos proches amis, à l'égard des autres Départements, des autres territoires. Le plan de relance, c'est 2021 et 2022, c'est là que va se jouer la relance. Après, il sera trop tard.

L'accord de relance est également conclu dans la perspective des CRTE, ces fameux contrats de relance et de transition écologique qui sont en cours d'élaboration avec tous les territoires du département. Il met en exergue les efforts supplémentaires que l'État et le Département veulent déployer.

Il s'articule autour de trois leviers d'actions structurants : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la modernisation des services publics et, enfin, la cohésion territoriale et sociale. Nous venons d'ailleurs de traiter du plan départemental qui, à la limite, en fait aussi un peu partie.

Les cofinancements de l'État pourront être portés soit par les crédits DSID, la dotation de soutien à l'investissement départemental, soit par toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance national. Ces cofinancements de l'État emprunteront parfois le chemin des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt où le Département serait candidat avec le soutien de l'État territorial, c'est-à-dire en premier lieu du Préfet.

Cet accord est conclu pour deux ans – cela va aller très vite. Il porte sur des engagements financiers, certes sans valeur contractuelle, mais validés par le Premier ministre et le Préfet.

Cet accord n'est pas exhaustif, c'est-à-dire que là ne se résument pas nécessairement toutes nos relations y compris financières entre l'État et le Département.

Je passe sur les comités de pilotage, les points d'étape régulier, l'adaptabilité aux circonstances locales.

J'entre tout de suite sur le premier levier, la transition écologique.

Cette transition écologique, j'ai tendance à la mettre également en synergie avec la stratégie départementale Nord durable ou avec le plan départemental de l'habitat que Max-André PICK nous présentera cet après-midi.

Le premier point de cette transition écologique, c'est la rénovation énergétique des bâtiments, qu'il s'agisse de logements privés un peu à l'image de ce que l'on fait dans les délibérations NEHS, sur Nord Équipement Habitat et Solidarité, qu'il s'agisse de logements sociaux puisque vous savez que 15,3 M€ seront affectés au Nord pour la réhabilitation des logements sociaux en partenariat avec les bailleurs sociaux et notamment avec Partenord.

Bien sûr, nous sommes très intéressés par la transition écologique et la rénovation énergétique des bâtiments dans les collèges. Vous connaissez notre vaste programme d'investissements dans les dépenses de gros entretien - renouvellement des collèges labellisés Nord durable puisqu'il s'agit de 96 M€ d'ici 2025, dont 23 M€ d'ici 2022. Je dirais à mon collègue Jean-Claude LEROY, mon collègue du Pas-de-Calais : « est-ce que tu fais mieux ? ».

Vous connaissez notre stratégie de rénovation de certains collèges par le biais de contrats de performance énergétique sur la période 2021-2023. Les dossiers sont prêts pour quatre collèges de l'Avesnois et cinq collèges du Cambrésis.

Vous connaissez les opérations de rénovation-reconstruction de plusieurs collèges que nous mettons en place. Nous avons choisi d'en inscrire trois dans le contrat de relance :

- Nous avons inscrit le collège des Rouges Barres à Marcq-en-Barœul. Il ne va pas coûter très cher puisque nous vendons pour 22 M€ le terrain Transpole sur lequel nous avons pensé pendant un moment reconstruire le collège. Ces 32 M€ iront aux deux co-propriétaires, 16 M€ pour la MEL, 16 M€ pour le Département. La vente de Transpole nous permettra de financer cette réhabilitation du collège des Rouges Barres.
- Nous avons également inscrit le collège Paul Duez à Cambrai, qui devrait d'ailleurs bénéficier de DSID en 2021. Je rappelle que le collège Paul Duez sera le premier collège construit en structure bois du département et le premier à obtenir la certification haute qualité environnementale bâtiment durable.
- J'ai inscrit un troisième collège et j'y tenais beaucoup. Ce troisième collège qui a été inscrit et qui est désormais gravé dans le marbre est le collège Pablo Neruda à Watrelos.

Je vous dis les choses telles qu'elles sont, nous avons entamé des négociations avec la commune de Watrelos parce que ce collège est situé sur un terrain qui doit être desservi par le réseau routier. Le maire de Watrelos a fait en sorte que la MEL puisse prendre en charge cette desserte. Ce terrain doit également faire l'objet d'une dépollution et on sait que les coûts de dépollution peuvent être importants. J'avais le maire de Watrelos au téléphone hier, il me parlait d'un coût de dépollution de 800 000 €. C'est moins par exemple que le coût de dépollution sur Paul Duez à Cambrai où c'était la mise en état du terrain pour qu'il soit réellement constructible.

Le maire de Watrelos me dit qu'il peut faire un effort pour donner un terrain qui est estimé à 400 000 € par les Domaines mais que la situation financière de sa Ville fait qu'il ne peut pas aller plus loin.

Nous l'avons donc inscrit. Après tout, puisqu'on est dans le plan de relance, on va peut-être trouver là aussi de la part de l'État une contribution dans le cadre de la politique de la ville sur ce financement de la reconstruction de Pablo Neruda. En tout cas, Neruda est désormais inscrit dans le marbre des collèges qui doivent être reconstruits rapidement.

Je signale que, sur ces opérations « collèges », en dehors de nos soutiens habituels, nous bénéficierons de la part de l'Agence de l'eau d'une subvention de 1,6 M€ au titre de la gestion de l'eau dans les collèges.

Des bâtiments départementaux sont également concernés :

- Les bâtiments d'accueil du public sur les services sociaux à Cambrai. Je rappelle que c'est un dossier de 13 M€.
- Les services sociaux à Douai. C'est un dossier de 9,6 M€. Là-dessus, nous mobiliserons de la DSID à compter de 2022.
- Je signale au passage que l'État va financer 4,5 M€ de travaux clos-couvert - chauffage à la préfecture rue Jacquemars-Giélée. Je vous rappelle que la préfecture est la propriété du Département.

Nous avons également noté – on verra si cela a un effet financier – la rénovation thermique des centres d'incendie et de secours de Denain, Gravelines, Villeneuve d'Ascq et Roubaix. Le Département consacrera 7 M€ à ces différents centres d'incendie et de secours.

Sur les problèmes de renouvellement urbain et l'usage économique du foncier, l'État a créé un fonds friches qui est doté de 259 M€ au niveau national. Il y aura deux appels à projets de 8 M€ chacun dans les Hauts-de-France en 2021-2022 et nous y participerons.

Sur la protection et le renforcement de la biodiversité, nous avons immédiatement pensé à nos Espaces naturels sensibles (ENS). Vous savez que le Département a une double logique, qui a été instillée par Patrick VALOIS, à la fois sur le renforcement de la biodiversité et sur le développement de l'accueil du public.

3,3 M€ sont prévus, notamment sur Chabaud-Latour, sur les Cinq tailles, sur les Marais de la Marque et le Bois de la Tassonnière et pour les dunes de Bray-Dunes et de Zuydcoote.

Nous attendons une aide de l'Agence de l'eau de 2 M€ au titre de la mesure biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience. Nous aurons en outre un soutien de l'État.

Sur les infrastructures et les mobilités vertes, le schéma cyclable départemental va progresser. Le Département souhaite passer d'une période à 3 M€ dans les deux années qui se sont écoulées à 11 M€ pour 2020-2022.

Nous avons aussi des projets de réhabilitation et de rénovation de voies vertes : la voie verte du Cavalier d'Azincourt, la voie verte des Gueules noires, la voie verte du Sucre et la voie verte de Scarpe-Escaut.

Dans ce cadre, il y aura des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt. Le Département présentera des projets éligibles à hauteur de 11 M€ pour obtenir un financement qu'il estime de l'ordre de 5 M€.

Je signale que, sur les mobilités en milieu rural, l'État, par l'intermédiaire de la DSIL, la dotation de soutien à l'investissement local, accompagnera à hauteur de 4,7 M€. Mais, si les collectivités locales ont davantage de moyens pour intervenir, il me sera plus facile de boucler les budgets.

Deuxième levier, la compétitivité du tissu économique.

Aurions-nous des compétences en matière économique ? Bien sûr, nous avons des compétences en matière économique. Nous précisons que cette compétitivité du tissu économique repose pour une large part sur la qualité des infrastructures – on retrouve notre compétence – et sur celle des services publics.

Cette compétitivité suppose par exemple que le territoire prenne le virage de la société numérique. Ce sera le premier point que j'examinerai sur ce levier, la transformation numérique de l'État, des territoires et des entreprises.

Nous avons un développement des infrastructures numériques lié au volontarisme des collectivités territoriales au travers du syndicat mixte « La fibre numérique 59/62 », dont nous sommes les pères qui se partagent le mérite de ces efforts, ancienne majorité et actuelle majorité. Je salue également mon collègue Luc MONNET qui fait beaucoup pour ce syndicat mixte. Je rappelle que, sur la zone d'initiative publique qui nous concerne, la convention sur ce développement de la fibre sera complète fin 2021. À la fin 2021, nous serons donc intégralement aptes sur la partie publique. Pour la partie privée, ce sera fin 2022, c'est quand même bientôt.

Sur l'inclusion numérique, je commence par un renseignement qui n'est pas très agréable. En 2019, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 800 000 habitants des Hauts-de-France étaient en situation d'illectronisme, dont plus de 325 000 dans le Nord. L'illectronisme, c'est peu l'illettrisme du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'État et le Département collaborent pour déployer le réseau des espaces France Services – on vient encore d'inaugurer il y a quelques jours la Maison France Services itinérante de la Flandre –, pour consolider le maillage des espaces d'accompagnement numérique comme les médiathèques et des acteurs de la médiation numérique. Je rappelle que, à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt sur les pass numériques, le Nord a été lauréat en novembre 2020 et nous déploierons 50 000 pass entre 2021 et 2023 avec un appui de 150 000 € de l'État sur la période 2020-2022.

Bien sûr, vous vous attendez à ce que l'on parle des collèges numériques. Le Département présentera sur les collèges numériques des demandes de financement à hauteur de 18,8 M€, dans le cadre de cette mesure « transformation numérique de l'État et des territoires ».

La transition numérique concerne également l'organisation des services publics et le développement de la compétence des agents.

Sur la numérisation des services, vous savez que, au Département, 5 800 agents peuvent télétravailler.

Nous présenterons des projets éligibles à l'amélioration de cette numérisation à hauteur de 4 M€ pour obtenir une aide de 2 M€ de la part de l'État.

Le monté en compétence est également nécessaire pour nos 8 000 agents et nous le soutiendrons par des formations adaptées au niveau de chacun.

De même, il est impératif d'être résistant aux cyberattaques. Je ne vous rappelle pas l'arnaque dont nous avons été la victime. Nous développons les liens avec l'ANSSI, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information, avec l'État. Nous allons adhérer à un club extrêmement important de spécialistes de la lutte contre la cyberattaque, nous verrons cela dans une délibération que nous voterons aujourd'hui.

La numérisation des services rendus au public et l'accès à la donnée sont également un élément du contrat de relance. Le projet Nord data vise la collecte et l'organisation des très nombreuses données dont le Département est responsable.

Le Département poursuit son objectif de développement des démarches omnicanales dans le domaine de l'autonomie et dans le domaine de l'insertion. Dans le domaine de l'insertion, c'est au travers de la mise en place d'un parcours complet d'accompagnement des allocataires du RSA, parcours RSA, qui est un projet de plate-forme sécurisée et de confiance entièrement en ligne pour un coût d'environ 5 M€ sur trois ans.

Pour ces projets numériques, le Département présentera des demandes de financement à hauteur de 4 M€ et l'État territorial les appuiera.

Dernier levier, le levier de cohésion.

La relance doit conjuguer accompagnement spécifique des collectivités territoriales et soutien massif au système de santé, à la sauvegarde de l'emploi, à la culture, à la protection de l'enfance.

Sur la dynamique territoriale et sur la contractualisation, il s'agit de financer des opérations déjà identifiées et prêtes à démarrer.

Je rappelle que le Nord a été particulièrement engagé dans la contractualisation. C'était l'ERBM, l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier en 2017, le Pacte SAT, Sambre-Avesnois-Thiérache signé au MusVerre en présence du Président de la République en 2018, et, une stratégie qui doit beaucoup au Département, la stratégie pour l'avenir du Cambrésis pour laquelle nous avons été quasi immédiatement rejoints par l'État.

Je signale que, dans ces différentes contractualisations existantes, nous nous sommes permis de relever quelques projets qui nous tenaient particulièrement à cœur.

Par exemple, le contournement de Maubeuge : ce n'est pas innocent que le contournement de Maubeuge figure au contrat de relance. En effet, en l'état actuel des choses, nous n'avons obtenu d'aide du contrat État-Région que sur la première section. Or, nous souhaiterions avoir également une aide du contrat de plan État-Région à venir sur les sections 2 et 3 qui représentent environ 80 M€. C'était mal parti. Les services extérieurs de l'État en la matière avaient été plutôt négatifs. Le préfet est beaucoup plus favorable et nous avons donc introduit ce contournement Nord de Maubeuge dans les demandes pour le prochain Contrat de plan État-Région (CPER).

De la même manière pour le canal Seine-Nord Europe et un élément qui n'en fait pas intégralement partie, mais quand même, le port intérieur de Cambrai-Marquion qui sera un élément tout à fait décisif sur le développement économique du Cambrésis.

En ce qui concerne le soutien aux communes et à leurs groupements, je rappelle que la DSIL va passer de 37,9 M€ en 2020 à 51,9 M€ en 2021. Le Département en 2021 et 2022 mobilisera au moins 40 M€ par an sur l'ADVB et les Projets Territoriaux Structurants (PTS). L'État et le Département ont décidé de mener là-dessus une action beaucoup plus commune dans la mesure où tout cela devra faire l'objet d'une contractualisation plus détaillée dans les contrats de relance et de transition écologique.

Bien sûr, il faudra faire en sorte que, État et Département intervenant de manière parallèle, nous n'ayons pas autant de maires qui, après avoir obtenu une subvention, viennent dire : « Désolé, je n'ai pas eu la ..... (*mot inaudible*), je ne pourrai pas réaliser le projet qui m'était pourtant cher ».

Je continue avec les établissements sociaux. Cette fois-ci, on émargera sur le Ségur de la Santé qui doit concourir à la modernisation de ce secteur.

Vous savez par exemple que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a décidé 2,1 Md€ d'aide à l'investissement entre 2021 et 2025. Dans les Hauts-de-France, on sait déjà que l'enveloppe destinée aux investissements immobiliers pourrait représenter 22,4 M€ pour les EHPAD et 3,1 M€ pour les établissements et services médicosociaux accueillant des personnes en situation de handicap pour cette période 2021-2022.

Au-delà de ce plan d'aide à l'investissement, 7 M€ de fonds européens REACT EU sont mobilisés pour compléter le financement du projet immobilier des EHPAD du centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux. C'est un très beau projet sur lequel il reste encore quelques précisions à apporter. Une enveloppe de 9,8 M€ sera également disponible pour les investissements du quotidien dans les Hauts-de-France.

Pour éviter les départs en Belgique et faciliter les retours volontaires des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui le souhaiteraient, des financements de solutions supplémentaires sont prévus. L'Agence Régionale de Santé (ARS) y contribuera à hauteur de 11,5 M€ par an en 2021 et 2022. On est donc à 23 M€ sur ce retour en France des personnes qui sont actuellement hébergées en Belgique et qui souhaiteraient revenir en France.

Un appel à projet sera lancé, pour lequel le Département du Nord sera soutenu par l'État et par l'ARS. Il mobilisera quant à lui 3,5 M€.

Sur les équipements culturels vecteur d'attractivité, nous en avons privilégié trois : Vaucelles, Marguerite Yourcenar et le Musée de Cassel parce que ce sont ceux qui sont peut-être les plus aptes à être aidés en temps utile. Bien sûr, tout ce que l'on arrivera à obtenir pour ces établissements nous permettra d'avoir davantage de marges par exemple pour Matisse ou pour d'autres projets.

Sur les questions prioritaires de politique de la ville, vous savez que, en janvier de cette année, le comité interministériel des villes a annoncé 3,3 Md€ supplémentaires pour assurer la relance dans les QPV. En 2021 et 2022, seront notamment soutenus dans le cadre du plan de relance quatre dossiers :

- Le dossier du quartier Chasse Royale à Valenciennes. Vous savez que nous sommes très concernés par la restructuration du collège Chasse Royale. C'est un projet de l'ordre de 14,5 M€ où l'État s'engage de manière importante. En effet, il s'engage à hauteur de 2,5 M€ au titre de l'ANRU. Il s'engage à hauteur de 1,6 M€ dans le cadre de l'appel à projet « Internat d'excellence » ; nous allons avoir une délibération où nous votons et nous savons déjà que nous serons retenus. Il s'engage à hauteur de 1,2 M€ dans le cadre de la DSID.
- Nous souhaitons également être présents sur le quartier Concorde à Lille et la création de la cité des équipements, tout au long du boulevard de Metz.
- Le quartier du Nouveau Mons à Mons-en-Barœul.
- Le quartier du Pont de Pierre à Maubeuge.

La négociation avec l'État nous a amenés à retenir ces quatre dossiers. Cela ne veut pas dire que les autres n'ont aucune chance que l'on s'intéresse à eux.

L'État subventionne également la nouvelle Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) sur le quartier Moulins à Lille, UTPAS qui coûtera 3,4 M€ et qui sera subventionnée à hauteur de 0,5 M€ par l'État.

Enfin, sur l'insertion, l'État et le Département s'engagent à travailler à un avenant au contrat relatif à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et de retour à l'emploi garantissant de poursuivre les financements au-delà de 2021. C'est fort important puisque nous nous étions engagés sur trois ans, 2019, 2020 et 2021. Que se passe-t-il en 2022 lorsque l'aide de l'État s'arrête, que nos coachs emploi sont toujours là, que nos opérations auprès des enfants présentant des situations complexes sont toujours présentes ? Nous avons déjà obtenu 2022 en plus de 2021. Nous avons préféré dire que l'État s'engagera au-delà de 2021, parce que 2022, c'est 2022, mais 2021, cela peut être 2022, 2023, 2024.

Dernier point, la protection de l'enfance.

Le Département du Nord, l'ARS et l'État ont signé un contrat tripartite relatif à la prévention et à la protection de l'enfance. Nous allons travailler dans le cadre du contrat de relance sur l'amélioration de l'accueil des enfants confiés à l'ASE dans le cadre d'un schéma directeur immobilier de rénovation et d'adaptation des lieux de protection de l'enfance, comme par exemple le bâtiment Rosette de Mey à Lille.

Je rappelle également que la Banque des territoires accompagne une vaste étude sur la rénovation de ces bâtiments à hauteur de 50 % de son coût, soit 500 000 €.

En outre, le Département sollicitera la DSID pour la construction à Aulnoye-Aymeries de la maison de l'enfance et de la famille, dont la gestion est confiée à l'Etablissement Départemental Public de soins, d'Adaptation et d'Education (EPDSAE).

Sur les MNA, ce n'est peut-être pas de l'argent sonnante et trébuchant, mais c'est important, nous avons la volonté commune avec l'État d'un accès anticipé avant la majorité à un titre de séjour de façon à éviter les ruptures de parcours. Nous avons la décision sur le maintien de l'accueil de ces publics en préfecture, accueil auquel nous étions attachés.

Deux mots de conclusion.

L'engagement financier global est de l'ordre de 338 M€, avec un engagement de l'État de l'ordre de 100 M€. Ce déploiement territorialisé du plan de relance devra s'effectuer en cohérence avec le plan de relance européen, avec le contrat de plan État-Région et avec les contrats de relance et de transition écologique.

C'est une opportunité pour le Département de prendre toute sa place dans l'avenir de notre territoire. Vous le savez, dans un premier temps, les contrats de relance et de transition écologique ne concernaient guère que les établissements publics de coopération intercommunale. Ils devront désormais être en harmonie avec le plan de relance départemental.

Le caractère exceptionnel de la situation nous amène à une appréhension compréhensible des compétences qui sont les nôtres.

Je signale que la préparation et la signature de ce contrat sont intervenues dans des délais très resserrés – mais nous n'avons pas le choix. Il va de soi que les Départements signataires seront les mieux placés pour bénéficier d'un plan de relance d'une importance sans précédent. Aujourd'hui, cela se bouscule un peu puisque le gouvernement pense qu'il y aura peut-être une cinquantaine de Départements (donc un sur deux) qui signeront les plans de relance.

La souplesse du dispositif permettra aussi d'évoluer en fonction des avancées des dossiers et des capacités, comme de la détermination des différents partenaires.

Avec mes excuses pour avoir été long, mais, comme vous avez eu ce rapport très tard, je crois qu'il était important que j'en recense au moins les éléments sur lesquels le Département sera bénéficiaire d'une aide caractérisée de la part de l'État.

Je laisse tout de suite la parole aux intervenants des groupes.

C'est le groupe socialiste qui démarre avec Martine FILLEUL.

Madame la Sénatrice, nous vous écoutons avec beaucoup d'attention.

**Mme FILLEUL.-** Monsieur le Président, mes chers collègues.

Tout d'abord, pour nuancer votre enthousiasme, Monsieur le Président, sur la manière dont le gouvernement gère l'après Covid, je voudrais parler de ce document que nous examinons aujourd'hui. Faut-il le rappeler, ce document est la déclinaison territoriale du plan national France relance pour les années 2021-2022, doté de 100 Md€ et fléché sur trois priorités : la transition écologique, la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale et territoriale.

Ma première observation concerne le niveau d'engagement financier du plan annoncé à 100 Md€. Je voudrais dire qu'il y a un peu de mystification, pour ne pas dire beaucoup de mystification de la part du gouvernement sur ce montant. En effet, 20 % des crédits étaient déjà budgétés et allaient être dépensés même sans relance, selon le directeur du département prévisions de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). C'est le cas par exemple du projet de restauration du château de Villers-Cotterêts ou de la construction d'une usine de pales d'éoliennes au Havre. En réalité, l'OFCE recense de son côté un total de seulement 62 Md€ de dépenses nouvelles en 2021-2022. Il y a bien duperie de la part du gouvernement.

Ma deuxième observation concerne l'équilibre ou plutôt le déséquilibre de ce plan. Thomas PIKETTY, l'économiste célèbre, juge le plan très centré sur le secteur marchand au détriment du secteur public. Il aurait fallu selon lui investir bien plus dans la santé et la recherche, créer des emplois publics et augmenter les salaires.

L'Association des Maires de France, de son côté, s'est déclarée en désaccord total avec ce plan qui ne compense pas les charges induites par la crise et relègue les collectivités territoriales à un rôle de sous-traitant de l'État sans moyens financiers adéquats. Avec ce plan, le monde d'après risque de ressembler terriblement au monde d'avant.

Pour ce qui concerne l'accord de relance spécifique au Département du Nord, le document de 23 pages dévoile des objectifs consensuels :

- La rénovation énergétique des bâtiments, notamment des collèges, que nous réhabilitons depuis des décennies.
- La protection des espaces naturels sensibles.

- Le soutien aux mobilités douces, que nous aurions aimé beaucoup plus franc durant ce mandat.
- Le déploiement du très haut débit, avec le syndicat mixte Nord - Pas de Calais numérique qui est déjà en vitesse de croisière.
- Le développement du collège numérique, lancé lui aussi depuis de nombreuses années.

En matière de cohésion sociale et territoriale, nous ne découvrons pas non plus de grandes nouveautés. L'accord de relance cite l'engagement pour le renouveau du bassin minier, le pacte pour la Sambre-Avesnois-Thiérache ou la stratégie pour l'avenir pour le Cambrésis.

Le document évoque également en matière sanitaire le soutien aux établissements sociaux et médicosociaux en investissement, avec une planification des opérations ultérieures.

Enfin, le document met en exergue plusieurs priorités, comme la protection de l'enfance, l'insertion ou les quartiers prioritaires de la ville sans véritables actions nouvelles et sans financements supplémentaires.

Même si votre intervention a permis de nous éclairer en nous donnant des précisions d'opérationnalité du plan et des montants précis, l'avenir seul nous dira si le Département du Nord jouera effectivement un rôle de premier plan dans la relance de l'investissement public local et s'il pourra compter vraiment sur le soutien de l'État.

C'est pourquoi nous voterons pour ce plan, malgré notre difficulté à comprendre sa plus-value sur le plan financier, puisque le document lui-même ne comporte aucun chiffrage global.

Merci, Monsieur le Président, et merci de votre écoute.

**M. le Président.-** Merci, Madame la Sénatrice et chère collègue.

Je passe la parole à François-Xavier CADART qui va être notre défenseur pour le groupe Union pour le Nord.

**M. CADART.-** Merci, Monsieur le Président. Je tâcherai d'être digne de cette mission.

Monsieur le Président, chers collègues,

Comme vous le savez, depuis le 3 septembre dernier, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 Md€ sur cette période 2021-2022, ceci pour répondre à la crise économique, sociale et sanitaire inédite que traverse notre pays.

Les acteurs locaux ont déjà commencé à apporter des réponses d'urgence à cette crise pour atténuer les conséquences de ce choc et vont s'engager pleinement à la mise en œuvre rapide du plan intitulé « France relance », car il s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales que nous sommes.

C'est dans ce contexte que l'État et notre Département du Nord conviennent d'un accord départemental pour la relance de l'économie nordiste visant à mobiliser l'investissement public pour soutenir la transformation résiliente du territoire. Cet accord concerne les principaux domaines et projets où le partenariat et le soutien financier de l'État permettront d'accélérer et de pérenniser la relance dans nos territoires au bénéfice de l'ensemble des Nordistes.

De son côté, le Département du Nord, à travers notre majorité départementale, s'est mobilisé dès les premiers jours de la crise auprès des Nordistes en tant qu'acteur de la reprise et chef de file des solidarités humaines et territoriales. En plus de renforcer certaines de ses politiques, le Département a en effet engagé pendant cette période des mesures exceptionnelles afin de faire face à l'urgence sanitaire et sociale et pour une reprise pérenne de l'activité.

Pour n'en citer que quelques-unes parmi les plus emblématiques, on peut mettre en avant :

- Le versement de primes aux professionnels des SAAD et des résidences autonomie pour 6,7 M€, aux personnels sociaux et médicosociaux des établissements de la protection de l'enfance pour 1 M€ et aux 2 472 assistants familiaux employés par le Département pour 4,8 M€.
- Le renforcement de l'accompagnement pour accélérer le retour à l'emploi des publics fragilisés par le confinement, à travers notamment l'élargissement des critères d'attribution des aides Activ'Emploi au bénéficiaire du RSA.
- La création d'une bonification financière pour inciter les allocataires à aller au bout d'une formation longue.
- La mise en place d'un fonds d'aide exceptionnel de 1 M€ pour les Nordistes fragilisés par le confinement.

J'aimerais ici saluer le travail qui a été mené par l'ensemble des services du Département et notamment par ma collègue Doriane BÉCUE, parce que nous pouvons nous réjouir de notre politique d'insertion et d'accompagnement à l'emploi pendant ce mandat car, même en période de crise, nous sommes arrivés à encore faire baisser le nombre d'allocataires du RSA pour arriver à moins de 101 000 allocataires aujourd'hui. La réussite est le fruit du travail, comme on dit.

Je peux également citer comme mesures d'urgence du Département la mise en place de drives fermiers dans les collèges pour soutenir les producteurs locaux, ou encore la distribution de près de 100 000 paniers d'aide alimentaire pour les familles en grande précarité.

Quatre fois plus important que le plan mis en place suite à la crise de 2008, ce plan France relance de 100 Md€ a pour objectif de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise.

À crise exceptionnelle, soutien exceptionnel. L'État se fixe comme objectif d'accompagner les investissements prévus par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale.

Cet accord de relance s'articule autour de trois leviers d'action structurants, vous les avez rappelés, Monsieur le Président.

Le premier est la transition écologique au travers d'un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection et du renforcement de la biodiversité.

Le second est celui de la compétitivité, celle des entreprises, pour créer du dynamisme économique notamment industriel. Il est aussi celui de la modernisation des services publics et de l'approche numérique.

Enfin, le troisième est la cohésion territoriale et sociale pour soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise. Ce dernier levier s'articule autour du soutien aux dynamiques territoriales, des actions en faveur de la santé et de la dépendance, de la sauvegarde de l'emploi, de l'insertion et de l'enfance.

Concernant les actions en faveur de la jeunesse, le Département du Nord porte un plan départemental jeunesse qui vient d'être décliné. Je ne m'y attarderai donc pas.

Il apparaît clairement que l'essence même de cet accord de relance exprime l'ambition commune de l'État et du Département d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise sur le territoire du Nord, en renforçant le soutien au tissu économique et à l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions la transition écologique, la compétitivité et la cohésion territoriale et sociale, sujets déjà chers à notre majorité départementale.

En effet, le volet transition écologique s'inscrit à la fois dans la démarche d'ensemble Nord durable, chère à notre Vice-président Patrick VALOIS, menée par le Département depuis 2019, et dans la volonté du gouvernement d'évoluer vers une société décarbonée d'ici 2030. Pour ce faire, 30 Md€ sur les 100 Md€ du plan de relance seront consacrés sur deux ans à quatre secteurs prioritaires : la rénovation thermique des bâtiments, les transports, la transition agricole et l'énergie.

Les enjeux de rénovation énergétique des logements privés et sociaux, du renouvellement urbain et de l'usage économe du foncier sont également centraux dans le plan départemental de l'habitat.

Je ne ferai pas ici un catalogue des actions développées. Je vous dirai juste que les dispositifs « ma prime rénove » et « ma prime rénove copropriété », mobilisés par le gouvernement dans le Nord, ont engagé 17,8 M€ de subvention et 50 M€ de travaux en 2020, que 4,8 M€ seront mobilisés en 2021 et 2022 dans le cadre du dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité et qu'un vaste programme d'investissement de gros entretien et de renouvellement des collèges est mis en œuvre dans le département du Nord pour améliorer l'état des collèges en garantissant des économies d'énergie. D'ici à 2022, ce sont 23 M€ pour ce programme.

De même, le Département souhaite déployer un programme important de rénovation dans certains collèges par le biais de contrats de performance énergétique sur la période 2021-2022 pour 18 M€, comme au collège Léo Lagrange de Fourmies dans l'Avesnois.

Par ailleurs, la crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature préservée. Cela met en exergue le besoin des populations de voir se développer de nouvelles politiques publiques environnementales.

Le Département du Nord a par le passé et va continuer de développer de nouvelles mobilités, notamment avec le schéma cyclable départemental adopté en 2018, pour lequel 11 M€ d'aides sont prévus pour la période 2020-2022.

Concernant le volet compétitivité, la crise a souligné l'importance de préserver les savoir-faire français dans des secteurs essentiels, comme la santé, l'éducation, l'agriculture ou le numérique pour assurer la compétitivité économique.

S'inscrivant dans cet objectif, le territoire et ses acteurs se mettent en mesure de prendre le virage de la société numérique, nécessité mise en lumière par la crise actuelle. Cela passe par une action départementale dans plusieurs domaines comme le soutien au développement des infrastructures, par la couverture de la quasi-totalité du territoire au très haut débit, par l'inclusion numérique afin de pallier l'illectronisme, par l'amélioration du collège numérique, ou encore le développement des compétences des agents départementaux dans le domaine du numérique.

La stratégie Nord durable au travers de son volet administration durable mène des actions concrètes dans ce sens, par exemple avec la politique de réduction du papier dans le cadre d'une dématérialisation croissante des échanges.



De même, le projet Nord data, visant la collecte et l'organisation des données dont le Département est responsable, est également une mesure concrète à la transformation qualitative des infrastructures et des services publics.

Enfin, concernant le troisième et dernier volet, celui de la cohésion

La pandémie a mis en lumière des inégalités qu'il est impératif de combattre afin que la relance bénéficie à tous et soit prometteuse d'une solidarité entre les territoires et les populations. Le défi est prégnant dans le Nord où des territoires connaissent des difficultés persistantes depuis des décennies et où les enjeux sociaux sont aigus.

Le Département du Nord est particulièrement engagé dans la démarche de contractualisation avec ses territoires au travers de son approche « renouveau des territoires ».

On peut citer l'engagement pour le renouveau du bassin minier de 2017, le pacte Sambre-Avesnois-Thiérache de 2018 et la stratégie pour l'avenir du Cambrésis de 2020.

Naturellement, le Département continuera de mobiliser grandement les moyens financiers sur ses programmes aide départementale aux villages et bourgs et sur les projets territoriaux structurants. En 2021 et 2022, c'est 40 M€ par an sur ces deux programmes.

D'autres domaines sont à l'honneur dans ce volet cohésion, comme l'amélioration des établissements et services médicosociaux avec 24 M€ prévus pour 2021 et 2022, les équipements culturels fortement impactés pour qui un plan de relance de 2 Md€ a été décidé, les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou la protection de l'enfance.

Ce sont autant de sujets du plan de relance pour lesquels le Département du Nord s'est fortement mobilisé aux côtés de l'État et de ses établissements afin d'assurer une aide à nos concitoyens les plus fragiles et les plus exposés.

Je terminerai en vous disant que l'objectif de cet accord de relance est bien sûr d'adapter notre société au monde actuel face à la crise économique, à la crise sociale, climatique et sanitaire, mais aussi de retrouver le chemin de la croissance et du développement. Ces moyens exceptionnels sont une lueur d'espoir qu'il faut désormais concrétiser comme l'a toujours fait en bon gestionnaire notre majorité durant ce mandat en transformant ces milliards en actions concrètes sur nos territoires et dans l'intérêt des Nordistes.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, François-Xavier CADART.

Je passe la parole au dernier intervenant, Charles BEAUCHAMP, pour le groupe communiste.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Notre intervention sera brève. La présentation de la délibération sur l'accord de relance entend démontrer que c'est par l'investissement que notre collectivité peut agir par exemple sur l'activité économique et l'emploi local. Cet axe, nous ne cessons de le défendre depuis le début du mandat. C'est pourquoi nous avons revendiqué l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADV) relance.

Trois leviers d'action seulement sont proposés. Pourtant, les Nordistes ont besoin de davantage de mesures en faveur de la santé et de l'emploi. Ces trois leviers sont la transition écologique, la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale et territoriale.

Des engagements financiers apparaissent dans la déclinaison du rapport pour certaines actions, mais les engagements de l'État sont insuffisants et, pour certains, déjà prévus. À la lecture du rapport, il n'est pas exagéré de dire que les Nordistes ne sont pas respectés.

Face au manque d'ambition développé par le gouvernement pour l'après Covid, le groupe communiste s'abstiendra sur cet accord au rabais.

**M. le Président.-** Merci, Charles.

J'apporterai quelques rapides éléments de réponse aux interventions des uns et des autres.

Je comprends le fond de l'intervention de Madame FILLEUL. Je partage en partie la méfiance qui est la sienne et je reconnais que la mise au point par laquelle elle a commencé est également tout à fait intéressante. Les 100 Md€, ce n'est peut-être pas exactement 100 Md€, mais j'ai toujours décidé jusqu'à présent, lorsqu'il y avait une main tendue, de la prendre.

Cela a été le cas pour la stratégie de lutte contre la pauvreté et le retour à l'emploi ; on m'a dit que ce n'était pas assez, mais nous avons pris et cela nous a quand même permis d'avoir des résultats importants, intéressants et je crois que l'on peut éprouver, au vu de ces résultats une certaine satisfaction. Même chose pour la stratégie de prévention et de protection de l'enfance ; ce n'est pas assez, mais cela a le mérite d'exister.

Ici, nous avons une proposition qui est quand même très particulière, en raison de la réponse à une situation qui est tout aussi particulière, avec ce plan de relance. Même s'il ne faisait que 70 Md€, cela reste un plan de relance tout à fait considérable.

Je cherche à être pragmatique. Ce plan de relance est pour 2021 et 2022. De toute façon, il sera mené par le pouvoir en place, il sera mené par le Président en place, par le Premier ministre en place, par la majorité en place. En 2023, il sera trop tard. Par conséquent, nous sommes prêts. Nous avons travaillé dans l'urgence sur ce dossier. Nous serons positionnés lors de la sortie des appels à projets, lors de la sortie des appels à manifestation d'intérêt. Nous avons déjà ciblé les cas où, dans ces appels à projets, nous serons soutenus par l'État territorial et, quand l'État territorial s'appelle Michel LALANDE, qu'il est Préfet de Région et dont l'autorité est assez universellement reconnue, ce n'est pas rien. Ce sera signé en présence du Premier ministre. Le contournement de Maubeuge, ce n'est pas rien. Les 18 M€ pour les collèges numériques, ce n'est pas rien.

Même si mon enthousiasme – comme disait Madame la sénatrice – n'était peut-être pas aussi important qu'il lui avait semblé, nous prenons effectivement le pari et nous pensons que ce pari est un pari que l'on peut remporter. C'est une des raisons pour lesquelles nous répondons présents et nous sommes prêts à signer.

J'ai obtenu le troisième accord pour le plan de relance départemental. Le premier était pour le Département du Président de l'Assemblée des Départements de France, la Charente Maritime. Le deuxième était pour le Département du président du groupe de gauche de l'Assemblée des Départements de France, la Gironde. Sur le ton de la boutade, j'avais dit : « si vous en voulez un troisième, cela pourrait être le Président de la commission des finances ». Bingo ! J'ai eu le troisième.

Désormais, il y aura vraisemblablement une cinquantaine de Départements qui signeront. Très honnêtement, j'ai peur pour les autres Départements qu'ils passent derrière, mais c'est un peu la responsabilité des uns et des autres.

En tout cas, merci pour votre intervention, merci à Martine FILLEUL, à François-Xavier CADART et à Charles BEAUCHAMP.

Aujourd'hui, nous sommes sur les rails. Il n'est pas interdit d'espérer pour entreprendre et il n'est pas interdit d'être optimiste.

Si je comprends bien, nous avons un vote favorable de l'Union pour le Nord, un vote favorable, même si c'est un vote vigilant, de la part du groupe socialiste et une abstention du groupe communiste.

Madame MASQUELIER ?

**Mme MASQUELIER.-** Ce sera un vote favorable, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, chère collègue.

Pas d'autres remarques, mes chers collègues ? (*Aucune autre*).

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.6, relatives à l'Accord départemental de relance dans le Nord, sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord, ainsi que Socialiste, Radical et Citoyen, et Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiennent).
---

Je vous propose que nous en restions là pour ce matin. Nous avions annoncé 13 heures, il est 12 heures 55.

Je vous propose, mes chers collègues, de reprendre à 14 heures.

Je vous souhaite un bon appétit et je suspends la séance.

(*La séance, suspendue à 12 heures 55, est reprise à 14 heures 04.*)

**M. le Président.-** Mes chers collègues, la séance est reprise.

Cette séance va commencer par une série de communications.

## COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT

**M. le Président.-** La première communication est assez tragique. En effet, un terrible drame a eu lieu en fin de semaine dernière dans le département de l'Aube. Audrey ADAM, une jeune femme de 36 ans, travailleuse sociale, a été assassinée par la personne âgée dont elle s'occupait et qui a elle-même mis fin à ses jours en retournant contre elle l'arme à feu avec laquelle elle a tué la jeune femme.

Nous tenons à nous associer à la peine de la famille de la jeune femme, à celle de son époux, à celle de leurs deux jeunes enfants. Nous tenons également à nous associer à la peine de ses collègues du département de l'Aube et plus largement à celle de tous les travailleurs sociaux. Nous savons qu'ils exercent un métier difficile et l'actualité récente souligne qu'il peut même être parfois dangereux.

Les élus du Conseil départemental de l'Aube sont rassemblés aujourd'hui pour leur dernière réunion plénière. Je reprends les propos de leur Président, mon collègue Philippe PICHERY, qui a tenu à rendre hommage à Audrey ADAM en faisant de cette séance une journée de deuil et de recueillement.

Je vous propose de nous associer à cet hommage par une minute de silence.

*(Minute de silence)*

Je vous remercie.

Nous allons rester dans nos peines pour vous rappeler que l'ancien Maire de Nieppe et conseiller général du canton de Bailleul Nord-Est, Michel GRASSET, est décédé le 19 mars à l'âge de 72 ans. Né en 1948, il avait poursuivi des études de droit pour être avocat au barreau d'Hazebrouck, puis bâtonnier. En 1972, à peine âgé de 23 ans, il devient Maire de Nieppe. C'est alors le plus jeune maire de France. En 1972, il est également élu conseiller régional, puis, en 1973, conseiller général. En 1994, il deviendra vice-président en charge de l'environnement et du cadre vie. Ses mandats prirent fin en 2001.

Je l'ai bien connu, puisqu'il était vice-président lorsque j'étais moi-même premier vice-président. Nous étions en l'église de Nieppe, Jean-Marc GOSSET et moi, pour lui rendre hommage.

Deux mots de l'état des discussions entre l'ADF et le gouvernement. Ces discussions ont repris la semaine dernière et j'étais l'interlocuteur du gouvernement pour l'ADF, gouvernement qui était représenté par Madame GOURAULT et Monsieur DUSSOPT, la ministre des Collectivités territoriales et le ministre des Comptes publics, et nous avons également la présence des plus hautes autorités de l'Assemblée nationale et du Sénat sur la commission des lois et les commissions des finances.

Aujourd'hui, l'ADF demande de préserver ses acquis, c'est-à-dire le fait que le fonds de péréquation DMTO soit stabilisé à un minimum de 1,6 Md€, ce qui a été le cas pour l'année 2020, que ce fonds de péréquation DMTO soit également alimenté par l'État lorsque nous serions confrontés à une baisse importante des droits de mutation à titre onéreux. C'était déjà prévu pour 2020 ; nous n'avons pas eu de baisse importante, l'État n'a donc pas eu à intervenir, mais nous souhaitons que cette règle soit pérennisée.

Nous souhaitons également bénéficier pour 2022 d'un fonds de stabilisation à 200 M€. Vous savez que le fonds de stabilisation est passé de 115 M€ à 200 M€ pour le budget 2021 mais que ce fonds devait théoriquement disparaître avec la répartition d'un autre fonds de 250 M€ produit par une part de TVA qui s'ajoute à la part de TVA la plus importante, celle qui compense la perte du foncier bâti.

Nous demandons également de retrouver un levier fiscal par l'intermédiaire des DMTO – nous en avons parlé assez largement ce matin.

Nous demandons aussi que l'on modifie les conditions du passage de la M52 à la M57, le changement de comptabilité. Nous étions déjà passés de la M51 à la M52 en 2004. Vous savez que ce changement avait induit un rattachement des charges à une seule année et, pour qu'il n'y ait pas de perte en ligne pour les Départements concernés, il avait été prévu, de neutraliser pour ceux qui le souhaitaient cette modification. Il se trouve qu'aujourd'hui, en passant de la M52 à la M57, on retrouve ce problème et certains Départements – la Seine-Saint-Denis et le Nord notamment – se voient imputer la responsabilité de se remettre en conformité avec les règles de comptabilité publique à hauteur de 90 M€ pour la Seine-Saint-Denis et à hauteur de 70 M€ pour le Nord. Ce sont des millions très curieux, ce sont des millions qui ne sont pas donnés par l'État, qui ne sont donc pas rendus par le Département mais qui nous obligent à baisser notre autofinancement. Or, baissant notre autofinancement, nous perdons une

partie de nos capacités d'investissement, vraisemblablement à partir de 2023. J'interviens au nom de l'ADF pour dire que je ne vois pas comment, dans cette période compliquée, pour des raisons d'orthodoxie comptable certainement tout à fait respectables, mais qui ne sont que des raisons d'orthodoxie comptable qui ne rapportent rien à l'État, on peut imposer ce type de règle.

Le plus gros travail dans les discussions qui s'ouvrent, c'est la rédaction de clause de sauvegarde, autrement dit l'idée selon laquelle il faut cesser de mettre les Départements dans une situation de cœur des pleureuses année après année – si je puis m'exprimer ainsi – et il faut avoir des règles avec des déclics qui se déclencheront de manière automatique lorsqu'un Département verra à la fois ses recettes baisser – par exemple, une baisse de DMTO – et ses dépenses augmenter – par exemple sur l'augmentation du RSA. Nous souhaitons avoir des règles un peu différentes selon qu'il s'agit de départements ruraux, de départements urbains et également selon la situation des Départements au moment donné. C'est un peu la recherche du GRAAL, comme je le disais aux ministres, mais c'est une volonté qui est partagée notamment par Jean-René CAZENEUVE, le président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale. Nous pensons que, si nous parvenions à cette réalisation, nous n'aurions plus à quémander quoi que ce soit, les aides de l'État s'enclencheraient automatiquement à partir d'un certain niveau de difficulté.

Je vous avertis également – vous devez tous être heureux d'avoir la possibilité de retourner aux musées – que nous rouvrons les équipements culturels départementaux le 19 mai. Je vous présente également un petit bilan des visites virtuelles durant le confinement.

Pour la réouverture des musées, conformément aux annonces présidentielles du début du mois de mai, nos équipements culturels départementaux rouvrent leurs portes mercredi 19 mai matin, à l'exception du Musée de Flandre à Cassel qui rouvrira le 29 mai en raison de travaux de climatisation et de chauffage – vous le savez, s'il est des travaux importants dans un musée, ce sont bien les travaux de climatisation pour la sauvegarde de la qualité des toiles.

Afin de respecter les protocoles sanitaires en vigueur, les publics souhaitant visiter ou revisiter nos musées sont invités à s'inscrire préalablement par téléphone auprès des services d'accueil de chacun des équipements. Des moyens seront rapidement mis en œuvre pour permettre la réservation en ligne dans nos musées.

Accompagné de Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, je me rendrai mercredi matin à la Maison natale Charles de Gaulle afin d'y accueillir les premiers visiteurs venus découvrir le site rénové. Si nos représentants au sein de la Fondation veulent nous accompagner, ils seront les bienvenus. Je pense notamment à Max-André PICK.

Bref rappel des expositions temporaires en cours dans le musée :

- Au Musée Matisse, l'exposition « Tout va bien, Monsieur Matisse » jusqu'au 31 décembre de cette année.
- Au MusVerre, l'exposition « Lettres de verre » jusqu'au 9 janvier 2022.
- Au Forum antique de Bavay, l'exposition Archéonimaux jusqu'au 31 août 2021.
- À la Maison natale, l'exposition « Voyage immobile, histoire(s) du 9 rue princesse » jusqu'au 30 juin 2022.
- Comme je ne suis pas corporatiste, je signale qu'il y a également une exposition à Fourmies, mais cette fois-ci de l'écomusée de la région sur « L'envers du verre ». C'est intéressant de mettre en relation l'écomusée de Fourmies et le MusVerre de Sars-Poteries.

Dans les expositions à venir : au Musée de Flandre, à partir du 4 septembre 2021, l'exposition « La dynastie Francken », qui est une remarquable exposition où, une fois de plus, la conservatrice a décroché le label du ministère de la Culture et la subvention qui va avec.

Les visites virtuelles en ligne

J'en profite pour faire un premier bilan des visites virtuelles en ligne mises en place par le Département au cours de la dernière période de confinement. Elles ont concerné dans un premier temps le Forum antique de Bavay et la Maison natale Charles de Gaulle, auxquels est venu s'ajouter dernièrement le MusVerre. Elles ont permis au cours des deux derniers mois de rassembler environ 19 000 visiteurs, ce qui n'est pas si mal. Fort de ce succès, les visites virtuelles en ligne vont être proposées à nos autres équipements et, prochainement, dans nos espaces naturels pour mieux faire connaître la biodiversité qu'ils abritent et inviter les Nordistes à venir s'y promener.

Nous avons ensuite un petit point sur la participation du Département à la Semaine de l'agriculture. Il n'y a pas eu de Salon de l'agriculture, cela a beaucoup fait pleurer Patrick VALOIS, mais il y a malgré tout une Semaine de l'agriculture.

Cette semaine, le Département du Nord propose de découvrir par la publication d'articles, de vidéos, de cartes, l'agriculture du Nord. Cette initiative est portée à l'occasion de la Semaine de l'agriculture française lancée et soutenue par le Salon international de l'agriculture qui a été annulé en raison de la pandémie.

Plusieurs temps forts sont à noter : notamment samedi 22 mai à 10 heures avec un défi lancé par le chef du collège Pierre de Ronsard d'Hautmont, Cédric CHRISTOPHE, un défi pour cuisiner un plat à base de produits locaux en 30 minutes. Vous pouvez aussi revoir un micro-trottoir durant lequel les Nordistes posent leurs questions aux représentants du monde agricole.

Pour découvrir tout cela, il suffit d'aller sur « agriculture-lenord.fr » et de se balader dans la plate-forme 3D qui prend forme au cœur des campagnes nordistes. Un beau projet pour faire découvrir les belles initiatives en faveur d'une agriculture nordiste solidaire, durable et locale.

Par ailleurs, comme a commencé à le faire le Président MANIER tout à l'heure, je voudrais adresser un salut amical aux conseillers départementaux qui ne se représentent pas comme candidats titulaires et ils sont nombreux, avec moi d'ailleurs. Je voudrais les remercier pour les bons et loyaux services à l'égard du Département : Marie-Aline BRÉDA, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Didier DRIEUX, Guy BRICOUT, Jean-Marc GOSSET Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Benoît VANDEWALLE, Isabelle MARCHYLLIE, Roméo RAGAZZO, Virginie VARLET, Bruno FICHEUX, Catherine DEPELCHIN, Carole BORIE, Annie LEYS, Marguerite CHASSAING, Isabelle FREMAUX, Marc GODEFROY, Martine FILLEUL, Patrick KANNER, Elisabeth MASQUELIER, Gustave DASSONVILLE, Maxime CABAYE et Fabrice ZAREMBA. Je fais bien sûr partie de cette liste.

Voilà, mes chers collègues, les quelques communications que je souhaitais faire avant que nous n'abordions les questions d'actualité.

Je rappelle que la conférence des présidents s'est entendue pour dire que, à partir de maintenant, je devais être très vigilant. Pour les questions d'actualité, c'est donc 5 minutes de question maximum et 5 minutes de réponse maximum.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président.-** Nous commençons les questions d'actualité – à tout seigneur, tout honneur – par Monsieur le ministre Patrick KANNER qui doit ensuite se rendre au Sénat. Il y a une solidarité de sénateurs ou d'anciens sénateurs qui existe.

Mon cher Patrick, tu as la parole.

### ▪ Sécurité des sapeurs-pompiers du Nord

**M. KANNER.-** Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, vous avez raison de rappeler nos contraintes du lundi en général pour rejoindre Paris et dans les conditions météo particulièrement pénibles.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an confirme les nombreuses questions que se pose notre système d'urgence, depuis ses moyens jusqu'à son organisation. La pression à laquelle font face les soignants, mais aussi les acteurs du secours conduit à interroger notre mode de fonctionnement.

Ainsi, dans la continuité de ce constat, la question de la sécurité des sapeurs-pompiers se pose depuis plusieurs années. Le nombre d'agressions de ces fonctionnaires qui contribuent à la sûreté collective ne cesse d'augmenter en France. Les conditions de travail se délitent lentement alors que les interventions évoluent.

En tant qu'ancien Président du SDIS et parce que j'ai porté une proposition de loi au Sénat votée à l'unanimité – ce qui n'est pas fréquent dans cette haute assemblée – sur ces questions suite à un rapport que j'ai pu porter avec d'autres collègues et qui a abouti à 18 propositions concrètes qui sont pour l'instant en suspens – nous n'avons pas réussi à obtenir depuis un an un rendez-vous avec le ministre de l'Intérieur mais on sait qu'il est très occupé et très présent sur le terrain, y compris électoral –, je connais les difficultés de ces pompiers à exercer leurs fonctions et le courage dont ils font preuve pour intervenir en première ligne alors que les fractures sociales et sanitaires s'accroissent.

Cependant, nous sommes forcés de constater que la majorité départementale depuis 2015 n'a pas non plus réussi à régler ce phénomène d'insécurisation du fonctionnement quotidien des sapeurs-pompiers de notre département.

Autrefois, mes chers collègues, nous pensions que les agressions sur leur personne étaient limitées à un certain nombre de quartiers que nous appelions parfois pudiquement « difficiles ». Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ces incivilités et agressions prennent diverses formes. Il y a notamment le guet-apens comme ce fut le cas dans mon canton il y a trois semaines après l'incendie de l'école Hachette à Lille qui a beaucoup marqué les esprits. Il y a aussi les violences individuelles de la part de personnes fragiles sur le plan psychologique – et on l'a malheureusement vu avec l'exemple évoqué par le Président LECERF sur un travailleur social, mais cela aurait aussi pu être un pompier –, des personnes parfois alcoolisées, parfois sous l'emprise de stupéfiants, parfois le tout en même temps. Résultat, les agressions ont triplé en dix ans.

Cette situation préoccupante m'a été rappelée il y a quelques jours par les représentants de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Nord que j'ai reçus en ma qualité de parlementaire le 7 mai dernier.

De manière générale, la gestion, que je qualifierai de comptable, du Département depuis 2015 par la majorité autour de vous, Monsieur le Président, on la retrouve aussi dans la façon de gérer le SDIS du Nord. Au lieu de valoriser le travail de ces sapeurs-pompiers et de garantir aussi leur sécurité, vous avez préféré – et je respecte ce choix – faire stagner, voire diminuer les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Depuis la prise de fonction de l'équipe exécutive actuelle, le SDIS vit certainement le plus long conflit social, parfois larvé, qu'il ait connu, ce malaise se matérialisant par un nombre grandissant de démissions chez les professionnels du Nord ces six dernières années. Cela m'a été rappelé par les membres de l'Union départementale. Le syndicat explique que, depuis 2015, on enregistre une vingtaine de départs volontaires par an alors que, jusque-là, les démissions étaient exceptionnelles (moins de cinq par an).

La gestion du SDIS est un exemple parmi tant d'autres de la politique que vous menez et que mène cette majorité départementale, politique de droite respectable, mais qui ne sert pas, selon nous, le Nord à la hauteur de ses besoins. Elle rejoint en cela peut-être la politique menée par le président de Région – votre meilleur ennemi, si j'ai bien compris, Monsieur LECERF, depuis quelques semaines...

**M. le Président.-** Pas du tout.

**M. KANNER.-** Il y a une alternative à celle-ci, c'est la politique que nous défendons et que propose notre groupe, derrière le président Didier MANIER, politique qui consisterait à avoir une boussole différente, celle de la justice sociale, en défendant les droits des salariés et notamment celui de nos 7 000 sapeurs-pompiers, qui doivent effectuer, quand ils sont volontaires ou professionnels, leurs missions en toute sécurité.

Ma question est donc simple, Monsieur le Président. Quel bilan tirez-vous des trois présidences successives, celle de Monsieur WILMOTTE, la vôtre et celle de Monsieur HOUSSIN, en matière de sécurisation des fonctionnaires que sont les sapeurs-pompiers du Nord et aussi bien sûr les pompiers volontaires ?

Monsieur le Président, j'ajoute quelques mots pour conclure, une conclusion politique, mais nous sommes des politiques et il faut le rester.

Cette dernière expression en séance plénière du Conseil général devenu Conseil départemental, je tiens à vous le dire, n'enlève rien aux salutations personnelles et amicales que je tiens à vous exprimer à quelques jours de ce moment solennel qui verra votre portrait apposé dans le péristyle à côté d'autres, puisqu'il s'agit là de votre dernier mandat de Président de Conseil départemental.

Nous nous sommes souvent opposés, mais aussi souvent rapprochés. Ainsi, la démocratie est manifestement respectée, parfois dans des moments de dégradation et d'incertitude au sein de notre société. Cette démocratie, mes chers collègues, Monsieur le Président, est le meilleur antidote aux dérives populistes d'une société qui doute malheureusement de plus en plus et, je tiens à le dire, entre Monsieur LECERF et votre serviteur, il n'y a pas une feuille de cigarette.

**M. le Président.-** Merci, mon cher collègue.

Mon portrait ne sera apposé que le jour où le vôtre et celui de Didier MANIER l'auront été préalablement. Cela nous laisse encore un peu de temps. Quand je vois mon portrait dans la mairie de Marcq-en-Barœul, je me prends le pouce.

*(Rires)*

Je vais demander à Jacques HOUSSIN, Président du conseil d'administration du SDIS, de vous répondre et, comme mon ami Jacques HOUSSIN a un petit défaut, c'est d'être trop gentil, je ne suis pas sûr que je ne reprendrai pas la parole quelques instants pour compléter sa réponse.

Jacques, c'est à toi.

**M. HOUSSIN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais répondre à Monsieur KANNER. Il y a un point sur lequel je suis entièrement d'accord avec lui, les agressions de sapeurs-pompiers sont effectivement inadmissibles et il faut tout faire pour essayer de les réduire.

C'est un phénomène malheureusement national que nous constatons. Sur le SDIS du Nord, nous avons eu 241 agressions à 2019, 998 en 2020 et nous en sommes à 48 depuis le début de l'année.

Des mesures ont été prises au niveau du SDIS du Nord pour essayer d'encadrer, d'aider les sapeurs-pompiers à faire face à ces problématiques. Ce sont des mesures préventives, c'est la sensibilisation des sapeurs-pompiers, c'est aussi de l'action au sein des collèges pour les jeunes et au niveau des lycées, des campagnes de communication sur les réseaux sociaux. C'est aussi de la formation, même s'il est vrai que l'année 2020 n'a pas été facile pour la formation avec le Covid. Dorénavant, nous avons intégré dans toutes les formations des nouveaux sapeurs-pompiers une formation sur la façon de gérer ces agressions. Nous avons des partenariats étendus et des conventions sécurité avec la justice, avec le parquet de Lille et le parquet de Dunkerque, nous sommes en négociation avec Valenciennes.

Nous avons des équipements matériels, la géolocalisation des véhicules d'intervention, des films de protection sur les vitres des véhicules.

Ensuite, nous avons des procédures opérationnelles renforcées, une guide de réponse opérationnelle pour les sapeurs-pompiers, une note opérationnelle, des cartographies des secteurs les plus dangereux.

Par ailleurs, les CTA des communes sont sollicités et nous sollicitons notamment les policiers municipaux pour obtenir des informations sur l'ambiance générale sur les lieux d'intervention à partir des images de vidéosurveillance.

Un accompagnement juridique, médical et psychologique est systématiquement fait après une agression d'un sapeur-pompier et il y a automatiquement un dépôt de plainte.

Sur les agressions des sapeurs-pompiers, l'administration les accompagne. Je tiens à dire que nous ne pouvons pas laisser une agression sans suite. La justice commence effectivement aussi de son côté à avoir des sanctions un peu plus sévères.

Sur la gestion comptable, Monsieur KANNER, nous avons effectivement mis en place une gestion comptable du SDIS parce que, lorsque nous sommes arrivés en 2015, la situation financière le nécessitait, puisque nous étions dans de grandes difficultés. Grâce à ce redressement nous avons pu relancer les recrutements, nous sommes arrivés à 2 146 sapeurs-pompiers professionnels comme s'y était engagé le Président LECERF. Nous favorisons et développons le volontariat parce que c'est effectivement une complémentarité entre les professionnels et les volontaires et nous voulons développer le volontariat pour venir soutenir ces professionnels.

Nous avons poursuivi l'investissement. J'étais d'ailleurs il y a une dizaine de jours sur un incendie à l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Lille où Martine AUBRY était présente comme Maire de Lille et elle a constaté sur place les équipements que nous avons, notamment avec la mise en place de drones, etc. pour pouvoir mieux intervenir. Elle a pu voir que nous poursuivions les investissements au niveau du SDIS pour améliorer les conditions de travail de chaque sapeur-pompier. Un important travail a également été fait sur la sécurisation des sapeurs-pompiers en termes de sécurité sur les fumées d'incendie.

Je ne peux pas laisser dire que nous sommes dans une gestion comptable. Aujourd'hui, vous parlez de conflit, il n'y a plus de conflit. Je vous entendais dire qu'il y aurait beaucoup plus de démissions ; nous avons vérifié sur les statistiques, il n'y a pas plus de démissions au SDIS qu'il n'y en a eu dans les années précédentes, c'est une évolution normale. C'est vrai que, au début, lorsque nous avions des problèmes d'effectifs, nous avons mis en place un système de départs volontaires ; aujourd'hui, il fonctionne relativement bien et nous l'avons réduit. Je ne peux pas laisser dire qu'il y a plus de démissions qu'il n'y en avait avant. C'est faux.

Nous avons amélioré l'investissement, nous améliorons les conditions de travail, nous avons revu les effectifs à la hausse pour en arriver à 2 146 sapeurs-pompiers et nous développons le volontariat pour recruter. Monsieur le Président le rappelait ce matin, la campagne que nous avons faite en fin d'année a porté ses fruits et nous sommes actuellement en train de faire tous ces recrutements sur les sapeurs-pompiers qui ont répondu, sachant que pas mal de femmes ont répondu puisqu'il y a 30 % de réponses de femmes sur la campagne de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire pour répondre à Monsieur KANNER.

**M. le Président.-** Merci, Jacques.

J'ajouterai simplement que, sur l'investissement, nous avons été assez généreux puisque, par exemple, l'an dernier, nous avons 6 M€ de dotations d'investissement et, l'année précédente, c'était également 6 M€ et les travaux ont suivi. Ont suivi aussi les travaux sur les centres d'incendie et de secours des volontaires. Là, je parle sous le contrôle de Régis CAUCHE et de Barbara

COEVOET qui sont très proches des sapeurs-pompiers volontaires. Je n'ai pas l'impression que les sapeurs-pompiers volontaires soient mécontents de la gestion du SDIS, bien au contraire, car j'ai un peu l'impression que, dans la précédente majorité, on se souciait un peu trop exclusivement des professionnels.

S'agissant des professionnels, j'ai le plus grand respect pour eux. Je fais quand même observer que les bourreaux que nous sommes entérinent la situation et le fait que, en revenu net mensuel, à catégories égales, les sapeurs-pompiers professionnels ont un salaire de 900 € supérieur depuis qu'il y a eu l'augmentation de la prime de feu par rapport à nos fonctionnaires territoriaux.

Je pense, Monsieur le Président du groupe socialiste du Sénat, que nous sommes en période préélectorale et que, en période préélectorale, le dossier des pompiers revient très souvent. Tous les gouvernements de droite, de gauche et du centre y ont été sensibles.

Très honnêtement, j'ai voulu faire en sorte qu'ils aient les moyens de travailler ; ils les ont, y compris les moyens matériels. Je me suis battu pour obtenir de l'État le partage du coût de la prime de feu, sinon nous devions mettre 4 M€ dans la prime de feu. On a partagé 50/50, 2 M€ pour le gouvernement et 2 M€ pour les départements. Je sais très bien qu'un certain nombre de départements auraient été incapables de faire face à cette dépense.

Je remercie au passage Jacques HOUSSIN pour le travail qu'il réalise au niveau du service départemental d'incendie et de secours. Je suis également très content du contrôleur général que m'a légué Didier MANIER, puisque c'est lui qui l'avait choisi. Je crois que ce qui sera important demain, c'est d'arriver à suivre financièrement les conséquences du passage à 2 146 sapeurs-pompiers professionnels. J'avais refusé qu'il y ait une rétroactivité sur le versement de la prime de feu, cela nous a aidés pour le budget de 2021. Il faut que mon successeur, quel qu'il soit, s'attende en 2022 à une obligation d'évolution assez sensible du budget du SDIS.

Je donne la parole à Michel PLOUY, pour le Groupe Union pour le Nord.

#### ▪ Service d'aide à domicile

**M. PLOUY.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Les agents de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (les SAAD) ont été particulièrement mobilisés depuis plus d'un an dans cette grave crise sanitaire. Ils ont été parmi ces Français de la première ligne qui ont contribué à se déplacer et à travailler pour accompagner nos compatriotes les plus fragiles. Leur courage a été exceptionnel et je pense que nous pouvons collectivement les féliciter.

Pour les remercier de leur engagement, le Département du Nord leur a versé une prime exceptionnelle ; une enveloppe de 3,9 M€ a été débloquée. Pour rappel, cette prime n'a pas été versée dans l'ensemble des départements de France. Plus de 7 000 aides à domicile pour personnes âgées ou handicapées du département du Nord ont pu en profiter. Elle s'est établie en moyenne autour de 500 € par mois. Cependant, le Covid-19 a fait augmenter de près de 20 % le nombre de demandes formulées aux structures de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (l'UNA).

Durant la crise sanitaire, les services de soins et d'aide à domicile n'ont pas réussi à honorer toutes les demandes de prise en charge de personnes fragiles, principalement par manque de personnels. Une des principales difficultés du secteur de l'aide à domicile est principalement le recrutement. C'est un véritable problème sur lequel nous devons nous engager. Il est urgent de travailler à l'attractivité de ces métiers, notamment l'attractivité financière, l'attractivité des salaires. Seulement 43 % des aides à domicile accèdent à une rémunération supérieure au SMIC après 17 années d'ancienneté.

La ministre chargée de l'autonomie, Brigitte BOURGUIGNON, a proposé récemment une refonte de leur grille conventionnelle pour permettre une augmentation des salaires de 13 à 15 %. Cependant, les modalités de répartition envisagées par l'État pour la prise en charge de cette revalorisation restent encore à définir.

Monsieur le Président, quelles solutions pouvons-nous mettre en place pour renforcer l'attractivité de ces vocations essentielles au vivre ensemble et aux Nordistes les plus fragiles ? Plus précisément, comment envisagez-vous la répartition du financement de cette revalorisation entre l'État et le Département ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Michel PLOUY.

Chacun attend Geneviève MANNARINO sur la réponse. Ma chère Geneviève, je te laisse la parole.

**Mme MANNARINO.-** Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Cher Michel, merci de cette question parce qu'elle est vraiment d'actualité.



Le vieillissement et la prise en charge de la dépendance constituent un des enjeux majeurs de demain, avec une progression attendue de près de 90 % du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans d'ici 2050. C'est une évolution démographique qui va renforcer encore les services d'aide à domicile notamment car les Nordistes font le choix de demeurer à domicile le plus longtemps possible. On a ressenti cette évolution depuis 2015 avec une augmentation constante de l'activité des SAAD chaque année, qui s'explique aussi en partie par le virage domiciliaire que nous portons, équipe de l'Union pour le Nord, aux côtés de notre Président, de façon très volontariste au cours de ce mandat.

La stratégie départementale de financement des SAAD repose sur une volonté de garantie de l'équité de traitement entre les services, avec une meilleure visibilité pour les personnes elles-mêmes et surtout la viabilité du modèle économique du secteur qui est souvent très fragile.

Tu l'as très bien souligné, cher Michel, les SAAD sont en première ligne depuis le début de la crise sanitaire. Le Département a su à chaque fois apporter à ces professionnels la reconnaissance qu'ils méritent. Les primes ont été évoquées, mais je rappellerai aussi que nous nous sommes engagés à la hauteur pour soutenir le secteur de l'aide à domicile en réévaluant la tarification horaire à 22 €, en versant des avances de trésorerie – on ne le dit pas assez –, en compensant les éventuelles pertes d'activité et en accompagnant aussi la formation de ces professionnels pour rendre ce métier très attractif.

Afin de mieux valoriser ces professions de l'aide à domicile et de favoriser cette formation et ce recrutement, nous nous sommes associés, avec ma collègue Doriane BÉCUE que je salue pour sa détermination, à accompagner dans le cadre de la semaine « Réussir sans attendre » les allocataires du RSA qui souhaitent entrer dans ces métiers du grand âge.

En outre, et c'est là le cœur de la question, suite aux effets de la pandémie, le gouvernement a décidé de lancer une grande consultation du Ségur de la santé – je parle sous couvert de mes collègues parlementaires – qui avait pour ambition d'établir un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières du système de santé. Le secteur de l'aide à domicile n'a pas alors fait l'objet de mesures spécifiques. C'est donc la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 qui est venue inscrire des mesures en faveur des métiers de l'aide à domicile :

- Avec la CNSA et son aide de 80 M€ aux Départements qui avaient versé une prime aux professionnels des SAAD afin de compenser une partie du coût.
- L'article 47 de cette même loi prévoit une aide de 200 M€ versée par la CNSA aux Départements afin de financer la revalorisation des salaires des professionnels des SAAD. Il s'agit à la fois de revaloriser ces salaires dans le secteur de l'aide à domicile et surtout de renforcer l'attractivité de ces métiers. Les rapports Libault et Myriam El Khomri en ont vraiment fait un vrai sujet au moment où le secteur montre qu'il est indispensable et pourtant fragilisé en pleine crise de la Covid-19.

Revient un autre avenant, l'avenant 43 de la branche d'aide à domicile, qui prévoit une refonte en profondeur de la classification des emplois et des rémunérations. Cet avenant 43 vise à rendre attractif le métier, mais vise aussi à rendre la branche attractive en assurant une sortie durable des premiers coefficients conventionnels actuellement sous le SMIC et en offrant une carrière des plus dynamiques possible. C'est au titre de cet avenant 43 que le PLFSS 2021 prévoit l'inscription d'une provision de 200 M€.

Or, afin de satisfaire à la revalorisation prévue par la loi, cette aide s'avère insuffisante – on le souligne ici comme plusieurs Départements et, cher Président, tu es à la manœuvre dans la commission des finances que tu présides –, et les Départements vont devoir contribuer sur leurs fonds propres.

De plus, la répartition entre les Départements est inconnue à ce jour, d'autant qu'il semble à craindre qu'une partie des fonds prévus puissent être finalement affectés à d'autres financements et à d'autres mesures. C'est un peu le flou artistique.

En outre, cet avenant 43, qui est en cours d'agrément, prévoit une refonte globale de la grille salariale avec une hausse des salaires oscillant entre 13 et 15 %, hausse qui va être applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2021, c'est-à-dire demain.

Cela dit, toutes ces revalorisations salariales ont été négociées par les partenaires sociaux dans le cadre de la branche collective d'aide à domicile, mais – petit sujet – qui ne regroupe que les SAAD privés associatifs. Cela veut dire que les salariés du secteur privé lucratif, qui dépendent d'une autre convention du secteur public, qui dépendent des CCAS et des autres modes d'intervention à domicile (emplois directs et mandataires), ne sont pas concernés, ce qui représente pour le Nord plus du tiers des acteurs de ce secteur.

Les SAAD bénéficiaires de la revalorisation qui vont donc pouvoir entrer dans ce dispositif se montrent également inquiets à double titre, d'abord sur la contribution des Départements à hauteur des hausses des coûts des structures et, sur le montant même de cette mesure, les fédérations professionnelles signataires l'estiment à 631 M€ en année pleine. Vous voyez un peu la différence.

Au regard de l'incertitude du coût de la mesure, du montant et de la répartition de l'aide, vous avez compris qu'il était délicat pour l'instant de s'avancer sur un chiffre précis de l'impact financier pour notre Département. Une projection réaliste estime le coût global de cette réforme à au minimum à 487 M€, c'est une augmentation forte autour de la masse salariale. Pour le Nord, une augmentation de 12 % de la masse salariale comme prévu par l'avenant 43 représenterait une hausse de charge au minimum de 10 M€ chaque année.

Nous sommes donc très loin des chiffres qui ont été annoncés par l'État et par Madame BOURGUIGNON, que nous avons d'ailleurs reçue dernièrement au sein du Département. L'engagement de l'État de contribuer à hauteur des 200 M€ annuels au financement par les conseils départementaux est largement insuffisant.

Quoi qu'il en soit, l'ADF et le Département du Nord poursuivent des échanges avec l'État sur cette lourde réforme et cette loi grand âge autonomie que nous appelons aussi de nos vœux. Bien évidemment, l'opportunité de ces réformes ne peut se contester. Revaloriser les salaires et rendre les métiers plus attractifs est extrêmement nécessaire. Toutefois, se pose clairement la capacité des Départements à assumer tout ou partie de ces augmentations.

Je tiens à souligner aussi que le sujet doit s'aborder de manière beaucoup plus globale, comme le soulignent les différents rapports Libault et El Khomri. Agir sur les salaires n'est qu'un début, il est surtout nécessaire d'agir sur les parcours de ces professionnels.

Restons vigilants au vu du contexte qui est encore fragile. La nouvelle majorité devra continuer d'assurer son action de négociation avec l'État, avec la CNSA, tout en accompagnant les SAAD, comme nous l'avons fait durant ce mandat, avec écoute, concertation au sein d'un comité de suivi qui a été créé en 2015 pour être au plus près des Nordistes et respecter leur choix de vie.

**M. le Président.-** Merci, Geneviève.

Nous retrouverons d'ailleurs ces problèmes des SAAD dans d'autres délibérations cet après-midi.

La parole est à Maryline LUCAS pour le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

▪ **Projet de l'ARS concernant l'Institut médico-éducatif La Roseraie à Lille**

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, ce ne sera pas Madame LUCAS qui interviendra, puisqu'elle est toujours en convalescence. J'interviendrai donc pour elle.

**M. le Président.-** Vous lui ferez tous nos vœux de prompt rétablissement.

**M. BEAUCHAMP.-** Je transmettrai si elle ne nous entend pas.

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous vous avons saisi, Monsieur le Président, lors de la séance du 16 novembre dernier sur l'Institut médico-éducatif (IME) de La Roseraie à Lille.

Cet IME accompagne une centaine d'enfants porteurs d'un handicap mental. Nous vous alertons sur le projet de l'ARS de fermer de très nombreuses places de semi-internat au profit de nouvelles places de SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile). Suite à une réunion entre l'IME et l'ARS en mars 2021, la position de l'ARS a évolué, mais à la marge.

Aujourd'hui, le projet est le suivant :

- 20 places d'unité d'enseignement externalisées. C'est identique à l'offre actuelle. Pas de souci.
- 100 places de SESSAD contre 20 aujourd'hui. Une évolution positive s'il s'agissait de créations nettes
- 40 places d'IME, en internat et semi-internat, contre 85 aujourd'hui, soit une division par deux. C'est sur ce point que les choses doivent être revues

Les représentants des familles s'opposent à ce projet et nous soutenons leur démarche. Nous la soutenons car l'ensemble des arguments invoqués sont légitimes, alors que les motivations de l'ARS demeurent incompréhensibles.

L'ARS entend donc supprimer 45 places d'IME en semi-internat. Comment justifier une telle orientation alors même qu'une centaine d'enfants sont en liste d'attente pour une place à l'IME de La Roseraie ? Pire encore, sur la métropole lilloise, ce sont carrément 1 000 enfants qui sont sur liste d'attente pour une place en IME, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

En parallèle, l'ARS envisage de transformer les places d'internat supprimées en places de SESSAD, mais, sur la métropole lilloise, les besoins en places d'IME sont actuellement beaucoup plus importants que ceux en places de SESSAD. Les services de la MDPH eux-mêmes ne contestent pas cette affirmation. Concrètement, une place de SESSAD, c'est un accompagnement

de deux heures par semaine par enfant, deux heures là où il faut faire tenir les soins et le soutien scolaire. Vous avouerez que c'est bien peu à côté du temps médicosocial dont ces enfants peuvent bénéficier en semi-internat !

Il est vrai que certains enfants doivent pouvoir naviguer dans le dispositif mis en place, entre les SESSAD, la famille et l'IME. Mais, soyons attentifs aux besoins, ce n'est pas le cas de tous les enfants. Ceux qui ont besoin d'un soutien renforcé doivent absolument pouvoir trouver une place en internat ou semi-internat. En l'état, le projet de l'ARS ne le permettra pas.

Les représentants des familles qui s'opposent à ce projet ne militent pas pour le « tout établissement ». Ils le disent sans ambiguïté – je cite – : « l'heure des établissements repliés sur eux-mêmes est révolue ». Ils militent d'ailleurs depuis toujours pour une société plus inclusive.

La palette de solutions louée dans ses discours par Madame la Vice-présidente à l'autonomie doit se traduire en actes. Si l'ARS continue à fermer des places en établissement spécialisé, il faut s'attendre à de nouveaux départs en Belgique. N'est-ce pas malvenu à l'heure où on cherche précisément à éviter ces départs non souhaités en Belgique ?

Le projet actuel de l'ARS sur l'IME de La Roseraie est à contre-courant des besoins des usagers ! Le Département doit intervenir pour le maintien de 85 places d'internat ou semi-internat et pour que ces places soient ouvertes à tout enfant déficient intellectuel, qu'il ait des troubles associés ou pas.

En l'état, le projet de l'ARS est inadmissible et ne doit pas être reconduit dans d'autres IME.

Nous vous demandons d'intervenir dans ce sens auprès du Directeur de l'ARS.

**M. le Président.**- Merci, Charles BEAUCHAMP.

Sur ce dossier qui est encore beaucoup plus complexe qu'on ne peut le croire, je donne la parole à Yves DUSART.

**M. DUSART.**- Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur BEAUCHAMP et Madame LUCAS, pour la question.

Ce dossier de l'IME de La Roseraie est effectivement bien connu des services du Département et également des élus que vous êtes et que nous sommes et j'associerai pleinement l'EPDSAE et son président, notre collègue Maxime CABAYE. C'est un sujet qui est touchant compte tenu des jeunes qui sont dans ces structures et compte tenu de l'impact que cela a sur les familles. C'est vous dire que nous avons pris à bras-le-corps ce dossier et, pour tout vous dire, il est suivi par la directrice de l'enfance famille en direct puisque ce sujet touche essentiellement des enfants. Nous avons aussi été en contact avec les usagers par courrier et j'ai l'impression que tous les conseillers départementaux l'ont été.

Je commencerai peut-être par un rappel qui était en filigrane derrière ce que vous avez dit. L'ARS est pleinement en responsabilité en ce qui concerne les autorisations de ces places dans les établissements. C'est important de le dire, c'est une autorisation sur laquelle le Département n'a pas la main.

Ceci étant dit, la reconstruction ou la réhabilitation de cet établissement est évidente. Les bâtiments sont vétustes, ce n'est pas un sujet d'aujourd'hui, c'est un sujet qui date déjà depuis 2014 et c'est un sujet qui fait son chemin.

Depuis mars 2019, l'ARS a mené une vraie réflexion relative à l'adaptation de deux structures médico-éducatives à la société inclusive, je veux parler de l'IME La Roseraie, qui est une pleine propriété de l'EPDSAE à Lille, et de l'IRPA, qui est une propriété du Département à Ronchin. C'est important de le rappeler, à l'origine du dossier il y a de cela plusieurs mois, l'ARS souhaitait la transformation de l'intégralité des places de l'IME (respectivement 105 et 175 places) en SESSAD et refusait la reconstruction de l'IME sur le site de l'IRPA.

Pour notre part, je l'ai dit, il ne se pose pas de question, la réhabilitation est un sujet évidemment important. Le Département a d'ailleurs déjà engagé des fonds à ce sujet que l'on peut estimer à environ 1 M€ à cette heure.

L'EPDSAE a porté un projet sur cette restructuration qui tourne autour de 10 M€ et a déjà reçu une aide à l'investissement de l'ARS de 4,7 M€.

En ce qui concerne l'offre de service, plusieurs rencontres ont eu lieu depuis plusieurs mois. Sachez que, en 2019, l'ARS, suite aux orientations nationales, a remis en cause le projet de reconstruction et a mis en avant l'inclusion totale en scolarité que l'on connaît tous et dont nous avons tous entendu parler. Le Département s'est alors positionné de façon très claire puisque nous ne souhaitons pas la mise en place du 100 % inclusif et il a fallu énormément de réunions pour travailler sur ce sujet. Ces réunions ont abouti en 2019 à une étude sur le public accueilli à l'IME La Roseraie, étude menée par l'ARS. Cette étude a montré que beaucoup d'enfants dans cet établissement étaient atteints de déficience légère à moyenne, ce qui va à l'inverse de l'autorisation.

L'ARS considère que, en laissant ces enfants en IME, on les prive d'une chance. C'est pour cette raison qu'elle souhaite le plus efficacement possible diriger ces enfants vers des dispositifs de droit commun. Les places d'internat doivent donc être réservées aux cas les plus lourds, selon l'ARS, et il n'y a pas d'accueil à la journée prévu pour des déficiences légères. C'est la situation, je reconnais que c'est une situation qui est froide, mais c'est le constat qui est fait par l'ARS.

Une chose est certaine aujourd'hui, énormément de concertation a pu être menée avec l'appui d'Anne DEVREESE. Des objectifs avaient été fixés de notre côté : la continuité des accompagnements des enfants accueillis à l'IME et une diversification de l'offre en fonction des besoins de ces enfants.

Grâce à l'ensemble de ces échanges, il est maintenant proposé 100 places de SESSAD pour permettre l'accompagnement des enfants à déficience légère, 60 places d'établissement, 20 places en internat ouvert toute l'année pour les enfants les plus vulnérables, avec des troubles importants, avec même parfois des troubles du comportement associés, ce qui est pour nous une véritable avancée en ce qui concerne le public et les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ; et, associés à cela, 40 places en semi-internat pour des déficiences intellectuelles sévères ou moyennes, dont 20 places seront en unité d'enseignement spécialisée.

Je crois sincèrement que, compte tenu de la situation de départ – je vais essayer d'être assez chronologique pour bien marquer les esprits –, les avancées sont loin d'être négligeables sur ce dossier. Il a vraiment fallu trouver un consensus avec l'ARS et l'ensemble des partenaires dont l'Etablissement Départemental Public de Soins, d'Adaptation et d'Education (EPDSAE), travailler sur les budgets de deux établissements pour avoir une offre beaucoup plus large, renoncer pour l'ARS au tout inclusion – ce qui n'était pas chose gagnée au démarrage du sujet – et, pour nous, toujours avoir en tête la situation particulière des enfants qui sont confiés à l'ASE et qui, hier, n'avaient pas de solution alors qu'ils bénéficiaient d'une orientation MDPH.

La semaine dernière, l'EPDSAE a eu à travailler et à se positionner sur ce sujet. Ils ont bien évidemment tenu compte des avancées que nous avons cherché à avoir pour une plus grande diversité de réponses pour un nombre encore plus important d'enfants qui ont besoin de ces accompagnements spécifiques. Le projet va donc se concrétiser. C'est un projet qui sera évidemment soutenu par le Département du Nord parce qu'il répond aux besoins, même si ce n'est pas la totalité, que nous avons spécifiés à l'ARS.

Il faut bien le reconnaître – je ne le nie – cette transformation, comme toutes les transformations, peut faire peur et poser énormément de questions pour les usagers, pour les familles et aussi pour les professionnels qui travaillent dans ces établissements.

Le Département continuera à veiller à ce que l'ARS tienne ses engagements. Je l'ai d'ailleurs écrit tout récemment au représentant des usagers et nous continuerons à être ultra-vigilants, mais nous devons accompagner ces changements pour offrir le maximum de solutions à ces enfants qui en ont grandement besoin.

Voilà ce que je pouvais vous répondre.

**M. le Président.**- Merci, Yves.

C'est un dossier dont j'avais pu m'entretenir avec le professeur VALLET, le directeur général de l'ARS, qui m'avait d'ailleurs assuré qu'il était prêt à venir dialoguer avec nous, mais qui était fort pris actuellement par les problèmes de la pandémie.

En tout cas, c'est un dossier qui a évolué favorablement. Je ne dis pas que nous en sommes à une situation qui nous convienne parfaitement, ce serait faux, mais il n'en reste pas moins qu'il y a une marge considérable par rapport au début des négociations.

Je donne la parole à Soraya FAHEM au nom du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

▪ **Accompagnement psychologique des personnes âgées**

**Mme FAHEM.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaite par cette question d'actualité aborder un sujet particulièrement difficile, mais un vrai sujet de société qui peut tous nous concerner et qui concerne nombre de nos concitoyens. Il s'agit de la prise en charge psychologique de la personne âgée maintenue à domicile, un sujet qui touche pour beaucoup nos parents âgés qui, après 40 ans, 50 ans, 60 ans de vie commune, voire plus, voient leur monde s'effondrer par la perte si douloureuse de leur moitié. On constate bien souvent chez ces personnes âgées, même si elles sont bien entourées par leurs proches, même si des aides à la personne ont été mises en place dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), l'incapacité psychologique pour elles à faire face à ce traumatisme qu'est le deuil. Se met alors hélas progressivement en place ce que l'on appelle le syndrome de glissement : perte du goût de vivre, dénutrition, etc.

La dépression affecte particulièrement la personne âgée. Sous-diagnostiquée et insuffisamment traitée, elle est souvent confondue avec une grande tristesse. Cet état mental est parfois la partie émergée de l'iceberg cachant des troubles de comportement plus profonds pouvant être accompagnés aussi de troubles cognitifs : agitation, anxiété, déambulation, agressivité, désorientation, je ne cite hélas pas tous les maux qui peuvent traduire cette dépression. Je ne parle pas là bien sûr de la maladie d'Alzheimer

Ces attitudes peuvent être intolérables, tant pour la personne âgée victime que pour son entourage familial, amical et de voisinage. Elles peuvent avoir des conséquences importantes en termes de qualité de vie et d'adaptation à l'environnement, qualité de prise en charge avec risques de maltraitance ou de négligence, risque accru d'hospitalisation, qualité de vie et état de santé physique et psychologique des aidants. Elles conduisent souvent aussi à des réactions de rejet, une désocialisation et des tendances suicidaires.

Les professionnels du médicosocial qui œuvrent à domicile ou en résidence autonomie n'ont pas la compétence pour accompagner ces personnes âgées. Les centres médico-psychologiques n'ont pas la capacité de les prendre en charge, d'autant que la démarche doit émaner de la personne elle-même, alors qu'elle est la plupart du temps dans le déni ou la honte de ces symptômes.

Je sou mets donc à votre réflexion, loin de prise de position partisane, l'idée d'une aide personnalisée au bien-être psychologique pour nos parents âgés veufs, qui pourrait être une solution de prise en charge de ces troubles par un suivi à la vacation au domicile de la personne. Ainsi, les structures médicosociales (services d'aide à la personne et d'accompagnement à domicile) pourraient proposer une aide psychologique au domicile de la personne, prestée par un professionnel et salarié de la structure. Les vacations ainsi délivrées pourraient, comme pour l'APA, être financées à la fois par une participation départementale et un reste à charge du bénéficiaire.

J'insiste bien, il s'agit d'un suivi psychologique et non pas psychiatrique car force est de constater que, aujourd'hui, aucune aide n'existe pour pouvoir aider nos parents âgés présentant ces difficultés psychologiques liées au veuvage qui placent aussi leurs enfants dans une détresse et un sentiment d'impuissance – je sais ce dont je parle.

Monsieur le Président, puisqu'il me reste quelques secondes de temps de question, j'en profite, comme les présidents de groupe l'ont fait, pour vous remercier à titre personnel pour votre soutien indéfectible sur tous les grands projets de notre canton. La reconstruction du collège Neruda votée ce matin et « inscrite dans le marbre » – pour reprendre vos mots – en est un exemple. Je pourrais en citer beaucoup d'autres. Merci à vous, Monsieur le Président, merci à votre directrice de cabinet et à votre directeur général des services.

**M. le Président.-** Merci, Soraya FAHEM.

Comme je suis rouge de confusion, je donne tout de suite la parole à Geneviève MANNARINO.

**Mme MANNARINO.-** Merci, Monsieur le Président, ma chère Soraya, mes chers collègues.

C'est une vraie question d'actualité de tous les jours. Le constat que vous venez de faire est un véritable sujet de société. Je crois que la crise sanitaire l'a montré encore plus, l'isolement des personnes âgées, celles qui se retrouvent peut-être avec moins d'accès aux soins, mais aussi d'accès au lien social, a touché des personnes que nous n'avions peut-être pas rencontrées avant. C'est ce qu'on appelle le nouveau public parfois des invisibles qui ne se sont jamais exprimés parce que tout allait bien jusque-là.

Vous le savez, le Département du Nord s'est immédiatement mobilisé sur tous les fronts, qu'ils soient sanitaires, sociaux, économiques, pour faire face à cette crise en apportant le soutien aux personnes fragilisées, en lien avec les territoires et plus spécifiquement avec les communes. C'est ainsi que, dès le 20 mars 2020, le Département a pris ses responsabilités et nous nous sommes tous et toutes, là où nous nous étions, portés volontaires pour organiser ces solidarités de proximité, des liens à recréer avec nos voisins et aussi avec les acteurs de terrain que sont tous les partenaires, y compris par exemple l'ARS qui était en front office très vite avec nous.

Je voudrais quand même rappeler quelques actions qui ont été menées. Vous avez raison, Soraya, de parler de la fragilité au domicile. Nous avons beaucoup évoqué malheureusement la fragilité dans les EHPAD avec un nombre de décès important, mais, à domicile, les personnes âgées, les personnes isolées sont aussi parfois dans des situations de fragilité et il faut absolument en tenir compte.

Nous avons très vite, avec la Fédération européenne des solidarités de proximité, mis en place le dispositif des voisins solidaires, avec un appel à une mobilisation générale des Nordistes pour faire acte de solidarité avec les personnes fragiles et isolées, acte de solidarité avec des actions de voisinage.

Je vous donne quelques chiffres qui sont assez intéressants : nous avons à l'instant, à une ou deux personnes près, totalisé dans notre département 7 936 volontaires voisins solidaires qui se sont inscrits, qui se sont engagés pour porter ces actions de proximité de voisinage vis-à-vis de leurs aînés isolés.

De nombreux maires, de nombreux élus – dont quelques maires ici dans l'assemblée que je connais très bien, Yves DUSART, Jean-Noël VERFAILLIE, et d'autres, je m'excuse si j'en oublie – ont signé ce que l'on a appelé « l'engagement de l'heure civique ». On donne 60 minutes de son temps, une heure par mois pour aider son voisin et particulièrement les personnes isolées fragiles. En un mois, nous avons totalisé 250 volontaires autour de cette heure civique. C'est une véritable opération qui a

rencontré un franc succès mais qui ne doit pas s'arrêter là. Je ne vais pas faire la liste à la Prévert de toutes les actions qui ont été menées auprès des établissements, mais aussi auprès des communes.

Je vous rappellerai aussi cette fameuse convention Département, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et Communes dans notre département du Nord, avec l'Association des Maires du Nord et l'Association des maires ruraux. Près de 300 communes ont signé cette convention qui porte sur la lutte contre l'isolement. Cette proposition émane du rapport de Jérôme GUEDJ à l'époque. Cette convention permet de trouver la solution la plus opérationnelle possible pour que la personne dans la commune où elle vit puisse donner ses coordonnées au maire de la commune et au service de la mairie pour être inscrite sur le fameux registre qu'on appelle toujours « registre canicule », qui changera peut-être de nom suite à cette crise sanitaire.

Sur les communes qui ont signé cette convention, pour avoir rencontré quelques maires, je peux dire que les maires ont trouvé extrêmement intéressant d'avoir les contacts qu'ils n'avaient pas, parce qu'ils n'ont pas forcément tous les contacts des habitants de leur commune, aussi bien pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap. Je salue ici la MDPH qui a vraiment été partie prenante.

Vous l'avez compris, c'est un enjeu immédiat, un enjeu où nous avons nos responsabilités dans nos territoires pour limiter les conséquences délétères de cette crise sanitaire auprès des personnes les plus fragiles. C'est bien en pérennisant toutes ces initiatives, en disant aussi avec le cœur l'attention que l'on porte aux autres, à nos voisins et voisines, en alertant peut-être quand on rencontre une personne âgée qui est un peu perdue et qui n'a plus accès aux soins.

Je rappelle aussi, parce que c'est important, le camion bleu que nous avons cité tout à l'heure. Il y en a maintenant plusieurs dans notre département. Nous avons nos 43 relais autonomie qui sont aussi en capacité d'accompagner les personnes les plus fragilisées.

Cette responsabilité que nous devons porter ensemble, c'est aussi le signe qu'il faut que l'on mette en avant la façon dont va être menée cette sortie de crise, comment nous allons garder les bonnes pratiques mises en place dans les territoires, comment nous allons aider ces personnes qui vivent à domicile et qui sont fragilisées sur le plan psychologique quand on sait que, après, s'enchaînent plusieurs situations et parfois des situations dramatiques ; comment ensemble nous allons pouvoir coordonner, partager les informations et, en tous les cas, rendre visibles tous les accompagnements possibles.

C'est le sujet que je porte au nom de l'ADF et en représentant le Département du Nord avec Dominique LIBAULT qui travaille actuellement sur un rapport de lutte contre l'isolement des personnes, mais aussi sur la notion de parcours de la personne âgée, à savoir à quel moment dans sa vie elle va être accompagnée parce qu'il y a un changement.

Je voulais le souligner aussi parce que, dans notre Département du Nord, nous avons financé grandement toutes les actions de proximité pour lutter contre l'isolement, en particulier avec la conférence des financeurs. Lors de la dernière conférence des financeurs, un peu plus de 6 M€ ont été mis à la disposition de tous les acteurs qui sont nos partenaires pour pouvoir lutter contre cet isolement.

Cette question est extrêmement importante, elle nous touche toutes et tous. Je crois qu'il faudra aussi que nous puissions trouver encore des réponses les plus proches possibles pour les personnes âgées, en respectant leur choix de vie, mais en continuant en même temps à les accompagner et à accompagner les satellites qui sont autour, cet écosystème qui va faire que la bienveillance soit de rigueur.

**M. le Président.-** Merci, Geneviève.

Je vous rappelle également que, ce matin, nous avons voté une subvention de 500 000 € pour ce que l'on appelle l'intergénérationnel, pour remercier par cette offre de 500 € les 1 000 jeunes qui se rendront dans les EHPAD, au domicile des personnes âgées pour rompre justement cette solitude.

Je passe la parole à la dernière oratrice inscrite, Carole DEVOS, pour le Groupe Union pour le Nord.

Vous avez la parole, ma chère collègue.

▪ **Le ValJoly**

**Mme DEVOS.-** Merci, Jean-René.

Monsieur le Président, chers collègues,

Aux prémices de la sortie de la crise sanitaire et à la veille de la période estivale, ma question concerne la station du ValJoly, véritable joyau touristique de notre territoire.

C'est un site magnifique aux atouts environnementaux, touristiques et sportifs indéniables, mais, près de 10 ans après son inauguration, la station devait se donner les moyens pour devenir la turbine économique touristique espérée. Nous avons ainsi

fait le choix de recourir aux compétences de professionnels du secteur privé. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la station du ValJoly est passée en délégation de service publique.

En changeant le statut juridique de la station, le Département a fait un choix stratégique et ambitieux pour donner à la station du ValJoly une nouvelle ambition et une nouvelle attractivité, en répondant notamment à des enjeux financiers et économiques.

Nous avons eu la chance de recevoir une offre de qualité de la part de l'entreprise Vert Marine, un concessionnaire qui nous a proposé une nouvelle ambition pour la station tout en conservant le personnel employé par le syndicat mixte. C'est donc à l'unanimité que nous avons attribué l'année dernière la délégation de service public pour 10 ans à la société Vert Marine.

Financièrement, le Département y trouve un intérêt. En effet, son coût de gestion était important pour les Nordistes, le Département versait en moyenne chaque année 2 M€ en subvention d'équilibre et 500 000 € en frais de fonctionnement. Aujourd'hui, le Département est toujours le premier soutien du ValJoly, nous continuons à accompagner la base de loisirs dans le cadre de la délégation de service public.

Economiquement, la station connaît de nouveaux investissements qui vont dans l'intérêt de l'attractivité et le rayonnement touristique de tout un territoire. En effet, Vert Marine s'est engagé à diversifier l'offre avec de nouvelles activités, une accessibilité renforcée aux personnes à mobilité réduite et une nouvelle démarche environnementale.

À quelques jours de sa réouverture, la presse s'est d'ailleurs fait l'écho de ces nouvelles réjouissantes pour la station. Un nouveau directeur a été nommé, de nouvelles activités seront disponibles avec le retour du stage de voile disparu depuis quelques années, la mise à disposition de voiturettes, trottinettes et bateaux électriques pour les enfants, des VTT électriques pour toute la famille. Un Laser Tag XXL de plus de 4 000 m<sup>2</sup> et un stand de tir ont été installés.

Monsieur le Président, cher Jean-René, plus d'un an après la mise en place de la délégation de service public et après une longue fermeture due à la grave crise sanitaire que nous traversons tous, pouvez-vous nous assurer que la station du ValJoly est sur les rails d'une attractivité retrouvée ?

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Carole DEVOS.

Depuis 1988, je vote les budgets du ValJoly avec tous mes collègues des oppositions et des majorités successives. Il y a vraiment eu une fidélité au ValJoly dans cette assemblée de la part de chacun des groupes. Quelquefois, on se disait quand même que, si c'était une entreprise privée, elle aurait fait faillite depuis longtemps.

Nous avons effectivement essayé de relancer la station car elle bénéficie d'avantages incontestables : la qualité de son paysage, la qualité du lac, les promenades, le bassin qui se trouve autour de cette station avec la grande richesse du patrimoine des communes, des villages, la grande richesse gastronomique, Liessies qui est à proximité immédiate. Tout cela avait malgré tout du mal à trouver son équilibre financier.

Nous avons choisi un délégataire privé, Vert Marine, qui, jusqu'à présent, n'a pas vraiment eu l'occasion de faire ses preuves. En effet, depuis que Vert Marine a pris le gouvernail du ValJoly, la pandémie sévit et donc limite extrêmement les activités touristiques.

Nous ne nous sommes pas désintéressés du ValJoly puisque, comme vous l'avez dit, nous intervenons chaque année par une subvention d'exploitation de 1,85 M€ et une subvention d'investissement de 0,3 M€. Notre Département est donc resté très présent.

Je signale d'ailleurs au passage – une petite chance dans nos difficultés – que, si la délégation de service public n'avait pas été votée et décidée en temps et heure, nous n'aurions pas pu bénéficier des dispositifs de chômage partiel dont a bénéficié Vert Marine qui a donc traversé cette crise sans trop de difficultés pour cette entreprise.

J'ai toujours été convaincu qu'il manquait au ValJoly un hôtel, qu'il lui manquait la possibilité de se transformer en station des quatre saisons. En effet, en dehors des périodes de vacances, qu'il s'agisse d'ailleurs des vacances d'été, des vacances d'hiver ou des vacances de Pâques, l'assistance sur le ValJoly est beaucoup plus limitée. Or, ce qui peut faire la continuité, c'est d'abord et avant tout le tourisme d'affaires. Je me souviens de contacts avec les milieux d'employeurs du département du Nord, notamment Entreprises et Cités, où, avec un gentil sourire, le président de l'époque m'avait dit : « Tu ne crois pas que je vais aller camper au ValJoly. Le jour où tu auras un hôtel, nous inscrirons cette destination comme une destination pour nos congrès et pour l'ensemble de nos activités d'entreprise ». En dehors de cela, il y a des conditions d'accueil tout à fait intéressantes.

J'ai essayé de trouver pendant quelque temps un hôtel. J'ai eu des propositions qui n'étaient jamais des propositions à la fois de construction et de gestion. Ceux qui voulaient bien construire ne voulaient pas gérer et ceux qui voulaient bien construire demandaient des garanties en termes de revenus sur l'hôtel que l'on allait ouvrir et demandaient que, pendant un certain délai, on couvre les déficits d'exploitation. Je n'ai pas donné suite.

Et puis, tout à fait récemment, j'ai reçu, sur les conseils du responsable de la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (DTPAS) de l'Avesnois, le représentant d'un grand promoteur belge, un grand promoteur professionnel du tourisme reconnu qui a à son palmarès des opérations tout à fait remarquables. Celui-ci vient en disant : « je ne vous demande rien, je suis

prêt à vous acheter le terrain qui était prévu pour la construction d'un hôtel ». Au passage, pour ceux qui étaient au congrès de l'Association des maires ruraux, c'est le terrain sur lequel nous avons aligné les tentes pour accueillir le Premier ministre et les différents ministres qui étaient les invités de Monsieur WAYMEL, à l'époque le président de l'Association des maires ruraux du Nord. Cet espace est un espace constructible, c'est d'ailleurs quasiment le seul sur l'espace du parc du ValJoly, un espace qui avait toujours été pensé pour la réalisation d'un hôtel.

J'ai cette fois-ci une proposition de réalisation d'un hôtel 4 étoiles de 80 chambres et suites, dont l'architecture est extrêmement respectueuse du site et pour lequel ils n'attendent en quelque sorte que notre approbation pour pouvoir acquérir le terrain et démarrer les travaux.

Je sais qu'il y a eu une présentation du projet aux maires de l'ancien syndicat mixte du ValJoly – je vois arriver sur mon écran Mickaël HIRAUX, un peu comme un magicien. Il semblerait que les maires aient été tout à fait séduits par le projet.

J'ajoute, avec toute la prudence nécessaire sur ce deuxième aspect, que le même promoteur a également un souhait, qu'il propose développer si cela nous intéresse, de construction de plus de 80 maisons, qui seraient des maisons d'un coût de l'ordre de 250 000 € – on est très loin des maisons de « Madame vacances » –, sur un site à trouver dans la périphérie du parc du ValJoly et qui pourraient là aussi venir renforcer l'attractivité et le fonctionnement de cette structure.

Nous avons donc effectivement aujourd'hui des propositions qui, pour la première fois, sont des propositions particulièrement ambitieuses et qui ne demandent rien à l'argent public, ni au Département. Le représentant du promoteur me disait : « Nous avons fait nos études de marché. On vous achète le terrain au prix des domaines, on construit, on prend nos risques, mais nos études de marché nous démontrent que ce paradis du ValJoly est extrêmement prisé par nos voisins proches, notamment nos voisins belges et nos voisins des Pays-Bas ».

Voilà donc la dernière nouvelle sur le ValJoly. C'est vraiment une très bonne nouvelle. J'avoue que je vais reprendre mes démarches auprès du monde de l'entreprise parce que, cette fois, ils n'auront plus l'ombre d'une excuse pour ne pas aller au ValJoly pour leurs séminaires d'entreprise. Je crois que, lorsqu'ils seront venus une fois, ils auront été conquis par la beauté du site.

Merci à vous, mes chers collègues. Nous terminons là les questions d'actualité.

Je vous propose de passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

## **DOSSIERS DU PRÉSIDENT**

### **▪ Rapport 1 – Aménagement territorial – Signature d'une convention de partenariat avec l'Association des Maires Ruraux du Nord**

**M. le Président.-** Vous voyez comment se fait la continuité puisqu'on parlait de ce fameux congrès des maires ruraux de France au ValJoly.

Ici, nous proposons de subventionner l'Association des Maires Ruraux du Nord à hauteur de 15 000 € par an, ce qui est à peu près la prise en compte du nombre de leurs adhérents par rapport à l'Association des Maires du Nord qui, elle, est subventionnée à hauteur de 45 000 €.

Bien évidemment, la convention de partenariat que nous avons préparée les uns et les autres prévoit toute une série de services que se rendent les uns et les autres. Nous serons à l'écoute des maires sur toutes les politiques qui concernent la ruralité. Ils seront présents également pour nous apporter leur avis et leurs conseils et ils nous remonteront les souhaits des collectivités rurales. De la même façon, ils participeront et seront les promoteurs de nos structures départementales comme iNord, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), comme les structures qui ne sont pas des structures du Département mais qui sont très proches du Département, je pense au centre de gestion, au SDIS et à NordSEM, notre société d'ingénierie que préside Bruno FICHEUX.

Y a-t-il, mes chers collègues, des souhaits d'expression sur cette délibération ?

**M. BEAUCHAMP.-** Pour le groupe communiste, Jean-Claude DULIEU.

**M. le Président.-** Je vous en prie, Jean-Claude DULIEU, vous avez la parole.

**M. DULIEU.-** Merci, Monsieur le Président.



Nous voterons cette délibération. Toutefois, nous tenons à rappeler que la principale attente des communes rurales est l'engagement du Département tant financier que logistique, notamment iNord que vous venez de citer.

Les communes rurales sont de plus en plus asphyxiées financièrement, nous le savons tous. L'expérience nous montre chaque jour que, sans la participation financière du Département, de très nombreux projets dans la ruralité ne verraient pas le jour faute d'autofinancement suffisant. La démonstration en a été faite notamment lors du plan de relance Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs (ADVB) en 2020.

Nous voterons favorablement tout en insistant sur la nécessité d'augmenter l'enveloppe Villages et Bourgs – ce qui paraît envisageable compte tenu du plan de relance dont nous avons discuté ce matin –, ainsi que d'élargir notre intervention sur les voiries communales aux villes jusque 5 000 habitants.

Concernant iNord, ne devrions-nous pas, Monsieur le Président, regarder pour élargir ses compétences pour que l'accompagnement des communes se poursuive du diagnostic jusqu'à l'étude des projets, ce qui demande également de réfléchir sur le niveau d'ingénierie de la structure.

Nous disons oui à la signature de la convention partenariale proposée aujourd'hui avec l'Association des Maires Ruraux du Nord en disant mieux vaut tard que jamais, puisque cette délibération arrive effectivement tardivement.

Merci.

**M. le Président.-** Nous n'avions pas attendu, mon cher collègue, cette délibération pour les aider. Par exemple, au congrès des maires ruraux de France, ils nous ont assaillis de remerciements sur l'aide que nous leur avons apportée.

Je vous fais toute confiance pour le reste. Vous n'êtes pas totalement étranger à l'évolution des politiques et de l'importance prise par l'ADVB, quelquefois au détriment des Projets Territoriaux structurants (PTS), mais nous n'avions pas toujours des PTS en nombre suffisant et dans les territoires qui nous paraissaient les plus susceptibles d'être aidés.

De la même manière, sur la prise en compte des voiries communales, je me doute bien que, après être passé de 2000 à 2 500 habitants, vous ne vous arrêtez pas là.

Y a-t-il d'autres interventions, mes chers collègues ? (*Aucune autre*).

Peut-on considérer la délibération comme adoptée ?

**M. BEAUCHAMP.-** Oui.

**M. le Président.-** Je vous en remercie.

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité.
---

▪ **Rapport 2 – Pacte de relance entre le Département du Nord et la Fédération française du bâtiment du Nord - Pas de Calais et la Fédération régionale des travaux publics des Hauts-de-France**

**M. le Président.-** Il s'agit d'un conventionnement qui a été souhaité aussi bien par le Département que par ces deux fédérations pour, dans le cadre du plan de relance, faire en sorte d'avoir des relations qui soient les plus confiantes possibles.

Vous savez que ces fédérations sont concernées dans notre département par l'importance des projets départementaux, 120 M€ par an pour l'une des fédérations, 100 M€ pour l'autre. Leur souhait était que l'on puisse se mettre d'accord dans cette période difficile sur toute une série d'éléments qui sont parfois un peu les irritants dans les relations entre les entreprises et le Département.

Les fédérations ont proposé par exemple toute une série de paramètres sur les retenues de garanties, sur les avances, sur les délais de paiement, sur les pénalités de retard, sur la facturation électronique, sur les offres anormalement basses. Le Département, lui, a souhaité et obtenu un engagement plus important de la part de ces fédérations sur la mobilisation pour l'emploi, notamment pour l'emploi des allocataires du RSA, et sur la formation.

Je crois que ce sont deux conventionnements gagnants-gagnants qui devraient permettre aux entreprises d'être un peu plus à l'aise dans une période de difficulté et qui devraient nous permettre de continuer à avancer vers la création d'emplois pérennes au niveau du bâtiment et des travaux publics, sachant que ce sont des industries qui, aujourd'hui, sont très désireuses de main-d'œuvre.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

**M. MANIER.-** Non. Quand le bâtiment va, tout va.

**M. le Président.-** C'est ce que l'on dit.

Charles, pas d'intervention ?

**M. BEAUCHAMP.-** Pas d'intervention, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec une délibération que va nous présenter Christian POIRET.

Christian tu as la parole.

#### **DOSSIERS RELEVANT DE LA 1<sup>re</sup> COMMISSION**

##### **▪ Rapport 1-1 – Rapport d'activité 2020 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

**M. POIRET.-** Merci, Président.

Ce rapport, dont vous avez pris connaissance, comporte quatre éléments :

- Le rapport d'activité sur la téléassistance que vous avez en annexe 4.
- Le rapport d'activité de la SPL Stade vélodrome couvert de Roubaix sur l'année 2019.
- Le rapport d'activité de l'établissement public administratif iNord sur l'année 2019.
- Une autre commission qui a été consultée pour avis sur la gestion en régie direct de l'Abbaye de Vaucelles en annexe 1.

**M. le Président.-** Je passe la parole à Bertrand RINGOT.

**M. RINGOT.-** Bonjour à tous.

Quelques éléments de réflexion et de questions sur cette commission consultative des services publics locaux.

Sur l'Abbaye de Vaucelles, on remarque que l'on passe d'un établissement public à caractère industriel et commercial à une régie intégrée au Département.

**M. le Président.-** Ce n'est pas industriel et commercial. C'était un établissement public administratif.

**M. RINGOT.-** On note l'évolution juridique, la réintégration – si je puis dire – de l'Abbaye de Vaucelles dans les services départementaux. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les perspectives de cette régie en termes de recettes ? Est-ce qu'on escompte que les recettes puissent équilibrer une bonne partie des dépenses ?

Sur l'activité d'iNord, on se félicite que cela fonctionne bien. C'est un projet sur lequel Martine FILLEUL avait également travaillé en son temps. Des communes rurales m'ont fait part de leur souhait que cela puisse aller même plus loin en termes de demande de subventions. C'est vrai que l'on se heurte aux problématiques des bureaux d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, donc à des règles de mise en concurrence, mais des très petites communes aimeraient encore avoir un service « plus plus », si je puis dire.

Sur le STAB vélodrome couvert de Roubaix, on prend note que cette structure est difficile à équilibrer malgré ses efforts pour essayer de la dynamiser. Là aussi, je crois que cela restera un sujet de préoccupation.

Sur la DSP de téléassistance, on se félicite de ce choix pertinent qui a été fait en 2010. Je crois que c'est un service qui rend une véritable plus-value aux Nordistes et ce, à des coûts réduits. On peut être fier de ce dispositif.

**M. le Président.-** Christian, je te laisse répondre sur l'essentiel et tu me laisses Vaucelles.

**M. POIRET.-** Sur le vélodrome, vous avez pu voir qu'il y avait une amélioration en termes de coût de paiement de loyer qui ne sera pas payé par le vélodrome à la Région et également l'utilisation de matériel. Cela va améliorer un peu le résultat. On va voir ce que cela donne. Il y a un nouveau directeur qui s'y emploie pour essayer de développer. C'est vrai que l'équilibre sera très difficile mais il faut limiter au maximum les pertes sur ce vélodrome.

En ce qui se concerne iNord, on peut se satisfaire du nombre de communes et d'intercommunalités qui sont adhérentes à iNord. On peut se satisfaire également du travail de nos collaborateurs d'iNord, que ce soit sur le côté juridique ou sur le côté conseil. Il est vrai, comme l'a dit Bertrand RINGOT, qu'il y a une frontière qu'on ne peut pas dépasser entre le conseil et l'assistance à maîtrise d'ouvrage. On ne peut pas franchir cette ligne jaune et on ne la franchira jamais. Je pense que le monde de l'entreprise est ce qu'il est aujourd'hui et qu'il faut laisser les cabinets d'étude travailler.

Nous sommes quand même proches des communes en ce qui se concerne les subventions et le montage des dossiers de subvention. Nous avons recruté à iNord une personne qui ne travaille que dans ce domaine de conseil auprès des petites communes pour qu'elles sachent comment elles peuvent aller chercher de l'ADVB, de la DETR et autres et sur toutes les politiques. Même sur des dossiers un peu plus importants où la Région peut venir dans le domaine sportif, nous avons tout le panel pour conseiller. Nous avons ajouté l'année dernière ce conseil supplémentaire.

Voilà, Président, ce que je pouvais dire sur cette CCSPL.

**M. le Président.-** Merci, Christian.

Cela me permet d'apporter une réponse complémentaire à Jean-Claude DULIEU sur iNord. Comme tu l'as déclaré, on ne peut pas demander à iNord d'intervenir à partir du moment où elle se mettrait directement en concurrence avec l'initiative privée. Vous avez un principe de liberté de commerce et d'industrie qui fait que cette autorisation qui serait donnée d'aller au-delà de la préparation du dossier serait censurée par le juge. Nous avons toujours la volonté d'aller aussi loin que c'est légalement possible, mais sans dépasser la ligne jaune.

J'en viens à deux mots sur Vaucelles. Effectivement, dans un premier temps, Vaucelles avait été créé sous la forme d'un établissement public administratif. En effet, à la demande d'un certain nombre d'experts – je pense notamment à Jacques LEGENDRE –, nous souhaitions que Vaucelles devienne un centre culturel de rencontre. Or, pour bénéficier du label « centre culturel de rencontre », il fallait avoir une indépendance vis-à-vis de la collectivité propriétaire. Puis, nous nous sommes rendu compte de deux choses : d'une part, les centres culturels de rencontre avaient changé leurs règles et, désormais, ce n'était plus nécessaire et, d'autre part et surtout, nous étions dans le plus grand embarras lorsque nous voulions que les services du Département aillent aider au fonctionnement de Vaucelles, par exemple pour aider à élaguer des arbres qui en avaient besoin ou pour apporter une aide sur l'informatisation nécessaire pour le personnel. Il fallait à chaque fois que nous ayons une comptabilité d'apothicaire – ne dites pas que cela nous ressemble – pour que, juridiquement, il soit tout à fait légal de procéder ainsi. Nous avons donc choisi la simplicité, celle de reprendre Vaucelles en régie comme nos musées sont en régie, comme le parc Yourcenar est en régie.

Ce retour en régie n'implique pas pour autant que Vaucelles ne nous coûtera pas un centime. Ce serait bien le seul lieu culturel qui serait non coûteux, voire même bénéficiaire – on peut tout imaginer.

Sur Vaucelles, il y a un double aspect. D'une part, nous avons acheté Vaucelles pour un prix raisonnable, 1,9 M€, pour une abbaye cistercienne avec des espaces qui datent encore du XIIe siècle, à côté des espaces du XVIIIe siècle, avec un parc tout à fait remarquable. Cela nous a permis également de sauver la dernière échauguette, les échauguettes étant ces tours qui maillaient l'ancienne muraille. Nous allons bientôt inaugurer l'échauguette survivante qui pourra encore ainsi pendant des siècles veiller sur le Haut-Escaut.

Pour le reste, nous avons des projets de remise en état d'une partie de l'abbaye. Maintenant que nous avons réglé les travaux de clos et de couvert, nous allons passer aux travaux sur la restauration du palais abbatial. Le palais abbatial est un lieu remarquable, extrêmement beau mais où, aujourd'hui, nous ne sommes pas du tout aux normes pour l'accueil du public. Or, nous ne pouvons pas faire des travaux sur la partie la plus ancienne (XIIe siècle), notamment l'aile des moines, si on ne peut pas laisser Vaucelles ouvert au moins sur le palais abbatial.

Nous avons donc tout un programme de travaux que nous avons d'ailleurs déjà présenté, pour environ 500 000 € de travaux sur l'année et pendant plusieurs années. Nous avons d'ailleurs la ferme espérance d'avoir un appui important de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur nos travaux de restauration, d'où la présence de Vaucelles dans le contrat de relance dont nous parlions ce matin.

Pour le reste, sur les activités de fonctionnement, d'exploitation, nous pouvons plus facilement arriver à l'équilibre ; d'une part, parce que le nombre de visiteurs est important et, d'autre part, parce que nous avons l'intention d'y organiser des manifestations culturelles, notamment des concerts qui seront des concerts payants. Nous avons d'ailleurs vu lors de la première initiative que le public répondait en nombre sur Vaucelles.

Je signale que Vaucelles est également utilisé pour ses jardins. Des découvertes de la nature s'opèrent à Vaucelles à la plus grande satisfaction de tous et notamment des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui sont devenus des usagers et des visiteurs réguliers des jardins de Vaucelles, ont fait une présentation de la faune et de la flore. Nous avons quelques collaborateurs tout à fait remarquables, je pense à Monsieur TANCREZ, il va rougir, je ne veux donc pas toujours le citer, mais c'est l'un de ceux qui sont exemplaires dans le fait de faire participer les enfants à la découverte de la nature.

Sur Vaucelles, un travail remarquable est également fait au niveau des fouilles par notre service archéologique sous la direction de Monsieur HERBIN. Ce ne sont pas les mêmes fouilles que sur Bavay, mais elles se réalisent sous l'autorité de la même personne. Nous avons là aussi des trésors à mettre en évidence. C'est un travail qui permet de découvrir et de retrouver l'ensemble des fondations et l'ensemble des dallages de l'abbaye de Notre Dame de Vaucelles, une abbaye qui ne pouvait se comparer dans ses dimensions qu'à Notre Dame de Paris.

Voilà les quelques renseignements que je souhaitais vous donner.

Y a-t-il des questions, mes chers collègues ?

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, je voudrais rapidement revenir sur iNord.

Il y a effectivement des limites légales, législatives, réglementaires, mais nous ne sommes pas le seul Département à avoir une agence technique en direction des communes rurales, d'autres départements ont ce type d'agence dans notre pays. Peut-être serait-il intéressant d'établir un comparatif entre les actions développées par l'ensemble de ces agences pour voir si nous pourrions faire évoluer le métier d'iNord.

**M. le Président.-** Très bien. Nous allons faire un petit benchmark pour voir jusqu'où nous pourrions aller sans trop de danger juridique.

Je précise qu'iNord est bien sûr l'agence des communes rurales, mais pas seulement. À iNord, il y a par exemple Douaisis Agglo, la Communauté d'agglomération du Cambrésis, Maubeuge Val de Sambre. Un peu à la fois, on voit de plus en plus d'intercommunalités importantes adhérer à iNord. Je faisais d'ailleurs remarquer à chaque assemblée générale d'iNord qu'iNord avait tout à fait la possibilité d'aider beaucoup plus de communes que les communes qui sont actuellement demanderesse. Par les temps dont nous disposons, nous pourrions multiplier au moins par trois le nombre de concours d'iNord par ses ingénieurs, par ses techniciens qui sont agents du Département, qui pourraient être beaucoup plus nombreux à se préoccuper des problèmes d'ingénierie de nos collectivités.

En tout cas, je retiens la proposition de Charles BEAUCHAMP.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée, mes chers collègues ?

Le Conseil départemental donne acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-2 – Suite des opérations relatives à la liquidation de la Société publique locale (SPL) Ruches d'entreprises**

**M. le Président.-** Je continue la présentation parce qu'il paraît que mon premier Vice-président est intéressé. En effet, il préside aux opérations de liquidation de la Société publique locale Ruches d'entreprises depuis le départ. Par conséquent, pour éviter tout souci juridique, je vais vous présenter cette délibération.

La Société publique locale des entreprises était, vous le savez, vouée à la liquidation en raison de l'évolution de la législation. Nous sommes depuis plusieurs années à pied d'œuvre pour y aboutir. Nous avons trois contentieux prud'homaux qui sont encore en cours. Le liquidateur a sollicité le Département pour que le Département lui avance la somme permettant le paiement de cette créance. Si j'ai bien compris, il y aurait un accord pour transiger sur ces contentieux prud'homaux. Il nous demande un protocole transactionnel de 140 000 €, sachant que, ensuite, il pourra être procédé aux opérations de clôture de la liquidation amiable de la société. Le capital restant, qui sera certainement à peu près du même ordre, sera reversé au Département.

Si vous acceptez ce protocole transactionnel qui nous amène à participer à hauteur de 140 000 € pour la Société publique locale Ruches d'entreprises, celle-ci pourra cette fois-ci aller sereinement à sa dissolution et cette dissolution nous permettra d'en récupérer tout ou partie du capital.

Y a-t-il des questions ?

**M. POIRET.-** Si je puis me permettre, Président, je voudrais ajouter une petite précision. Les 140 000 € sont pris en totalité par le Département et nous n'allons pas vers les intercommunalités, chose que nous aurions pu faire, pour apporter cette somme.

**M. le Président.-** Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous poursuivons.

Il faut refaire l'appel. Vérification du quorum par un appel nominatif, la liste des membres présents à la visioconférence devant être annexée à la maquette de la Décision modificative 1 (DM1).

Je demande donc à Doriane de faire l'appel.

*(Appel nominatif des conseillers départementaux par Doriane BÉCUE)*

**M. le Président.-** Le quorum est très largement satisfait. Nous pouvons donc passer à l'étude de la DM 1.

Mon cher Christian, tu as la parole.

▪ **Rapport 1-5 – Décision modificative n° 1 – Exercice budgétaire 2021**

**M. POIRET.-** Merci, Président.

Chers collègues, c'est une DM 1 en nombre d'items très limité, mais de valeurs importantes.

- La subvention du dispositif Call&Care sur le plan « jeunes », mais ce n'est qu'une partie, à hauteur de 1 M€ sur cette DM.
- Le programme de plantations de haies bocagères le long des RD en fonctionnement et en investissement : 0,5 M€.
- L'acquisition de la parcelle du site Transpole à la MEL, pour 16 M€.
- L'acquisition de la parcelle du site du Forum à la MEL pour 3,25 M€.

Voilà les besoins de financement.

En ce qui concerne les recettes : la cession du site Transpole à hauteur de 32 M€.

Cela donne un solde à 11,25 M€ qui pourra être utilisé dans des décisions modificatives à venir. Aujourd'hui, on l'a simplement positionné sur une baisse de recours à l'emprunt par rapport au BP, mais cela rentrera dans les prochaines DM.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, Christian.

Pour le site Transpole, c'est effectivement 32 M€ pour un petit peu plus de 2 hectares de terrain, sachant que c'est le prix-plancher. Dans l'accord, qui est désormais tout à fait passé, il est prévu que les 32 M€ correspondent à 25 000 m<sup>2</sup> de construction

de plancher. Si on passe à 28 000 m<sup>2</sup> ou à 30 000 m<sup>2</sup>, il y a des tarifs supplémentaires qui rapporteraient une compensation financière supplémentaire qui serait, elle aussi, partagée entre la MEL et le Département. 32 M€, c'est le niveau bas certain.

Je passe la parole à Bertrand RINGOT qui souhaite intervenir.

**M. RINGOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur POIRET a un peu répondu à ma question. Sur la réduction du recours à l'emprunt à hauteur de 11,25 M€, je m'étais dit qu'on pourrait réaffecter en investissement sur des nouvelles opérations. J'ai compris que cela allait peut-être venir plus tard. J'imagine que vous avez un certain nombre d'opérations en investissement en stock que vous auriez déjà pu impacter avec cette nouvelle recette. J'ai bien compris que cela pouvait être fait dans le cours de l'exercice encore à venir.

Nous allons nous abstenir sur cette délibération.

**M. le Président.-** Christian.

**M. POIRET.-** C'est pourquoi j'ai précisé que les 11,25 M€, ce n'était pas la baisse de l'endettement, ce n'est pas le but de l'opération, le but est vraiment d'avoir des projets. Avec le plan de relance, nous aurons des projets, il faudra bien les inscrire. On les inscrira dans la DM et, dans les DM à venir, ces 11,25 M€ seront utilisés. On est bien en phase là-dessus, il n'y a pas de souci.

**M. le Président.-** Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, nous avons voté contre le budget, la logique voudrait donc que nous soyons contre la DM. Comme cette DM intègre à la fois la somme de 1 M€ pour le plan « jeunes » et 500 000 € pour la future politique de haies bocagères, nous nous abstiendrons sur cette DM.

**M. le Président.-** Merci.

Si j'ai bien compris, il y a abstention des deux groupes d'opposition et un vote favorable du Groupe Union pour le Nord.

**Mme MASQUELIER.-** Abstention pour moi également.

**M. le Président.-** C'est noté.

Les propositions du rapport n° 1.5 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, et Madame MASQUELIER, non inscrite, s'abstiennent).
---

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec la délibération suivante.

- **Rapport 1-6 – Participation du Département du Nord aux opérations de clôture du fonds régional dénommé « Fonds Covid Relance Hauts-de-France »**

**M. POIRET.-** Chers collègues, nous avons prévu 5,2 M€ dans cette opération de plan de relance. Je vous rappelle qu'il y avait 30 M€ de la Région, 30 M€ de la Caisse des dépôts et chaque Intercommunalité, sauf deux, ajoutait également 2 € par habitant pour faire ce fonds.

Les conditions de mise en œuvre de ce fonds n'ont pas été validées par l'État. La Région devait donc corriger ce plan d'aide. Aujourd'hui, la Région a décidé de ne pas aller au bout de la démarche.

270 entreprises ont été aidées pour un montant voisin de 3,6 M€ sur le territoire du Nord. Notre participation de 118 100 € pour le Département du Nord n'est pas une participation sans retour, ce sont des avances de trésorerie. Il pourrait donc y avoir dans les années qui viennent des retours sur ces 118 100 €.

Voilà, Président, cette délibération qui clôture ce fonds.

**M. le Président.-** Merci.

C'est une délibération qui n'est pas d'une importance colossale.

Y a-t-il des interventions ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.6 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie, mes chers collègues.

Nous passons à Jean-Luc DETAVERNIER qui a toute une série de délibérations à nous présenter.

▪ **Rapport 1-3 – Actualisation des modalités d'attribution du forfait mobilités durables concernant les cycles, élargissement au covoiturage**

**M. DETAVERNIER.-** Cette première délibération est relative à l'actualisation des modalités du forfait mobilité. C'est un sujet sur lequel nous avons déjà délibéré il y a quelque temps. En effet, dès fin 2019, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la loi LOM a donné la possibilité aux employeurs de contribuer aux frais de déplacement domicile/travail des salariés sous forme d'un versement de forfait mobilité durable pour encourager les mobilités actives et partagées.

Dès 2020, les agents ont pu bénéficier d'un montant de 100 € pour les déplacements avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté pour se rendre sur leur lieu de travail. Ainsi, sur l'année 2020, nous avons réceptionné 183 demandes au sein de la collectivité et 181 ont été acceptées.

À cette époque, c'était rendu possible mais le décret d'application pour la fonction publique n'était pas encore paru. Il l'a été le 9 décembre 2020. Le but de la délibération de ce jour est d'actualiser les modalités d'attribution. Aujourd'hui, peuvent bénéficier du forfait mobilité durable les utilisateurs de cycle, mais aussi les covoitureurs.

Le montant de l'aide est également modifié, puisque c'est un montant de 200 € par an, ce montant étant bien évidemment ajusté au prorata temporis pour les agents à temps partiel.

Je précise aussi que ce forfait ne s'applique pas aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, il ne s'applique pas aux agents qui bénéficient d'un véhicule de fonction, à ceux qui bénéficient d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail et à ceux qui sont transportés gratuitement par leur employeur.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette délibération, sachant que l'impact financier de cette contribution pour l'année 2021 devrait s'élever à un peu plus de 100 000 €.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-7 – Maintien de la majoration de la rémunération des apprenti(e)s**

**M. DETAVERNIER.-** Vous savez que le Département du Nord a une politique sur l’alternance, notamment pour les jeunes, et, dans ces contrats par alternance, on peut relever l’apprentissage. C’est ainsi que, chaque année, nous essayons de signer des contrats d’apprentissage avec 50 jeunes.

Au mois d’avril 2021, on pouvait compter 91 jeunes présents avec un contrat d’apprentissage au sein de la collectivité, sur des durées variables et aussi avec des diplômes divers et variés.

Aujourd’hui, la délibération vise plusieurs points. Compte tenu du contexte que l’on connaît avec la crise sanitaire et les difficultés notamment pour les jeunes de trouver un point de chute dans leur cursus en tant qu’apprenti, l’idée est d’ajouter 100 contrats en plus. Au mois de septembre 2021, nous devrions avoir signé 150 contrats d’apprentissage.

Sur ces contrats d’apprentissage, au niveau de la rémunération, le salaire versé était fonction d’un certain nombre de critères : l’âge du bénéficiaire, l’ancienneté du contrat suivant que c’est la première, la deuxième ou la troisième année et le niveau de diplôme puisque, en fonction du niveau de diplôme, le montant de la rémunération peut être majoré de 10 à 20 points supplémentaires.

Cette majoration n’est désormais plus une obligation, il nous faut choisir de manière explicite cette augmentation au niveau de la rémunération. Aussi, je vous propose à travers cette délibération de poursuivre l’application de la majoration en fonction du diplôme, majoration qui serait de 10 points supplémentaires si le jeune prépare un diplôme de niveau 4, à savoir CAP, BEP ou Bac, et une majoration de 20 points si le jeune prépare un diplôme de niveau 1, c’est-à-dire un niveau de diplôme supérieur au Bac.

**M. le Président.-** Merci, Jean-Luc.

Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.7 sont adoptées à l’unanimité.
---

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-8 – Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale et médicale**

**M. DETAVERNIER.-** Cette délibération porte sur le dispositif boursier existant au sein de la collectivité. C’est un sujet qui a déjà fait l’objet de plusieurs délibérations. En effet, déjà en mars 2018, on avait instauré des bourses pour assistants de service social. Une autre délibération a été prise en avril 2020 pour pouvoir octroyer des bourses aux éducateurs spécialisés.

De ce fait, sur la période 2019-2020, nous avons attribué 42 bourses. Sur cette année, au mois de septembre 2020, nous avons eu 23 intégrations possibles et, sur la période 2020-2021, nous avons attribué des bourses à 32 jeunes.

Aujourd’hui, la délibération porte sur l’approbation du dispositif qui serait étendu à d’autres catégories. On relève toujours les assistants de service social, les éducateurs spécialisés. On ajouterait les éducateurs jeunes enfants, les infirmiers ou infirmières spécialisées en puériculture et les médecins qui sont en cinquième année d’étude. Ce seraient les différents métiers qui pourraient faire l’objet d’attribution de bourse. Le but est de pouvoir en attribuer 69 pour le mois de septembre 2021, pour pallier les difficultés de recrutement que l’on a sur ces métiers au sein de la collectivité, mais aussi pour anticiper les départs en retraite au niveau des personnes qui exercent ce métier.

Pour être complet sur le montant des bourses attribuées, le montant est de 4 207 € par an, somme qui est versée en cinq mensualités. À côté de cela, le jeune qui signe sa convention prend un engagement de travail pour le Département pour une période équivalente à la durée de versement de la bourse. S’il s’agit d’études en deux ans, il s’engage à travailler pour la collectivité à minima pour deux ans. S’il s’agit d’études sur quatre ans, il s’engage sur quatre ans.

Le montant est de 7 200 € pour les élèves qui sont en dernière année de médecine. Eux s’engagent à travailler au sein de la collectivité pendant trois ans.

Voilà pour cette délibération relative aux bourses attribuées par la collectivité.

**M. le Président.-** Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?



Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-9 – Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels**

**M. DETAVERNIER.-** Cette délibération, que vous connaissez plus que bien, concerne un rajout d'emplois susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle.

Vous le savez, nous avons la possibilité de recruter des agents sur des contrats de trois ans, mais, bien évidemment, il faut délibérer au préalable sur les postes susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle.

On a prévu une liste. 61 postes sont concernés, sachant que, dans ces 61 postes, on intègre notamment les 23 attributaires de bourse. Ce sont des jeunes qui, normalement, auront leur diplôme au titre de l'année 2021, qui seront diplômés au titre de l'année 2021. L'idée est de pouvoir les embaucher mais, bien évidemment, ces jeunes terminant leurs études ne sont pas fonctionnaires et n'ont pas encore été lauréats du concours. Par conséquent, si nous voulons les garder, ce n'est possible dans un premier temps que par un contrat, il faut donc les embaucher en tant que contractuels en attendant que ces jeunes, s'ils le souhaitent, puissent effectivement passer le concours.

Par ailleurs, petite spécificité dans cette délibération, la création d'un emploi non permanent de catégorie A de chargé de gestion foncière et immobilière dans le cadre d'un contrat de projet. C'est un nouveau type de contrat qui a été créé par la loi du 6 août 2019, loi dite de transformation de la fonction publique, un contrat qui doit avoir pour but de mener à bien un projet identifié. Au cas présent, il s'agit d'un poste affecté à l'élaboration et à la mise en œuvre des grands projets structurants en matière de voirie départementale, notamment sur deux dossiers, le contournement Nord de Maubeuge et le plan d'alignement du Cateau-Cambrésis, des projets qui demandent pas mal de rédactions et de négociations. C'est donc un travail qui serait attribué sur ce poste. L'idée est de pouvoir établir un contrat en CDD sur trois ans du 1<sup>er</sup> novembre 2021 jusqu'au 30 octobre 2024, renouvelable éventuellement une nouvelle période de trois ans puisque cela ne peut pas dépasser six ans. Parallèlement à cela, la délibération vise à autoriser le Président à établir le recrutement d'un agent contractuel sur ce contrat de projet.

**M. le Président.-** La parole est à Soraya FAHEM, ce qui ne saurait nous surprendre.

**Mme FAHEM.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Vous nous proposez encore une fois une délibération fixant un certain nombre de postes de contractuels sur laquelle hélas nous ne pouvons que nous insurger car nous ne sommes pas, nous ne serons jamais d'accord avec cette politique de recrutements contractuels.

Depuis le début de la mandature, je ne compte même plus le nombre de contractuels qui ont été portés à nos voix, mais, c'est sûr, vous avez décidé comme d'habitude de favoriser l'intérim, de faire des ressources humaines une variable d'ajustement budgétaire ce qui nous conduit à nouveau aujourd'hui à des recrutements de contractuels.

Hormis bien sûr les 23 apprentis qui sont en CDD, ce qui est tout à fait normal, hormis aussi les postes liés à la protection de l'enfance car on sait ce secteur sous tension et l'urgence de devoir recruter, certains postes concernent certaines fonctions stratégiques de direction au sein de la collectivité.

Globalement, vous le savez, cette défense du service public, de la fonction publique est pour moi viscérale. Je pense, tout comme mon groupe, que nous ne pouvons dédier à nos concitoyens un service public de qualité dans la continuité qui leur est due en faisant appel à des personnes en CDD qui seront elles-mêmes en précarité.

Voilà pourquoi nous voterons contre cette délibération. Ce n'est pas la conception du service public que nous envisageons.

Merci de votre écoute.

**M. DETAVERNIER.-** Quelques éléments de réponse.

Ce n'est pas parce que nous avons ajouté ces différents postes dans cette liste que nous recruterons nécessairement un contractuel. Si nous trouvons un statutaire qui répond à tous les critères, nous embauchons un statutaire, cela a déjà été fait plusieurs fois ; mais, si toutefois nous ne pouvions pas recruter des statutaires, cela permet de ne pas perdre trop de temps. Nous l'avons déjà vu dans pas mal de métiers en tension, c'est vraiment la problématique.

Deuxième sujet, je n'ai pas les chiffres sous le coude, mais je vous ai apporté les chiffres comparatifs la dernière fois et vous vous êtes aperçu que ce que l'on fait est complètement similaire à ce qui était fait antérieurement. De plus, ce qui est fait au sein de notre collectivité, on le rencontre aussi précisément dans d'autres collectivités, à commencer par la Ville de Lille. Ce n'est

pas quelque chose d'exceptionnel. Je pense que c'est de bonne gestion si l'on veut ne pas perdre trop de temps au niveau de l'embauche des collaborateurs.

Encore une fois, ce n'est pas automatique. Si, effectivement, on trouve la personne en interne ou si, à l'extérieur, on a un statutaire qui répond aux critères, on recrute ces personnes ; mais, si on ne les trouve pas, on recrute effectivement un contractuel.

**M. le Président.-** Tout à fait.

Nous avons aujourd'hui 92 % de fonctionnaires ou de statutaires. Le chiffre est effectivement extrêmement proche de celui de la Ville de Lille. J'ai ce souvenir bien précis en mémoire puisque c'est le dernier Conseil municipal auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir. Or, même si Martine AUBRY et moi ne sommes pas en mauvaise relation, il n'en reste pas moins que nous ne sommes pas de la même famille ou de la même origine politique.

Cela dit, on a parfaitement le droit de défendre les opinions auxquelles on tient.

Y a-t-il d'autres interventions, mes chers collègues ? (*Aucune autre*).

J'ai donc compris que, pour le groupe socialiste, ce serait un vote contre.

**M. BEAUCHAMP.-** Un vote contre également pour le groupe communiste.

**Mme MASQUELIER.-** Abstention pour moi.

**M. le Président.-** Graduellement, on s'oriente vers un vote favorable pour le Groupe Union pour le Nord.

Les propositions du rapport n° 1.9 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votent contre. Madame MASQUELIER, non inscrite, s'abstient).

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec Bruno FICHEUX.

#### ▪ **Rapport 1-4 – Stratégie du Comité du Détroit**

**M. FICHEUX.-** Monsieur le Président, mes chers collègues.

Concernant le Comité du Détroit, vous savez que, le 5 février 2020, avec nos collègues du Pas-de-Calais et à l'initiative de nos collègues du Pas-de-Calais, nous avons lancé le Comité du Détroit qui réunit le comté du Kent, la province de Flandre occidentale, la province de Flandre orientale, la province de Zélande aux Pays-Bas, le département du Pas-de-Calais et le département du Nord. Ces six collectivités représentent environ 8,5 millions d'habitants sur quatre pays.

Frappent à notre porte la province de Zélande méridionale et également l'Essex au Royaume-Uni qui voudraient nous rejoindre.

La Région est observatrice de nos travaux et un intérêt très vif est suscité par notre initiative.

En dépit du contexte sanitaire, le Comité du Détroit a travaillé en 2020 à l'élaboration d'une stratégie et d'une vision pour notre territoire à l'horizon 2030. Nous avons travaillé avec un cabinet qui nous a conseillés, avec lequel nous avons défini différents axes de travail, le cabinet Reeleaf.

Il est proposé aujourd'hui de travailler sur les axes suivants :

La mise en œuvre d'un cadre de coopération efficace mettant en avant le principe d'un fonctionnement agile et pragmatique. L'idée n'est pas de rajouter une structure aux structures, mais de se servir des structures existantes et donc des services existants comme pour nous au Département du Nord, pour être représentés au sein de ce Comité du Détroit.

Nous voulons développer une coopération autour de l'activité économique et notamment de ce que l'on peut appeler l'économie bleue, qui est l'économie verte et à la fois l'économie qui est tournée vers tout ce qui est lié à la côte.

Nous voulons travailler sur la lutte contre le changement climatique, l'émergence de la croissance verte et le soutien à la jeunesse. De manière très concrète, au même titre que nous avons mis en place des AIL, des Actions d'Intérêt Transfrontalier sont actuellement mises en place par les membres du Comité du Déroit. Nous avons voté lors d'un précédent Conseil départemental une enveloppe annuelle de 30 000 €, tout comme chacune de ces six collectivités, pour déjà subventionner ces premières petites actions.

Le Comité du Déroit est pour nous, Département du Nord, une réelle opportunité de coopération transfrontalière dans le cadre du Brexit.

Il est extrêmement important de mobiliser les partenaires car il ne faudrait pas passer à côté des enveloppes qui sont proposées par l'Europe au titre des programmes Interreg. Nous allons pouvoir continuer à travailler sur ces programmes Interreg par l'intermédiaire du Comité du Déroit.

Il est proposé cet après-midi de valider notre stratégie pour la jeunesse, la croissance verte, le développement économique que l'on qualifie de bleu. Dans notre organisation territoriale, la compétence du développement économique est de la responsabilité de la Région, c'est pourquoi un expert de la Région vient toujours travailler avec nous lorsque nous nous réunissons.

Par conséquent, si vous étiez d'accord pour valider cette stratégie et le fait que nous poursuivons nos travaux avec nos collègues, je vous en serais très reconnaissant.

**M. le Président.-** Merci, Bruno.

J'ajoute que le Comité du Déroit est suivi avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt par le Préfet et par son représentant diplomatique comme étant un des dossiers importants pour ne pas perdre avec le Brexit l'ensemble des aides dont nous disposons pour notre territoire et les entreprises qui s'y trouvent.

**M. FICHEUX.-** Nous travaillons sur ce dossier avec Sylvie LABADENS et aussi avec l'ensemble des services départementaux. Il est vrai que les enjeux à terme pour conserver ce fonds européen sont assez énormes. Il semble que ce Comité du Déroit soit vraiment la clé pour conserver ces financements.

**M. le Président.-** Y a-t-il des questions, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions des rapports n° 1.4 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous passons aux rapports de la 2<sup>e</sup> commission, avec Geneviève MANNARINO.

## **DOSSIERS RELEVANT DE LA 2<sup>e</sup> COMMISSION**

- **Rapport 2-1 – Convention entre le Département du Nord et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) fixant les modalités de l'expérimentation relative au crédit d'impôt contemporain appliqué aux services d'aide à la personne**

**Mme MANNARINO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais me lancer dans la prononciation d'un mot qui pourrait rapporter beaucoup dans l'émission des chiffres et des lettres : la contemporanéisation, c'est-à-dire l'impôt contemporain et c'est le sujet de cette délibération.

Elle est assez technique, mais vous allez voir qu'elle porte tout son sens pour les bénéficiaires. C'est une expérimentation.

Tous les particuliers qui ont recours à des services à la personne, que ce soit en tant qu'employeurs directs, clients de services prestataires ou mandataires, bénéficient d'un crédit d'impôt de 50 % sur le reste à charge de ces interventions. Dans le cadre de la loi relative au financement de la sécurité sociale, pour 2020, cette loi prévoit un dispositif expérimental qui va dispenser les usagers de faire l'avance d'une partie de leur charge directe en rendant contemporaines les aides fiscales et sociales.

Bien évidemment, le Département du Nord et la Ville de Paris ont été choisis comme des territoires expérimentateurs de ces dispositifs, ce qui est fort intéressant.

Je vous donne quelques chiffres : 33 425 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et 7 020 bénéficiaires de la Prestation de compensation du Handicap (PCH) sont potentiellement concernés par ces emplois, qu'ils soient directs ou des recours à des services prestataires, etc. Ce sont donc autant de personnes qui bénéficient du crédit d'impôt de 50 % qui est déjà mis en place, nous en avons parlé dans le cadre d'autres délibérations.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants. Il s'agit de mettre en place un paiement net au mois pour que les bénéficiaires n'aient plus à payer chaque mois que leur seul reste à charge, déduction faite de l'avantage fiscal du crédit d'impôt qui est la charge de l'État et de la prestation sociale qui est à la charge du Département.

Les objectifs sont très intéressants et sont multiples, puisqu'ils permettent une simplification des démarches et ils améliorent la lisibilité du coût effectif des services à la personne pour les bénéficiaires, ils renforcent le pouvoir d'achat des bénéficiaires et facilitent ainsi l'accès au crédit d'impôt pour les bénéficiaires non imposables. Cela permet aussi un meilleur contrôle des aides imputées sur les demandes de paiement adressées par des prestataires de services à la personne. Cela incite à déclarer régulièrement l'emploi à domicile. C'est un dispositif qui permettra également de soutenir indirectement ce secteur des services à la personne dont nous parlons souvent avec à chaque fois une amélioration pour ces services.

Cette expérimentation a une planification, elle a été lancée en septembre 2020 auprès de 60 particuliers employeurs non bénéficiaires d'aides sociales, c'est-à-dire le dispositif du CESU+. Elle va ensuite s'élargir et faire bénéficier beaucoup plus d'employeurs. Elle sera donc généralisée pour tous les bénéficiaires de l'APA et de la PCH en 2023 de façon simultanée quel que soit le mode d'intervention, emploi direct, prestataire ou mandataire.

Cette présente délibération vous propose de ratifier cette convention avec l'ACOSS qui fixe les modalités de l'expérimentation relative au crédit d'impôt contemporain appliquées aux services d'aide à la personne.

**M. le Président.-** Merci, Geneviève.

Je me permets d'ajouter que j'ai eu d'ores et déjà deux visios avec Olivier DUSSOPT, le ministre des Comptes publics, sur cette expérimentation de la contemporanéisation et que nous sommes parvenus à faire évoluer un peu les positions de l'État. L'État ne souhaitait pas que nous continuions à verser des avances aux SAAD. On leur a expliqué que les avances aux Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) étaient absolument indispensables pour assurer leur surface financière. D'autre part, nous avons également souhaité – quand je dis « nous », je ne parle pas encore sous le « nous » de majesté, je parle de la Ville de Paris et du Département du Nord – que, lorsque l'expérimentation se généraliserait, elle se généralise en même temps pour les employeurs directs, pour les mandataires et pour les prestataires, de telle façon que n'apparaissent pas des inégalités entre les régimes qui amèneraient des personnes bénéficiant de l'APA ou de la PCH à changer de régime pour des raisons d'opportunité qui ne seraient de toute façon pas destinées à durer.

Cette précision étant donnée, je passe la parole à Jean-Claude DULIEU qui souhaitait s'exprimer.

**M. DULIEU.-** Non.

**Mme MANNARINO.-** Je précise que, pour le moment, il s'agit d'expérimenter avec 60 bénéficiaires.

**M. le Président.-** Il y a une foule de gens qui n'ont pas compris qu'ils avaient droit à un crédit d'impôt même s'ils ne payaient pas d'impôt.

Y a-t-il des objections à cette délibération, mes chers collègues ?

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

La proposition du rapport n° 2.1 est adoptée à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante, Geneviève.

▪ **Rapport 2-7 – Compensation des pertes d’activité des Services d’aide et d’accompagnement à domicile (SAAD) liées à la crise sanitaire**

**Mme MANNARINO.-** C’est une délibération importante parce qu’elle montre la politique volontariste que nous avons depuis plusieurs années, mais aussi dans ce contexte de crise sanitaire pour accompagner nos services d’aide à domicile.

Depuis le début de cette crise, le Département a fourni les équipements de protection, le versement de prime et la revalorisation du salaire qui représentent un effort, mais c’est aussi une forme de logique que nous acceptons complètement, de 10 M€ par an.

Nous avons aussi inscrit au budget primitif des crédits relatifs aux services d’aide à domicile, respectivement en hausse de 15,4 % et de 7,2 % pour APA et PCH.

De plus, nous assurons – je l’avais dit précédemment, mais je le redis parce que nous sommes un des rares Départements à le faire – un système d’avance trimestriel avant le service fait sur la base de 90 % du trimestre de référence pour l’APA et de 70 % pour la PCH.

En juin 2020, suite au premier confinement, un décret nous a demandé d’accompagner le financement de la perte d’activité des SAAD et de couvrir une perte d’activité potentielle pendant la période de confinement. Un montant total de plus de 6 M€ a été réparti entre 172 SAAD. Je vous rappelle qu’il y en a 270 dans le département du Nord.

Un deuxième décret est arrivé en avril 2021, qui est venu prolonger ces dispositions de compensations de perte d’activité pour la période d’octobre 2020 à juin 2021.

Dans cette délibération, je vous propose d’engager avec les services d’aide à domicile un travail qui va permettre de déterminer les montants de compensation au plus près, d’une façon très individuelle pour chaque SAAD sur la base d’une analyse précise et très étayée, en s’appuyant sur ce décret de 2021, des montants à déterminer pour compenser la perte d’activité ou pas, puisque nous étudierons au cas par cas cette possibilité d’accompagnement.

C’est un véritable soutien. Ces décrets ont été un peu controversés par les Départements parce que c’était encore aller chercher des financements auprès des Départements, mais nous avons fait tout un travail avec les services, que je remercie parce qu’il a été fait très rapidement, en se disant que chaque SAAD nous donnera un état des lieux de cette perte d’activité et nous pourrons ainsi compenser ou pas la perte d’activité liée à cette situation sanitaire.

**M. le Président.-** Merci, Geneviève.

Je dois dire que j’ai rencontré les présidents d’associations de SAAD qui souhaitent ardemment que cette délibération soit adoptée.

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

**Mme STANIEC-WAVRANT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir particulièrement parce que beaucoup de choses ont été dites depuis ce matin concernant l’accompagnement à domicile. Je voulais un peu faire référence à une étude qui a été menée par les services d’aide à domicile et les services du Département sur quelques petits problèmes qui ne seront bien évidemment pas résolus dans cette mandature.

On a évoqué non pas l’engagement de l’État sur le plan financier – ce serait excessif –, mais une petite volonté de la part de l’État de faire bouger les lignes et un engagement du Département, et cette délibération montre l’engagement financier du Département, quelques sujets ont été évoqués.

La Caisse d’Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) a changé ses modalités et plus de personnes âgées vont pouvoir prétendre à l’APA puisqu’ils ont modifié leur plafond. On constate aussi que plus de personnes sont fragilisées avec le Covid et elles vont avoir besoin de plans d’aide beaucoup plus importants que ce qui existait jusqu’à présent, justement parce que le Covid les a isolées.

Par ailleurs, on a évoqué dans la délibération précédente notamment ceux qui ne sont pas sur l’aide sociale. Vous le savez, il y a des services d’aide à domicile qui continuent à avoir des personnes qui relèvent de l’aide sociale et avec des tarifs qui sont différents puisqu’ils sont remboursés à 20 € alors que l’heure est normalement à 22 €. L’ensemble de ces questions fragilise encore un peu les services d’aide à domicile.

Par ailleurs, et je voulais insister sur ce point, vous le savez, il y a aujourd’hui pour les personnes âgées 50 % d’heures qui ne sont pas des heures mais des demi-heures d’accompagnement. Pour la PCH, c’est pareil. Vous imaginez donc que c’est un temps très court auprès de la personne, ce qui n’améliore pas l’accompagnement. Si vous êtes là à peine 30 minutes pour une toilette, on ne peut pas dire qu’on fait de l’accompagnement. Ce n’est donc pas une aide pour la personne mais, en plus, cela augmente les trajets entre les différents temps de déplacement. Il y a donc bien, pour un certain nombre de personnes et d’associations qui s’occupent des plus fragiles, une fragilisation importante sur le plan financier.

Cette délibération vient compenser un peu cette campagne Covid qui a été très difficile pour ces personnels. Je souhaite qu'il y ait un regard très particulier pour les services qui accompagnent notamment les personnes qui ont des ressources extrêmement faibles, qui relèvent de l'aide sociale et qui n'ont pas beaucoup d'heures parce que leurs plans d'aide sont plus faibles.

Je voudrais que l'on ait cette vigilance particulière, sachant que, bien évidemment, nous votons cette délibération.

**M. le Président.-** Merci, Marie-Christine.

Geneviève, une remarque sur l'intervention de Marie-Christine ?

**Mme MANNARINO.-** Nous sommes assez d'accord, chère Marie-Christine.

Le sujet de la CARSAT est extrêmement important. Nous avons découvert en décembre 2020 que la CARSAT renvoyait un peu aux Départements la prise en charge de certains bénéficiaires de l'aide sociale. Les bonnes relations que nous avons avec la CARSAT, sachant que les services du Département et les services de la CARSAT travaillent beaucoup ensemble, font que nous accompagnons toutes ces personnes qui vont entrer dans le giron du Département, qui vont quitter la CARSAT et à qui il va falloir expliquer le pourquoi et le comment. Cela correspond à peu de personnes actuellement. C'est important de le préciser, mais c'est un vrai sujet.

Je suis tout à fait d'accord, Marie-Christine, pour dire qu'il faut une attention particulière auprès des services d'aide à domicile qui ont en charge des personnes très fragilisées. De toute façon, la délibération que nous venons de présenter montre bien l'importance de cet accompagnement.

Je rappelle aussi une chose que vous avez peut-être déjà oubliée les uns et les autres, parce qu'on n'en parle pas tout le temps, mais cela a un impact extrêmement intéressant sur le secteur. Nous accompagnons à peu près 1 200 salariés des services d'aide à domicile qui ont fait le choix de changer leur mode de fonctionnement et de transformer des équipes qui étaient très hiérarchisées en équipes autonomes. Cela a un impact extrêmement intéressant sur les personnes elles-mêmes. Nous avons, Président, rencontré une association il y a quelque temps qui parlait de cette nouvelle forme d'organisation. Cela veut dire que les relations sont de proximité, que les plans d'aide sont vraiment accompagnés par les mêmes personnes pratiquement tout le temps. Cela veut dire aussi que les salariés de ces services d'aide à domicile ont beaucoup moins de déplacements à faire. C'est ce qu'on appelle le modèle Buurtzorg qui vient des Pays-Bas et que nous avons décliné dans notre département. L'impact est vraiment extrêmement intéressant parce qu'il concerne aussi bien les personnels que les personnes elles-mêmes qui sont accompagnées et cela accompagne beaucoup plus les personnes fragilisées.

J'ajoute une petite anecdote. Quand nous avons écrit le livre vert en lien avec les services d'aide à domicile, les services avaient demandé que les plans d'aide soient gérés sous forme de forfaits, c'est-à-dire qu'on ne découpe pas en 10 minutes de toilette, etc. C'est quand même assez intéressant d'avoir le retour, puisque ces mêmes services nous disent que c'était finalement mieux avant.

Je donne juste cette petite anecdote. Bien évidemment, on ne lâche rien et on continue à travailler sur une forme d'intelligence et de bon sens pour ne pas découper les interventions dans le cadre des plans d'aide. Je crois que c'est un vrai sujet qu'il faudra continuer à porter.

**M. le Président.-** Merci, Geneviève.

Y a-t-il d'autres remarques, mes chers collègues ? (*Aucune autre*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

La proposition du rapport n° 2.7 est adoptée à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec Marie-Annick DEZITTER.

- **Rapport 2-2 – Signature d'un accord de partenariat dans le cadre du plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé (offres de soin et de prévention), en faveur des publics et territoires du Département du Nord**

**Mme DEZITTER.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est un rapport qui fait suite à l'étude du cabinet Kaissa que j'ai déjà évoquée en séance, cette étude qui nous permet de développer un plan d'actions innovantes pour améliorer l'accès à l'offre de soins et de prévention santé.

Aujourd'hui, je vous propose un accord partenarial pour que les partenaires qui nous permettront de mettre en œuvre ces actions innovantes puissent s'engager de façon écrite à nos côtés.

Il s'agit pour l'instant de l'ARS, de la Banque des territoires, de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux (URPS médecins libéraux), de la Région Hauts-de-France, de l'Unité de formation et de recherche des sciences de la santé et du sport et des caisses primaires d'assurance maladie du Hainaut, de Lille, de Douai et des Flandres.

**M. le Président.-** Merci, Marie-Annick.

J'avais eu une présentation par la société qui avait réalisé une sorte d'audit. Il reste beaucoup de choses à faire sur la couverture en médecins généralistes, c'est le moins que l'on puisse dire.

**Mme DEZITTER.-** Oui, il y a énormément de choses à faire. Nous avons eu le résultat de l'étude en décembre. En janvier, février, mars, il y a eu un contact avec chacun des partenaires qui ne sont pas tous cités ici. Nous devons rencontrer bientôt l'Ordre des médecins et nous travaillons également avec la faculté de médecine – ils ne sont pas dans cette délibération. C'est un plan d'action qui sera mis en œuvre sur plusieurs années, mais nous avons déjà entrepris certaines actions.

Le Département est déjà présent dans les communautés professionnelles territoriales de santé, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous allons développer la télémédecine, il y a une délibération après à ce sujet. Nous avons acquis récemment un véhicule pour la réalisation de consultations médicales décentralisées, qui pourrait dans un premier temps servir pour la vaccination pendant cette période de pandémie.

**M. le Président.-** Merci, Marie-Annick.

Y a-t-il des questions, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

La proposition du rapport n° 2.2 est adoptée à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous poursuivons.

- **Rapport 2-3 – Adhésion du Département du Nord au Groupement d'intérêt public (GIP) santé numérique Hauts-de-France et au Groupement de coopération sanitaire achat mutualisé d'équipements informatiques et de technologies de l'information et de la communication (GCS AMEITIC)**

**Mme DEZITTER.-** Pour faire suite à notre intégration de la politique de l'ARS, l'ARS pilote le développement du numérique en santé au travers d'un outil qui s'appelle Prédice. Cet outil nous intéresse tout particulièrement pour pouvoir passer à la e-médecine. Pour pouvoir travailler avec l'ARS sur cette plate-forme Prédice, il nous faut intégrer deux groupements, un GIP, le Groupement d'intérêt public santé numérique Hauts-de-France, et un deuxième groupement, le Groupement de coopération sanitaire achat mutualisé d'équipements informatiques et de technologies de l'information et de la communication.

Pour le GIP e-santé, il s'agit tout simplement de pouvoir participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé. Le deuxième, le GCS AMEITIC, est une centrale d'achat qui est chargée de la fourniture et de la plate-forme régionale Prédice.

Nous ne pouvions pas y adhérer jusqu'à présent, bien que je vous en ai parlé lors de la délibération du 14 décembre 2020, parce que, jusqu'à présent, les collectivités territoriales ne pouvaient pas être intégrées, le statut de ces groupements le leur interdisant.

Ce sera très important pour le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) puisque les deux sont concernés, d'une part pour le développement numérique dans les établissements médicosociaux et sociaux, mais aussi pour les professionnels de santé, les évaluateurs de l'APA et les évaluateurs de la PCH qui sont tous les deux concernés par le recueil des éléments nécessaires à l'accompagnement des personnes et la restitution de leur propre production. Cela permettra d'avoir un travail beaucoup plus efficace.

L'adhésion du Département à ces deux groupements nous coûte d'un côté 100 € et, de l'autre côté, 500 €, soit 600 € pour 700 professionnels de santé évaluateurs qui seront concernés.

**M. le Président.-** Y a-t-il des observations, mes chers collègues ?

Michel LEFEBVRE.

**M. LEFEBVRE.-** Monsieur le Président, nous sommes pour cette délibération qui favorise le développement numérique en santé, mais elle ne constitue qu'un volet qui ne règle pas tout.

Un autre de ces volets qui revêt une importance essentielle à nos yeux est celui de la désertification médicale qui va en s'amplifiant. Je crois que celui-ci doit être une priorité. Nous attendons toujours du gouvernement, parce que c'est de sa responsabilité, les mesures prévoyant le nombre de médecins dans notre pays dont la société a besoin, l'octroi aux facultés des moyens de formation nécessaires en même temps qu'on les oblige à ouvrir leur porte.

Je crois que c'est une urgence vitale pour les Nordistes afin de ne pas encore aggraver l'accès aux soins qui est particulièrement en souffrance dans notre région.

Pour les infirmiers et les autres paramédicaux, les problèmes sont du même ordre. Les pouvoirs publics ont fermé de nombreuses écoles, les conditions de travail poussent les infirmières à partir de l'hôpital public et à changer de métier. Tout ceci doit conduire les pouvoirs publics à rouvrir des négociations sociales sérieuses et à traiter les problèmes démographiques de carrière, de conditions de travail et de logement.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Michel LEFEBVRE.

Je crois que c'est frappé au coin du bon sens.

J'ai vu des protestations, que je comprends, d'étudiants en première année de médecine qui avaient continué à faire l'objet de coupes claires dans leurs rangs en dépit de la volonté affirmée d'ouverture des possibilités pour des étudiants de suivre ces études et de s'éloigner de ce que l'on appelle le numerus clausus.

Bernard BAUDOUX.

**M. BAUDOUX.-** Merci, Président.

J'avais demandé la parole sur le précédent dossier que nous votons. Je ne sais pas si la main est apparue.

J'ai participé avec Annick DEZITTER au groupe de travail qui a réfléchi sur ces problèmes de convention et d'un partenariat pour l'amélioration des problématiques de santé. Nous étions une trentaine autour de la table, avec vraiment tout ce qui existe comme services qui comptent sur ces questions. Je pense que, malgré les efforts de la Vice-présidente, nous arrivons sur quelque chose qui n'est absolument pas satisfaisant. Il fallait le faire, c'est nécessaire, c'est pourquoi nous le votons, mais nous savons que nous n'allons pas régler les problèmes de cette manière. Comme le disait Michel LEFEBVRE il y a quelques instants, si la télémédecine peut être un plus, elle ne peut en rien régler les problèmes que rencontrent énormément de patients.

Je rappelle que, dans le territoire de l'Avesnois, mais ce n'est pas le seul, aujourd'hui, il faut par exemple un an pour avoir un rendez-vous pour se faire soigner les yeux. Concernant les pédopsychiatres, il reste un seul pédopsychiatre qui a sa plaque en ville, que l'on peut consulter ; il a plus de 70 ans, il veut partir en retraite, mais il n'ose pas pour ne pas laisser tous ces enfants dans la nature, des enfants qui n'auront plus l'occasion de se soigner, sauf à aller sur la métropole mais vous connaissez les problèmes de mobilité.

Je le dis, ce n'est pas de la faute du Département, mais je pense que nous pouvons peut-être contribuer à faire bouger les lignes, parce que je pense que des gens vont mourir faute de soins.

La mortalité est déjà beaucoup plus forte dans les territoires en difficulté que dans le reste de la France, ce ne sont pas mes chiffres, ce sont des chiffres que tout le monde peut obtenir facilement auprès de la Sécurité sociale ou l'ARS, et je pense que cela va s'amplifier. On s'en va vers des drames.

Dans l'Avesnois – je ne peux pas parler des autres territoires parce que je ne connais pas les chiffres ailleurs –, quand je regarde le nombre de départs en retraite prévus dans l'Avesnois dans les trois à quatre années qui viennent, c'est une véritable catastrophe.

On a réalisé dans l'Avesnois un certain nombre de maisons de santé, pas mal de collègues s'y sont attelés, il y en a une dans ma commune qui peut accueillir sept médecins. Il y en avait cinq. Il y a aussi une quinzaine de professions paramédicales dans cette maison de santé, mais, aujourd'hui, aucun médecin ne souhaite s'installer parce qu'il n'y a pas assez de médecins qui ont



été formés et, deuxièmement, beaucoup de médecins préfèrent s'installer dans les territoires où ils ne risquent pas d'être complètement absorbés par le travail, où ils pourront avoir droit à une vie comme tout le monde parce que, dans les endroits où il n'y a pas assez de médecins, ils se rendent compte que, dès le départ, cela va être difficile d'avoir droit à une vie comme les autres. Du coup, ils vont s'installer dans des endroits plus sympathiques et il y a des territoires qui ont trois fois plus de médecins ramenés à l'habitant que chez nous.

C'est une situation qui devient absolument ingérable. On vient de dire le nombre de jeunes qui voulaient se former et on en a encore refusé dans les facultés de médecine. Cela va donc s'aggraver.

Le Département de la Saône-et-Loire a changé de stratégie et a pris des médecins salariés. Aujourd'hui, c'est une demande des nouvelles générations d'être salariés, de faire – ce n'est pas péjoratif – 35 ou 40 heures, en tout cas un certain nombre d'heures par semaine permettant d'avoir une vie normale. Il n'y a déjà pas beaucoup de médecins dans l'Avesnois, mais certains médecins de l'Avesnois reçoivent régulièrement des propositions d'autres Départements – récemment, c'était la Bretagne – disant « venez chez nous, il y a du feu, on va vous proposer un poste salarié ».

Si on n'arrive pas à unir nos efforts les uns et les autres, je crois que, pour notre population, cela va être très très difficile. Je pense qu'on s'en va vers des catastrophes annoncées.

Je trouve que l'intervention de l'ARS dans ce domaine est insuffisante et je pense que l'État a une lourde responsabilité sur cette question, puisque c'est en effet une compétence de l'État.

Soit on a le courage de faire un numerus clausus... Le numerus clausus existe pour les pharmaciens. Dans ma commune par exemple, on a droit à quatre pharmaciens et pas plus. Je pense qu'il serait bien d'arriver à des choses non pas totalement similaires, mais qui s'en approchent.

À cette commission, Annick peut en témoigner avec moi, la représentante de l'ordre des médecins a dit qu'ils étaient complètement opposés au numerus clausus et que chacun devait pouvoir s'installer là où il avait envie.

On a vraiment un problème de fond. J'ai d'ailleurs appelé à une manifestation ce samedi. Je vais essayer de fédérer l'ensemble des territoires de France qui sont sans médecin car je crois que la question ne se pose pas seulement dans notre territoire. Je crois qu'il y a eu une imprévision totale des services de l'État dans ce domaine puisqu'on a voulu réduire le nombre de médecins. Je me souviens d'un médecin à Ferrière-la-Grande à qui on a proposé une préretraite parce qu'on voulait diminuer la consommation médicale. En travaillant de cette manière, on est arrivé à la catastrophe dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Je souhaite, Monsieur le Président, que l'on puisse continuer à travailler. Ce sera évidemment pour le prochain mandat. Malheureusement, vous ne serez plus avec nous, vous savez l'estime que je vous porte. En tous les cas, je pense que le Département comme la Région ne peuvent pas être absents et que, à un moment ou à un autre, une fois de plus nous allons devoir compenser des insuffisances nationales pour arriver à ce que les gens puissent être soignés.

Merci de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, Bernard.

Je partage très largement l'avis qui a été exprimé par Bernard BAUDOUX.

On a parfois des surprises agréables. Je visitais il y a peu de temps le lieu de la future installation de la maison de santé pluridisciplinaire universitaire de Gouzeaucourt, où il se passe des choses intéressantes, comme il s'est passé des choses intéressantes il n'y a pas si longtemps que cela du côté d'Anor, Fourmies et Trélon.

Effectivement, aujourd'hui, il y a des choses qu'on ne comprend pas. Cela amène même à des situations qui sont assez choquantes. Le médecin spécialiste étant devenu un phénomène totalement rarissime dans certains territoires, on a parfois des chantages à l'importance du salaire. J'ai en tête un exemple bien précis avec un médecin qui gagne 19 000 € par mois, je trouve que c'est quand même un peu curieux. On ne comprend pas l'attitude qui consiste à ce malthusianisme au niveau de l'ouverture de la profession médicale que l'on déclare ouverte alors qu'elle est encore très largement fermée. C'est en tout cas un des problèmes des années à venir.

Marie-Annick.

**Mme DEZITTER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais préciser à Michel que les deux délibérations sont totalement différentes. L'outil Prédice est un outil que l'on utilisera uniquement dans nos services, dans les relais autonomie, dans les Maisons d'Enfants à caractère Sociale (MECS), dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Ce n'est pas un outil qui sera à la disposition des professionnels libéraux.

Par contre, et pour aller un peu dans le sens de Bernard, nous sommes sur le même territoire dans le même groupe de travail avec le cabinet Kaissa, c'est vrai que l'on se sent un peu démunis. La délibération précédente a justement pour objet d'installer

des partenariats avec un certain nombre de partenaires qui s'engagent à nos côtés. Comme je le disais, ces accords partenariaux permettent de les mobiliser. Ce sont des partenaires qui seront très utiles pour mettre en place le plan d'actions innovantes.

Nous travaillons encore. Je vais rencontrer le président de l'ordre des médecins le 1<sup>er</sup> juin. C'est beaucoup plus compliqué de travailler avec l'ordre des médecins ou avec la faculté de médecine ; ils sont prêts à travailler avec nous mais, forcément, c'est plus compliqué.

Bernard, je peux te dire que le Département est là, il ne faut pas croire que le Département se désengage, bien au contraire, puisque nous avons enclenché un certain nombre d'actions. Par contre, effectivement, il y a des compétences que nous n'avons pas au niveau santé, nous n'avons pas le pouvoir de demander à un médecin d'aller à tel ou tel endroit, ce n'est pas possible, l'ordre des médecins est très clair là-dessus.

D'autre part, tu as évoqué aussi lors de la rencontre territoriale le salariat des médecins. Un médecin, c'est 100 000 € par an. D'une part, à la hauteur du Département du Nord, cela fait une enveloppe très conséquente. D'autre part, et c'est un retour du cabinet Kaissa qui a étudié les déserts médicaux un peu partout en France, le salariat des médecins n'est pas forcément probant. Effectivement, aujourd'hui, il faut faire avec les nouveaux médecins ; comme tu le disais tout à l'heure, Bernard, ce sont des personnes qui ne veulent plus faire 70 heures, mais 35 heures par semaine, avoir une qualité de vie, etc. Je pense qu'il faut travailler avec cette nouvelle conception du métier de médecin. Pour cela, l'ordre des médecins a des idées d'assistantat. Il faut que je développe cela avec eux.

Je pense que, sans résoudre le problème de la sortie des médecins de la faculté de médecine, on peut quand même essayer de trouver des solutions qui soient bénéfiques. Notre gros problème est qu'il faut attirer ; là aussi, on peut parler de l'Avesnois, mais je peux parler des cinq territoires qui ont été recensés comme prioritaires. L'attractivité du territoire est à la base de l'attraction des médecins sur une commune ou une communauté de communes. C'est un gros travail de partenariat avec les différents acteurs locaux.

**M. le Président.-** Merci pour ce riche débat.

Sur la délibération, y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? (*Aucun*).

Les propositions du rapport n° 2.3 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous sommes bien conscients que la question n'est pas réglée pour autant, loin s'en faut.

Nous poursuivons. Yves DUSART prend le relais.

▪ **Rapport 2-4 – Engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Avenants financiers pour l'année 2021**

**M. DUSART.-** Le rapport fait état de l'avenant financier à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. C'est une question qui revient régulièrement tous les ans.

Il nous faut également adopter cet avenant financier à la convention pour l'expérimentation du Service public de l'insertion et de l'emploi, autrement dit le SPIE. Vous vous souvenez que nous avons voté cette stratégie en 2018 et, chaque année, il nous est imposé de revoir par avenant les financements accordés pour les projets.

Pour les deux conventions, le montant global pour 2021 est de 27 166 393 €, c'est-à-dire 5,39 M€ de plus qu'en 2020. Ces plus de 27 M€ sont répartis de la façon suivante :

- Pour l'avenant départemental, 25 M€ au total, dont 17,4 M€ pour cinq actions du socle – vous vous souvenez que nous avons des actions incitées par l'État qui constituaient un socle pour 17,4 M€ – et un peu moins de 9 M€ seront tracés pour neuf actions à l'initiative du Département du Nord.
- Pour l'avenant au bassin minier, six actions sont fléchées pour 1,7 M€.

À noter le soutien complémentaire de l'État à hauteur de 250 000 € pour l'avenant SPIE que j'évoquais en introduction : 200 000 € pour le soutien au déploiement du dossier unique d'insertion et 50 000 € pour le développement d'outils informatiques.

**M. le Président.-** Merci.

Doriane, pour des précisions à apporter peut-être ?

**Mme BÉCUE.-** Je peux compléter sur la partie insertion.

Il y a deux avenants.

- 2,4 M€ sur le bassin minier et, sur le volet insertion, nous continuons bien évidemment notre ambition : accueillir et orienter les allocataires du RSA sous 15 jours, renforcer le dispositif de coach emploi et d'accompagnement global, dynamiser l'insertion par l'activité économique, travailler sur une troisième semaine « réussir sans attendre » et mobiliser les clauses d'insertion.
- 250 000 € supplémentaires pour le dossier unique d'insertion dans le cadre du SPIE.

**M. le Président.-** Y a-t-il des questions, mes chers collègues ?

Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.-** Concernant la délibération 2-4, nous nous abstenons puisque, dès le départ, la clé de répartition des engagements financiers ne nous convenait pas. Nous souhaitons un autre fléchage des crédits. Par conséquent, cela reste valable aujourd'hui. Nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. le Président.-** C'est noté.

**M. MANIER.-** Le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstient également sur cette délibération.

**Mme MASQUELIER.-** Je vote pour.

**M. le Président.-** Merci, chers collègues.

Les propositions du rapport n° 2.4 amendé sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres des Groupes Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Communiste, Républicain Citoyen et Apparentés s'abstiennent).

Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante avec Doriane BÉCUE.

- **Rapport 2-5 – Attribution de participations financières à l'association « Tous tes possibles » pour la mise en œuvre de son action « Aller vers les plus fragiles » et au MEDEF Lille métropole pour son action « club des entreprises inclusives »**

**Mme BÉCUE.-** Pour l'association « Tous tes possibles », la subvention serait de 176 000 € et, pour le soutien au MEDEF, le montant serait de 70 000 € au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

**M. le Président.-** J'ai comme inscrit Roger VICOT.

**M. VICOT.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Il n'y a pas de problème sur « Tous tes possibles ».

En revanche, sur la subvention de 70 000 € au MEDEF, non pas que le mot MEDEF nous fasse grimper au rideau de manière pavlovienne, bien entendu, je vous rappelle d'ailleurs que, au précédent mandat, nous avons déjà commencé à travailler avec le MEDEF, mais, sur cette délibération, ce sont 70 000 € au MEDEF pour des objectifs qui nous apparaissent quand même extrêmement flous.

Si on regarde la convention qui est jointe au rapport, aucune action décrite ne semble s'adresser directement aux allocataires du RSA, tout ceci reste extrêmement flou. Sur les objectifs généraux, le club permettra de « réunir des entreprises et des acteurs de terrain de l'inclusion en fonction des besoins des entreprises » et les aidera « à enrichir et à diversifier le recrutement ». Reconnaissons que tout ceci est quand même extrêmement flou.

Par conséquent, nous nous abstenons. Comme vous le savez, Monsieur le Président, quand c'est flou, on s'abstient.

**M. le Président.-** Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, le groupe communiste votera contre cette délibération. D'une part, nous ne comprenons pas bien qu'il faille subventionner une association à hauteur de 176 200 € pour financer la création d'une ligne téléphonique qui, en fait, va faire le travail des agents départementaux. J'avoue ne pas très bien comprendre. On imaginait que la définition qui est donnée dans la délibération appartenait au champ de compétences des agents départementaux.

En ce qui concerne la subvention au MEDEF, je rejoins ce que disait notre collègue Roger VICOT. On ne va pas faire une fixation contre le MEDEF, mais le groupe communiste se souvient que, il y a quelques années, il y a d'ailleurs très peu de temps, le MEDEF promettait de créer un million d'emplois dans le pays. Or, résultat, le solde a été négatif. Nous sommes donc très prudents lorsque le MEDEF s'engage et, en général, en matière d'emploi, il déçoit plus qu'il ne donne satisfaction.

Ce sont les raisons qui nous amènent à voter contre et à demander des explications sur cette ligne téléphonique que nous ne comprenons pas.

**M. le Président.-** On voit que le temps a passé. Dans mes premières années de conseiller général, lorsqu'il y avait ce type de discussion, la réponse était : « on sait qu'il n'y a qu'en l'Union soviétique qu'il y a le plein emploi ». C'est fini, on n'en est plus là.

Je peux répondre sur « Tous tes possibles ». C'est une association bien connue qui est spécialisée sur le contact avec les allocataires du RSA, qui a travaillé dans des départements de droite, de gauche, du centre et d'ailleurs et qui, à chaque fois, a eu des succès importants sur le retour à l'emploi. Elle parvient à cibler, avec l'aide des services des Départements, les personnes sur telle et telle catégorie d'emplois. Ils s'étaient engagés à trouver des solutions pour un centième de nos allocataires, ce qui fait encore 1 000. Cela me paraissait effectivement intéressant.

Je laisse la parole à Doriane si elle veut compléter.

**M. BEAUCHAMP.-** Si seulement on avait un retour de tout cela, mais nous n'avons pas de retour affiché.

**Mme BÉCUE.-** J'avoue que j'ai du mal à comprendre l'inquiétude par rapport à l'association « Tous tes possibles », surtout que nous devrions nous réjouir d'avoir des moyens supplémentaires pour les personnes les plus éloignées.

Vous savez que, dans notre politique d'insertion, nous agissons sur les entrants. Nous avons aussi agi sur les personnes allocataires du RSA depuis très longtemps et c'est notamment le cas avec notre appel à projets et les coachs emploi Pôle Emploi qui sont financés par le Département. Nous accompagnons des allocataires qui sont malheureusement au RSA depuis plus de 24 mois. Là, il s'agit d'aller encore une fois vers le public le plus fragile et vers les plus éloignés. Je pense que, dès que nous pouvons avoir des moyens supplémentaires pour aider les plus fragiles et les plus éloignés, nous devons nous en saisir.

Sur le soutien financier au MEDEF, je pense qu'il ne faut pas écarter cette collaboration qui peut être renforcée avec le MEDEF pour avoir des opportunités de recrutements. Les 70 000 € sont justifiés, c'est pour un poste qui sera vraiment dédié pour accompagner des allocataires du RSA mais également pour mettre en œuvre des actions très concrètes de recrutement.

**M. le Président.-** En plus, lorsque la personne fait l'affaire, le recrutement est très largement facilité.

Pour mon collègue MANIER, plus que pour mon collègue BEAUCHAMP, je signale que, parmi les grands laudateurs de « Tous tes possibles », il y a Mathieu KLEIN et le Département de la Meurthe-et-Moselle dont il n'est plus président aujourd'hui.

**M. VICOT.-** Et sur le MEDEF, Président ?

**M. le Président.-** Comme le disait Doriane, sur le MEDEF, il y a une création de poste, il y a la volonté de mettre en harmonie et en continuité les propositions avec l'offre d'emploi. En quelque sorte, le service après-vente est assuré.

Ceci dit, je comprends très bien que l'idée de subventionner le MEDEF puisse parfois apparaître à certains d'entre nous comme étant à rejeter.

**M. VICOT.-** Non, pas du tout.

Si je peux me permettre de répondre, Président... Nous avons nous-mêmes commencé à travailler avec le MEDEF sur un club d'entreprises au précédent mandat. Là, c'est le principe de subventionner un poste sur des objectifs qui, dans la délibération et dans la convention qui est jointe, restent extrêmement flous.

**Mme BÉCUE.-** Quand on finance des postes pour les centres sociaux, par exemple des référents jeunesse, cela ne pose aucune difficulté. Je ne vois pas pourquoi financer un poste pour accompagner des allocataires du RSA poserait problème.

**M. VICOT.-** Parce que la convention est floue, chère Doriane.

**Mme BÉCUE.-** Nous n'avons pas plus de détails pour le projet jeunesse des centres sociaux.

**M. le Président.-** Je propose que nous soyons vigilants sur l'évaluation qui sera faite de ce dispositif. On leur donne un an de fonctionnement et vous serez amenés à juger ensuite au vu des résultats.

**Mme BÉCUE.-** Je peux rassurer tout le monde. Comme c'est financé à 50 % par l'État via la stratégie de lutte contre la pauvreté, vous vous doutez bien que nous sommes obligés de rendre des comptes au niveau de l'État. Il y aura donc une évaluation du dispositif et, bien évidemment, nous communiquerons les résultats de cette action.

**M. le Président.-** Si j'ai bien compris, il y a vote séparé pour le groupe socialiste entre « tous tes possibles » où il ne voit pas d'inconvénient et le MEDEF où il s'abstient ; et un vote globalement contre de la part du groupe communiste.

C'est un vote favorable de la majorité.

Les propositions du rapport n° 2.5, relatives à l'attribution de participations financières à l'association « Tous Tes Possibles pour la mise en œuvre de son action « Aller vers les plus fragiles », sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Socialiste, Radical et Citoyen, et Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votent contre).

Les propositions du rapport n° 2.5, relatives à l'attribution de participations financières au MEDEF Lille Métropole pour son action « club des entreprises inclusives », sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votent contre. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, s'abstiennent).

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec une délibération présentée par Yves DUSART.

▪ **Rapport 2-6 – Engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance – Bilan d'exécution pour l'année 2020 et avenant financier pour l'année 2021**

**M. DUSART.-** En novembre dernier, le Département s'est engagé dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour une durée de trois ans sur la période 2020 à 2022. Pour mettre en place le plan d'actions prévu et obtenir les financements pour 2021, le Département doit produire un rapport d'exécution des actions engagées et financées sur l'année 2020, mais aussi un avenant financier 2021 et l'actualisation des fiches d'action des projets prévus en 2021. C'est tout l'objet de cette délibération.

En 2021, le contrat a été voté en toute fin d'année et les actions les plus urgentes ont été mises en œuvre, des actions à hauteur de 2 437 707 € financées par le Département, qui ont concerné :

- le rééquilibrage de la Cellule Départementale de Recueil de Traitement et d'Evaluation (la CRIP),
- l'hébergement d'urgence pour femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans,
- le plan de contrôle des établissements,
- les places d'accueil immédiat, les nouvelles mesures d'intervention renforcées à domicile.

Pour cela, plusieurs postes ont été financés dans le cadre de ce contrat, des postes ont été publiés dès la fin de l'année 2020 pour contribuer à cette mise en œuvre, ce qui a permis de publier des postes de sages-femmes, de psychologues ou de conseillères conjugales.

Les deuxièmes crédits concernent les crédits ONDAM, à hauteur de 2 430 000 €. Deux projets ont été financés en 2020 :

- Un projet de service de répit pour les enfants de l'ASE qui avait été pris en compte par l'association APEI de Lille à hauteur de 440 000 €.
- Une enveloppe de crédit de 1 990 000 € pour financer l'adaptation des prises en charge des jeunes relevant de l'ASE et de l'ARS puisque ce sont des jeunes qui ont des problématiques très complexes.

Voilà concernant ce qui a été mis en place sur l'année 2020.

Les crédits qui n'ont pas été consommés sur l'année 2020 sont évidemment reconduits sur l'année 2021, ce qui porte le montant financé par l'État dans le cadre de cette stratégie à 8 055 016 € pour l'année 2021, par la mobilisation de trois fonds bien spécifiques :

- 4 810 000 € au titre de la loi de finances,
- 1 250 000 € au titre du Fonds d'Insertion Régional (FIR),
- 1 995 000 € au titre de l'ONDAM.

De son côté, le Département mobilisera 2 500 000 € pour l'ensemble des actions de l'année 2021.

Vous avez dans le rapport l'ensemble des fiches inhérentes à ce plan, réactualisées pour l'année 2021.

**M. le Président.-** Merci, Yves.

La parole est à Virginie VARLET.

**Mme VARLET.-** Merci, Monsieur le Président.

Une intervention très rapide pour préciser que, le 16 novembre 2020, le Département s'est engagé dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Il s'agit dans cette délibération de valider l'avenant de financement pour financer le plan d'actions. En cohérence avec notre positionnement du 16 novembre dernier, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci.

Le groupe communiste ?

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, les actions n'ont été réalisées que très partiellement en 2020. Une part de crédits n'a d'ailleurs pas été consommée, ce qui est logique. Par conséquent, nous aussi nous maintiendrons notre abstention sur cette délibération.

**M. le Président.-** Merci.

Le groupe majoritaire est favorable. Cette délibération est adoptée.

La proposition du rapport n° 2.6 est adoptée à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, et Madame MASQUELIER, non inscrite, s'abstiennent).

Je vous en remercie.

Joëlle COTTENYE prend le relais avec deux délibérations assez classiques, si je puis m'exprimer ainsi.

### **DOSSIERS RELEVANT DE LA 3<sup>e</sup> COMMISSION**

#### **▪ Rapport 3-1 – Évolution des tarifs 2022 de la demi-pension des collèges publics**

**Mme COTTENYE.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Ce sont effectivement deux délibérations assez classiques.

Cette première concerne l'évolution des tarifs de 2022 sur la demi-pension des collèges publics. En effet, comme les années précédentes, le Département prend toujours en compte la hausse des prix à la consommation pour fixer les orientations d'évolution des tarifs. Il est donc proposé pour l'année civile 2022 de permettre aux établissements dont le tarif actuel est inférieur à 2,87 € d'augmenter les tarifs à hauteur de 0,8 % maximum qui est une prévision moyenne de l'inflation. Le plafond est fixé à 2,87 € qui est le tarif moyen départemental et à 2,97 € pour les collèges engagés dans la démarche d'approvisionnement local, sachant que les établissements qui s'engagent dans cette démarche doivent effectuer 25 % d'achat en approvisionnement local pour pouvoir en bénéficier.

S'agissant en parallèle des cotisations perçues par le Département au titre du Reversement de la Contribution des Familles aux Dépenses d'Hébergement que l'on appelle le RCFDH, ainsi que du Fonds Commun des Services d'Hébergement que l'on appelle le FCSH, il est proposé de reconduire les taux.

Par ailleurs, dans le cadre de cette délibération, il est également proposé de fixer pour l'année 2021 le tarif des repas des collégiens proposés par le conseil d'administration du collège Albert Debeyre à Marquette-lez-Lille à 2,85 €.

**M. le Président.-** Merci.

Je ne pense pas que ce rapport suscite de questionnements.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération 3-2.

#### **▪ Rapport 3-2 – Logements de fonction : Actualisation de la répartition des logements de fonction par emploi – Simplification des arrêtés de concession et conventions d'occupation**

**Mme COTTENYE.-** Concernant les logements de fonction, le premier point concerne l'actualisation de la répartition des logements de fonction par emploi. En effet, les conseils d'administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, qu'on appelle les EPLE, disposant de logements de fonction ont proposé la liste des emplois pouvant bénéficier de logements pour Nécessité absolue de service, que l'on appelle communément la NAS. Cette liste a fait l'objet d'une validation par le Conseil départemental et certains établissements souhaitent apporter quelques modifications.

La première est de proposer une nouvelle rédaction du cadre des concessions et des conventions d'occupation, concernant notamment la composition familiale qui est simplifiée. L'autre serait de revoir un peu la notion d'état des lieux qui serait plus ou moins prévu.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il des demandes d'explication, des explications de voter ?

Jean-Claude DULIEU.

**M. DULIEU.-** Monsieur le Président, nous allons voter cette délibération, tout en regrettant qu'un nombre certain de logements de fonction soient actuellement inoccupés du fait de leur état vétuste. Je suis déjà intervenu sur ce sujet. De ce fait, nous perdons des ressources, ressources tant nécessaires pour nos politiques départementales.

Je réitère ici la demande au nom de notre groupe d'engager un plan global d'investissement sur ces logements, en profitant peut-être du plan de relance collèges dont nous avons parlé ce matin. Cela donnerait également du travail aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) et aux artisans du bâtiment.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci, Jean-Claude.

C'est un problème complexe. Vous savez que j'avais l'intention de vendre les logements de fonction à un bailleur social. Cela ne s'est pas avéré possible en ce qui concerne Partenord, cela ne s'est pas avéré intéressant financièrement en ce qui concerne d'autres bailleurs sociaux.

Je persiste à penser que nos logements de fonction devraient être gérés, non pas achetés – puisqu'on s'est rendu compte que ce n'était pas possible – par un bailleur social. Or, les principaux ne sont pas du tout enthousiastes, car qui dit bailleur social, dit état des lieux à l'arrivée et au départ, dit une certaine surveillance sur l'occupation des logements et l'occupation par les personnes destinées à les occuper et tout cela ne plaît pas nécessairement aux uns et aux autres. Je ne vais pas entrer dans le détail mais il y a quand même quelques logements qui servent plus à des étudiants qu'à des principaux de collège.

C'est donc un problème qui reste à gérer. Je pense qu'il ne serait pas totalement stupide d'avoir rapidement une étude sur la gestion des logements de fonction par un bailleur social.

Il faut savoir que ce n'est pas toujours très facile de louer des logements de fonction de collège lorsqu'il n'y a pas une demande suffisante au niveau des personnes de l'Éducation nationale. Certains logements de fonction sont à l'intérieur même du collège et on ne tient pas à faire entrer des personnes étrangères au sein des collèges. En revanche, on a de plus en plus de logements qui sont parfois situés totalement en dehors du collège, comme ce sera d'ailleurs le cas pour le collège Chasse Royale de Valenciennes puisque je présume que les cinq logements seront dans une résidence privée à proximité et pour un coût de 300 000 € par logement, si mes souvenirs sont bons. Vous avez également bien des collèges où l'accès peut être indépendant du collège. Pour ceux-là, il y a vraiment une réflexion à avoir car je crois également que c'est une gabegie d'argent public que d'avoir parfois des appartements qui ne sont plus en état d'être occupés et qui ne servent à personne. Cela ne sert même pas aux collèges à se faire quelques revenus supplémentaires grâce aux logements vacants.

Je laisserai donc cette suggestion à mon successeur.

**M. DULIEU.-** J'essaierai de relayer cette suggestion.

**M. le Président.-** Très bien. Vous savez quelle est mon opinion en ce qui me concerne, mon cher collègue.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3.2 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

J'en profite pour vous donner une information qui n'est pas inintéressante et que l'on vient de me donner, c'est la mise en place de sondes de CO2 dans les collèges du Nord.

*« Afin de lutter contre la Covid-19, le ministère de l'Éducation nationale préconise que l'aération des locaux soit la plus fréquente possible. Ainsi, les salles de classe et tous les autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés pendant les intercours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Ces dispositions sont d'ores et déjà appliquées dans les collèges du Nord.*



*Il est prouvé qu'il existe un rapport entre le taux de CO2 ambiant et le besoin de renouvellement d'air. De ce fait, il peut être recommandé de quantifier le besoin en renouvellement d'air. Les appareils de mesure alertent dès que le taux de CO2 est trop élevé. Il est alors possible d'ouvrir les fenêtres afin de ventiler naturellement.*

*Pour l'instant, trois collèges récents sont équipés en sondes indicateurs de CO2 : le collège Aubrac à Tourcoing, Rosa Parks à Roubaix et Lili Keller Rosenberg à Halluin.*

*Equipés d'avertisseurs lumineux, ils permettent aux professeurs d'ouvrir les fenêtres pour ventiler naturellement en plus de la VMC lorsque le taux de CO2 devient trop important.*

*En fonction de ces préconisations du ministère, nous allons équiper tous les collèges qui ne le sont pas aujourd'hui d'appareils portatifs pouvant rester à demeure dans une salle ou être déplacés selon les besoins. Sur la base d'un coût unitaire moyen de 400 €, chaque établissement sera équipé de deux appareils. »*

C'est une dépense supplémentaire, mais qui paraît effectivement utile du fait de cette situation de Covid, que j'apprends en même temps que vous.

Nous poursuivons avec Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER sur les opérations de désherbage.

▪ **Rapport 3-3 – Valorisation des documents issus du désherbage des collections de la médiathèque départementale du Nord**

**Mme DESCAMPS-PLOUVIER.-** Le désherbage consiste à retirer des fonds d'une bibliothèque ou d'une médiathèque les documents endommagés ou qui ne sortent jamais, qui sont en fait inutiles et encomrent les étagères des médiathèques.

En fonction de leur état, il est proposé de valoriser les documents issus du désherbage des collections de la médiathèque départementale de différentes façons : soit une cession permanente à titre gracieux aux partenaires de la médiathèque, soit une mise en place de foire aux dons, soit une contractualisation avec un organisme ou une association caritative chargé de la valorisation des documents dans un souci de développement durable, de réinsertion professionnelle ou d'économie solidaire, soit la destruction des documents pour lesquels toutes les options de valorisation auraient été épuisées en privilégiant le recyclage du papier.

Un bilan annuel de ces opérations fera l'objet d'une présentation en commission permanente.

Le but de ce rapport est simplement d'autoriser la mise en vente de certains produits issus du désherbage et d'adopter le règlement de vente de ces produits.

**M. le Président.-** Merci, Béatrice.

Pas de questions, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3.3 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante avec Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE.

▪ **Rapport 3-4 – Autorisation de signature du contrat de rayonnement touristique de l'Avesnois et de la Thiérache**

**Mme ASTRUC-DAUBRESSE.-** Monsieur le Président, il s'agit d'une autorisation de signature du contrat de rayonnement touristique de l'Avesnois et de la Thiérache.

En fait, c'est un projet qui est porté par la Région des Hauts-de-France, qui a été lancé en 2019 dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, l'idée étant de créer des espaces de rayonnement touristique, tout cela pour créer une attractivité régionale.

Au départ, il y avait plusieurs contrats. Nous en sommes arrivés à un seul contrat de rayonnement pour simplifier la démarche, à la fois avec le Parc naturel régional de l'Avesnois et le Pôle équilibre territorial et rural.

Ce projet, qui est approuvé par huit intercommunalités ainsi que le Département de l'Aisne et la Région des Hauts-de-France, nous propose de valoriser et de mettre en tourisme les ressources naturelles et patrimoniales de notre département, l'objectif étant de favoriser la découverte des patrimoines historiques, culturels, gastronomiques par l'itinérance douce.

Cela a son importance pour nous parce que nous avons deux structures majeures de notre territoire dans l'Avesnois, le MusVerre à Sars-Poteries et le Forum antique de Bavay, qui sont impliquées dans cette démarche, ainsi que le Familistère de Guise.

Le but est d'étudier une route thématique autour du Maroilles et du cidre, pour valoriser l'alimentaire, et la mise en tourisme de la rivière Sambre à la mode Stevenson ou Saint Jacques de Compostelle.

Il s'agit aussi de permettre de s'équiper d'une flotte de vélos électriques par le biais d'une filière de location, ce qui est bien à la mode en ce moment puisqu'on sait qu'avec le Covid et le confinement, le retour au vélo et à la marche est très salubre. Il s'agit donc d'élaborer un schéma d'accueil vélo.

Cela ne nous engage pas financièrement, cela nous engage dans une démarche collective avec de nombreuses intercommunalités dans le cadre de la région des Hauts-de-France.

**M. le Président.**- Merci beaucoup.

J'ajoute d'ailleurs – quand on préside sa dernière séance plénière, on peut se permettre quelque digression – qu'il manque à mon avis une petite chose dans ce contrat de rayonnement touristique. À côté du Maroilles, il manque la place pour le pavé bleu. Le pavé bleu est un fromage exceptionnel qui est réalisé avec les vaches de race bleue, qui sont aussi bien élevées dans l'Avesnois que dans l'Aisne ou qu'en Belgique. C'est un fromage que l'on a un mal fou à trouver puisque, en France, il n'est quasiment vendu qu'au Quesnoy, alors que ce fromage serait appelé à un succès aussi fabuleux que celui du Maroilles.

J'ai toujours ce regret, parce que nous avons quasiment obtenu un accord avec la Wallonie pour en faire une appellation contrôlée internationale franco-belge. Puis, il y a eu des élections, notre correspondant a perdu son poste de ministre et ses successeurs n'ont pas donné suite.

**Mme ASTRUC-DAUBRESSE.**- Monsieur le Président, je ne manquerai pas de remonter l'information. Je vous inviterai chez moi parce que je fais très bien la quiche au pavé bleu.

*(Rires)*

**M. le Président.**- J'en prends acte.

En tout cas, tout ce qui va dans le sens d'une coopération Département du Nord et Département de l'Aisne est bon à prendre.

Y a-t-il des questions, mes chers collègues ? *(Aucune)*.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3.4 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec Martine ARLABOSSE.

- **Rapport 3-5 – Renonciation à la récupération des quotes-parts des surcompensations relatives aux obligations de service public versées par le Département à la SPL de gestion du Vélodrome couvert régional à Roubaix sur la durée du premier contrat d'exploitation 2012-2017 et au titre de l'année 2020**

**Mme ARLABOSSE.**- Merci, Monsieur le Président.

Pour rappel, le Département du Nord est actionnaire, tout comme la Région Hauts-de-France et la Ville de Roubaix, de la SPL gestionnaire du Vélodrome à Roubaix. Le premier contrat a été engagé sur la période de 2012 à 2017.

Le 25 mars 2021, la SPL a sollicité ses actionnaires afin de consentir à l'abandon d'une part de la surcompensation relative aux obligations de service public versée sur la durée globale du premier contrat d'exploitation 2012-2017 et, d'autre part, de celle versée au titre de l'année 2020.

Ces surcompensations versées par le Département s'élèvent pour le premier contrat à 71 161 €, soit 25 %, et, pour l'année 2020, à 61 247,50, soit 25 % €.

Ce montant résulte du contexte qui a contraint le STAB à cesser ses activités depuis le début de la crise sanitaire avec des conséquences économiques très lourdes.

L'effacement de ces créances publiques permettra d'envisager un retour à l'équilibre des comptes de la structure comme l'a exigé le commissaire aux comptes lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2019.

Je vous propose donc de renoncer à la récupération des quotes-parts, pour un montant total évalué à 132 408,50 €, versées par le Département à la SPL du Vélodrome sur la durée du premier contrat d'exploitation et au titre de l'année 2020.

**M. le Président.-** Merci.

La Région elle-même a fait sa part du chemin.

Y a-t-il des questions, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

La proposition du rapport n° 3.5 est adoptée à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Patrick VALOIS prend le relais pour toute une série de délibérations, en commençant par le partenariat avec l'association « A la rencontre de nos fermes ». Je préférerais que vous l'approuviez puisque les paniers sont déjà distribués depuis longtemps.

## **DOSSIERS RELEVANT DE LA 5<sup>e</sup> COMMISSION**

- **Rapport 5-1 – Mise en place d'un nouveau partenariat avec l'association « A la rencontre de nos fermes » pour la poursuite des opérations de soutien aux producteurs locaux en difficulté et d'aides alimentaires**

**M. VALOIS.-** Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'un nouveau partenariat avec cette association très proche de la Chambre d'agriculture du Nord - Pas de Calais et qui, dans nos campagnes de distribution de paniers aux Nordistes les plus en difficulté, nous aide à trouver la ressource. Leur aide nous a été précieuse lors de ces trois partenariats.

Aujourd'hui, on peut annoncer que plus de 100 000 paniers ont été distribués entre le premier, le deuxième et le troisième confinement. C'est cette fois-ci un panier conséquent, qui représentait un montant de l'ordre de 50 € environ à l'unité. Cette initiative a été particulièrement appréciée sur l'ensemble des territoires si on en croit les réactions des uns et des autres.

**M. le Président.-** Merci.

J'ai une oratrice inscrite, Josyane BRIDOUX.

**Mme BRIDOUX.-** Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole.

Nous sommes particulièrement satisfaits de cette délibération, tant pour la filière agricole et les circuits courts que pour l'aide alimentaire que nous avons sollicitée pour les personnes en précarité dans cette période de pandémie. Gageons qu'elle puisse être renouvelée.

**M. le Président.-** Merci, chère collègue

Pas de problèmes, mes chers collègues ? (*Aucun*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 5.1 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous poursuivons, avec la Maison bleue qui entre dans un établissement pénitentiaire, ce qui est une très bonne chose.

▪ **Rapport 5-2 – Convention tripartite avec le centre pénitentiaire de Maubeuge, le SPIP et le Département du Nord permettant des étapes exceptionnelles du Camion bleu de l’Avesnois – France Services au sein du centre pénitentiaire durant l’année 2021**

**M. VALOIS.-** En effet, c’est une délibération qui vous est particulièrement chère, Monsieur le Président. On sait à quel point vous attachez de l’importance à ce que ce Camion bleu, qui rend énormément de services sur l’ensemble des territoires de l’Avesnois, du Cambrésis, du Douaisis et maintenant de la Flandre, puisse désormais se rendre, à travers la convention qui vous est proposée ici avec le centre pénitentiaire de Maubeuge et le service pénitentiaire d’insertion et de probation, au sein du centre pénitentiaire de Maubeuge pour accompagner un certain nombre de détenus dans des démarches administratives.

Avant de mettre en place cette initiative, un sondage a été fait auprès des services administratifs et celui-ci a montré à quel point les attentes sont importantes, en particulier en matière d’assurance maladie, de CARSAT et de CAF.

C’est peut-être l’occasion, si vous me le permettez, Monsieur le Président, de rappeler la formidable implication de nos agents dans ces camions bleus, comme on aime à les appeler maintenant. Ils donnent vraiment beaucoup de leur énergie et de leur temps pour régler au mieux des problèmes parfois complexes.

**M. le Président.-** Cette Maison bleue qui rentre dans un établissement pénitentiaire va se généraliser. Je voyais récemment Madame DECROIX, la directrice interrégionale de l’administration pénitentiaire, elle souhaite que ce qui va s’initier à Maubeuge puisse ensuite se réaliser dans bien d’autres établissements pénitentiaires. Cela n’a l’air de rien mais, lorsque ce camion rentre dans l’établissement, c’est aussi pour faciliter le fait que la personne condamnée puisse, avant sa libération, avoir des papiers d’identité, avoir une Sécurité sociale, prendre des contacts pour trouver un emploi. Croyez-moi, quand on sort de prison avec un logement et un emploi, il y a beaucoup moins de chances que l’on récidive que lorsque l’on sort sans rien et que l’on se dit que, à part retourner à ses erreurs anciennes, on ne voit pas tellement ce que l’on pourrait faire.

Cela me paraît donc une délibération beaucoup plus importante qu’elle n’en a l’air.

Y a-t-il des questions, mes chers collègues ?

Charles BEAUCHAMP.

**M. BEAUCHAMP.-** Monsieur le Président, d’habitude, nous nous abstenons sur le vote concernant le Camion bleu ou les Maisons France Services puisque nous considérons que cela ne peut pas remplacer les véritables services publics et qu’on ne peut pas se satisfaire de ce genre de service pour avoir de véritables services publics tels que nous les définissons. Là, compte tenu – vous l’avez signalé, Monsieur le Président – de la population particulière qui sera concernée par le Camion bleu, nous votons cette délibération, puisque cette population connaît effectivement déjà beaucoup de difficultés et cela peut soulager quelques difficultés.

Je voudrais aussi signaler, Monsieur le Président, mon étonnement. Si j’en crois la presse, Madame MANNARINO est venue dans le canton d’Aniche visiter une Maison France Services et les élus départementaux du canton n’ont pas été conviés. Ce n’est pas dans ses habitudes mais, visiblement, elle a innové. On ne peut que le regretter.

**M. le Président.-** D’abord, merci, Monsieur BEAUCHAMP, pour vos propos sur la délibération, j’y suis très sensible.

Peut-être que Geneviève a une explication à nous donner, si elle le souhaite.

**Mme MANNARINO.-** Je comprends, Monsieur BEAUCHAMP. C’était organisé dans le cadre de la mission de Dominique LIBAULT. C’était un groupe de travail organisé par la mission et nous n’avions pas prévu d’avoir avec nous les conseillers départementaux. Quand nous étions avec le bus France Services à Féchain, le maire était là, on l’avait prévenu parce qu’on devait se réunir dans sa salle, et il a fait venir la presse. C’est peut-être de cette façon que vous l’avez appris, mon cher collègue. Nous n’étions pas dans une visite officielle, mais plus sur un groupe de travail.

**M. le Président.-** Le Département n’était pas puissance invitante.

**Mme MANNARINO.-** Non. Simplement, dans le cadre de cette mission, plusieurs départements étaient concernés et Dominique LIBAULT fait actuellement le tour de plusieurs départements.

**M. DULIEU.-** Monsieur le Président, j'apprends par le Maire d'Aulnoy-lez-Valenciennes qu'il y a l'inauguration d'une maison à Aulnoy-lez-Valenciennes au mois de mai et, en tant que conseillers départementaux, nous ne sommes pas invités.

**M. le Président.-** En tant que Président du Département, moi non plus.

**M. DULIEU.-** Il paraît que c'est Monsieur le Sous-préfet qui gère les invitations.

**M. le Président.-** Je n'en savais rien. J'ai pourtant eu il n'y a pas très longtemps, le maire d'Aulnoy-lez-Valenciennes au téléphone pour un dossier dont vous m'aviez préalablement parlé. Vous voyez, nous sommes dans la même situation.

**M. DULIEU.-** Dans la liste des invités de la sous-préfecture, il y a trois collaborateurs du Département. Or, les conseillers départementaux et le Président du Département ne sont pas invités. C'est bizarre de la part de Monsieur le Sous-Préfet. Il n'a pas cette pratique d'habitude.

**M. le Président.-** Si cela ne vous paraît pas choquant, envoyez-nous la liste. On serait curieux de voir ce qu'il en est au juste. C'est une situation un peu curieuse.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 5.2 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Patrick, pour la délibération suivante.

▪ **Rapport 5-3 – Inscription du nouveau tracé du chemin de Grande Randonnée de Pays du Bassin Minier de Aubry-du-Hainaut à Bruay-sur-l'Escaut**

**M. VALOIS.-** Le comité départemental de randonnée pédestre propose une nouvelle liaison du chemin de grande randonnée de pays du bassin minier. Les communes concernées sont Aubry-du-Hainaut, La Sentinelle, Valenciennes et Bruay-sur-l'Escaut.

Il est proposé ici d'inscrire cette nouvelle liaison.

**M. le Président.-** Pas de problèmes, mes chers collègues ? (*Aucun*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

La proposition du rapport n° 5.3 est adoptée à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 5-4 - Mise en œuvre d'un programme départemental de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental sur les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai**

**M. VALOIS.-** Cette délibération vient ici impliquer les services de l'environnement et les services de la voirie. Nous sommes bien évidemment en lien direct avec les engagements Nord durable en termes de plantation et de renaturation.

L'objectif de cette délibération, qui prévoit quand même un montant de 500 000 €, est de donner un certain sens à la replantation de haies en particulier sur le foncier. L'une des grandes problématiques des replantations, c'est la mise à disposition de foncier. Or, les bords de route départementale présentent parfois des développements fonciers intéressants qui ne peuvent pas, pour des raisons évidentes de sécurité, être consacrés à des plantations d'arbres.

Il est souhaité ici des propositions innovantes, avec des conséquences attendues sur la biodiversité, sur la protection en particulier des petits animaux, pour permettre également de contribuer à la rétention d'eau, un sujet qui est sensible aujourd'hui et qui le sera plus encore demain. Lorsqu'on parle d'innovation, pourquoi ne pas réfléchir à la filière énergies renouvelables par l'utilisation de tailles à courte rotation ; les conséquences en seront de toute façon une amélioration de la qualité paysagère. En termes de sécurité, ces plantations pourront permettre d'éviter entre autres la formation de congères.

C'est à travers des partenariats avec la Chambre d'agriculture, avec le Parc naturel régional de l'Avesnois et avec d'autres associations que nous souhaitons mettre en place cette expérimentation. Il s'agit ici d'une expérimentation avec l'objectif de généraliser cela à terme à l'ensemble du territoire.

Parmi les 500 000 € dont je parlais tout à l'heure, 400 000 € concerneront l'investissement et 100 000 € du fonctionnement.

**M. le Président.-** Merci.

J'ai une demande d'intervention de Jean-Claude DULIEU.

**M. DULIEU.-** Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, vous ne serez pas étonnés du fait que nous votions cette délibération qui s'inspire largement d'une intervention de notre collègue Bernard BAUDOIX sur l'érosion des sols, les inondations et la biodiversité.

À l'occasion de la séance de mars dernier, il avait effectivement au nom de notre groupe proposé la mise en place d'un programme de plantation de haies aux abords des routes départementales. Cette proposition découlait du constat que les paysages de notre département s'appauvrissent et ce, alors même que la diversité végétale est indispensable, aussi bien pour augmenter la richesse de nos sols que pour offrir des habitats à la faune sauvage.

Nous sommes donc satisfaits que cette proposition ait été entendue, d'où la délibération de ce jour. Toutefois, je ferai une remarque et poserai une question.

La remarque est la suivante : cette délibération concerne seulement les territoires de l'Avesnois et du Cambrésis. Pour notre part, nous voyons cette action comme une amorce d'une politique à généraliser demain sur l'ensemble du département. Monsieur le Vice-président vient de nous rassurer à ce sujet.

La question est la suivante : nous sommes interrogatifs quant à l'externalisation de ces prestations. Pourquoi ne pas réaliser ces plantations en régie ? Pour l'entretien, pourquoi ne pas solliciter des personnes en insertion et/ou en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) qui interviennent sur ce champ d'intervention ?

**M. le Président.-** Merci, Jean-Claude.

Patrick.

**M. VALOIS.-** Nous sommes parfaitement en phase sur cette vision des choses. Bien évidemment, l'objectif à terme est une extension à l'ensemble du territoire départemental.

D'autre part, sur la question des partenariats, que j'ai peut-être balayé un peu rapidement, comme vous le savez, nous avons déjà eu l'occasion de mettre en place des partenariats gagnants-gagnants avec la Fédération des chasseurs du Nord sur les questions de délaissés de voirie où nous avons permis aux associations locales de chasse de mettre en place des plantations destinées à protéger les petits animaux sauvages sur certaines parcelles, en particulier dans les secteurs où les modes cultureux ont fait la place à de très grandes parcelles avec très peu de protections. Bien évidemment, nous travaillerons avec ces associations et, effectivement, la piste de l'insertion peut être une excellente piste sur la question de l'entretien.

En tout cas, nous ne sommes pas dépourvus d'un réseau de partenaires avec qui les relations sont vraiment de qualité. Je pense également à des associations qui vont nous aider sur le choix des végétaux. Nous avons déjà eu des contacts avec certaines associations environnementales qui sont en mesure de nous accompagner sur le choix des végétaux à utiliser.

C'est une dynamique qui se met en place. En tout cas, soyez rassuré, les territoires seront évidemment associés.

**M. le Président.-** Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Bernard BAUDOUX.

**M. BAUDOUX.-** Je voudrais d'abord remercier Jean-Claude DULIEU pour son intervention. Je n'étais pas sûr d'être présent.

Je veux aussi remercier Patrick qui a largement pris en compte un certain nombre de propositions. C'est vraiment dans la lutte pour le climat, la bataille pour le climat et pour éviter toutes les problématiques de réchauffement climatique. Tous les experts sont unanimes aujourd'hui pour dire que les haies sont une des conditions – ce n'est évidemment pas la seule – et cette condition pourrait nous faire gagner 0,5° si, sur l'ensemble de la planète et dans les différents pays, on revenait à ce type de plantations qui ont été très largement supprimées partout. C'est donc très important.

Vous avez tous remarqué que, aujourd'hui, il y a moins d'oiseaux dans nos villes, dans nos territoires, il y a beaucoup d'espèces qui disparaissent. Or, lorsqu'on plante des haies et notamment des haies défensives, comme l'aubépine et les charmes, on en arrive à ce que les prédateurs ne puissent pas détruire les nids d'oiseaux. C'est un deuxième aspect important.

Le troisième aspect important concerne les récoltes. Avoir des plans paysages qui intègrent les haies et qui intègrent la problématique du vent et du dessèchement des sols est aussi une question prise en compte de plus en plus aujourd'hui et extrêmement importante. J'ai d'ailleurs proposé que, dans le Pacte 2 de l'Avesnois-Thiérache, on puisse avoir un vrai plan paysage qui prenne en compte ces problématiques.

J'émetts une dernière idée. Evidemment, j'ai lu et relu la délibération tellement elle me faisait plaisir. Nous pourrions jumeler cette délibération avec des réflexions que nous avons sur les vélo-voies vertes et sur les pistes cyclables. Je donne un exemple simple, je parle de choses vécues dans mon canton. Par exemple, si on quitte Aulnoye et que l'on va vers Dourlers, on a des routes étroites qu'entretient le Département, mais, quand on est à pied ou à vélo, il n'y a pas de place ni pour le vélo, ni pour le piéton. Pour le piéton le soir, c'est extrêmement dangereux, on a d'ailleurs déjà eu des blessés qui heureusement s'en sont sortis. Il y a peut-être des choses à réfléchir qui fassent que l'on recrée des liens entre des communes rurales et des villes à travers la plantation de haies, mais, du coup, en profitant de prendre un espace, on pourrait y amener la place du vélo et du piéton pour en faire en même temps des vraies routes de promenade.

Nos campagnes sont belles, elles ne sont pas assez regardées, les gens les ont oubliées. Il faut qu'ils réapprennent à vivre avec ces territoires. Je pense que cela peut développer le sentiment d'appartenance auquel je crois beaucoup et qui fait que c'est dans nos racines qu'on trouve les semences de l'avenir.

Je peux vous dire que cette délibération me fait très plaisir pour l'avenir de la planète et pour nos petits-enfants que, je pense, nous aimons tous beaucoup.

**M. le Président.-** Merci, Bernard.

Les haies sont également un élément de la beauté du paysage. Si c'est en même temps un élément de convivialité en sécurité, peut-être faut-il qu'il y ait d'ailleurs un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour que les récoltes cessent d'être plantées à partir d'un certain niveau, pour laisser la place pour les piétons et les vélos.

**M. VALOIS.-** Sujet sensible, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Oui, ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas s'en préoccuper, Monsieur le Vice-président.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 5.4 sont adoptées à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec la nouvelle charte de l'école rurale dans le département du Nord, autre sujet important.

▪ **Rapport 5-5 – Nouvelle charte de l'École rurale dans le département du Nord 2021-2024**

**M. VALOIS.-** Une première charte a été signée en février 2017, première charte qui a impliqué un travail important de la part du Département. Nous avons partagé avec Joëlle COTTENYE cette implication autour du directeur académique, autour des associations des maires ruraux et maires du Nord. Ce travail a abouti en février 2017 sur la signature d'une charte de l'école rurale qui faisait état d'un certain nombre d'engagements des uns et des autres.

Cette charte était programmée jusqu'à cette année 2017-2020. Des rencontres se sont organisées avec les contraintes qui ont été celles des renouvellements de municipalités et donc d'associations des maires dans le département. Ces rencontres ont abouti sur une nouvelle version, qui n'est pas une révolution mais qui présente un certain nombre d'évolutions. Le socle de ce qui a été signé en 2017 est maintenu. Nous avons souhaité les uns et les autres faire évoluer cette charte dans deux domaines.

Le premier domaine concerne la question de l'attractivité de l'école rurale. Il nous semble extrêmement important que l'attractivité de l'école rurale soit vraiment travaillée sur l'ensemble de ces aspects, que ce soit la question des équipements numériques, la question de l'alimentation, la question de la mise à disposition de personnels académiques, d'enseignants ou de leurs accompagnateurs.

Deuxième point qu'il a semblé également aux uns et aux autres extrêmement important d'intégrer à notre demande, c'est la mise en cohérence avec la dynamique Nord durable à laquelle nous sommes très attachés dans le département.

Ces propositions ont été retenues par l'ensemble des adhérents à cette charte.

Nous avons également voulu nous assurer qu'une communication serait faite en amont à toute décision d'ouverture et de fermeture, c'était un souhait important de la part des associations de maires. En effet, malheureusement, il se trouve encore que, dans certaines situations, les maires apprennent par la presse qu'une classe leur sera retirée ou leur sera octroyée. Nous avons vraiment eu l'occasion d'insister auprès du directeur académique pour faire en sorte que les inspecteurs puissent avoir en amont ce travail d'information et de partage auprès des élus concernés.

La liste des communes rurales concernées est maintenue. Nous le savons, nous n'avons pas la même vision de ce que peut être une commune rurale. Notre définition de la commune rurale correspond à plus de 400 communes dans le département du Nord. Ce n'est pas le cas pour les services de l'État. Nous avons trouvé un compromis avec les services de l'inspection académique et, malgré les souhaits du directeur académique de réduire un peu cette liste, nous restons sur la liste qui était celle retenue dans la précédente charte.

Voilà très rapidement présentées les différentes évolutions qui sont relevées ici dans ce document.

**M. le Président.-** Merci, Patrick VALOIS.

C'est une école qui tend à se reproduire désormais dans des départements voisins, sur l'exemple de ce qui a été réalisé.

Y a-t-il des questions mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

La proposition du rapport n° 5.5 est adoptée à l'unanimité.
---

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 5-6 – Accord de principe sur la constitution d'une Société anonyme de coordination (SAC) entre Partenord Habitat et Vilogia**

**M. le Président.-** Je vais vous demander d'accepter que je suspende la séance en application de l'article 52 du règlement intérieur du Conseil départemental.

En effet, Max-André PICK, qui est le plus compétent pour nous présenter cette délibération, ne peut pas la présenter dans la mesure où il est président de Partenord, il pourrait donc être considéré comme étant intéressé.

Je vous propose donc de suspendre la séance le temps de présentation de la délibération. Pendant cette suspension, la diffusion en direct sera interrompue et les propos tenus pendant l'audition ne seront pas relatés au procès-verbal.

Dès que Max-André PICK nous aura expliqué par le menu les raisons et le contenu de cette délibération, nous pourrons la voter ou ne pas la voter et passer à la délibération suivante qu'il pourra nous présenter sans difficulté.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à 17 heures 56, est reprise à 18 heures 37.*)

**M. le Président.-** Je déclare la séance à nouveau ouverte.

Nous allons donc passer au vote.



**M. PICK.-** Je rappelle, Monsieur le Président, que les administrateurs de Partenord ne doivent pas participer à ce vote.

À part moi, il y a Madame STANIEC-WAVRANT, Monsieur SIEGLER, Madame DEVOS, Madame ARLABOSSE, Mickaël HIRAUX et Madame SANCHEZ.

**M. le Président.-** Je sou mets donc au vote cette délibération créant la SAC entre Partenord et Vilogia SA.

J'ai cru comprendre qu'il y avait un vote négatif de la part du groupe socialiste et du groupe communiste.

J'ai compris également qu'il y avait un certain nombre de collègues qui ne pouvaient pas de voter sur cette délibération. Ils sont plus nombreux au sein de l'Union pour le Nord qu'ils ne le sont au sein des groupes d'opposition.

Y a-t-il dans le groupe Union pour le Nord des personnes qui s'opposeraient à cette délibération ? (*Personne*).

Il faut peut-être que l'on regarde quel est l'équilibre des votes, même si je crois que nous conservons une marge suffisante pour que nous soyons majoritaires.

**Mme MASQUELIER.-** Je vote contre.

**M. le Président.-** Merci, chère collègue, mais nous n'en doutions pas, si je puis m'exprimer ainsi.

Effectivement, peut-être à une courte majorité, mais nous restons majoritaires. Cette délibération est adoptée.

Les propositions du rapport n° 5.6 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, et Madame MASQUELIER, non inscrite, votent contre).

Ce sera de toute façon vérifié par les services en fonction des personnes qui n'étaient pas habilitées à voter.

Nous prenons la délibération suivante. Un certain nombre d'entre nous ont assisté à une réunion en visio où Max-André PICK nous en a présenté les éléments les plus importants.

▪ **Rapport 5-7 – Politique de l'habitat et du logement : approbation du nouveau Plan départemental de l'Habitat (PDH)**

**M. PICK.-** Pour ce dernier Conseil départemental, j'ai beaucoup de délibérations et ces deux grosses délibérations que sont la SAC que l'on vient d'évoquer et ce plan départemental de l'habitat qui, je pense, sera beaucoup plus consensuel que la délibération précédente.

Effectivement, nous avons fait une réunion spécifique en visio sur le sujet. Une quarantaine d'élus départementaux étaient présents. Cela m'a fait très plaisir de voir que ce sujet intéressait une large moitié des élus départementaux, ce qui me permet d'aller beaucoup plus vite dans la présentation de ce document aujourd'hui.

Je voulais évoquer juste un chiffre. Il y en a beaucoup dans ce document puisque celui-ci prévoit d'avoir un diagnostic, un bilan du PDH précédent et, ensuite, un volet sur les actions nouvelles que nous voulons développer dans les six années qui viennent. Le chiffre que je veux évoquer, c'est le nombre de constructions de logement sur le département du Nord sur la période 2014-2018. Le département a vu construire 4,4 logements pour 1 000 habitants. En France métropolitaine, c'est 6 dans l'ensemble du territoire et, sur certains de nos territoires du Nord, on n'est quelquefois qu'à 2 logements, c'est le cas à Dunkerque, Cambrai, Douai, Maubeuge par exemple. Pendant ce temps, des métropoles comme celles de Nantes, de Rennes, de Lyon ou de Strasbourg sont au double. Elles sont entre 8 et 10 logements construits par habitant sur la même période.

Je ne donnerai pas d'autres chiffres, je trouve que celui-là est particulièrement significatif et important. Nous sommes en sous-production chronique et grave de logements neufs sur le département du Nord. J'y inclus dedans les logements sociaux.

Si on y ajoute que, sur la dernière période, les trois quarts de ces logements ont été construits sur la métropole de Lille, vous voyez la grande difficulté que nous avons sur le reste du département à construire du logement en quantité et en qualité suffisante pour nos concitoyens.

Le plan départemental de l'habitat sert un peu à cela, cela sert à faire un diagnostic – les chiffres que je vous donne en font partie –, cela permet de mesurer ce que le premier plan départemental de l'habitat qui s'est achevé en 2020 a pu faire ou quelque fois n'a pas su faire. Cela permet surtout de regarder quelles actions nous devons mener pour améliorer la situation existante.

Pour cela, il y a eu beaucoup de réunions, 16 mois de travail partenarial, avec un cabinet conseil qui nous a accompagnés, le cabinet Taïeb, qui est sans doute la plus grande référence en la matière en France ; sept ateliers thématiques, quatre rencontres territoriales, cinq réunions d'approfondissement, le tout en visio. Les conditions sanitaires ne nous ont pas simplifié la vie ; parfois, être en visio sur des sujets aussi techniques n'était pas simple, mais nous l'avons fait. Je veux ici remercier les centaines de partenaires qui sont intervenus, partenaires du public, collectivités locales, intercommunalités, les services de l'État, mais aussi tous les participants (bailleurs, promoteurs, associations dédiées au logement) qui sont intervenus dans l'ensemble de ces débats.

Ce PDH va nous permettre, en partant du PDH précédent – il ne s'agit pas de lui tourner le dos, bien au contraire –, d'apporter un certain nombre de corrections ou d'ajouts à ce qui était proposé, en rappelant le rôle d'animation des territoires et de coordination que doit avoir le PDH : adapter ces orientations politiques aux évolutions de notre contexte local mais aussi du contexte national – on a évoqué tout à l'heure la loi ELAN par exemple qui en fait partie –, dégager des propositions d'action sur quatre axes principaux et faire une évaluation de l'ancien PDH de manière à tirer les leçons, bonnes et moins bonnes, de ce qui a pu se passer.

J'en viens rapidement aux quatre axes prioritaires d'intervention que nous souhaitons mettre en avant :

Axe 1 - Penser et concevoir collectivement l'habitat de demain, avec un dispositif d'animation des territoires sur les sujets de l'habitat permettant ainsi de réunir tous les acteurs du logement et de travailler dans de meilleures capacités de partenariat. Il s'agit également de regarder à la création éventuelle d'un organisme foncier solidaire hors Métropole Européenne de Lille (MEL) – puisque cela existe sur la métropole –, qui pourrait peut-être permettre d'améliorer notre capacité à construire du logement à des coûts raisonnables pour nos concitoyens. Il s'agit ici d'une étude de faisabilité et non pas d'une décision de création de cet organisme foncier solidaire.

Axe 2 - Il faut démultiplier l'offre de logement auprès de toutes celles et ceux qui en ont le plus besoin. On a évoqué tout à l'heure les PLAI, en particulier dans le diffus, ce qui peut nous permettre, en s'attaquant vraiment à ce sujet, d'aller sur les logements vacants dont je parlais précédemment : 120 000 logements vacants sur le département du Nord. Nous avons là un vrai sujet auquel il faut que nous nous attelions et sur lequel peu d'acteurs publics et privés sont présents. Il faut vraiment que nous structurions une capacité à aller sur ces logements vacants. Il faut également que nous créions de nouveaux logements pour favoriser l'autonomie. Ce sont des discussions que j'ai régulièrement avec Geneviève MANNARINO et Yves DUSART sur la capacité d'apporter à des publics en hébergement des possibilités d'aller vers du logement de droit commun, logement social certes, mais de droit commun, pour qu'ils retrouvent un début de parcours résidentiel beaucoup plus intéressant.

Dans ce deuxième axe, il y a également un axe sur lequel j'ai une sensibilité particulière, c'est de donner du logement à des victimes de violences intrafamiliales. C'est malheureusement aujourd'hui un sujet très d'actualité et un certain nombre de drames récents nous l'ont rappelé. C'est un sujet sur lequel je travaille depuis un certain temps pour que, avec les bailleurs sociaux, nous puissions en permanence avoir du logement disponible en sortant des commissions d'attribution de logements classiques qui prennent beaucoup trop de temps par rapport à des situations d'urgence. Je referme cette parenthèse, mais c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Axe 3 - Renforcer les moyens et la coordination des interventions sur le parc existant. Il n'y a pas qu'à construire dans le neuf, il y a aussi à s'occuper des logements existants. Or, dans le département du Nord – je ne vous donne pas de chiffres, mais vous les trouvez dans le document du PDH et dans le diagnostic –, nous avons un patrimoine très ancien, en mauvais état, énergivore et qui nécessite des interventions nombreuses et lourdes pour revenir à un niveau correct de logement.

Axe 4 - Renforcer l'Observatoire de l'habitat au sein de l'Observatoire des solidarités territoriales.

Voilà les quatre axes majeurs.

Je souhaite, Monsieur le Président, que, idéalement, nous puissions avoir l'unanimité sur cette délibération qui est d'intérêt général pour l'ensemble de nos concitoyens. Je crois savoir que cette unanimité est possible. En tout cas, je répondrai volontiers aux remarques des uns et des autres sur ce plan départemental de l'habitat pour les années 2021 à 2026.

**M. le Président.-** Merci, Max-André.

J'ai une oratrice inscrite, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Vous avez la parole, ma chère collègue.

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** Merci, Monsieur le Président.

Le plan départemental de l'habitat sur lequel vous nous demandez aujourd'hui de nous exprimer va engager notre institution pour les six années à venir. C'est pourquoi il est étonnant de se prononcer sur ce dossier en cette toute fin de mandat.

La question de l'habitat est effectivement essentielle en particulier dans notre département, un département très peuplé, mais inégalement dense en matière de logement. Les écarts se creusent entre les secteurs ruraux qui périssent et les zones urbaines.

Le Département doit pourtant être le garant d'une équité de traitement des territoires en matière d'habitat, cette priorité de permettre à chaque Nordiste d'accéder à un logement qui, avec l'emploi, peut rapidement devenir un élément d'exclusion sociale. Ce logement doit être décent et ne pas être une passoire énergétique, ce qui, nous le constatons tous trop souvent, n'est pas systématiquement le cas chez nos bailleurs ou chez les propriétaires privés.

Pour ce faire, la première action est effectivement d'inciter tous les bailleurs publics à davantage d'investissements et à une rénovation thermique de qualité et ce, de façon équitablement répartie sur le territoire.

Pour les rénovations énergétiques, l'argument avancé au cours de la réunion que vous avez évoquée tout à l'heure, Monsieur le Vice-président, concernant les difficultés à trouver des artisans s'explique peut-être par les exigences des bailleurs en matière de prix, mais aussi de délais souvent trop courts pour limiter les durées de vacance des logements. Ces contraintes génèrent souvent un travail de piètre qualité.

Par ailleurs, lors de la présentation de ce plan, vous avez également indiqué qu'il était possible que le Département prenne la compétence d'aide à la pierre. Pourquoi alors ne pas l'avoir prise ? Nous déplorons un manque de volontarisme sur ce sujet. C'est tout à fait faisable. En effet, pas moins de 83 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 25 Départements se sont dotés de cette compétence, selon des chiffres de 2018. On peut citer à titre d'exemple les Départements de la Seine Maritime et de l'Ille-et-Vilaine.

Prendre cette compétence, c'est assurer une véritable équité territoriale sur l'ensemble du département et sur l'ensemble des communes. C'est aussi là un moyen efficace d'assurer une péréquation territoriale en matière de logement car, comme vous l'avez signalé, sur les 17 EPCI du département, seuls six ont pris la délégation d'aide à la pierre.

Le Département peut ainsi atténuer une inégalité entre les communes et il va sans dire plus particulièrement pour les communes les plus rurales. Ces mêmes communes qui souhaitent conserver leur population souffrent d'un aménagement du territoire centralisé autour des grands centres urbains et il n'est donc pas très surprenant que la MEL pèse pour 70 % de la production de logements, car les petites communes rencontrent les réticences des bailleurs à y investir, soit en raison du manque de foncier, soit en raison de l'impossibilité financière de préempter – vous avez évoqué les logements vacants et les sites abandonnés –, soit parce que les élus ont une exigence plus grande sur le développement harmonieux du bâti. Ce déséquilibre est un réel problème en matière d'aménagement du territoire, il génère une difficulté d'accès au logement, de maintien de population et des services publics, notamment de maintien des écoles pour ne citer qu'un seul exemple.

D'ailleurs, une question de cohérence se pose à ce niveau-là. Pourquoi s'engager sur une charte de l'école rurale si notre institution ne met pas tout en œuvre pour y assurer la présence résidentielle de familles et d'enfants ?

C'est pour toutes ces raisons – et nous en sommes bien désolés – que, sur ce dossier, notre groupe s'abstiendra.

**M. le Président.-** Merci, chère collègue.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Président MANIER.

**M. MANIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots sur ce second PDH. Comme cela a été évoqué, c'est un deuxième PDH adopté aujourd'hui, après ce premier PDH qui avait été initié en décembre 2014 pour une durée de six ans.

Max-André PICK nous a expliqué la démarche, une démarche partenariale, copilotée et cofinancée par le Département et l'État. Il y a eu une mobilisation des partenaires et, malgré le contexte de Covid que nous connaissons, il y a eu toute une série de réunions, de tables rondes pour aboutir à un diagnostic qui a été diligenté à travers des cabinets d'audit.

Sur le diagnostic concernant le logement dans notre département, nous avons noté également une artificialisation du sol encore trop importante, un faible niveau de constructions surtout dans les villes moyennes qui ne permet pas de développer une offre intermédiaire qualitative et diversifiée, une augmentation du nombre de logements par division de maisons dans le secteur urbain qui pose la question de la qualité de l'offre – nous le voyons au quotidien sur la métropole lilloise –, un marché en forte progression, celui de la vente en bloc.

Nous constatons également dans le milieu rural une baisse des volumes de construction de logements, un enjeu sur le foncier notamment le marché des terrains à bâtir, un parc social locatif un peu plus ancien et, pour certains, un peu plus ancien que la moyenne nationale, une baisse de la part des petites typologies et des grands logements, une baisse de la maîtrise d'ouvrage pouvant avoir une conséquence sur la qualité et la diversité des produits.

Enfin, nous constatons une faible production de logements en PLAI, ce qui ne manque pas de poser problème par rapport à une population éligible au PLAI, sachant que, comme l'a dit tout à l'heure Marie-Christine, le PLAI ne s'adresse pas qu'à des

personnes en difficulté, il s'adresse à des personnes qui ont des revenus très modestes pour lesquels il faut trouver des solutions de logement.

On le voit, ces enjeux de logements sont importants. Je crois qu'ils ont été identifiés. On y apporte un certain nombre de solutions à travers des axes qui nous sont proposés, axes auxquels nous adhérons.

Par conséquent, le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera positivement ce PDH qui, pour nous, est dans la lignée du premier. Nous sommes d'accord sur le diagnostic et sur les préconisations que vous nous proposez.

Merci de votre attention.

**M. le Président.-** Merci, Président MANIER.

Il me semble également que le Département, hier comme aujourd'hui, a toujours insisté auprès de son bailleur social sur la nécessité d'être présent sur les territoires.

Je vous laisse la parole, mon cher collègue, pour répondre, non pas à Didier MANIER – il y a une solidarité des présidents d'office –, mais pour répondre à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

**M. PICK.-** Il n'y a pas forcément solidarité sur tout, mais il est vrai qu'il y a plus de points qui nous rapprochent qu'il y a de points qui nous éloignent.

Je vais tout à fait dans votre sens, Monsieur le Président. Nous sommes en train chez Partenord, d'écrire le nouveau projet d'entreprise de Partenord et un des sujets de fond est de se dire que nous devons être beaucoup plus hors métropole que sur la métropole. Je le dis de manière un peu exagérée ou schématique, mais je pense que le rôle de Partenord, parce que c'est un office départemental, est d'être d'abord sur l'ensemble du département avant d'être complètement sur la métropole. C'est un autre sujet que nous aurons l'occasion de réévoquer avec le prochain conseil d'administration de Partenord qui poursuivra ce travail entamé, qui ne sera pas achevé pour la fin juin.

Pour répondre à notre collègue Madame ZAWIEJA-DENIZON, j'apporterai deux éléments.

Vous parlez de délibération tardive. Nous aurions dû voter cette délibération fin décembre 2020 au plus tard puisque ce PDH démarre en 2021. Je corrige d'ailleurs une erreur, j'ai dit 2026 pour la fin, c'est 2027.

Vous savez que nous avons eu une période sanitaire complexe qui nous a fait perdre du temps. Nous avons effectivement perdu cinq à six mois pour mener à bien ce projet. J'aurais aimé pouvoir vous le présenter fin 2020, c'était plus logique et conforme au calendrier que nous nous étions fixé. Les choses sont ce qu'elles sont et retarder cette délibération à une prochaine majorité départementale nous aurait reporté dans le meilleur des cas au mois d'octobre ou novembre, ce qui aurait fait perdre un an à ce deuxième plan départemental de l'habitat.

Sur l'aide à la pierre, cela peut être un débat de prochain mandat. Quand la question m'a été posée au début de ce mandat, il y avait des enjeux financiers extrêmement lourds pour le Département et, je ne voudrais pas refaire le débat sur compte administratif de 2020 et sur les nombreux débats financiers que nous avons eus les uns et les autres sur l'état budgétaire du Département en début de mandat, mais je me voyais mal proposer d'intervenir comme aide à la pierre départementale et demander des millions, même sans doute de très nombreux millions d'euros à la collectivité qui était en grande difficulté financière, qui devait d'abord rétablir ses comptes et agir dans les investissements les plus prioritaires et les plus urgents qui concernaient le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les collèges, nos métiers les premiers et les plus directs.

Sur un prochain mandat, c'est un débat que nous pouvons tout à fait avoir et regarder. Pourquoi pas ? Encore une fois, il va falloir préalablement évaluer ce que cela représente en termes d'investissement pour le Département avant qu'une décision d'une prochaine majorité puisse être prise.

Monsieur le Président, je n'ai pas à en dire plus. J'entends bien l'abstention du groupe communiste et le vote favorable du groupe socialiste. Je m'en contenterai très largement, même si l'unanimité aurait été plus parfaite encore.

**M. le Président.-** Pour le groupe majoritaire, pas de difficulté ? (*Aucune objection n'est exprimée.*)

Madame MASQUELIER ?

**Mme MASQUELIER.-** Je vote pour cette délibération.

**M. le Président.-** Merci.

Elle est adoptée par la réunion des voix du Groupe Union pour le Nord et du Groupe socialiste.

Les propositions du rapport n° 5.7 sont adoptées à l'unanimité (Les membres des Groupes Union Pour le Nord, ainsi que Socialiste, Radical et Citoyen, et Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiennent).

Je vous en remercie.

Je vous donne également une information sur le décompte final du vote concernant la constitution de la Société anonyme de coordination (SAC). Il y avait 61 présents, dont 8 ne prennent pas part au vote, soit 53 votants, 31 votes pour et 22 votes contre.

La délibération donc est adoptée.

Mes chers collègues, il nous reste une délibération à examiner sur cette séance plénière.

Christian POIRET nous la présente.

## **DOSSIER RELEVANT DE LA 6<sup>e</sup> COMMISSION**

### **▪ Rapport 6-1 – Adhésion au syndicat mixte ouvert pour la gestion du Parc animalier de Maubeuge**

**M. POIRET.-** Monsieur le Président, mes chers collègues,

Il s'agit du Parc animalier de Maubeuge, un parc très connu des Nordistes. La commune propose que ce syndicat mixte ouvert soit composé de la Commune de Maubeuge, de la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, du Département du Nord et de la Région des Hauts-de-France, afin d'avoir une véritable coopération entre les différentes collectivités.

Un tel zoo, c'est vraiment de l'aménagement du territoire.

Il vous est proposé que, sur le fonctionnement, la Commune de Maubeuge verse une contribution annuelle forfaitaire de 550 000 € et que la contribution de chacune des autres collectivités membres soit à hauteur de 150 000 €.

Il est précisé dans la délibération « la première année ». Si vous voulez bien, on va enlever « la première année », ce sera toujours comme cela, ce n'est pas uniquement la première année.

Par ailleurs, en ce qui concerne les investissements, l'ensemble des collectivités membres apporteront leur participation et le Département du Nord interviendra à hauteur de 15 % des investissements.

Ce parc animalier accueille plus de 250 000 visiteurs. Il est très complémentaire avec tout ce que nous réalisons dans l'Avesnois.

Voilà cette proposition que le Nord soit partenaire.

**M. le Président.-** Il y aura d'ailleurs à désigner des représentants titulaires et suppléants du Département au nombre de six. Nous les désignerons lorsque la constitution du syndicat mixte aura été décidée par un arrêté du Préfet du Nord, ce qui laisse le temps aux échéances électorales de se dérouler.

J'ai une demande d'intervention de Martine FILLEUL.

Madame la Sénatrice, je vous en prie.

**Mme FILLEUL.-** Nous voterons pour cette délibération, en rappelant que ce grand zoo de Maubeuge faisait partie des contrats de territoire et que nous avons également en son temps travaillé sur ce sujet. Nous l'envisageons favorablement pour le développement du bassin de la Sambre.

**M. le Président.-** Merci beaucoup, ma chère collègue.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Bernard BAUDOUX.

**M. BAUDOUX.-** Le groupe communiste votera pour cette délibération. Étant habitant de l'Avesnois, je peux souligner combien cet équipement est important pour les familles de ce territoire. Pour les gens qui ne partent pas en vacances et pour tous les autres, c'est souvent la sortie familiale.

Je voudrais dire aussi que ce parc animalier est au cœur de la ville. Quand on regarde comment se passent les choses, c'est en général plutôt dans les périphéries. Là, il est en plein cœur de ville au milieu des forteresses de Vauban, c'est un lieu assez prestigieux.

Je pense aussi que les parcs animaliers vont jouer un rôle de plus en plus important dans la préservation des espèces. C'est un peu la voie dans laquelle s'engage le zoo de Maubeuge.

Comme cela a été dit avant par Christian POIRET, c'est un équipement qui dépasse aussi largement le cadre de l'Avesnois, il peut avoir un rôle transfrontalier important et un rôle important dans le département du Nord. Il peut compléter aussi l'équipement que l'on a évoqué tout à l'heure, le ValJoly. Il faut le regarder dans une dimension transversale. On peut parler des familles qui veulent passer quelques jours dans l'Avesnois, qui vont aller voir le musée Matisse, le musée du verre, le Forum antique, etc. Je pense que, petit à petit – et le Département y est pour beaucoup –, nous sommes en train d'aménager, à côté d'un territoire qui reste à vocation industrielle, une vocation touristique qui viendra conforter l'attractivité du territoire.

C'est donc une bonne chose d'être ensemble pour l'aménagement de ce que nous voulons en Avesnois.

**M. le Président.-** Merci, Bernard.

Arnaud DECAGNY.

**M. DECAGNY.-** Je ne vais pas redire ce qui a été dit, Bernard en a tellement bien parlé que je ne serais que redondant par rapport à l'ambition de ce parc.

Je vous remercie pour l'unanimité concernant les enjeux qui sont très importants pour le parc zoologique de Maubeuge. Vous l'avez dit, il s'intègre aussi dans un plan de sauvegarde et de préservation des espèces, c'est le bien-être animal qui conditionne aussi l'obtention de nouvelles espèces dans le parc animalier. Nous avons évidemment besoin du soutien des collectivités pour développer ce parc.

Je veux juste corriger. Nous sommes à 180 000 visiteurs, nous voulons passer à plus de 250 000. La Ville de Maubeuge ne peut pas le faire seule et il est important que le Département nous accompagne, je vous en remercie. La Région a déjà voté favorablement une délibération de principe. Nous attendons aussi l'Agglomération cette année pour pouvoir porter une vraie ambition pour le zoo de Maubeuge.

Martine FILLEUL l'a rappelé à juste titre, c'était déjà un engagement de la précédente mandature sur ce zoo, nous sommes dans une continuité.

Ce n'est pas le grand projet du zoo, parce que nous sommes revenus en arrière mais, en tout cas, c'est une vraie ambition pour le zoo de Maubeuge et avoir le soutien des collectivités est très important pour nous.

Monsieur le Président, je pense que je ne pourrai pas voter cette délibération parce que, étant Maire de Maubeuge, il y a un conflit d'intérêts. Je ne voterai donc pas cette délibération, mais je vous remercie de cette unanimité pour cette dernière délibération des plénières de cette mandature du Département du Nord.

**M. le Président.-** Je suis moi aussi heureux de clore cette séance plénière par une décision unanime après deux discours convergents des uns et des autres. Je crois que c'est plein de promesse pour l'avenir quel qu'il soit.

Les propositions du rapport n° 6.1 sont adoptées à l'unanimité.
---

Mes chers collègues, avec le vote de cette délibération, nous en avons terminé pour cette séance plénière.

Je vais lever cette séance pour vous donner rendez-vous dans 10 minutes maximum pour démarrer la Commission permanente.

Merci à vous.

*(La séance est levée à 19 heures 10.)*

# RAPPORTS





**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Compte Administratif 2020 - Budget Principal

Le Compte Administratif (CA) 2020 est le dernier qui sera présenté par l'actuelle majorité. Il est à la fois un bilan, une photographie, une perspective.

Il est, d'abord, **un reflet du passé** : le bilan de l'action menée par la majorité sur les cinq années de la mandature.

Le CA 2020 montre un Département dans une situation très largement assainie. L'épargne brute a plus que doublé par rapport à 2015 et dépasse 221 M€. La Collectivité a pu inscrire 12 mois de RSA au budget. L'épargne nette est positive et s'établit à 70 M€. La Collectivité autofinance son investissement à hauteur de 82 %. La dette s'élève à 1 176 M€, soit 225 M€ de moins qu'au CA 2014. La capacité de désendettement s'établit aujourd'hui à 5,3 années, bien en-dessous des seuils d'alerte. Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du 26 octobre 2020, sur la situation financière du Département du Nord pour les exercices 2016 et suivants, ne mentionne d'ailleurs que deux remarques, relativement mineures, et fait le bilan que « depuis 2015, le Département du Nord a redressé sensiblement sa situation financière ». Ce résultat indiscutable a nécessité un effort constant, et le CA 2020 reflète à ce titre la stratégie budgétaire mise en œuvre durant tout le mandat.

Le CA 2020 retranscrit donc la stratégie et le travail mené tout au long du mandat. Mais il est aussi une photographie de la situation financière de la Collectivité, **un révélateur du présent**, parce que le Compte Administratif 2020 est celui de la crise sanitaire de la Covid-19. A ce titre, il révèle que le Nord, bien que marqué de manière inédite par l'impact de la crise, a joué un rôle d'amortisseur économique et social.

Le Nord a fait le choix de maintenir un investissement volontariste, afin de soutenir l'activité sur le territoire, et d'initier une véritable politique contracyclique pour limiter les effets de la crise, et ce grâce au rétablissement des équilibres effectué durant le mandat.

Cette politique de relance devra être poursuivie, et le CA 2020 est aussi un **indicateur des capacités à faire pour le futur**. En effet, ce sont bien les marges laissées par la mandature actuelle qui permettront à la prochaine de pouvoir réaliser des politiques publiques ambitieuses. A ce titre, les perspectives pour l'avenir sont bien meilleures qu'elles ne l'étaient en 2015.

In fine, ces trois temporalités se confondent : ce sont les efforts réalisés hier qui permettent de ne pas se retrouver aujourd'hui dans une situation de faillite. C'est la situation d'aujourd'hui qui permet de réfléchir à des projets pour demain. C'est donc bien la cohérence et la continuité de l'action départementale, sur tout le mandat, qui permettent de garantir le déploiement d'une politique en faveur des Nordistes et de leur territoire.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Compte Administratif du Département pour l'exercice 2020 tel qu'il est présenté dans le rapport (annexe 1) et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 2) et les annexes au présent rapport (annexe 3, annexe 4, annexe 5).

Le Compte Administratif a été arrêté, en mouvements réels (hors résultats antérieurs reportés), à 3 107 198 701,75 € en dépenses et à 3 099 054 723,90 € en recettes, dégagant un excédent global de clôture hors reports de 73 048 430,00 € qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	+91 693 570,29 €
Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs	+81 162 949,04 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>+172 856 519,33 €</b>
Résultat d'investissement de l'exercice 2020	-5 732 212,00 €
Résultat d'investissement des exercices antérieurs	-94 075 877,33 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-99 808 089,33 €</b>
<b>Résultat net final (hors reports)</b>	<b>+73 048 430,00 €</b>
Reports	-118 000,00 €
<b>Résultat net des reports</b>	<b>+72 930 430,00 €</b>

En tenant compte des reports 2020 à financer sur 2021, l'excédent net à reporter en 2021 est de 72 930 430,00 €.

- d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal de 172 856 519,33 € au budget supplémentaire 2021 :
  - o à la couverture du déficit d'investissement pour 99 808 089,33 € ;
  - o à la couverture des restes à réaliser de la section d'investissement pour 118 000,00 € ;
  - o à la section de fonctionnement pour le solde, soit 72 930 430,00 €.
- d'admettre en non-valeur les titres et pour un montant de 973 604,42 € tels que présentés en annexe 5.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

# **Annexe n°1**

Rapport de présentation

Département du Nord

# Compte Administratif 2020

17/05/2021

## Introduction

Le Compte Administratif (CA) 2020 est le dernier présenté sous l'actuelle mandature.

Il est donc, avant tout, le bilan de l'action menée au cours des cinq derniers exercices. A ce titre, il peut être mis en comparaison du dernier CA présenté sous la précédente mandature. Le CA 2014 montrait un Département dont tous les indicateurs se rapprochaient des seuils d'alerte. L'épargne brute au Budget Primitif (BP) 2015 (voté en décembre 2014) ne permettait pas de respecter le principe de sincérité budgétaire, qui obligeait à inscrire la totalité des dépenses de Revenu de Solidarité Active (RSA). La Collectivité achevait l'année avec une épargne nette de seulement 12 M€. Elle n'autofinçait ses investissements qu'à hauteur de 26%. La dette avait atteint 1,4 Md€. La capacité de désendettement (10,5 années) s'approchait des seuils d'alerte (12 années) et inquiétait les prêteurs. Sur la plupart de ces indicateurs, le Département se situait d'ailleurs parmi les Départements les plus en difficulté du pays : le Nord connaissait la 4<sup>ème</sup> épargne nette par habitant la plus basse des Départements<sup>1</sup>, et au niveau de la capacité de désendettement, seuls deux Départements connaissaient une situation plus difficile (Val d'Oise et Mayotte). Pourtant, ces indicateurs étaient encore minorés par différentes stratégies visant à déporter les coûts sur les années ultérieures : non-budgétisation d'arriérés très conséquents (109 M€) envers les établissements, création d'arriérés sur le RSA auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), renégociations de prêts afin de repousser le remboursement en capital.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) partageait ce constat, et, dans son rapport de 2016<sup>2</sup>, faisait état d'une situation structurellement tendue aux regards des principaux indicateurs analysés entre 2010 et 2014. Elle faisait 20 préconisations et alertait : « *Au regard de ces constats, la situation financière du Département pourrait continuer à se dégrader si un redressement structurel et durable n'est pas mis en place, qui doit prendre en compte les principales variables suivantes : une masse salariale dont la maîtrise est indispensable ; une baisse du rythme des investissements indispensable ; un niveau d'arriérés des frais d'hébergement encore important, qui devra être financé sur les prochaines années ; un poids croissant et dominant des dépenses sociales de solidarité à mieux contrôler, y compris autres que le RSA* ».

Le CA 2020 montre un Département dans une situation très largement assainie. L'épargne brute a plus que doublé par rapport à 2015 et dépasse 221 M€. La Collectivité a pu inscrire 12 mois de RSA au budget. L'épargne nette est positive et s'établit à 70 M€. La Collectivité autofinance son investissement à hauteur de 82 %. La dette s'élève à 1 176 M€, soit 225 M€ de moins qu'au CA 2014. La capacité de désendettement s'établit aujourd'hui à 5,3 années, bien en-dessous des seuils d'alerte. Le rapport d'observations définitives de la CRC du 26 octobre 2020<sup>3</sup>, sur la situation financière du Département du Nord pour les exercices 2016 et suivants, ne mentionne d'ailleurs que deux remarques, relativement mineures, et fait le bilan que « *depuis 2015, le Département du Nord a redressé sensiblement sa situation financière* ». Ce résultat indiscutable a nécessité un effort constant, et le CA 2020 reflète à ce titre la stratégie budgétaire mise en œuvre durant tout le mandat.

Le Département a d'abord œuvré à optimiser les recettes de la Collectivité. Elles ont augmenté de 7,1 % entre 2016 et 2020 contre 4,7 % entre 2011 et 2015.

Le Nord a pu bénéficier, pour la dynamique de ses recettes, de la bonne tenue des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : +317 M€ de gain cumulé sur la période 2015-2020. Cette

---

<sup>1</sup> Données DGCL, 2014

<sup>2</sup> Rapport disponible sur le lien suivant : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/33407>

<sup>3</sup> Rapport disponible sur le lien suivant : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/departement-du-nord-tome-1-situation-financiere>

hausse doit toutefois être relativisée dans la mesure où sur la même période, la baisse cumulée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'est élevée à - 360 M€, compte tenu des baisses successives opérées jusqu'en 2017. Ainsi, si le contexte macroéconomique était meilleur, le contexte financier a été en réalité autant, voire plus difficile, qu'au cours de la mandature précédente.

La Collectivité a pu compter en revanche sur l'effort fourni par les Nordistes qui ont supporté une hausse de 4,4 points du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ce taux restait encore, malgré tout, le plus faible de la Région des Hauts-de-France. Cette augmentation a été réduite de moitié en 2018.

Mais l'évolution des ressources départementales durant le mandat s'explique aussi, et surtout, par le déploiement d'une véritable culture de la recette. D'abord en faisant valoir la nécessité d'un meilleur partage de la richesse entre Départements. Le Président du Département, au travers de la présidence de la Commission des Finances de l'ADF, a défendu cette conviction qui s'est traduite par une réforme majeure des fonds de péréquation des DMTO, faisant passer le solde net pour le Département du Nord de 43,8 M€ en 2015 à 104,1 M€ en 2020 soit une multiplication par plus de deux des recettes, et une répartition davantage fléchée vers les Départements les plus fragiles.

Le Département a également mobilisé tous les financements possibles au service de ses politiques. Le soutien de l'Etat, d'abord, avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (le Département du Nord a été le premier signataire) et la stratégie de prévention et de protection de l'enfance qui auront permis de consacrer, en trois ans, 60 M€ supplémentaires au service des politiques sociales du Département. Le soutien de l'Union Européenne (UE), ensuite, avec laquelle 21 M€ devraient être conventionnés sur la période 2014-2020 contre 13 M€ sur la précédente période de programmation, soit une hausse de plus de 60 %. Cette hausse reflète la qualité des projets portés par le Nord et la pleine appropriation des thématiques européennes.

Au-delà du travail sur les recettes, un important chantier a été mis en œuvre afin de maîtriser les dépenses de la Collectivité. Celles-ci ont en effet évolué de 7,2 % sur la période 2016-2020 contre 12,2 % sur la période 2011-2015. Cette modération n'est pas uniquement liée à une conjoncture économique plus favorable depuis 2016, notamment sur le RSA, car dans le même temps, le Département a connu d'autres impacts exogènes, notamment le poids démographique du vieillissement de la population qui a fait augmenter l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) de près de 50 M€ sur la période (contre moins de 10 M€ sur la période précédente).

En particulier, le travail mené pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA est emblématique de cette ambition. Le déploiement des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) a permis de faire passer le nombre d'allocataires de 112 000 en 2015 à presque 100 000 en 2020, juste avant le premier confinement. Cette diminution représente une économie de près de 80 M€ sur la simple année 2020, mais elle constitue surtout une satisfaction pour des milliers de Nordistes qui ont retrouvé le chemin de l'emploi. Là encore, la conjoncture n'explique que partiellement cette évolution :

- Entre 2011 et 2015, le nombre d'allocataires du RSA<sup>4</sup> a augmenté de 23 % en France métropolitaine. Le Nord a constaté une moindre augmentation puisque le nombre d'allocataire a augmenté de 19 % (**soit 4 points au-dessous**) ;
- Entre 2016 et 2020, le nombre d'allocataires a augmenté de 10,4 % en France métropolitaine et a diminué de -0,6 % dans le Nord soit (**soit 11 points au-dessous**).

---

<sup>4</sup> Données de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)

Cette démarche s'est aussi appliquée à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) où, après plusieurs années d'augmentation (+8,9 % en moyenne sur la période 2016-2018 et +12,1 % sur la période 2011-2015), la redéfinition du processus d'instruction a permis de stabiliser la hausse à +1,7 % entre 2019 et 2020.

D'autres exemples pourraient aussi être développés comme la stabilisation des dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) (+3,3 % contre 7,5% sur la mandature précédente).

\*

Le CA 2020 retranscrit donc la stratégie et le travail mené tout au long du mandat. Mais il est aussi une photographie de la situation financière de la Collectivité, un révélateur du **présent**, parce que le Compte Administratif 2020 est celui de la crise sanitaire de la Covid-19. A ce titre, il révèle que le Nord, bien que marqué de manière inédite par l'impact de la crise, a joué un rôle d'amortisseur économique et social.

Dans un contexte difficile, les DMTO ont, par exemple, démontré toute leur résilience. Les efforts significatifs portés sur l'accompagnement des allocataires du RSA ont également permis au Nord d'être le Département où le nombre moyen de bénéficiaires du RSA entre juin et août 2020 a connu l'évolution la plus faible (2,5 %) par rapport à la même période en 2019, contre une hausse de 7,8 % au niveau national<sup>5</sup>.

Le Nord a aussi pris en charge les conséquences immédiates de la crise : achat de fournitures sanitaires (15M€), mesures d'accompagnement en faveur des Nordistes (paniers alimentaires, fonds d'aide exceptionnel), attribution de primes Covid pour les personnels des SAAD et des résidence-autonomie (4,1M€), des établissements sociaux et médico-sociaux (1M€), pour les 2472 assistants familiaux employés par le Département (4,8M€).

Au global, l'impact de la crise est estimé à 67,6 M€ pour 2020. C'est un montant significatif mais qui est à relativiser au regard notamment de la situation d'autres Départements : la Seine-Saint-Denis avait par exemple estimé, en décembre 2020, le coût de la crise à 290 M€.

La situation financière du Nord se caractérise en 2020 par un effet de ciseaux entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, entraînant mécaniquement la diminution de son épargne brute (221,23 M€).

Enfin, le Département a fait le choix de maintenir un investissement volontariste, afin de soutenir l'activité économique et initier une politique contracyclique pour limiter les effets de la crise. Les dépenses d'équipement ont ainsi été renforcées en 2020, pour atteindre 270 M€, contre 218 M€ en 2019 (+23,6 %), et ce malgré les interruptions de chantiers et les contraintes techniques induites par la crise. Le Département a pris toute sa place dans la politique de relance sur son territoire.

Cette politique de relance devra être poursuivie, et le CA 2020, est aussi un indicateur **des capacités à faire pour le futur**. En effet, ce sont bien les marges laissées par la mandature actuelle qui permettront à la prochaine majorité de pouvoir réaliser des politiques publiques ambitieuses. A ce titre, les perspectives pour l'avenir sont bien meilleures qu'elles ne l'étaient en 2015.

Elles le sont car le Département dispose désormais d'une capacité à investir. Les mesures de gestion ont permis de réduire l'endettement, passant de 1400 M€ fin 2015 à 1 176 M€ fin 2020. La maîtrise des épargnes, conjuguée à celle de la dette, a permis de rétablir une capacité de désendettement (5,3 années au 31 décembre 2020) bien en deçà des seuils d'alerte où se

---

<sup>5</sup> Etude menée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

**- POINT PRINCIPAL N°1 -**

situait la Collectivité en 2015 (13,1 années), continuant à rassurer nos partenaires bancaires pour le financement de nos projets d'investissement. Cette situation est déterminante pour pouvoir investir.

Si la majorité dispose aujourd'hui des moyens pour investir, elle a aussi préparé un certain nombre de projets pour pouvoir lancer les travaux rapidement. En particulier, la stratégie Nord Durable est désormais bien engagée, et conduira à une réduction de l'empreinte carbone du Département. A titre d'exemple, les collèges font l'objet d'un programme de Gros Entretien et de Renouvellement dédié spécifiquement au développement durable. La Collectivité s'engage également dans un accord de relance avec l'Etat, pour 2021 et 2022, consacrant des moyens supplémentaires en fonctionnement et en investissement, dans des domaines clef d'intervention pour le Département.

Evidemment, les années à venir ne seront pas faciles : la crise n'est pas terminée et certains impacts sur le budget départemental ne sont pas encore connus. Mais la poursuite des efforts d'optimisation des recettes et de politiques volontaristes, comme le retour à l'emploi des allocataires du RSA, permettra d'y faire face.

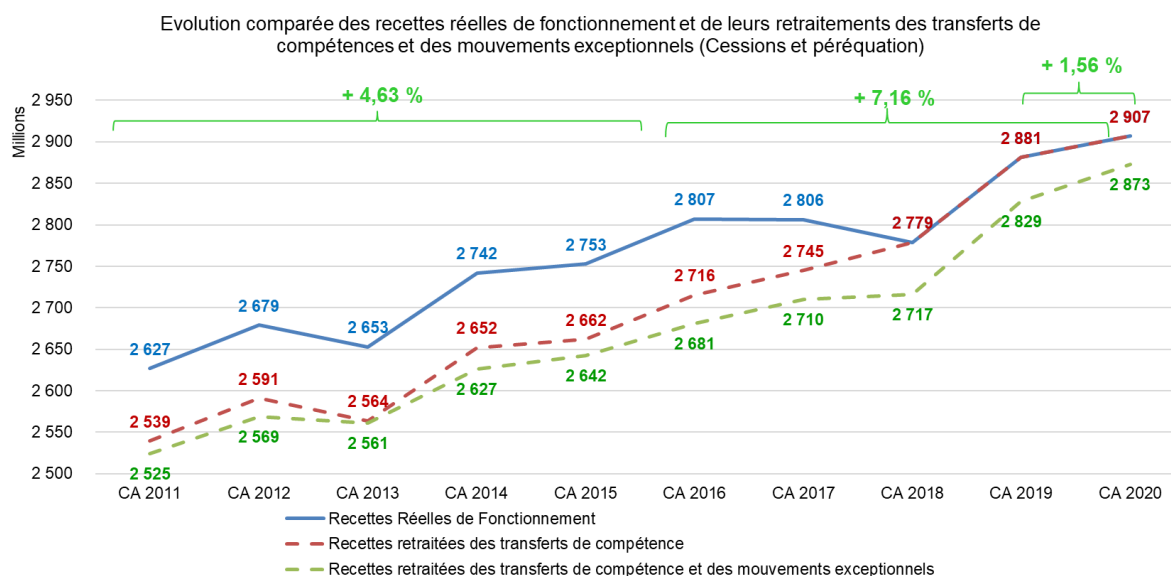
En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	2 881,23	2 906,72	25,49	+0,9%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	2 599,59	2 685,48	85,89	+3,3%
Dépenses de gestion	2 580,26	2 667,51	87,25	+3,4%
Interêts	19,33	17,97	-1,36	-7,0%
<b>Epargne brute</b>	<b>281,64</b>	<b>221,25</b>	<b>-60,39</b>	<b>-21,4%</b>
Remboursement en capital de dette	151,56	151,73	0,17	+0,1%
<b>Epargne nette</b>	<b>130,08</b>	<b>69,52</b>	<b>-60,56</b>	<b>-46,6%</b>
Dépenses d'équipement	218,42	270,00	51,58	+23,6%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>369,98</b>	<b>421,72</b>	<b>51,74</b>	<b>+14,0%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>142,07</b>	<b>192,33</b>	<b>50,26</b>	<b>+35,4%</b>
Recettes d'équipement	47,07	47,33	0,26	+0,6%
Besoin d'emprunt	95,00	145,00	50,00	+52,6%
<b>Dettes au 31/12</b>	<b>1 182,23</b>	<b>1 175,50</b>	<b>-6,73</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>4,2</b>	<b>5,3</b>	<b>1,11</b>	<b>+26,4%</b>



<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>I. Des recettes de fonctionnement en hausse malgré la crise.....</b>	<b>7</b>
A. Fiscalité directe : une augmentation liée au dynamisme de l'assiette de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).....	9
B. Fiscalité indirecte : des recettes portées par le dynamisme de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) .....	10
C. Dotations et compensations : une stabilité des concours de l'Etat au Département hors fonds de stabilisation .....	12
D. Péréquation horizontale : un solde net en forte augmentation.....	14
E. Recettes sociales.....	16
F. Recettes diverses de fonctionnement .....	18
<b>II. Des dépenses de fonctionnement marquées par l'impact de la crise sanitaire.....</b>	<b>20</b>
A. L'augmentation des moyens alloués à l'Enfance et la progression accrue des dépenses d'AIS au sein de la solidarité humaine .....	21
B. La stabilité des dépenses de solidarité territoriale.....	34
C. Le renforcement des moyens humains et matériels au service des politiques publiques.....	35
<b>III. Un impact modéré de la crise sanitaire sur les grands équilibres.....</b>	<b>39</b>
A. L'impact de la crise sanitaire sur les finances départementales .....	39
B. Les grands équilibres financiers préservés .....	40
<b>IV. Des recettes d'investissement caractérisées par un moindre recours à l'emprunt .....</b>	<b>42</b>
A. La stabilité des financements externes .....	42
B. La poursuite du désendettement de la Collectivité .....	43
<b>V. Des dépenses d'investissement en faveur de la relance économique.....</b>	<b>46</b>
A. Un investissement principalement dédié à la solidarité territoriale.....	46
B. Le renforcement des investissements en faveur de la solidarité humaine .....	48
C. La stabilité des dépenses relatives aux fonctions support.....	49

## I. Des recettes de fonctionnement en hausse malgré la crise

La crise sanitaire a pu faire craindre, initialement, une baisse significative des recettes en 2020. Le bilan est beaucoup plus positif. Les recettes de fonctionnement ont évolué favorablement : +0,9 %, soit +25,49 M€ entre 2019 et 2020 et +1,1 % (+30,83 M€) en tenant compte des fonds de péréquation nets.



Le constat est loin d'être aussi favorable dans toutes les collectivités : en moyenne, les recettes de fonctionnement départementales devraient baisser de 1,6%<sup>6</sup>.

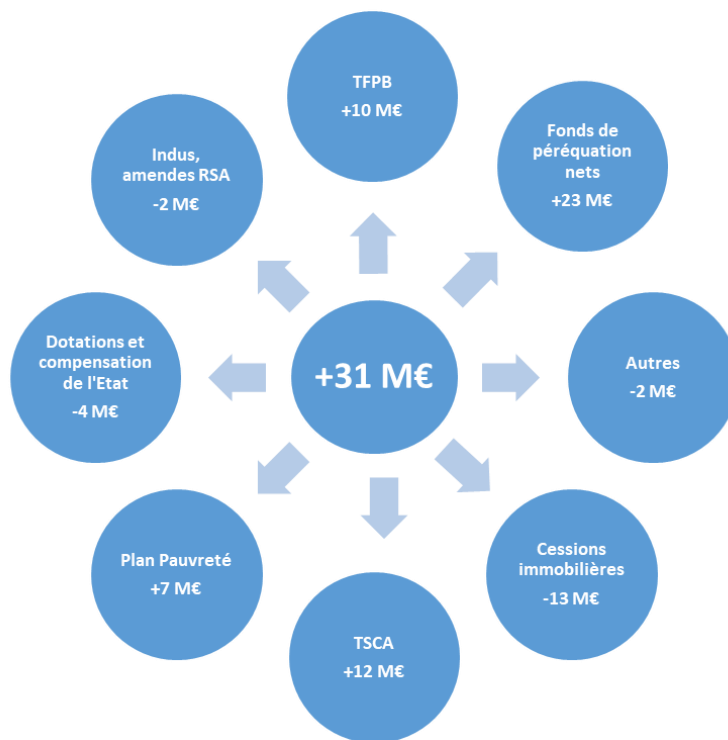
La bonne situation relative du Nord peut s'expliquer par plusieurs phénomènes :

- D'une part, la résilience des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), alors que la plupart des spécialistes en finances publiques avaient d'abord cru à un effondrement de 30% après le 1<sup>er</sup> confinement. En réalité, les transactions immobilières dans le Nord sont restées extrêmement soutenues. La stabilité des DMTO est une bonne nouvelle pour la collectivité, la baisse étant attendue à -1,6 % en moyenne nationale<sup>7</sup>.
- D'autre part, des hausses de recettes portées par la stratégie financière du Département :
  - o les fonds de péréquation, portés par l'ADF et en particulier par sa commission des finances ;
  - o le Plan pauvreté, dont le Nord a été le premier département signataire, en décembre 2018.

<sup>6</sup> Source : la Gazette des communes « les finances départementales sous tension », 11 mars 2021

<sup>7</sup> Source : estimation à partir des données du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)

**- POINT PRINCIPAL N°1 -**



Plus précisément, les différentes catégories de recettes évoluent de la manière suivante :

Millions d'€	CA 2019	CA 2020	Répartition	CA 2020 / CA 2019	
				M€	%
Fiscalité directe : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), Dispositif de compensation péréquée (DCP), Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	810,46	822,56	28,3%	+12,1	+1,5%
Fiscalité indirecte : Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE), Taxe d'aménagement (TAM), Taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS)	1 060,07	1 069,28	36,8%	+9,21	+0,9%
Dotations et compensations : Dotation globale de fonctionnement (DGF), Dotation générale de décentralisation (DGD), Fonds de stabilisation, Fraction supplémentaire de TVA, Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), Allocations compensatrices ...	643,95	639,86	22,0%	-4,09	-0,6%
Péréquation horizontale (CVAE, DMTO)	118,52	136,03	4,7%	+17,51	+14,8%
Recettes sociales : Dotations de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Plan pauvreté, Plan Taquet, Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), Conférence des financeurs, Indus allocations individuelles de solidarité (AIS)...	197,43	197,90	6,8%	+0,47	+0,2%
Autres recettes : Ingénierie financière (dont FSE), Collèges, Infrastructure et réseaux, Développement territorial et cadre de vie, Culture, iNord, Opérations comptables, Moyens généraux, Patrimoine, Cessions immobilières et Ressources humaines	50,81	41,10	1,4%	-9,71	-19,1%
<b>TOTAL</b>	<b>2 881,23</b>	<b>2 906,72</b>	<b>100%</b>	<b>+25,49</b>	<b>+0,9%</b>

**A. Fiscalité directe : une augmentation liée au dynamisme de l'assiette de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	468,21	478,01	+9,8	+2,1%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	154,97	156,78	+1,81	+1,2%
Attribution de compensation de CVAE	71,05	71,05	+0	+0,0%
Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	43,35	44,14	+0,79	+1,8%
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	14,97	15,38	+0,41	+2,7%
Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	55,95	55,95	+0	+0,0%
Rôles supplémentaires	1,96	1,25	-0,71	-36,2%
<b>Fiscalité directe</b>	<b>810,46</b>	<b>822,56</b>	<b>+12,1</b>	<b>+1,5%</b>

**1. La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**

Le produit fiscal 2020 s'est élevé à 478,01 M€ contre 468,21 M€ en 2019 soit une augmentation de +2,1 %. L'assiette de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties évolue par l'augmentation physique de ses bases (liées aux nouvelles constructions). Celles-ci ont augmenté de +0,9 % en 2020, soit un gain de 4,2 M€ de produits supplémentaires. Cet effet volume est de plus impacté par un effet prix lié à l'inflation. Les bases fiscales existantes ont ainsi été revalorisées de +1,2 %, soit un produit supplémentaire de +5,6 M€.

En l'état actuel des prévisions de croissance économique, et compte tenu du remplacement de la part départementale du foncier bâti par une fraction de TVA, à compter de 2021, le Département devrait bénéficier d'une dynamique d'évolution d'environ 5% par an en 2022.

**2. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

La CVAE est assise sur la valeur ajoutée des entreprises. Son taux est progressif de 0 % à 1,5 % de la valeur ajoutée, et est fonction du chiffre d'affaires. Le Département n'a pas de pouvoir sur la fixation du taux de CVAE. Pour 2020, le Département a perçu un montant de 156,78 M€ au titre de la CVAE, en augmentation de +1,2 % par rapport à 2019 (+1,81M€). La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur la CVAE 2020 car l'Etat a principalement reversé en 2020 les montants encaissés en 2019.

**3. L'attribution de compensation de CVAE reçue de la Région Hauts-de-France**

Le Département du Nord perçoit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une attribution de compensation de la part de la Région Hauts-de-France représentant la différence entre les recettes transférées à la Région (163 M€) et les dépenses transférées (92 M€). La Région Hauts-de-France a versé en 2020 une compensation de CVAE nette des charges transférées de 71,05 M€. Cette compensation est figée dans le temps.

**4. Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)**

Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) est relatif au reversement par l'Etat des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce mécanisme a été mis en place en 2014 suite aux accords de Matignon de 2013 au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). La répartition est faite selon différents critères visant à lui donner un caractère péréquateur. Les frais de gestion de la TFPB se sont élevés à 44,14 M€ en 2020 contre 43,35 M€ en 2019 (+1,8 %).

## 5. Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Plusieurs équipements de production d'électricité sont soumis à l'imposition (éoliennes, centrales électriques, les centrales photovoltaïques, les centrales hydrauliques, les stations radioélectriques, stockage et transport du gaz). En 2020, 15,38 M€ ont été encaissés contre 14,97 M€ en 2019, soit +0,41 M€ (+2,7%).

## 6. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Le FNGIR vise à neutraliser les conséquences financières de la loi de finances pour 2010 instituant la suppression de la taxe professionnelle. Celui-ci ne fait l'objet d'aucun prélèvement de l'Etat. Le montant pour 2020 s'élève à 55,95 M€, il est stable depuis 2011, date de la réforme de la taxe professionnelle.

## 7. Rôles supplémentaires

Les rôles supplémentaires encaissés en 2020 se sont élevés à 1,25 M€ (1,96 M€ en 2019) et sont relatifs à la Taxe Foncière, l'IFER et la CVAE. L'optimisation fiscale portée par l'Observatoire fiscal a permis de récupérer des sommes dues à la Collectivité mais compte tenu de la crise, le processus d'analyse des demandes par les services de l'Etat a été ralenti.

## B. Fiscalité indirecte : des recettes portées par le dynamisme de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

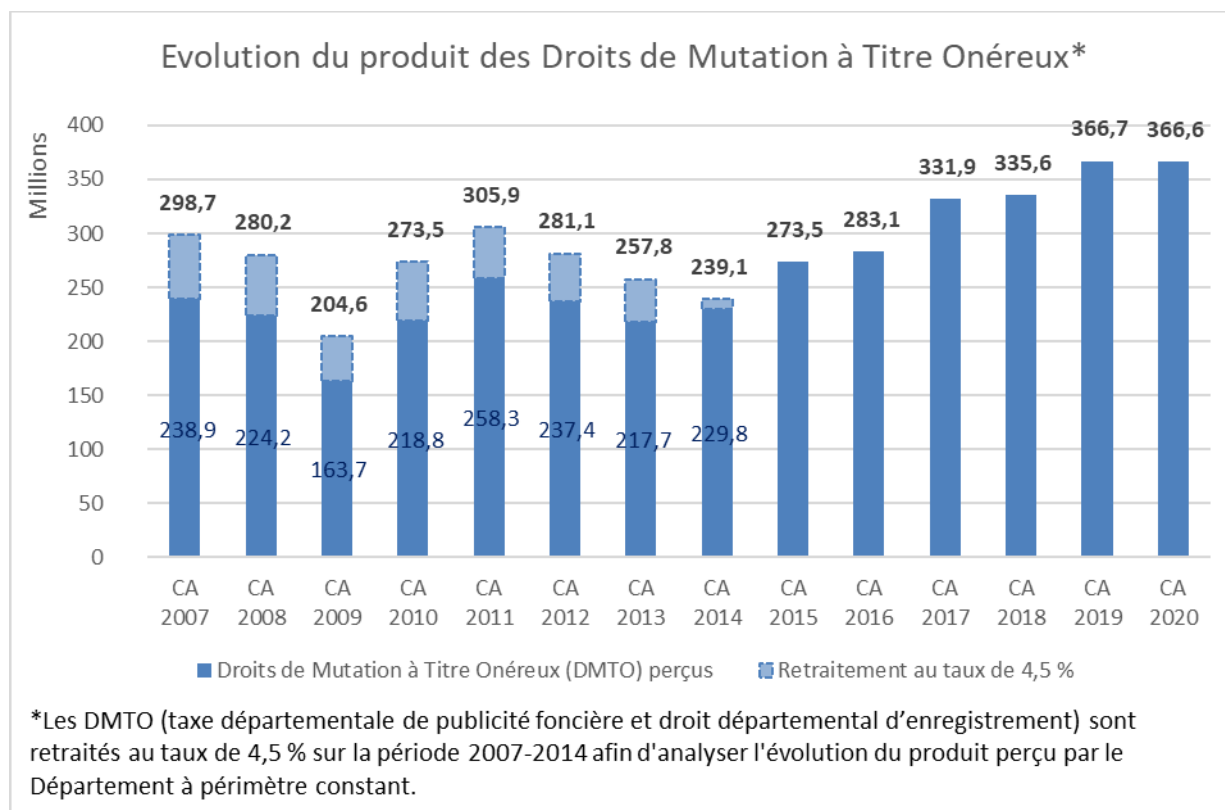
En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	366,73	366,60	-0,13	-0,0%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	305,49	317,79	+12,3	+4,0%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétique (TICPE)	354,05	351,25	-2,8	-0,8%
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'électricité (TDCFE)	22,24	21,89	-0,35	-1,6%
Taxe Aménagement	11,03	11,16	+0,13	+1,2%
Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	0,52	0,59	+0,07	+13,5%
<b>Fiscalité Indirecte</b>	<b>1 060,07</b>	<b>1 069,28</b>	<b>+9,21</b>	<b>+0,9%</b>

### 1. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

En 2020, le produit pour le Département a été stable par rapport à 2019. Les DMTO se sont ainsi élevés à 366,6 M€ en 2020 contre 366,73 M€ en 2019. Le bilan est donc aujourd'hui rassurant par rapport aux craintes qui avaient pu se faire jour au début de la crise. La baisse moyenne des DMTO devrait s'élever à -1,6 % au niveau national<sup>8</sup>, notre Département constatant, pour sa part, un niveau de DMTO identique à celui de 2019 qui est pourtant l'année record.

<sup>8</sup> Source : estimation à partir des données du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du produit de DMTO entre 2007 et 2020 pour le Département du Nord :



Pour éviter de dégrader les ratios financiers des Départements, l'article 25 de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 avait prévu un mécanisme d'urgence d'avances remboursables pour les Départements subissant, en 2020, une baisse de produit des DMTO du fait de la crise sanitaire. En raison de la forte incertitude qui pesait sur les encaissements de DMTO, une avance de 7,8 M€ avait été sollicitée par le Département du Nord en 2020. Celle-ci a cependant été remboursée sur l'exercice comptable 2020, en raison de la très bonne tenue des encaissements de DMTO.

## **2. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)**

La TSCA est une taxe perçue sur les contrats d'assurance. A l'origine de la mise en œuvre de la loi liberté et responsabilités locales de 2004, les transferts aux Départements ont été principalement compensés par un transfert de fiscalité et notamment une fraction de taux de la TSCA afférente aux contrats d'assurance automobile, incendie, protection juridique, transport et maritime. La part du produit de la TSCA, transférée aux Départements depuis la loi de finances de 2005, évolue chaque année en fonction de la mise en œuvre progressive des transferts de compétences. En 2020, la TSCA est en augmentation de 4,0 %. Ainsi, le produit évolue de 305,49 M€ en 2019 à 317,79 M€ en 2020.

## **3. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)**

La TICPE est une taxe frappant la consommation des produits énergétiques. Une partie revient aux Départements. Elle finance principalement le RSA ainsi que les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation. En 2020, la TICPE s'est élevée à 351,25 M€, montant en baisse par rapport à 2019 (354,05 M€). Cette baisse, de 2,8 M€, résulte de la diminution de la demande en carburant compte tenu de la crise sanitaire.

#### 4. La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE)

Les taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) sont assises sur la fourniture d'électricité. Elles sont perçues au profit des Communes (ou selon le cas, des établissements publics de coopération intercommunale) et Départements. Elles dépendent de la puissance utilisée et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les conseils municipaux et départementaux. Le produit s'élève en 2020 à 21,89 M€, montant en baisse de 1,6 % par rapport à 2019 dans un contexte de réduction des consommations lié à la crise sanitaire.

#### 5. La Taxe d'Aménagement (TAM)

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Le taux de la taxe est de 1,45 %. En 2020, le produit de la taxe d'aménagement s'élève à 11,16 M€, pour un montant de 11,03 M€ perçu en 2019. En 2019, la TAM a fait l'objet de récupération d'indus pour 2,8 M€ pour la période de 2013 à 2018. L'Etat poursuivra en 2021 la récupération des indus de taxe d'aménagement. Par ailleurs le mode de récupération de ces indus varie d'une année sur l'autre (déduction sur les recettes versées ou reversement attendu par le Département) ce qui perturbe l'analyse des évolutions de TAM.

Ainsi à périmètre constant, l'année 2020 est marquée par un ralentissement des recettes nettes de TAM de 9,7 %, imputable au décalage des projets d'aménagement, en partie lié à la crise sanitaire.

#### 6. La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)

Le Département peut décider d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour fixée par la commune ou l'EPCI. Si tel est le cas, la taxe additionnelle est payée par les vacanciers en même temps que la taxe de séjour à laquelle elle s'ajoute. La taxe additionnelle à la taxe de séjour, applicable depuis 2013, est perçue par le bloc communal qui doit reverser au Département la part lui revenant. Le Conseil Départemental a décidé la mise en place d'une taxe additionnelle maximale de 10% à la taxe de séjour communale ou intercommunale. Le produit collecté s'élève à 0,59 M€ en 2020, soit un montant stable par rapport à 2019 (0,52 M€). La crise sanitaire aura des impacts pour les exercices 2021 et 2022, compte tenu du mode de reversement en décalé du bloc communal auprès du Département.

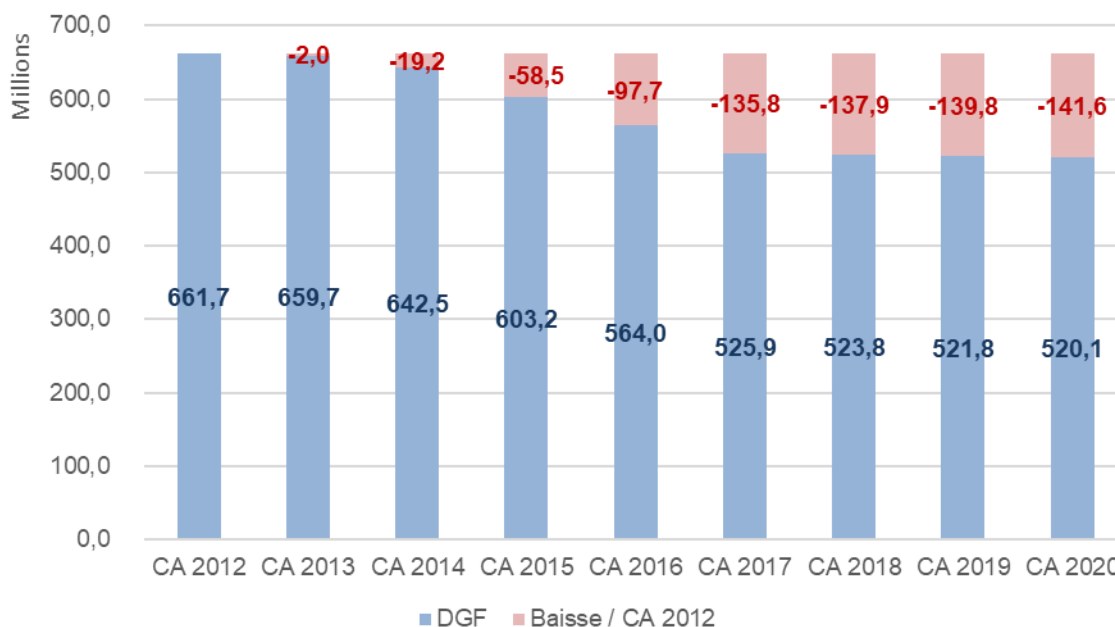
### C. Dotations et compensations : une stabilité des concours de l'Etat au Département hors fonds de stabilisation

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	521,85	520,07	-1,78	-0,3%
Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	29,47	29,47	+0	+0,0%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	62,63	62,63	+0	+0,0%
Allocations Taxe Foncière (TF)	0,33	0,26	-0,07	-21,2%
Allocations Taxe Habitation (TH) Allocations Taxe Professionnelle (TP)	11,93	10,94	-0,99	-8,3%
Fonds d'urgence/fonds TVA	16,83	15,52	-1,31	-7,8%
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	0,71	0,73	+0,02	+2,8%
Exonérations compensées CVAE	0,09	0,10	+0,01	+11,1%
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	0,12	0,14	+0,02	+16,7%
<b>Dotations et compensations</b>	<b>643,95</b>	<b>639,86</b>	<b>-4,09</b>	<b>-0,6%</b>

## 1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Depuis la réforme mise en place par la loi de finances pour 2005, la DGF est devenue la principale dotation de l'Etat en faveur du Département. Elle représente 81,3 % du montant total des dotations et des compensations en 2020. Elle présente une certaine stabilité depuis 2017 après de fortes baisses de 2012 à 2017. Le manque à gagner cumulé pour le Département du Nord par rapport à la DGF perçue en 2012 est de 732,5 M€ en 2020.

Baisse de la DGF depuis 2012



En 2020, la DGF s'est élevée à 520,1 M€. Elle est en diminution (-0,3 %) par rapport à 2019 (521,8 M€), cette baisse étant due, comme les années précédentes, au mécanisme d'écêtement permettant d'intégrer l'impact de la hausse de la population DGF au niveau national à enveloppe constante.

## 2. La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

La DGD assure de façon globale le financement de l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux Départements. Depuis 2009, la DGD n'évolue plus, hors mesures nouvelles, et son montant est figé.

## 3. Les compensations fiscales

Les différentes réformes décidées par l'Etat aboutissent à une perte de recettes fiscales directes locales qui fait l'objet de compensations partielles. Ces compensations baissent régulièrement car elles sont utilisées comme des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat. En 2020, si la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est restée stable, le montant des autres compensations fiscales s'est établi à 11,2 M€, soit un montant en baisse par rapport à 2019 (12,26 M€).



#### 4. Le fonds de stabilisation

Le fonds d'urgence exceptionnel, mis en place à l'occasion des lois de finances rectificatives de 2015 à 2017 en faveur des Départements rencontrant des difficultés pour faire face à leur reste à charge en matière de dépenses d'AIS, a été remplacé par un fonds de stabilisation dans la loi de finances 2019. Ce nouveau fonds de soutien, attribué à 18 départements dont le Nord, est alimenté par l'Etat à hauteur de 115 M€ et tient compte des situations des départements les plus dégradées vis-à-vis des dépenses sociales.

Le Département du Nord a ainsi perçu 15,52 M€ en 2020 au titre de ce fonds (16,83 M€ en 2019, soit une baisse -1,31 M€ liée à l'amélioration relative du reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) qui sert de base au calcul).

Pour rappel, le montant total du fonds a été porté à 200M€ en 2021, suite aux négociations entre le Gouvernement et l'ADF.

#### 5. Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Depuis 2017, le Département perçoit en section de fonctionnement le FCTVA pour ses dépenses de voirie et d'entretien des bâtiments publics. En 2020, le montant attribué au Nord a été de 0,73 M€, soit un montant stable par rapport à 2019 (0,71 M€).

#### D. Péréquation horizontale : un solde net en forte augmentation

En millions d'€		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>Dépenses</b>	Fonds de Péréquation des DMTO	32,82	33,97	39,89	31,03	25,69
	<b>Total</b>	<b>32,82</b>	<b>33,97</b>	<b>39,89</b>	<b>31,03</b>	<b>25,69</b>
<b>Recettes</b>	Fonds de Péréquation des DMTO	57,12	58,87	75,31	113,19	129,75
	Fonds de péréquation CVAE	8,38	8,94	5,79	5,33	6,28
	<b>Total</b>	<b>65,50</b>	<b>67,82</b>	<b>81,10</b>	<b>118,52</b>	<b>136,03</b>
<b>Solde</b>		<b>32,68</b>	<b>33,85</b>	<b>41,21</b>	<b>87,48</b>	<b>110,34</b>

La plupart des fonds de péréquation sont constitués d'un prélèvement, et d'un reversement, le solde des deux correspondant au gain (ou à la perte) net pour le Département. Au global, entre 2016 et 2020, le solde net aura augmenté de près de 78 M€ soit plus qu'une multiplication par 3 des montants obtenus pour le Nord.

##### 1. Le fonds de péréquation de la CVAE

Ce fonds est alimenté par deux types de prélèvements sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des Départements : un premier prélèvement sur « stock », lié au niveau de CVAE du Département de l'année précédant la répartition, soit 2019, par rapport à la moyenne des Départements et un second prélèvement sur « flux » prend en compte la dynamique de progression des recettes de la CVAE observée entre 2018 et 2019.

Ces sommes sont reversées aux Départements les moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges. En outre, aucun Département dont le revenu

par habitant 2020 est inférieur au revenu médian de l'ensemble des Départements ne peut être contributeur au fonds (c'est le cas du Département du Nord).

Pour 2020, le Département a ainsi perçu un montant de 6,28 M€. Ce montant est en progression par rapport à 2019 (5,33 M€).

## **2. Le Fonds de Péréquation globalisé des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FP- DMTO)**

Les mesures successives défendues à l'ADF depuis 2016 ont renforcé l'effet péréquateur des mécanismes de calcul des fonds de péréquation des DMTO et ont permis au solde net de ces fonds d'augmenter significativement pour les départements les plus fragiles. La loi de finances initiale pour 2020 amplifie cette dynamique en remplaçant par un nouveau fonds, le Fonds national de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux perçus par les Départements (FP- DMTO), les trois anciens fonds : le fonds DMTO « historique », le Fonds de Solidarité des Départements (FSD) et le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID). Ce fonds globalisé fait l'objet de deux prélèvements :

- un premier prélèvement égal à 0,34 % du montant de l'assiette des DMTO perçus l'année précédant la répartition ;
- un second prélèvement, d'un montant fixe de 750 M€, auxquels sont éligibles les Départements dont l'assiette des DMTO perçus l'année précédant la répartition est supérieure à 0,75 fois la moyenne nationale (le prélèvement est effectué par tranche, en fonction du montant de l'assiette). Ce second prélèvement est, pour chaque Département, plafonné à 12 % du montant des DMTO perçus l'année précédente.

Le reversement est effectué au sein de trois enveloppes, qui reprennent les modalités de répartition des trois fonds existant avant 2020 et intègrent chacune des critères différents (potentiels financiers, revenus, DMTO par habitant, revenu moyen, taux de pauvreté, RAC AIS...)

Les sommes mises en répartition peuvent faire l'objet d'une mise en réserve lorsque le montant des deux prélèvements dépasse 1,6 Md€. Cette mise en réserve, dans un fonds de garantie départemental des corrections conjoncturelles, est décidée par le Comité des Finances Locales (CFL) à qui il revient également de décider d'un éventuel abondement des sommes réparties au moyen des mises en réserve lors des exercices précédents, soit 120 M€ au titre de l'ancien fonds DMTO. A la demande de l'ADF, le CFL a décidé de libérer en 2020 la réserve de 120 M€, ce qui a majoré d'autant le montant du fonds reversé aux Départements.

En 2020, le Nord a été prélevé de 25,69 M€ et est bénéficiaire de 129,75 M€ de ce fonds. Le solde net s'est donc élevé à 104,06 M€ (+26,7 % par rapport à 2019). En 2019, le solde net était de 82,16 M€. Cette hausse importante s'explique à la fois par :

- La réforme de la péréquation horizontale ;
- L'assiette du fonds, correspondant à l'année 2019, pour laquelle le niveau de DMTO a été très élevé ;
- La libération de la mise en réserve décidée pour faire face à la situation sanitaire ;
- la non-participation au second prélèvement, les DMTO par habitant du Nord n'étant pas supérieurs à 75% de la moyenne en 2019 (année de référence), contrairement à 2020.

## E. Recettes sociales

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	2,06	1,84	-0,22	-10,7%
Enfance (hors plan pauvreté), Famille, Jeunesse	5,44	6,97	+1,53	+28,1%
Plan pauvreté prévention (enfance) + bassin minier	1,79	5,55	+3,76	+210,1%
<b>Enfance, famille, jeunesse</b>	<b>9,29</b>	<b>14,35</b>	<b>+5,06</b>	<b>+54,5%</b>
Plan pauvreté insertion (dont volet bassin minier)	6,33	5,54	-0,79	-12,5%
Indus et amendes RSA	6,94	4,79	-2,15	-31,0%
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)	33,68	33,49	-0,19	-0,6%
<b>Insertion</b>	<b>46,95</b>	<b>43,82</b>	<b>-3,13</b>	<b>-6,7%</b>
Concours CNSA pour le financement APA / PCH	110,82	107,58	-3,24	-2,9%
Conférence des financeurs	3,62	6,26	+2,64	+72,9%
Recouvrement PA / PH + autres PAPH (dont convention CNSA)	18,88	20,42	+1,54	+8,2%
MDPH	3,10	3,10	+0	+0,0%
<b>Autonomie</b>	<b>136,42</b>	<b>137,35</b>	<b>+0,93</b>	<b>+0,7%</b>
Prévention santé	4,76	2,37	-2,39	-50,2%
<b>Actions de santé</b>	<b>4,76</b>	<b>2,37</b>	<b>-2,39</b>	<b>-50,2%</b>
<b>RECETTES SOCIALES</b>	<b>197,43</b>	<b>197,90</b>	<b>+0,47</b>	<b>+0,2%</b>

Dans l'ensemble, les recettes sociales sont stables (+0,2 %) mais présentent des variations contrastées.

### 1. Les recettes relevant de l'Enfance, famille, jeunesse

Dans le domaine de l'Enfance, les recettes ont progressé de +5,06 M€ (+54,5 %) entre 2019 et 2020 pour atteindre 14,35 M€. Cette progression est essentiellement portée par le Plan pauvreté et le financement exceptionnel pour la prise en charge des mineurs devenus majeurs par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pendant le confinement.

Les recettes relatives aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) ont baissé de -0,22 M€ entre 2019 et 2020. Ces recettes financent 3 types d'actions : l'accueil provisoire et l'évaluation, la prise en charge après évaluation, et pour 2020, le prolongement de la prise en charge dans les structures dédiées des MNA devenus majeurs pendant la crise sanitaire. Globalement, la baisse des recettes s'explique principalement par la baisse du nombre de MNA pris en compte dans le financement de l'accord « Cazeneuve » (-0,53 M€). Cette baisse est compensée en partie par des décalages de facturation sur l'évaluation de la minorité (+0,12 M€) et une recette spéciale (+0,19 M€) pour tenir compte de la crise sanitaire.

Les autres recettes du secteur Enfance ont varié de +1,53 M€ (+28 %), impactées en cela par la recette (hors part MNA) au titre de la prise en charge exceptionnelle d'une partie du surcoût pour les Départements du maintien en 2020 de la prise en charge des jeunes sortant de l'ASE évoquée ci-dessus (1,73 M€ sur la recette totale de 1,92 M€). Hormis cette recette exceptionnelle, les autres recettes sont quasi stables (-0,20 M€).

Au titre du volet prévention du Plan pauvreté, les recettes de l'Etat sont en augmentation de +3,76 M€ par rapport au CA 2019. La mobilisation de ces recettes a permis de mieux prévenir les sorties sèches de l'ASE, d'accompagner les jeunes majeurs issus de l'ASE, de développer les maisons des parents, ou encore de développer la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE.

## 2. Les recettes relevant de l'insertion

Les recettes d'insertion sont en baisse en 2020 par rapport à 2019 (-3,13 M€, -6,7 %) pour atteindre 43,82 M€ au CA 2020.

Les recettes prévues au titre du Plan pauvreté dans son volet insertion (5,54 M€, -0,79 M€ par rapport au CA 2020) se stabilisent après leur montée en régime et les actions mises en œuvre en 2019 et financées à ce titre (MDIE, Coachs Emploi). Ces recettes ont permis la poursuite du déploiement de la stratégie adoptée en matière de RSA pour faciliter l'accès à l'emploi des allocataires.

La démarche de recupération d'amendes et d'indus RSA, initiée depuis 2015 dans le cadre du développement de la culture de la recette, a été suspendue pendant la crise de la Covid-19. De fait, cette recette a baissé de -2,15M€ en 2020 pour atteindre 4,79 M€ (contre 6,94 M€ en 2019).

## 3. Les recettes relevant de l'autonomie

Les recettes s'élèvent à 137,35 M€ en 2020 contre 136,42 M€ en 2019.

Le financement principal de l'Autonomie provient des dotations annuelles de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Les dotations CNSA au titre du financement de l'APA et de la PCH sont en baisse de -2,9 % en 2020 (-3,24 M€) pour atteindre 107,58 M€.

En Millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
<b>Dotation APA 1</b>	<b>72,05</b>	<b>72,17</b>	<b>+0,12</b>	<b>+0,2%</b>
Acompte n	63,18	62,58	-0,6	-0,9%
Solde n-1	8,87	9,59	+0,72	+8,1%
<b>Dotation APA 2</b>	<b>10,35</b>	<b>6,63</b>	<b>-3,72</b>	<b>-35,9%</b>
<b>Total dotations APA</b>	<b>82,40</b>	<b>78,80</b>	<b>-3,6</b>	<b>-4,4%</b>
Acompte n	25,13	25,47	+0,34	+1,4%
Solde n-1	3,29	3,31	+0,02	+0,6%
<b>Total Dotation PCH</b>	<b>28,42</b>	<b>28,78</b>	<b>+0,36</b>	<b>+1,3%</b>
<b>TOTAL dotations CNSA APA + PCH</b>	<b>110,82</b>	<b>107,58</b>	<b>-3,24</b>	<b>-2,9%</b>

Les dotations APA1 et PCH évoluent en fonction de l'enveloppe nationale et de divers critères sous-jacent qui conduisent à une hausse modérée de la dotation. La principale explication de la baisse réside dans l'APA 2. Le calcul du montant de la seconde part du concours APA repose sur la hausse constatée de la dépense d'APA à domicile pour chaque Département, comparée à l'année 2015 (année fixe de référence). Jusqu'en 2019, un dispositif de « mesure de faveur » permettait de garantir un niveau de dotation élevé si les dépenses d'APA dans le Département évoluaient plus vite que la moyenne nationale. Une décision ministérielle met fin en 2019 à cette mesure. L'évolution de la dotation APA 2 est donc en 2020 déconnectée de l'évolution des dépenses d'APA réalisées par le Département et tient compte exclusivement de l'évolution des dépenses d'APA nationales constatées entre 2015 et 2019, qui ont progressé beaucoup moins rapidement (+8,4 %) que celles du Département du Nord (+14,2 %).

Le Département a continué à développer sa politique d'aide à domicile dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie qui regroupe les organismes compétents dans le domaine de l'autonomie à savoir, les Départements, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Agence Nationale de l'Habitat, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), les caisses de retraites, les mutuelles. La participation de la CNSA, à ce titre,

représente 60 % en moyenne du coût global des actions conventionnées. En 2020, a notamment été financé l'appel à projet Phosphor'âge. Ainsi, le CA 2020 affiche +2,64 M€ de recettes par rapport au CA 2019, soit 6,26 M€.

Les autres recettes de recouvrement du secteur autonomie évoluent à +1,54 M€ pour atteindre 20,42 M€ en 2020. Cette progression a été portée par une subvention exceptionnelle versée par la CNSA (3,23 M€) pour le financement partiel des primes Covid-19 aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Les autres recettes de recouvrement ont donc baissé de -1,69 M€, notamment les récupérations sur succession et des indus, moins développées pendant la période de confinement.

Les recettes relatives au financement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sont stables (3,10 M€) et correspondent à la dotation annuelle de la CNSA pour le financement du fonctionnement de la MDPH (2,34 M€) et à la récupération des loyers des locaux du Département occupés par la MDPH (0,76 M€).

#### **4. Les recettes de la prévention santé**

Les recettes de la prévention santé présentent une baisse conjoncturelle de -2,4 M€ qui résulte :

- d'un recalage dans le versement, par l'ARS, de la dotation de fonctionnement des CeGIDD (Centres Gratuits d'Information et de Dépistage des virus et infections sexuellement transmissibles). En effet, en 2019, avait été encaissée la dotation 2019 et 2018 du fait d'un retard de versement (1,4 M€ chacune, soit 2,8 M€ contre 1,1 M€ en 2020) ;
- de baisses de recettes induites par le confinement (-0,24 M€ sur la dotation CeGIDD présentée ci-dessus) et -0,75 M€ sur les remboursements par les CPAM des actes de santé effectués dans les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

#### **F. Recettes diverses de fonctionnement**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Ingénierie financière (dont FSE)	7,82	10,19	+2,37	+30,3%
Collèges	4,62	4,80	+0,18	+3,9%
Infrastructure et réseaux	1,25	1,28	+0,03	+2,4%
Dév. territorial et cadre de vie	0,41	0,51	+0,1	+24,4%
Culture	1,28	0,71	-0,57	-44,5%
Inord	0,72	1,19	+0,47	+65,3%
Opération comptables	6,61	7,54	+0,93	+14,1%
Moyens généraux	0,42	0,74	+0,32	+76,2%
Patrimoine	0,95	0,43	-0,52	-54,7%
Ressources humaines	5,16	5,55	+0,39	+7,6%
<b>Autres recettes hors cessions</b>	<b>29,23</b>	<b>32,95</b>	<b>+3,72</b>	<b>+12,7%</b>
Cessions immobilières	21,58	8,15	-13,43	-62,2%
<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>50,81</b>	<b>41,10</b>	<b>-9,71</b>	<b>-19,1%</b>

Les recettes d'ingénierie financière regroupent :

- les fonds européens pour des dépenses en fonctionnement de projets en maîtrise d'ouvrage départementale. Elles représentent 1,51 M€ (+1,08 M€ par rapport au CA 2019) et ont permis le financement de projets transfrontaliers menés dans le cadre des programmes Interreg V :
- les recettes relatives au FSE s'élèvent à 8,69 M€ en 2020 soit 1,29 M€ de plus qu'au CA 2019. Cette augmentation s'explique par le rythme soutenu de réalisation des contrôles de services faits.

Malgré la baisse des recettes relatives à la demi-pension, conséquence du premier confinement (-0,42 M€), les recettes de la politique Education (collèges) augmentent de +0,18 M€, soit 4,80 M€ réalisés au CA 2020. Cette augmentation est portée par le titrage des certificats d'énergie en 2020 et des contrats de vente d'énergie liée aux panneaux photovoltaïques (0,49 M€ au CA 2020 pour 0,21 M€ en 2019).

Les recettes provenant des établissements culturels sont en baisse de -0,56 M€ en 2020 compte tenu de l'impact de la crise sanitaires sur les musées départementaux.

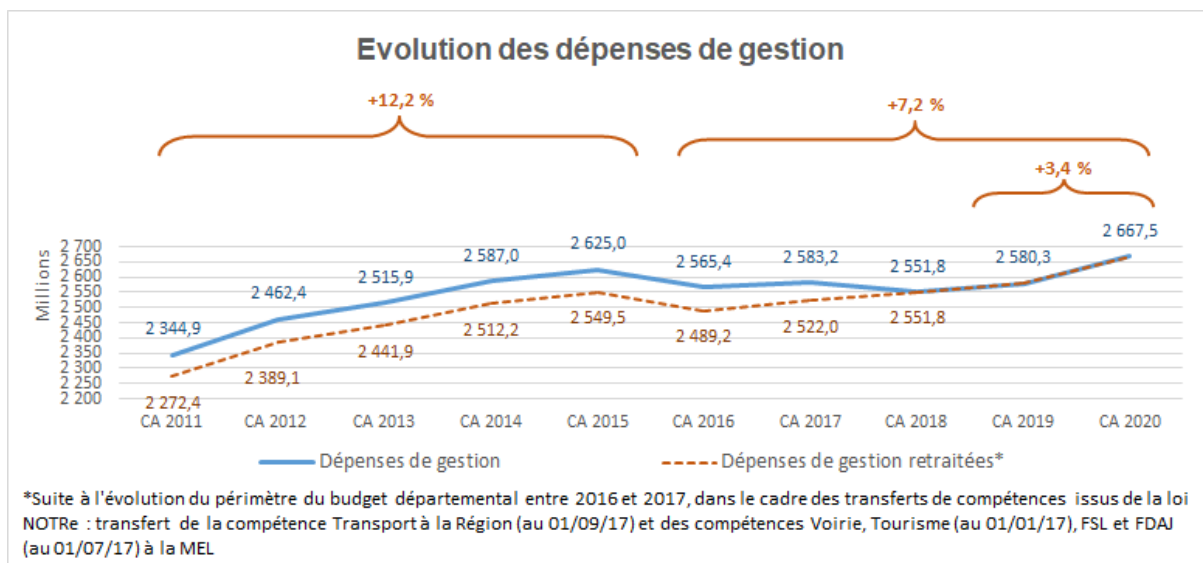
Les recettes relatives à iNord sont en hausse de +65,2 % passant ainsi de 0,72 M€ en 2019 à 1,19 M€ en 2020. Cette hausse reflète le développement de l'activité de l'établissement public, ces recettes procédant principalement du remboursement par iNord des agents mis à sa disposition par le Département.

Les opérations comptables (7,54 M€, +0,93 M€) regroupent les titres émis pour des annulations de mandats sur exercices antérieurs et notamment l'annulation de dépenses rattachées non suivies de réalisation, des remboursements de sinistres et d'autres recettes exceptionnelles. L'année 2020 est marquée par l'encaissement d'une faible participation de l'Etat pour les achats de masques dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 pour 0,93 M€ (pour 15M€ de dépenses).

Les recettes de patrimoine (revenus des immeubles) sont en baisse de 0,52 M€ pour atteindre 0,43 M€ en 2020. La baisse provient de la fin de la location du 1 rue Claude Bernard à Lille (inspection académique vendue en 2020 pour 6,4 M€) soit -0,47 M€ de recettes entre les 2 exercices.

Dans le domaine des ressources humaines, les recettes 2020 ont progressé de 0,39 M€ du fait de la reprise de provision pour le financement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) (0,90 M€). Les autres recettes de personnel ont baissé de -0,50 M€, impactées en cela notamment par la Covid (recettes restaurant administratif et tickets restaurants).

## II. Des dépenses de fonctionnement marquées par l'impact de la crise sanitaire



Les efforts de gestion menés à partir de 2015 ont permis de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement de la Collectivité. Celles-ci ont connu une progression de 7,2 % entre 2016 et 2020, contre 12,2 % entre 2011 et 2015. La modération de cette hausse n'a pas empêché le remboursement de 67,6 M€ d'arriérés ou de dépenses non budgétées, et s'est conjuguée avec une amélioration des politiques publiques, qu'il s'agisse :

- de l'appui au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA qui conduit à une stabilisation du coût de l'allocation ;
- du développement de l'accueil familial dans le domaine de l'Enfance ;
- de l'analyse des conditions d'attribution de la PCH afin de garantir le juste droit en stabilisant l'allocation ;
- de l'externalisation de l'entretien des collèges qui a, en outre, permis de faire face à la crise sanitaire dans les établissements scolaires.

Les dépenses de gestion<sup>9</sup> s'élèvent en 2020 à 2 667,51 M€. Elles sont en augmentation de 87,25 M€ par rapport au CA 2019, soit une hausse de 3,4 %. La hausse des dépenses de solidarité humaine (+64,71 M€) représente 70 % de la hausse globale des dépenses de gestion du Département. Les principaux facteurs explicatifs de la hausse en 2020 sont :

- l'impact de la crise sanitaire (augmentation du nombre d'allocataires du RSA, soutien aux Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), primes aux personnels et partenaires, achat de fournitures sanitaires... ) ;
- la poursuite des mesures volontaristes pour l'Enfance, à travers le soutien aux différents partenaires du Département, et les recrutements effectués dans les UTPAS ;
- l'effet de la géronto-croissance sur l'APA ;
- la fin du déploiement opérationnel des MDIE.

<sup>9</sup> Les dépenses de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette, qui s'élèvent en 2020 à 17,97 M€ (voir IV. Des dépenses d'investissement financées par un moindre recours à l'emprunt)



En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
<b>SOLIDARITE HUMAINE</b>	<b>1 945,24</b>	<b>2 009,94</b>	<b>+64,7</b>	<b>+3,3%</b>
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	467,08	488,15	+21,07	+4,5%
ACTIONS D'INSERTION	718,77	738,14	+19,37	+2,7%
PERSONNES AGEES	310,94	330,48	+19,54	+6,3%
PERSONNES HANDICAPEES	367,09	369,84	+2,75	+0,7%
ACTIONS DE SANTE	4,57	4,53	-0,04	-0,9%
COLLEGIENS	76,79	78,80	+2,01	+2,6%
<b>SOLIDARITE TERRITORIALE</b>	<b>129,00</b>	<b>130,74</b>	<b>+1,74</b>	<b>+1,3%</b>
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	8,30	8,89	+0,59	+7,1%
PROJETS STRATEGIQUES CO-FINANCES	0,26	0,35	+0,09	+34,6%
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	11,98	13,66	+1,68	+14,0%
CULTURE	13,89	12,78	-1,11	-8,0%
AIDE AUX TERRITOIRES	2,07	2,06	-0,01	-0,5%
SDIS	92,50	93,00	+0,5	+0,5%
<b>FINANCES ET MOYENS GENERAUX DE L'ADM.</b>	<b>506,02</b>	<b>526,83</b>	<b>+20,81</b>	<b>+4,1%</b>
FINANCES	70,33	66,68	-3,65	-5,2%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	18,27	28,12	+9,85	+53,9%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	12,79	13,63	+0,84	+6,6%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADMINISTRATION	9,61	9,25	-0,36	-3,7%
ELUS DEPARTEMENTAUX (dont AIL et formations)	7,78	7,90	+0,12	+1,5%
MOYENS RH	387,25	401,25	+14	+3,6%
<b>TOTAL</b>	<b>2 580,26</b>	<b>2 667,51</b>	<b>+87,25</b>	<b>+3,4%</b>

**A. L'augmentation des moyens alloués à l'Enfance et la progression accrue des dépenses d' AIS au sein de la solidarité humaine**

**1. Des dépenses d' AIS marquées par l'impact de la crise sanitaire sur le RSA et par la poursuite concomitante de la dynamique d'augmentation de l'APA**

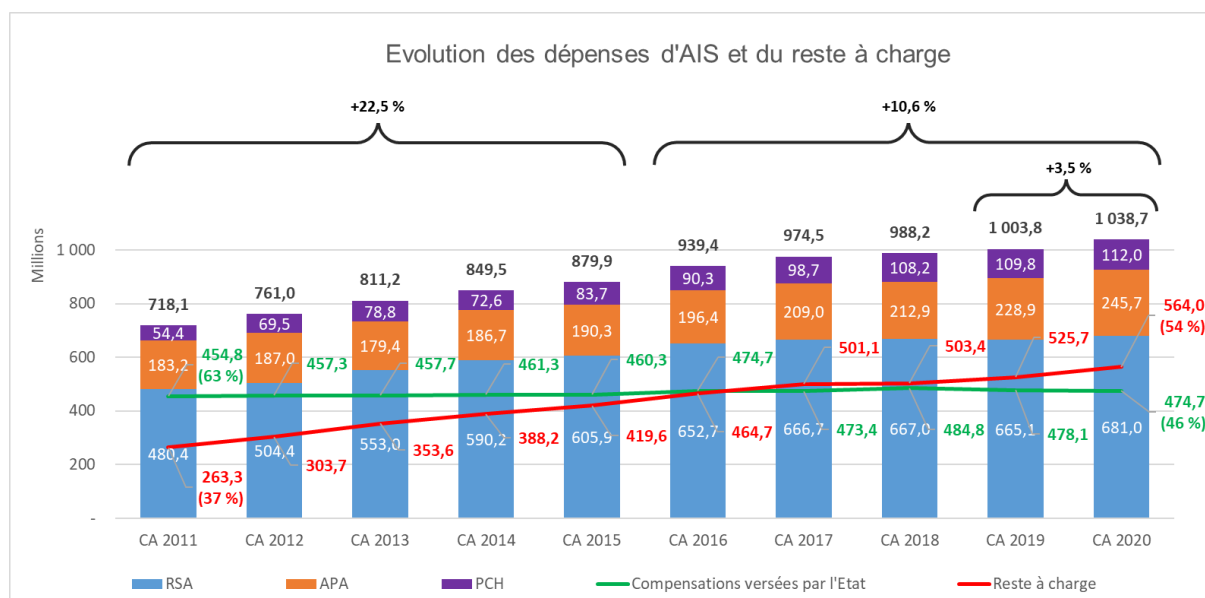
En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Revenu de Solidarité Active (RSA)	665,13	681,03	+15,9	+2,4%
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	228,87	245,67	+16,8	+7,3%
Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	109,84	111,99	+2,15	+2,0%
<b>Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)</b>	<b>1 003,84</b>	<b>1 038,70</b>	<b>+34,86</b>	<b>+3,5%</b>

**a. L'évolution des dépenses d' AIS et du reste à charge**

Les politiques volontaristes menées par la Collectivité depuis 2015 ont permis de limiter la croissance des dépenses d' AIS. Elles ont ainsi progressé de 3,5 % entre 2019 et 2020 (+34,9 M€), et de 10,6 % sur la période 2016-2020, contre 22,5 % sur la période 2011-2015. La crise sanitaire a néanmoins atténué en 2020 les résultats obtenus en matière de retour à l'emploi des allocataires du RSA, avec une augmentation de +15,9 M€ par rapport au CA 2019 (soit +2,4% contre une hausse annuelle moyenne de 6,7% pour les Départements, selon les dernières estimations de la Cour des comptes). Parallèlement, et en partie indépendamment de la crise sanitaire, l'APA a poursuivi sa dynamique de croissance en 2020 (+16,8 M€ par rapport au CA 2019, soit +7,3 %). Devant l'augmentation, même limitée, des dépenses d' AIS, les compensations versées par l'Etat ont connu, depuis dix ans, une trop faible progression.



Le reste à charge de la Collectivité a donc augmenté de 21 % depuis 2016, à comparer toutefois à l'augmentation de 59 % entre 2011 et 2015<sup>10</sup>.



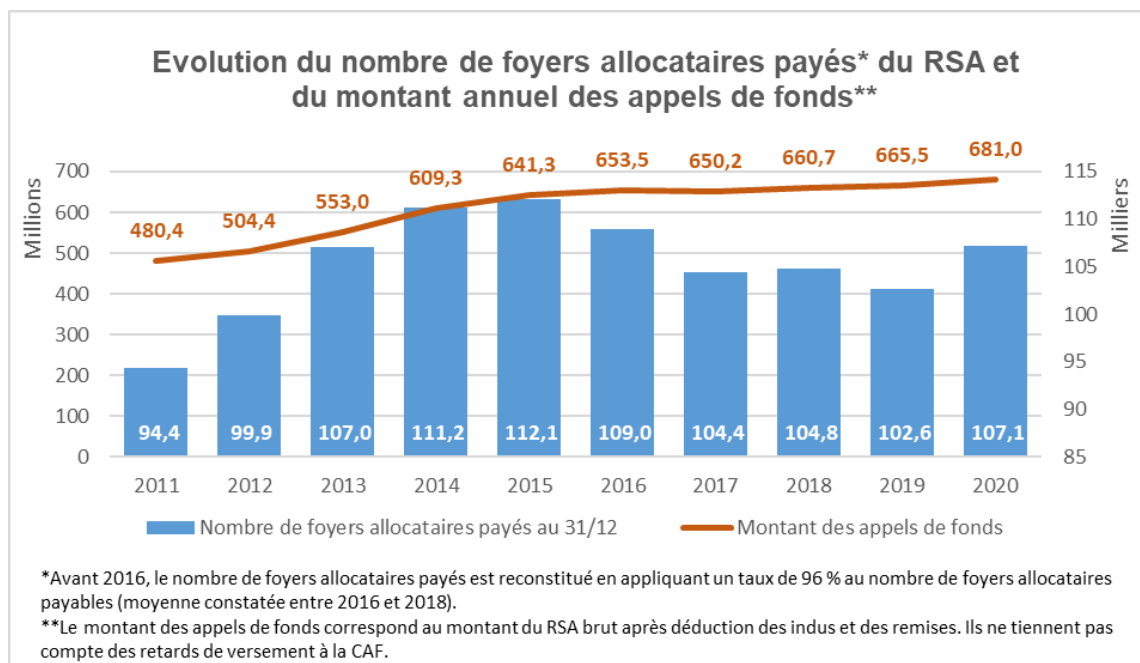
Face à ce constat, le Département s'est activement engagé au niveau national, notamment par l'intermédiaire de l'ADF, afin d'obtenir des ressources supplémentaires. Ces négociations ont abouti en 2019 avec la pérennisation du fonds d'urgence créé en 2015, renommé « fonds de stabilisation » dont la recette s'est élevée en 2020 à 15,52 M€.

Tandis que le reste à charge des Départements est encore appelé à croître dans les années à venir, notamment en conséquence de la crise sanitaire et de la gérontocroissance, l'attribution de nouvelles ressources apparaît indispensable. Le Département du Nord prendra toute sa part, aux côtés de l'ADF, dans les négociations prochaines avec l'Etat. A cet égard, la Collectivité, comme la quasi-totalité des Départements, soutient la proposition portée par l'ADF et en partie relayée par la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée Nationale et son président, Jean-René Cazeneuve, de rendre aux Départements un levier fiscal, même strictement encadré par le Parlement, sur les DMTO qui ont démontré leur résilience pendant la crise sanitaire. Dans un premier temps, un relèvement de 0,2 point du taux plafond des DMTO, portant celui-ci à 4,7 %, marquerait une indispensable solidarité à l'égard des collectivités les plus impliquées dans la défense des populations les plus fragiles.

<sup>10</sup> Le périmètre des compensations versées comprend, pour l'analyse du Département, la part figée de TICPE, le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) et les dotations CNSA APA et PCH. Il exclut en revanche le Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD), intégré depuis 2020 au fonds globalisé, et le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP), dans la mesure où ces recettes relèvent de la péréquation interdépartementale bien qu'elles soient toutes deux retenues dans le périmètre de l'Etat.

## b. L'impact de la crise sanitaire sur le RSA

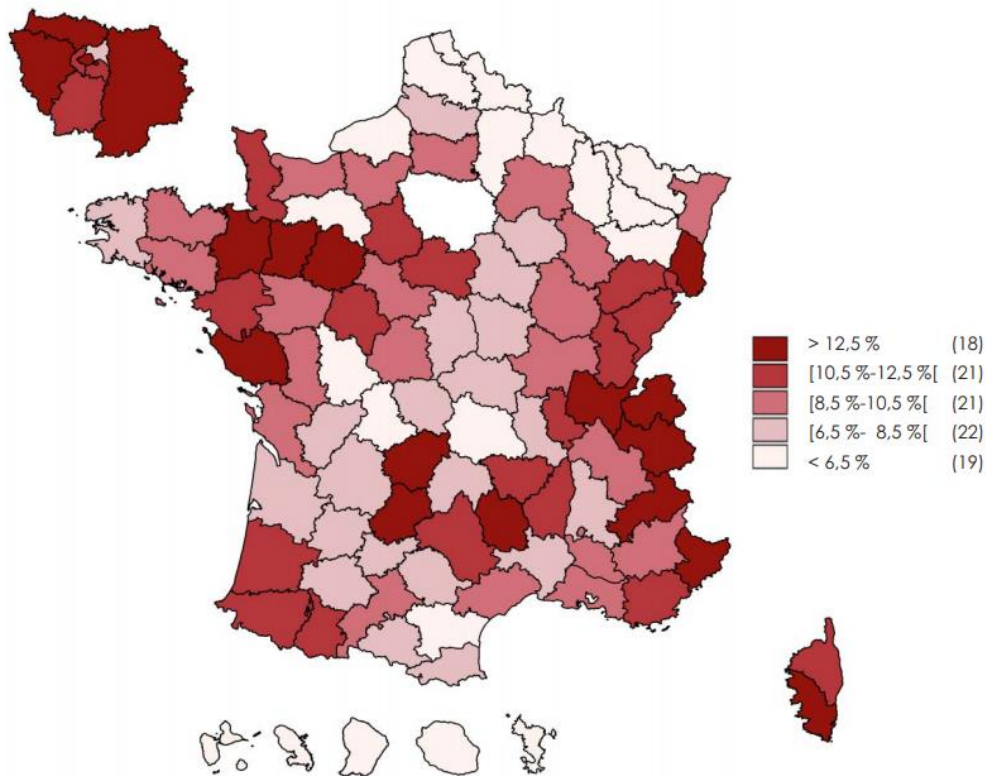
Comme depuis 2016, les dépenses réalisées en 2020 permettent le financement de 12 mois de RSA. En 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 contribue de nouveau à faire augmenter l'engagement financier départemental au titre du RSA (+21 M€ par rapport au BP), alors qu'à la veille du premier confinement, le Département enregistrait le plus faible nombre d'allocataires du RSA payés, à 100 694.



Selon un bilan de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)<sup>11</sup>, la hausse du nombre des allocataires du RSA de novembre 2019 à novembre 2020 dont la moyenne avoisine les 10 % à l'échelle nationale, s'est limitée à 3 % dans le Nord. Le Département du Nord est le Département ayant connu la plus faible hausse du nombre d'allocataires du RSA.

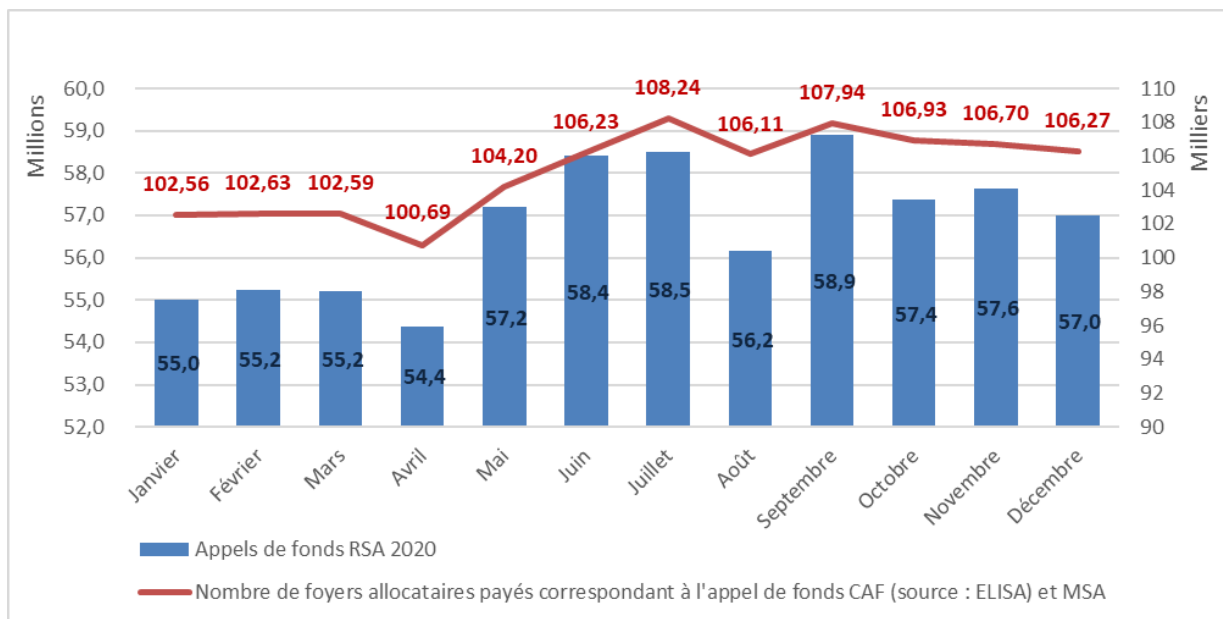
<sup>11</sup> Source : Data Drees – études et statistiques, dossier Pauvreté et exclusion – données mensuelles des prestations de solidarités arrêtées à janvier 2021

**Carte - Évolution du nombre de foyers allocataires du RSA par département entre 2019 et 2020**  
Évolution septembre / octobre / novembre (2019 / 2020)



Source : Allstat FR2.  
Carte : Copyright © Geofla2017.

Pour le Département du Nord, l'évolution du nombre d'allocataires et des appels de fonds a connu une temporalité fortement corrélée à celle de la crise.



L'évolution du montant des appels de fonds successifs sur l'année pourrait être décrite selon deux phases distinctes :

En premier lieu, le Département a vu son nombre d'entrées augmenter dans le dispositif RSA, en raison des mesures prises, au niveau national, lors du premier confinement : mise en place d'avances sur droits sans obligation de mise à jour de la déclaration trimestrielle de ressources (DTR), arrêt des équipes pluridisciplinaires et donc des sanctions et arrêt momentané de l'activité des MDIE et donc du processus d'orientation et de contrôle.

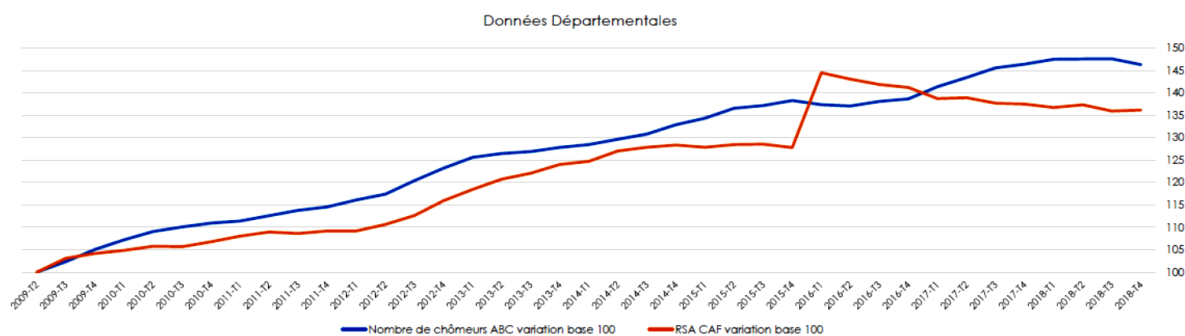
En second lieu, un rapport de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) indique que malgré la fin des mesures d'état d'urgence sanitaire en juin 2020, leurs effets ont perduré dans le temps, permettant à certains allocataires de se maintenir dans leurs droits. Cela expliquerait la moindre baisse du nombre de foyers payés sur cette seconde période de l'année. On peut également penser que le maintien des droits au chômage durant le premier confinement (allocation de retour à l'emploi, allocation spécifique de solidarité), explique en partie une hausse instantanée, dès le début du second semestre, de nouveaux entrants dans le dispositif. Entre octobre et décembre, le nombre de bénéficiaires payés RSA s'est ensuite maintenu, du fait de la non-réitération des mesures sanitaires prises lors du premier confinement.

La stratégie de retour à l'emploi mise en œuvre depuis le début du mandat porte donc ses fruits. En isolant les effets de la conjoncture, on note d'ailleurs que le Département a nettement réduit son nombre d'allocataires par rapport à la moyenne nationale.

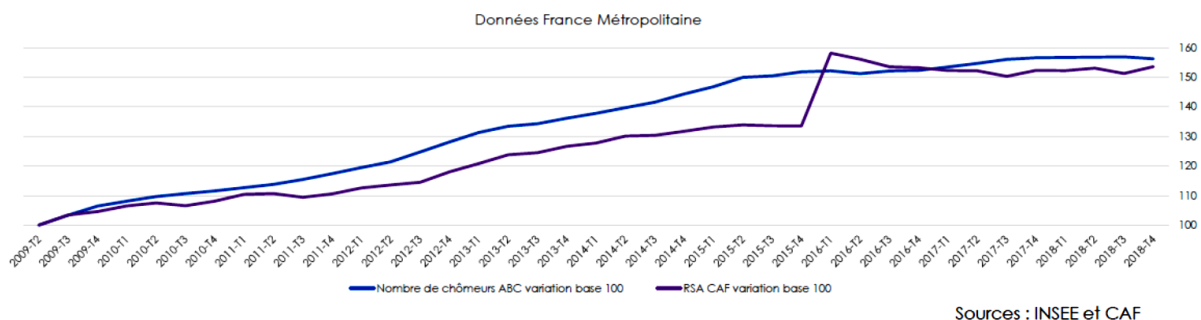
- Entre 2011 et 2015, le nombre d'allocataires du RSA<sup>12</sup> a augmenté de 23 % en France métropolitaine. Le Nord a constaté une moindre augmentation puisque le nombre d'allocataires a augmenté de 19 % (**soit 4 points au-dessous**) ;
- Entre 2016 et 2020, le nombre d'allocataires a augmenté de 10,4 % en France métropolitaine et a diminué de -0,6 % dans le Nord soit (**soit 11 points au-dessous**).

Une étude réalisée à partir des données INSEE et CAF sur l'élasticité entre chômage et RSA sur le Département révèle aussi que l'écart entre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires du RSA est beaucoup plus sensible sur le mandat actuel que sur le mandat précédent :

A l'échelle départementale, de 2009 à 2016, sauf exception, nous remarquons que de manière globale, l'élasticité est positive (moyenne de 0,915). Dès 2016, l'élasticité devient négative.



<sup>12</sup> Données de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)



Au cours de l'année 2020, cette stratégie départementale s'est donc déclinée via les 7 MDIE permettant :

- d'agir plus vite en orientant et en accueillant physiquement sous un mois maximum tous les bénéficiaires RSA entrant dans le dispositif. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, 29 266 allocataires ont été reçus dans les MDIE, dans un délai moyen de 19 jours après l'ouverture des droits au RSA ;
- de mettre en place un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi sous forme de coaching (Coachs Emploi). Pour l'année 2020, 4 715 allocataires ont été positionnés sur ce dispositif et 2 042 sont sortis avec un emploi ou une formation, au bout de 3 mois d'accompagnement ;
- de renforcer le partenariat avec Pôle Emploi autour d'objectifs communs pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA et organiser une meilleure complémentarité des accompagnements. Du 23 au 27 novembre 2020, le Département et Pôle Emploi se sont mobilisés pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le cadre de la semaine « Réussir Sans Attendre ». L'objectif de la semaine était de proposer à chaque allocataire du RSA une offre d'emploi, une formation ou un coup de pouce pour favoriser son retour à l'emploi. Au total, ce sont durant la semaine plus de 700 actions qui ont été organisées dans toutes les MDIE et les agences Pôle Emploi en partenariat avec 300 entreprises, 150 organismes de formation et 300 partenaires de l'insertion. Dans le cadre du renouvellement du Pacte Sambre Avesnois Thiérache, en 2021, une nouvelle initiative « Réussir Sans Attendre » sera portée conjointement par les Départements du Nord et de l'Aisne, sur les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins.

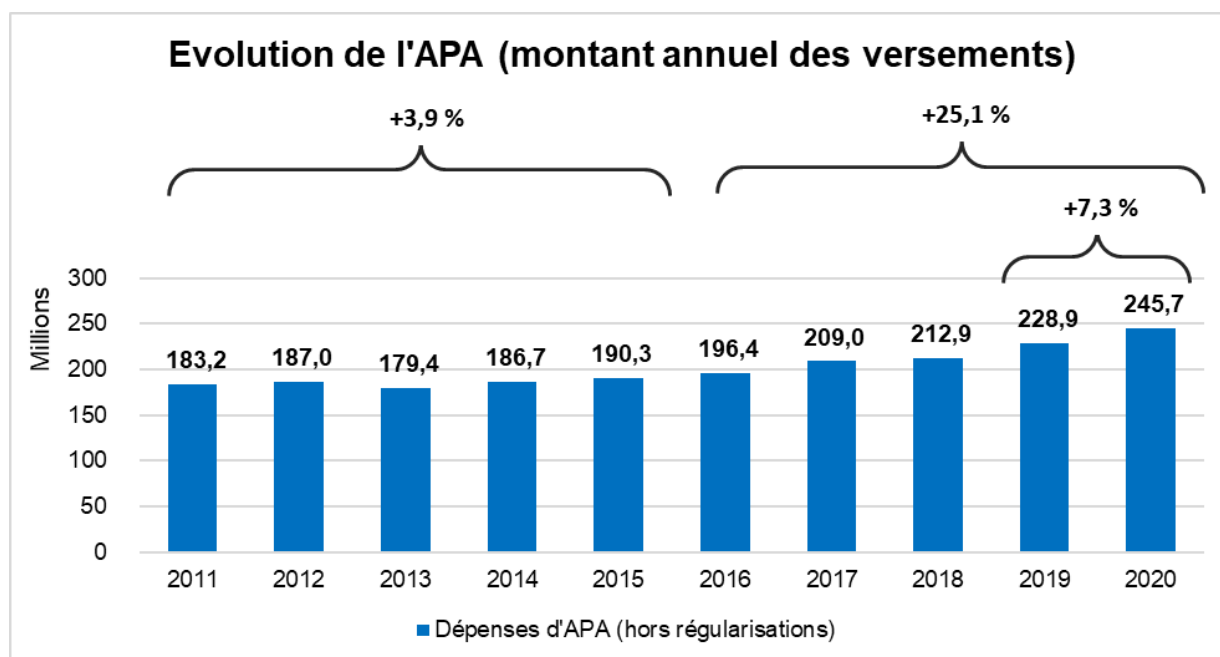
### c. La poursuite de la dynamique d'augmentation de l'APA

Les dépenses d'APA connaissent une accélération depuis 2016 (+25,1% sur la période 2016-2020 contre +3,9% sur la période 2011-2015) qui s'explique par :

- L'effet démographique de l'arrivée dans le risque de la dépendance des générations issues du baby-boom, enclenchant la dynamique de gérontocroissance ;
- La mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), promulguée en 2015, qui prévoit notamment la revalorisation des plans d'aides des bénéficiaires. Le Département du Nord a intégré cette mesure dès 2016 confortant le maintien des personnes âgées à leur domicile.

Ces effets conduisent à une progression de l'APA à domicile beaucoup plus rapide dans le Département du Nord (+14,2 %) que dans la moyenne des Départements (+8,4 %). L'ensemble de ces éléments conduit à devoir mener un travail sur l'évolution des déterminants de la dépense : le Département s'appuiera tout particulièrement sur les recherches menées

conjointement par le CHRU de Lille et la CARSAT sur les moyens d'éviter l'entrée dans la dépendance.



Cette hausse de l'allocation est particulièrement prononcée dans le cadre du CA 2020 avec une augmentation de 16,8 M€ soit +7,3 % par rapport au CA 2019. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution particulièrement marquée :

- **l'évolution naturelle des bénéficiaires (6,6 M€)**

Les projections de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) indiquent qu'un habitant sur trois en France sera âgé de 60 ans ou plus en 2050. Pour le Nord, la part des plus de 60 ans serait de 28,4 % soit 7 % de plus par rapport à 2015. Ce qui représenterait +230 000 personnes de plus de 60 ans en 2050 par rapport à 2015. Cette évolution constitue pour le Département du Nord un véritable enjeu démographique et sociétal.

- **le versement des primes Covid-19 aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et aux personnels des résidences autonomie et la compensation de la sous-activité (7 M€)**

Le Département a attribué une prime exceptionnelle de 514 euros en moyenne aux 7 000 intervenants à domicile exclus du dispositif de prime versée par l'Etat et pour les intervenants ayant pris en charge une personne souffrant de la Covid-19, une prime de 300 € supplémentaires a été allouée.

- **la revalorisation du forfait horaire de 1 € de l'emploi direct/mandataire/SAAD à partir du 1er octobre 2020 (2,2 M€)**

L'année 2020 marque une nouvelle étape dans le soutien du Département au secteur de l'aide à domicile. En effet, le Département a revalorisé dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020 le taux horaire pris en charge de 1 €, faisant passer celui-ci de 21 € à 22 €. Le coût de cet engagement du Département, le positionnant plus de 15 % au-delà de la moyenne nationale de 19 €, est estimé à 7 M€ en année pleine (et près de 10 M€ avec l'emploi direct/mandataire).



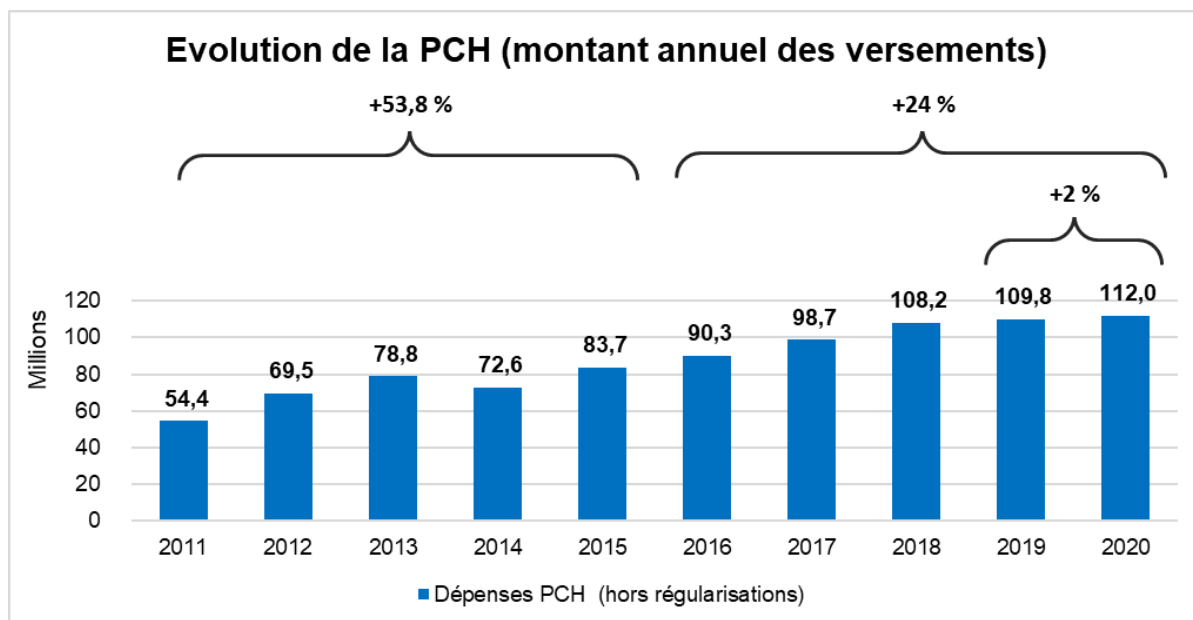
- la poursuite des actions de modernisation des SAAD dans le cadre de la convention CNSA (0,7 M€)

Le Département du Nord a signé une convention avec la CNSA sur la modernisation et la professionnalisation des SAAD avec la mobilisation de 8,6 M€ sur la période 2020 à 2022.

Enfin, il convient d'intégrer le coût du développement de la **garde itinérante (0,3 M€)**. Il s'agit d'une intervention courte, non prévisible, à domicile, pour maintenir l'autonomie de la personne âgée 24h/24h et 7j/7.

#### d. L'évolution maîtrisée de la PCH

La PCH est en légère augmentation en 2020. Elle s'élève à 112 M€, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2019. Cette évolution est notamment liée aux mesures d'accompagnement liées à la crise sanitaire : revalorisation de 1 € de la participation départementale aux SAAD et attribution d'une prime exceptionnelle aux intervenants de l'aide à domicile.



Au-delà des évolutions liées à la crise sanitaire, le Département a contenu l'évolution de la PCH par la mise en place d'un plan de maîtrise afin de garantir la bonne adéquation des ressources allouées à la PCH aux besoins des personnes en situation de handicap, par une meilleure information dans la proximité des acteurs et des personnes concernées ainsi qu'en favorisant la complémentarité des financements dans le champ du handicap. Pour 2020, l'augmentation du nombre de bénéficiaires est de +4,4%. La progression des dépenses de PCH est donc limitée à 2 % entre 2019 et 2020, contre 8,9 % en moyenne par an sur la période 2016-2018 et 12,1 % en moyenne par an sur la période 2011-2015.

## 2. L'augmentation des moyens alloués à l'Enfance et la stabilisation des dépenses relatives à l'accueil des MNA

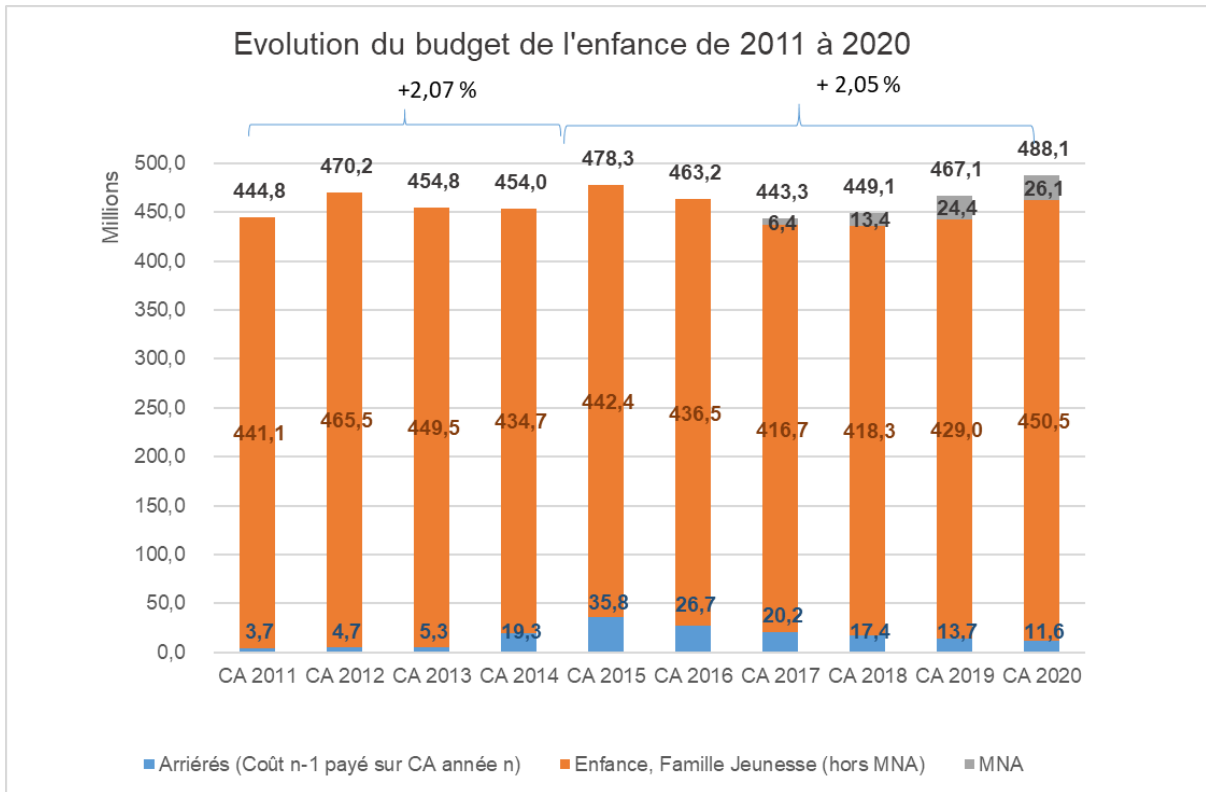
En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Accompagnement et Accueil en établissement	243,46	253,53	+10,07	+4,1%
Accueil familial	146,26	151,21	+4,95	+3,4%
Prévention et Accompagnement à la parentalité	5,17	5,41	+0,24	+4,6%
Prévention et Autonomie des jeunes	29,45	36,63	+7,18	+24,4%
Projet pour l'enfant	5,14	5,72	+0,58	+11,3%
Soutien à domicile enfance	37,61	35,65	-1,96	-5,2%
<b>ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE</b>	<b>467,08</b>	<b>488,15</b>	<b>+21,07</b>	<b>+4,5%</b>

En 2020, les dépenses relatives au secteur de l'Enfance, famille et jeunesse sont en augmentation de 21,07 M€, soit +4,5 % par rapport au CA 2019. Comme pour les autres politiques, il faut intégrer à cette évolution l'impact du Covid qui explique près de la moitié des surcoûts constatés sur l'année : 1,7 M€ de coût lié au maintien des jeunes majeurs dans les dispositifs MNA ; 4,8 M€ de primes pour les assistantes familiales ; 2,1 M€ de soutien aux établissements enfance et 1 M€ de financement pour la mise en œuvre de mesures de soutien en faveur des enfants et des jeunes les plus vulnérables.

Le reste de la hausse est principalement lié à la mise en œuvre de la stratégie départementale pour l'enfance. En effet, depuis décembre 2018, le Département est engagé aux côtés de l'Etat dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, stratégie qui permet notamment de développer de nouvelles réponses pour lutter contre la pauvreté des jeunes les plus vulnérables. En 2020, le Département a engagé des moyens supplémentaire grâce du plan pauvreté (+7,8 M€ sur le volet enfance, par rapport au CA 2019). De nouveaux projets ont été inscrits dans le cadre de cette contractualisation : mesures d'accompagnement des jeunes majeurs étrangers non accompagnés sortant de l'ASE, développement de nouveaux services de « suite », services portés par les Maisons d'Enfant à Caractère Social (MECS) pour accompagner la sortie des jeunes, soutien aux projets d'accès au logement et à l'insertion professionnelle... Enfin, le Département du Nord s'est engagé, en novembre 2020, aux côtés de l'Etat, dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, visant sur 3 ans à allouer des moyens supplémentaires à la protection de l'enfance. La feuille de route du Département entend notamment :

- apporter des solutions ciblées pour les tout-petits (meilleure prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant...)
- sécuriser les parcours des jeunes (renforcement des équipes de la CRIP...)
- renforcer l'accompagnement des professionnels (formation d'accompagnement à la prise de fonction...)





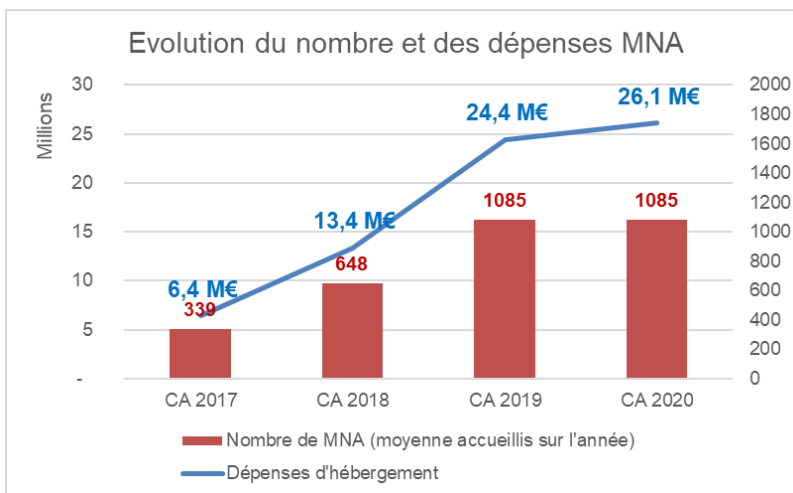
Le budget 2020 consacré à l'enfance est le plus important des dix derniers exercices budgétaires (488,1M€). Depuis 2014, le budget de l'enfance a augmenté de 34,1M€, soit + 7,11%.

Les principales évolutions de ligne en 2020 sont les suivantes :

**- Accompagnement et accueil en établissement (+10,07 M€)**

Comme sur le reste du mandat, il convient de distinguer, pour 2020, l'évolution liée aux MNA de l'évolution liée aux dispositifs départementaux plus classiques.

- La stabilisation des dépenses liées à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) (+1,67 M€)



Depuis 2017, les dépenses de fonctionnement du Département subissent une pression supplémentaire par la prise en charge des dépenses relatives aux Mineurs Non Accompagnés (MNA).

En 2020, le dispositif d'accueil a dû faire face à deux tendances contraires liées à la crise sanitaire :

- Une baisse des jeunes accueillis, due à une diminution des flux d'arrivées des jeunes qui s'explique par la crise sanitaire et la révision de la clef de répartition nationale ;
- Une hausse des jeunes accueillis, en raison du maintien à l'hébergement et l'accompagnement des jeunes devenus majeurs dans l'année, et ce dans le respect des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Ces deux effets se compensent finalement entre 2019 et 2020 : le nombre de jeunes (mineurs et jeunes majeurs) reste stable à 1 085 enfants sur les deux années.

Cependant, en 2020, les dépenses liées aux MNA s'établissent à 26,10 M€ soit une hausse de +1,67 M€ (+6,8 %). Cette évolution, malgré la stabilité du nombre d'enfants s'explique par le fait que les dépenses liées aux jeunes majeurs (160 dans le dispositif en 2020), sont intégrées aux dépenses 2020, alors que celles-ci n'étaient pas financées en 2019 par le Département.

- o La maîtrise des dépenses par la transformation de l'offre et la réduction des arriérés (+8,4 M€)

Hors MNA, la meilleure maîtrise des coûts sur la période 2015-2020 par rapport à la période précédente s'explique notamment par une baisse du nombre de mesures sur le territoire départemental, notamment corrélée à l'évolution démographique (baisse des naissances depuis 2014) ainsi que par une évolution des prises en charges en milieu ouvert au travers de l'accompagnement des familles, significativement moins onéreuse qu'en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et bénéfique via le maintien des liens affectifs pour l'enfant.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total mesures (hors autres)	20 870	20 328	20 319	19 630	20 168	19 208
% MECS	21%	22%	21%	19%	18%	18%
% Assfam	28%	29%	29%	28%	28%	28%
% Milieu ouvert	51%	49%	51%	53%	54%	54%

La première génération des CPOM a permis d'opérer cette transformation de l'offre. Cette meilleure maîtrise des coûts a permis de réduire de façon significative les arriérés de paiement des établissements de l'Enfance qui s'établissaient à 35,8 M€ au CA 2015 pour atteindre 11,6 M€ au CA 2020.

En 2020, l'augmentation constatée sur les établissements (+8,43 M€ par rapport à 2019, pour atteindre 227,23 M€) est liée à la poursuite des actions du Plan pauvreté, à la mise en œuvre dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens 2 (CPOM) de nouvelles réponses dans la prise en charge des mineurs (préparation à la majorité, création de mesures d'accompagnement à domicile) et enfin à l'accompagnement des professionnels dans la gestion de la crise sanitaire (2,1 M€).

- **Accueil familial (+4,95 M€)**

La masse salariale des assistants familiaux dans son ensemble a évolué de +5,86 M€ en 2020 dont une majeure partie (4,86 M€) est liée au versement primes covid exceptionnelles. Parallèlement, le confinement a entraîné la baisse des déplacements de ces assistants familiaux ainsi que le nombre de formations (-0,82 M€).

- **Prévention et autonomie des jeunes (+7,18 M€)**

Ce secteur, particulièrement défendu dans le plan pauvreté, a connu une augmentation liée essentiellement au développement des actions contractualisées dans ce plan avec l'Etat : développement des équipes mobiles d'éducateurs spécialisés pour aller vers les jeunes en errance, développement des places d'hébergement spécifiques pour répondre aux situations complexes des jeunes confiés à l'ASE, développement de l'accompagnement des projets professionnels et de logement des jeunes majeurs, développement des actions de prévention par le personnel de PMI par l'externalisation de l'agrément des assistantes maternelles.

**3. La maîtrise globale des autres dépenses de solidarité humaine**

• **Le renforcement des dispositifs d'insertion professionnelle pendant la crise**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Régularisations et indus RSA	0,41	0,28	-0,13	-31,7%
Insertion sociale et professionnelle	47,65	51,29	+3,64	+7,6%
Solidarité au titre du logement et de l'habitat	5,58	5,54	-0,04	-0,7%
<b>ACTIONS D'INSERTION (Hors RSA)</b>	<b>53,64</b>	<b>57,11</b>	<b>+3,47</b>	<b>+6,5%</b>

Les dépenses d'actions d'insertion sociale et professionnelle sont en augmentation de 3,64 M€ (+7,6% par rapport au CA 2019). En plus du maintien de l'appel à projets 2019-2021 « *De l'insertion à l'emploi* », les dispositifs de contrats aidés ont été maintenus avec une dépense de 10,76 M€ soit +1,6 M€ (+17,5 %). 2020 a permis également de mettre l'accent sur des solutions innovantes pour les jeunes allocataires du RSA âgés de 25 à 30 ans, notamment dans le cadre du dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ). Enfin, le Département a accompagné de manière volontariste les Nordistes les plus fragilisés en sortie de confinement avec la mise en place d'un plan de soutien adopté le 29 juin 2020. Ce plan est ainsi venu renforcer les dispositifs réglementaires existants par la création d'une aide complémentaire exceptionnelle (besoins de première nécessité, frais liés au logement et à l'hébergement...). 2 841 aides ont été accordées pour un montant total de près de 1 M€ à des publics, pour la plupart, non accompagnés jusqu'alors par les services départementaux.

La contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été maintenue en 2020 à 5,54 M€.

• **Autonomie : des moyens supplémentaires pour le soutien du secteur de l'aide à domicile et des établissements**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Hébergement personnes âgées	70,80	73,53	+2,73	+3,9%
Prévention et soutien à domicile personnes âgées	11,19	11,14	-0,05	-0,4%
Subventions au titre des personnes âgées	0,08	0,13	+0,05	+62,5%
<b>PERSONNES AGEES (Hors APA)</b>	<b>82,07</b>	<b>84,80</b>	<b>+2,73</b>	<b>+3,3%</b>
ACTP	15,68	15,50	-0,18	-1,1%
Etablissements et services personnes handicapées	227,21	225,70	-1,51	-0,7%
Fonctionnement de la MDPH	4,52	4,77	+0,25	+5,5%
Soutien à domicile personnes handicapées	1,70	2,08	+0,38	+22,4%
Subventions au titre des personnes handicapées	0,05	0,17	+0,12	+240,0%
Transport des personnes en situation de handicap	8,09	9,63	+1,54	+19,0%
<b>PERSONNES HANDICAPEES (Hors PCH)</b>	<b>257,25</b>	<b>257,85</b>	<b>+0,6</b>	<b>+0,2%</b>
<b>AUTONOMIE</b>	<b>339,32</b>	<b>342,65</b>	<b>+3,33</b>	<b>+1,0%</b>

Les dépenses d'autonomie sont en augmentation de 1 % par rapport à 2019 (+3,3 M€). Au-delà du soutien apporté au secteur de l'aide à domicile, le Département s'est engagé en 2020 dans la poursuite des réalisations sur le secteur de l'autonomie, avec notamment :

- la démarche « Territoire 100 % inclusif » visant à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap pour lutter contre les ruptures de parcours à l'école, en entreprise ou dans les loisirs ;
- la diversification de l'offre d'hébergement au travers des CPOM ;
- une stratégie de promotion et de facilitation d'accès aux solutions de répit pour soutenir les aidants de personnes âgées ;
- des actions de prévention de la perte d'autonomie notamment grâce à un appel à projets pluriannuel 2020-2021 innovant « phosphor'âge » qui a permis de financer 159 projets locaux ;
- le transport scolaire des jeunes en situation de handicap, en augmentation de 1,54 M€ par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire (protocole transactionnel d'indemnisation des transporteurs et mise d'en place d'un forfait sanitaire) et de l'augmentation du nombre de circuits nécessaires pour la prise en charge des élèves.

• **Actions de santé**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
PMI et planification familiale	2,49	2,64	+0,15	+6,0%
Service de Prévention santé (hors PMI et planification familiale)	2,08	1,89	-0,19	-9,1%
<b>ACTIONS DE SANTE</b>	<b>4,57</b>	<b>4,53</b>	<b>-0,04</b>	<b>-0,9%</b>

Le Département a redéfini ses orientations en matière de santé par la délibération cadre du 25 mars 2019. Il positionne la santé comme un levier pour l'autonomie à tous les âges de la vie. Dans la continuité des objectifs fixés en 2019, le Département a conforté les crédits à destination des actions de santé à hauteur de 4,53 M€ pour 2020.

• **Collèges**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Accompagnement des collégiens	14,08	12,84	-1,24	-8,8%
Collèges numériques	2,77	3,23	+0,46	+16,6%
Forfaits d'externat	26,71	26,68	-0,03	-0,1%
Dotations de fonctionnement aux collèges publics	20,40	20,60	+0,2	+1,0%
Maintenance - Gros Entretien et Renouvellement - Collèges	5,81	6,31	+0,5	+8,6%
Propreté des collèges	7,01	9,15	+2,14	+30,5%
<b>COLLEGIENS</b>	<b>76,79</b>	<b>78,80</b>	<b>+2,01</b>	<b>+2,6%</b>

Les dépenses de fonctionnement dédiées aux collèges se sont élevées à 78,8 M€ (+2,6 % par rapport à 2019).

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Ainsi, sur l'accompagnement des collégiens la fermeture des établissements durant le premier confinement a généré une baisse importante des dépenses d'aide à la demi-pension (-2,01 M€). En contrepartie, le Département a décidé de renforcer certains dispositifs d'accompagnement comme l'aide à la réussite des collégiens (+0,59 M€).

Le dispositif Collèges numériques a poursuivi sa montée en puissance (+0,45 M€).

Le budget de la propreté des collèges connaît une forte évolution avec une augmentation de 30,5 % des dépenses par rapport à 2019 (+2,14 M€). Cette hausse s'explique essentiellement par la poursuite de la politique d'externalisation et l'augmentation du nombre de prestations, tenant compte des protocoles sanitaires dans les établissements scolaires.

**B. La stabilité des dépenses de solidarité territoriale**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	8,30	8,89	+0,59	+7,1%
PROJETS STRATÉGIQUES CO-FINANCÉS	0,26	0,35	+0,09	+34,6%
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	11,98	13,66	+1,68	+14,0%
CULTURE	13,89	12,78	-1,11	-8,0%
AIDE AUX TERRITOIRES	2,07	2,06	-0,01	-0,5%
SDIS	92,50	93,00	+0,5	+0,5%
<b>SOLIDARITE TERRITORIALE</b>	<b>129,00</b>	<b>130,74</b>	<b>+1,74</b>	<b>+1,3%</b>

Les dépenses de solidarité territoriale s'élèvent en 2020 à 130,74 M€, soit une augmentation de 1,4 % par rapport au CA 2019 (+1,74 M€). Cette hausse s'explique principalement par le versement par la Collectivité de 1,7 M€ de subventions pour la distribution de produits alimentaires issus de l'agriculture locale sur le programme développement territorial. Le reste correspond à des réajustements à la hausse ou à la baisse liés à la crise sanitaire, ou à quelques redéploiement plus marginaux. Il convient en particulier de noter la baisse des dépenses liées à la culture, en raison de l'annulation ou du report d'expositions et d'évènements culturels, et de la diminution des dépenses de fluides des musées suite à leurs fermetures. Enfin, le CA prend en compte la hausse de la dotation de fonctionnement au SDIS décidée au BP 2020.

### C. Le renforcement des moyens humains et matériels au service des politiques publiques

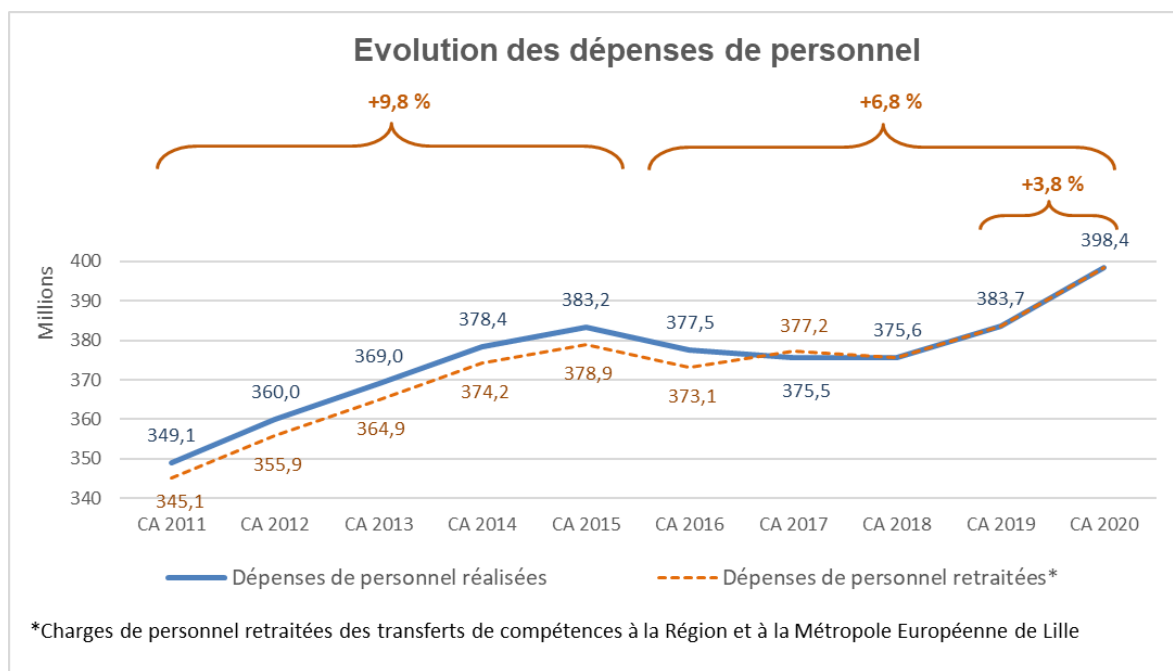
En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
FINANCES	70,33	66,68	-3,65	-5,2%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	18,27	28,12	+9,85	+53,9%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	12,79	13,63	+0,84	+6,6%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADMINISTRATION	9,61	9,25	-0,36	-3,7%
ELUS DEPARTEMENTAUX (dont AIL et formations)	7,78	7,90	+0,12	+1,5%
MOYENS RH	387,25	401,25	+14	+3,6%
<b>FINANCES ET MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>506,02</b>	<b>526,83</b>	<b>+20,81</b>	<b>+4,1%</b>

Les dépenses de la politique Finances et moyens généraux, correspondant principalement aux fonctions support et aux opérations financières et comptables de la Collectivité, s'élèvent en 2020 à 526,83 M€. Elles connaissent une progression nette de 20,8 M€ par rapport à 2019 (+4,1 %), pour deux raisons principales : le renforcement des moyens humains de la Collectivité, et l'impact de la crise sanitaire, principalement sur le budget des moyens généraux de l'administration.

- **Le renforcement des moyens humains**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Charges de personnel - hors paie	3,60	2,87	-0,73	-20,3%
Charges de personnel - paie	383,66	398,38	+14,72	+3,8%
<b>Moyens RH</b>	<b>387,25</b>	<b>401,25</b>	<b>+14</b>	<b>+3,6%</b>

Les dépenses de ressources humaines s'élèvent en 2020 à 401,25 M€. Les dépenses hors paie s'élèvent en 2020 à 2,87 M€. Elles marquent un recul de 0,73 M€ par rapport à l'an dernier. La crise sanitaire COVID associée aux mesures nationales de confinement ont eu un impact significatif sur la réalisation des formations en raison de multiples annulations (- 0,55 M€) mais aussi sur la restauration collective (fermeture du restaurant administratif). La forte évolution du budget s'explique donc par les dépenses de masse salariale qui s'élèvent à 398,38 M€ (hors assistants familiaux, individualisés dans la politique de l'enfance).



Depuis 2018, les orientations politiques en faveur de l'action sociale (notamment de la protection de l'enfance) ou de l'éducation (restauration scolaire) puis la crise sanitaire COVID (2020) ont eu une incidence haussière sur les dépenses de personnel. Cette augmentation s'explique par le financement des volets suivants :

- Accroissement des moyens RH sur les politiques publiques départementales

En 2020, le Département du Nord a poursuivi l'accroissement de ses moyens RH qui se traduit notamment sur l'évolution haussière des effectifs permanents.

<b>Effectifs Permanents Payés</b> (Transferts de compétences et externalisation exclus)	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Evolution totale</b>
<b>Globaux</b>	<b>7 527</b>	<b>7 435</b>	<b>7 368</b>	<b>7 366</b>	<b>7 619</b>	<b>7 860</b>	<b>+ 333</b>

Dont :

<b>DGASol</b>	<b>3 819</b>	<b>3 830</b>	<b>3 791</b>	<b>3 762</b>	<b>3 966</b>	<b>4 117</b>	<b>+ 298</b>
---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Dont :

<b>Effectifs Permanents Payés DGASOL - DTPAS</b>	<b>3 316</b>	<b>3 313</b>	<b>3 273</b>	<b>3 219</b>	<b>3 407</b>	<b>3 540</b>	<b>+ 224</b>
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

A périmètre constant (déduction faite des transferts de compétences et de l'externalisation de la fonction d'agent d'entretien polyvalent) les effectifs ont progressé de 337 EPP entre 2015 et 2020. Les effectifs (hors assistants familiaux) atteignent, au 31 décembre 2020, un total de 7860 agents sur postes permanents (7 667 au 31 décembre 2019, +193) et 315 agents en CDD sur postes non permanents (323 au 31 décembre 2019, -8). Le renforcement des moyens RH à destination des politiques sociales et éducatives a eu un impact significatif dans la progression des effectifs. Ainsi, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, les effectifs ont progressés de +135 agents au sein des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale et de + 35 agents sur les activités d'accueil et de restauration en collèges.

- Autres mesures impactant la masse salariale :

Au CA 2020 a été intégrée la revalorisation de la carrière des agents dans le cadre du protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) pour un montant de 0,9 M€ ainsi que les effets de Glissement Vieillesse Technicité (GVT)<sup>13</sup> et Noria<sup>14</sup> (3,12 M€).

---

<sup>13</sup> L'effet GVT correspond à la variation de la masse salariale, à effectif constant, en raison des phénomènes de glissement (augmentation des salaires due aux promotions individuelles), de vieillissement (augmentation des salaires due à l'ancienneté des salariés) et de technicité (augmentation des salaires due à la progression des qualifications techniques).

<sup>14</sup> L'effet Noria correspond à la variation négative de la masse salariale liée au remplacement d'agents par des agents plus jeunes, à effectif constant.

- Evolution de la rémunération des agents départementaux

Deux facteurs sont principalement à souligner en 2020 :

- Le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) : versé pour la première fois en décembre 2018, le CIA poursuit l'objectif de reconnaissance de l'investissement des agents. D'un montant initial de 2,7 M€, l'enveloppe a été augmentée de 1,12 M€ en 2020, correspondant à l'intégration au dispositif des cadres d'emplois en attente de la parution de leur arrêté ministériel d'application<sup>15</sup> (0,51 M€) et au renforcement de l'enveloppe dédiée principalement aux agents de la filière médico-sociale précédemment exclus (0,61 M€), soit un montant total de 3,82 M€ ;
- La reconnaissance de l'investissement des agents durant la crise sanitaire : 0,38 M€ ont été versés (sous conditions) aux agents ayant œuvré durant la crise sanitaire de 2020 (prime d'activité ou complément de régime indemnitaire supplémentaire).

- Développement des dispositifs de détection des talents.

Plusieurs dispositifs favorisant la détection et la formation pratique des étudiants et plus généralement des jeunes ont pu être déployés au cours de l'année 2020 pour un montant de 1,8 M€ : bourses pour les étudiants en action sociale, services civiques volontaires, apprentissages ou stages. C'est également dans le cadre de ses actions en faveur du développement des potentiels que le Département du Nord a intégré de nouveaux profils par voie externe (recrutement à l'externe, pérennisation des apprentis et des boursiers...).

• **L'impact de la crise Covid sur le budget des moyens généraux et des systèmes d'information**

Le budget des moyens généraux est passé de 18,27 M€ en 2019 à 28,12 M€ en 2020, soit une hausse nette de 9,85 M€. Celle-ci s'explique par différents mouvements liés à la crise sanitaire (+11,39 M€, compensés par la diminution d'autres dépenses non prises en compte dans le coût de la crise sanitaire) :

- achat de fournitures sanitaires pour les agents et les partenaires : +12,7 M€ ;
- frais de nettoyage des locaux (hors collèges) : +0,61 M€, pour atteindre 3,13 M€ ;
- frais de déplacement et de carburant : -1,4 M€, pour atteindre 3,61 M€ ;
- dépenses de communication (annulation du Salon International de l'Agriculture, notamment) : -0,52 M€, pour atteindre 1,4 M€.

Le budget de fonctionnement des systèmes d'information est passé de 9,61 M€ en 2019 à 9,25 M€ en 2020, soit une baisse de 0,36 M€. Celle-ci s'explique principalement par l'effet de la crise sanitaire : dépenses de télécommunication (abonnements téléphoniques dans le cadre de l'accélération du télétravail, etc.) en hausse de +0,18 M€ largement compensés par la baisse des dépenses d'impression (-0,54 M€).

---

<sup>15</sup> Cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens, psychologues et éducateurs de jeunes enfants



- **Une relative stabilité sur les autres programmes**

La baisse du programme Finances (66,68 M€, -3,65 M€), s'explique principalement par le traitement comptable de certaines recettes évoquées précédemment. Dans le détail, il s'agit principalement :

- des dotations de compensation liées aux transferts de compétences à la Métropole Européenne de Lille (MEL) (34,2 M€, en augmentation de 0,26 M€ par rapport au CA 2019 suite à la fusion entre la MEL et la Communauté de communes de la Haute Deûle) ;
- des prélèvements au titre de la péréquation horizontale (25,69 M€, -5,34 M€)<sup>16</sup> ;
- des dépenses de fiscalité (2,1 M€, +1,27 M€, en raison du remboursement d'indus de TAM plus importants en 2020)<sup>17</sup>.

La gestion du patrimoine (13,63 M€, +0,84 M€) est restée stable, les principales évolutions étant liées à l'impact du projet de restructuration du Forum, qu'il s'agisse de l'entretien des bâtiments appartenant au Département (5,2 M€, -0,53 M€, en lien notamment avec la désaffectation du Forum pendant ses travaux) ou des locations immobilières (8,43 M€, +1,37 M€, dont 1,27 M€ dans le cadre des locations pendant les travaux du Forum).

Enfin, les dépenses liées aux élus départementaux s'élèvent à 7,9 M€. Elles connaissent une progression nette de 0,12 M€, portée par la hausse des Actions d'Intérêt Local (AIL) (1,93 M€, +0,22 M€), compensée par la baisse concomitante d'autres dépenses (frais de formation et déplacements en raison de la crise sanitaire en particulier).

---

<sup>16</sup> Voir II. D. Péréquation horizontale : un solde net en forte augmentation

<sup>17</sup> Voir I. B. 5. La Taxe d'Aménagement (TAM)

### III. Un impact modéré de la crise sanitaire sur les grands équilibres

La crise a eu un impact sur le budget du Département. D'ailleurs, les Départements, comme la Cour des Comptes le rappelle<sup>18</sup>, constituent la strate de collectivités qui a probablement le plus souffert de la crise. Mais au sein même des Départements, le Nord a bien moins souffert que d'autres, notamment grâce au travail volontariste entamé depuis le début du mandat sur le RSA, et grâce à la résilience de ses DMTO.

Malgré tout, après un bilan qui devra être fait de la crise sur les comptes administratifs de tous les Départements, une discussion doit s'engager avec l'Etat au travers de l'ADF, notamment sur un mécanisme de garantie pour les finances départementales en cas de choc asymétrique, et permettant aux Départements de jouer leur rôle, non seulement pour accompagner les populations victimes de la crise, mais aussi pour aider à la relance sur le territoire. Cette analyse est d'ailleurs partagée par le rapport « Cazeneuve »<sup>19</sup> qui propose la création d'un fonds commun de garantie qui fonctionnerait comme un "serpent budgétaire", prélevant les recettes les plus dynamiques pour les Départements les plus riches puis répartissant les montants prélevés en fonction de critères de ressources et de charges. Cette proposition, si elle n'est pas éloignée des mécanismes déjà existants, notamment sur les fonds de péréquation des DMTO, permettrait d'élargir ces mécanismes à l'ensemble des recettes départementales.

#### A. L'impact de la crise sanitaire sur les finances départementales

Le coût de la crise sanitaire a été présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires et estimé à 67,6 M€.

---

<sup>18</sup> « Au regard tant de leurs compétences que de la nature de leurs recettes, les départements devraient subir les conséquences de la crise dès l'exercice 2020. Sollicités au même titre que les autres collectivités dès le premier semestre pour la mise en place de mesures d'urgence, les départements ont également vu leurs dépenses sociales augmenter, que ce soit au titre d'allocations individuelles de solidarité ou en appui aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de leurs compétences. Dans le même temps, leurs recettes de fonctionnement devraient se contracter, en particulier les produits de DMTO. » Fascicule 2 : Une incidence financière de la crise sanitaire très inégale entre collectivités locales en 2020. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-finances-publiques-locales-2020-fascicules-2-et-3> (Rapport sur la situation financière et la gestion des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics de décembre 2020)

<sup>19</sup> Rapport au Premier Ministre de Jean-René Cazeneuve, Président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale, sur l'impact de la crise du Covid 19 sur les finances locales, 29 juillet 2020.

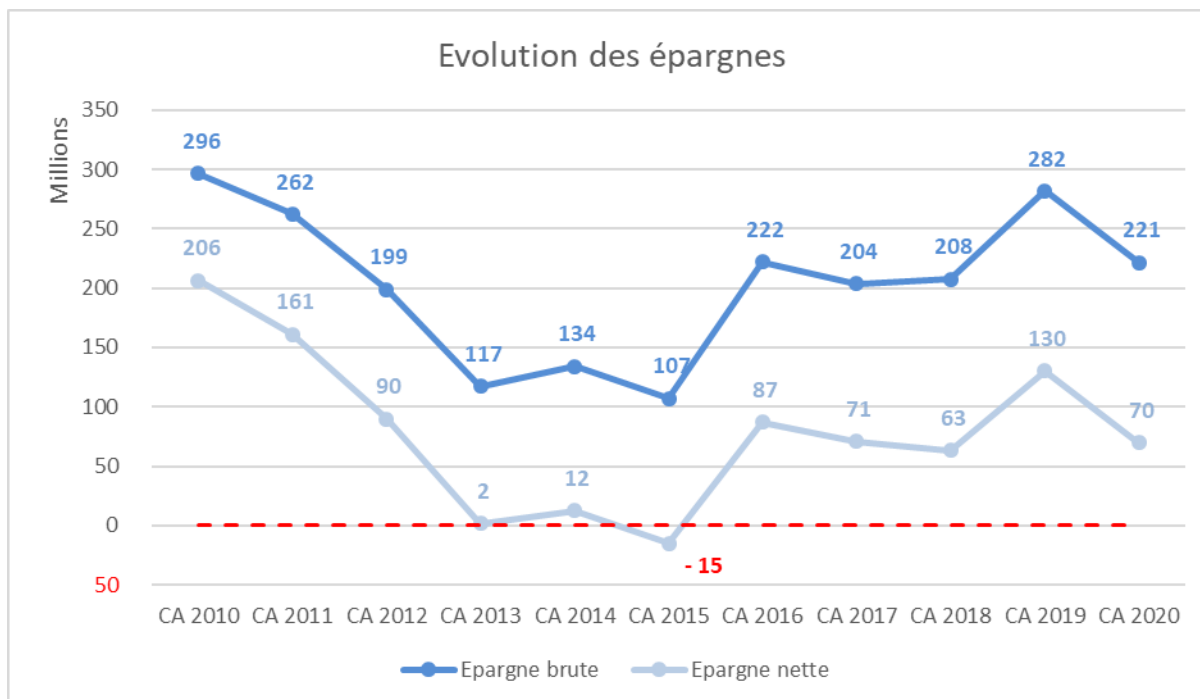
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>-5,9M€</b>	
	TCFE	-1,3M€	
	TICPE	-2,5M€	
	Indus AIS	-3,0M€	
	Participation de l'Etat pour l'achat de masques	0,9M€	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>+49,2M€</b>	
	RSA	+21,0M€	
	Aides, accompagnements étb enfance	+5,4M€	
	Accompagnement PA-PH, dont SAAD	+7,8M€	<b>67,6M€</b>
	Protection (masques, ...), surcoût nettoyage	+14,6M€	
	Primes agents du CD dont AssFam	+5,4M€	
	Non dépenses liées au confinement (carburants, frais de déplacement, prestations de nettoyage)	-5,0M€	
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>+12,5M€</b>	
	Parc informatique, numérique	+3,1M€	
	Tablettes PA PH	+0,5M€	
	ADVB relance	+8,9M€	

Si l'impact de la crise sanitaire a été important pour le Nord, il demeure cependant inférieur à celui supporté par d'autres Départements. A titre de comparaison, la Seine-Saint-Denis avait annoncé, en décembre 2020, un coût supplémentaire de l'ordre de 290 M€.

Il convient enfin de souligner que l'impact de la crise relatif à l'année 2020 pèsera également sur les exercices 2021 et 2022. D'une part, parce certaines recettes sont assises sur des bases relatives à des années antérieures (CVAE, fonds de péréquation, ...). D'autre part, car un certain nombre de structures et organismes associés du Département sont seulement en train de constater l'impact de la crise sur leurs équilibres, et pourraient solliciter un soutien départemental en hausse en 2021 voire en 2022.

## **B. Les grands équilibres financiers préservés**

La crise sanitaire et ses effets conjoncturels sur la section de fonctionnement ont conduit à une progression marquée des dépenses de gestion entre 2019 et 2020 (+87,25 M€, soit +3,4 %), et dans le même temps, une augmentation limitée des recettes entre 2019 et 2020 (+25,49 M€, soit +0,9 %). Ainsi, l'épargne brute du Département s'élève en 2020, à 221,25 M€. Cette situation appelle plusieurs remarques.



D'une part, malgré la crise, l'épargne brute s'établit à un niveau bien supérieur aux niveaux entre 2012 et 2015. Autrement dit, la situation reste beaucoup moins critique qu'elle ne l'était au début du mandat. Cela s'explique par la double stratégie de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes depuis 2015 évoquée précédemment. Ainsi, l'épargne brute, correspondant à la capacité du Département à autofinancer ses dépenses d'investissement, a plus que doublé entre 2015 et 2020. Menée simultanément à la politique de maîtrise de l'endettement, la restauration de l'épargne brute permet plus particulièrement au Département de rétablir son épargne nette<sup>20</sup>. Négative en 2015 (-14,85 M€), l'épargne nette s'élève, en 2020, à 69,52 M€. Sa capacité de désendettement<sup>21</sup> demeure de cette façon bien en-deçà des seuils d'alerte : elle est de 5,3 ans à fin 2020, contre 4,2 en 2019 et 13,1 en 2015.

Enfin, la situation reste soutenable parce que le redressement des comptes de la Collectivité a déjà été réalisé. Une baisse de 61 M€ d'épargne brute en 2015 aurait conduit la Collectivité à une capacité de désendettement de 30 ans. Les efforts de gestion menés depuis 2015 ont donc permis au Département, grâce à des équilibres financiers rétablis, d'absorber le choc de la crise sanitaire.

<sup>20</sup> Egale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette (hors gestion active), l'épargne nette permet d'apprécier l'épargne effectivement disponible pour financer les dépenses d'équipement de la Collectivité

<sup>21</sup> La capacité de désendettement permet d'estimer en combien d'exercices budgétaires une Collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.

## IV. Des recettes d'investissement caractérisées par un moindre recours à l'emprunt

L'exercice 2020 confirme la stratégie appliquée depuis le début du mandat : les efforts en fonctionnement permettent un rétablissement de l'épargne qui conduit à une amélioration de l'autofinancement. Concomitamment à la stabilisation des ressources propres de la section d'investissement, cela conduit à une baisse du besoin d'emprunt et donc de l'endettement. La Collectivité participe ainsi à une politique contractuelle.

### A. La stabilité des financements externes

Les recettes d'investissement hors emprunt (47,34 M€) ont évolué de +0,27 M€ (+0,6 %) entre le CA 2019 et le CA 2020. Elles se composent des dotations et compensations de l'Etat (37,29 M€), des subventions et participations liées à des projets spécifiques (10,05 M€) qui sont chacune globalement stables.

#### 1. Les dotations et compensations versées par l'Etat

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	22,78	23,17	+0,39	+1,7%
Dotations Départementales d'Equipement des Collèges (DDEC)	12,96	12,96	+0	+0,0%
Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	1,42	1,15	-0,27	-19,0%
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>37,16</b>	<b>37,29</b>	<b>+0,13</b>	<b>+0,3%</b>

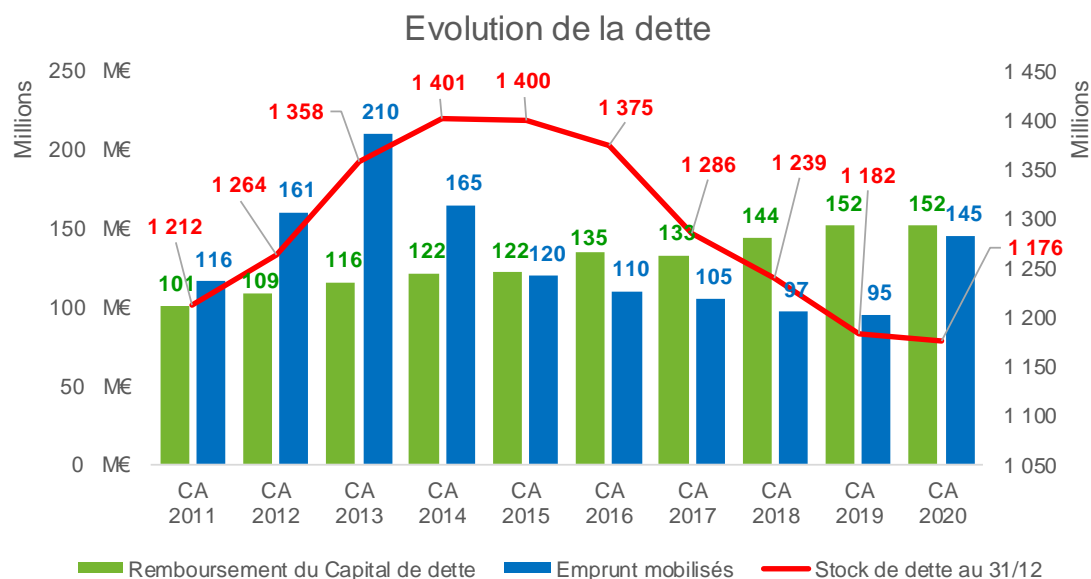
- **le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :** le FCTVA constitue le remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la Collectivité sur ses dépenses d'investissement réalisées en année n-1. Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire (au taux de 16,404 %) la TVA que le Département a acquittée sur ses dépenses d'investissement et qu'il ne peut récupérer directement par la voie fiscale. En 2020, le Département a perçu 23,17 M€ au titre du FCTVA, contre 22,78 M€ en 2019. Cette augmentation de recettes est liée à l'évolution constatée sur les dépenses d'équipement entre 2018 et 2019.
- **la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) :** depuis le 1er janvier 1986, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est attribuée aux Départements pour compenser les dépenses d'investissement et d'équipement des collèges transférés aux Départements. Le montant de cette dotation est figé et s'élève à 12,96 M€ au Compte Administratif 2020.
- **la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) :** l'Etat a souhaité rénover en 2019 les modalités du soutien qu'il apporte aux investissements des collectivités territoriales. Cette volonté s'est traduite, pour les Départements, par la création de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements, en remplacement de la Dotation Globale d'Equipement (DGE). Chaque année une enveloppe est dédiée au Département. Ces recettes sont ensuite exécutées en fonction de l'avancée des projets (avance de 30 % la première année, puis acompte et solde selon le planning des travaux). Ainsi, au titre de la DSID, le Département a perçu en 2020 une recette de 1,15 M€ finançant, outre les acomptes de l'enveloppe 2019, les avances pour les projets de l'enveloppe 2020 qui se montait à 4,3 M€. Dans le cadre de cette enveloppe, la Collectivité a déposé l'extension du Musée Matisse, le regroupement des collèges Auguste Perrier et Saint-Exupéry à Hautmont, les investissements dans les collèges numériques et le Bus France Services dans le Cambrésis.

## 2. Les autres recettes réelles d'investissement

Elles se composent essentiellement de subventions et participations de différents organismes (Etat, Région, Europe, Communes...) pour le financement d'opérations de travaux et d'entretiens spécifiques. Elles restent globalement stables entre 2019 et 2020 malgré des mouvements parfois significatifs entre les différentes lignes liées à l'avancée physico-financière des différents projets subventionnés.

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Patrimoine et moyens généraux	1,17	0,52	-0,65	-55,6%
Collèges	1,56	3,25	+1,69	+108,3%
Culture	0,06	0,26	+0,2	+333,3%
Développement territorial et cadre de vie	0,69	0,52	-0,17	-24,6%
Finances	1,41	0,08	-1,33	-94,3%
Infrastructures et réseaux	3,56	4,68	+1,12	+31,5%
Radars automatiques	0,73	0,73	+0	+0,0%
Recettes Sociales	0,71	-	-0,71	-100,0%
<b>Autres Recettes d'investissement</b>	<b>9,89</b>	<b>10,05</b>	<b>+0,16</b>	<b>+1,6%</b>

## B. La poursuite du désendettement de la Collectivité

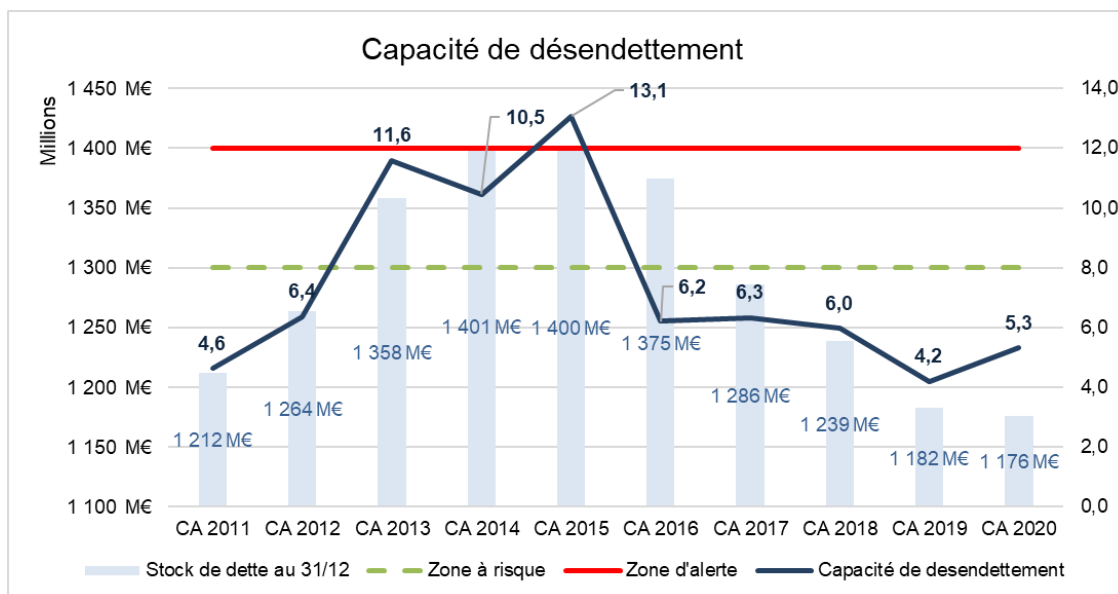


Le rétablissement de la capacité d'autofinancement permet au Département de maîtriser le recours à l'emprunt. La dette du Département connaît une diminution de 0,5 % par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 1 176 M€ au 31 décembre 2020 (contre 1 182 M€ au 31 décembre 2019).

Sur la période 2015-2020, la stratégie de maîtrise de l'endettement, se traduisant par une mobilisation d'emprunts nouveaux inférieure au remboursement des emprunts en cours, a permis la baisse de 16 % du stock de dette du Département. Cette stratégie se concrétise par

le rétablissement de la capacité de désendettement<sup>22</sup> de la Collectivité. Principal ratio permettant d'étudier le niveau d'endettement, celle-ci atteint 5,3 ans au 31 décembre 2020. Elle connaît ainsi une nette diminution par rapport à son niveau de 2015 (13,1 ans).

Il est à noter qu'en 2014, certains échéanciers de remboursement de capital de contrats ont été modifiés. Ainsi, surtout en 2015 et 2016, le remboursement de capital a été diminué de plus de 10 M€/an. Cette diminution a été reportée sur les exercices 2020 et 2021 (respectivement +5 M€ et +13 M€). Cela a eu pour conséquence de minorer le désendettement sur les exercices 2015 et 2016 de plus de 20 M€, alors que les dépenses de remboursement de capital sont majorées de plus de 18 M€ sur les exercices 2020 et surtout 2021.

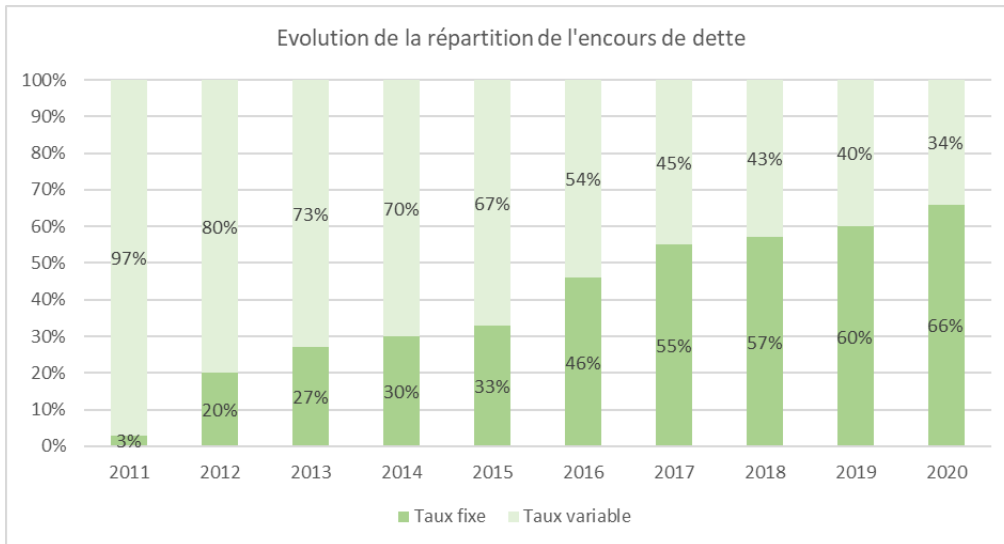


L'encours de la dette du Département demeure sain et sans produit toxique. L'ensemble des emprunts est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler<sup>23</sup>, soit la structure la plus performante. Le Département poursuit également sa stratégie de gestion de la dette, en privilégiant le recours au taux fixe. La part de l'encours à taux fixe continue ainsi de progresser en 2020, pour atteindre 66 % du stock. Le taux moyen atteint un niveau encore plus compétitif, passant de 1,6 % au 31 décembre 2019 à 1,53 % au 31 décembre 2020. A titre de comparaison, le taux moyen des Départements est de 1,86 %<sup>24</sup>. Les frais financiers, concomitamment à la diminution du stock de dette, diminuent et s'élèvent en 2020 à 17,97 M€ (-7,1 % par rapport à 2019).

<sup>22</sup> La capacité de désendettement correspond à la durée potentiellement nécessaire à une collectivité pour rembourser son encours de dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.

<sup>23</sup> Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits bancaires proposés aux collectivités, la Charte Gissler (« Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales ») opère leur classification selon la complexité, d'une part, de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt (de 1 à 5), et, d'autre part, de la formule de calcul des intérêts (de A à E).

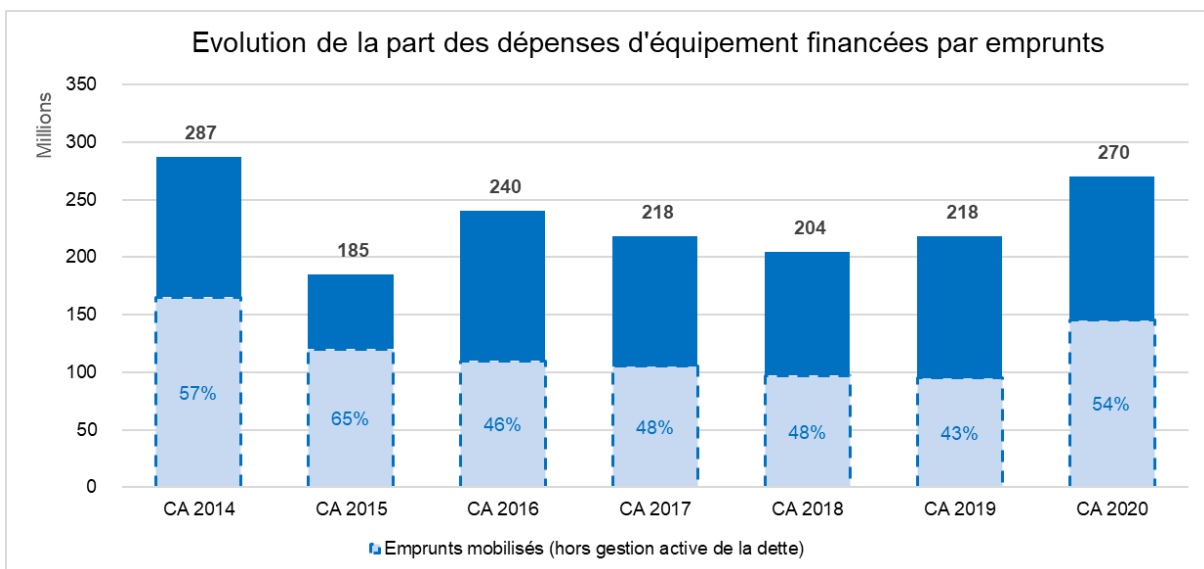
<sup>24</sup> Source : Finance Active



Les emprunts mobilisés en 2020 s'élèvent à 145 M€ (contre 95 M€ en 2019). Ils sont répartis entre la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Société Générale. Les taux fixes s'établissent entre 0,42% et 0,83%. Le taux variable a été pris sur le taux Euribor à 3 mois (EUR3M) +0,42 %.

Par ailleurs, afin d'optimiser les frais financiers de la Collectivité, la trésorerie fait l'objet d'une gestion quotidienne. En 2020, le Département a eu recours à cinq lignes de trésorerie, pour un montant total de 190 M€. Le coût d'utilisation de ces lignes de trésorerie s'est élevé à 0,18 M€, contre 0,12 M€ en 2019. Cette augmentation résulte essentiellement de l'amplification du volume cumulé des lignes de trésorerie souscrites en 2020 (190 M€ contre 160 M€ en 2019) et de la forte mobilisation de ces lignes lors des périodes où le niveau de trésorerie a été le plus tendu (au cours des mois de mars et juin notamment).

La stratégie menée par le Département en matière de dette permet la diminution du poids de l'emprunt dans le financement de l'investissement. Ainsi, en 2020, la part des dépenses d'équipement financées par emprunt atteint 54 %, contre 65 % en 2015.



Ainsi, parallèlement au désendettement de la Collectivité, la restauration de l'épargne brute, et, partant, de l'épargne nette, permet au Département de maintenir à un niveau élevé ses dépenses d'équipement.

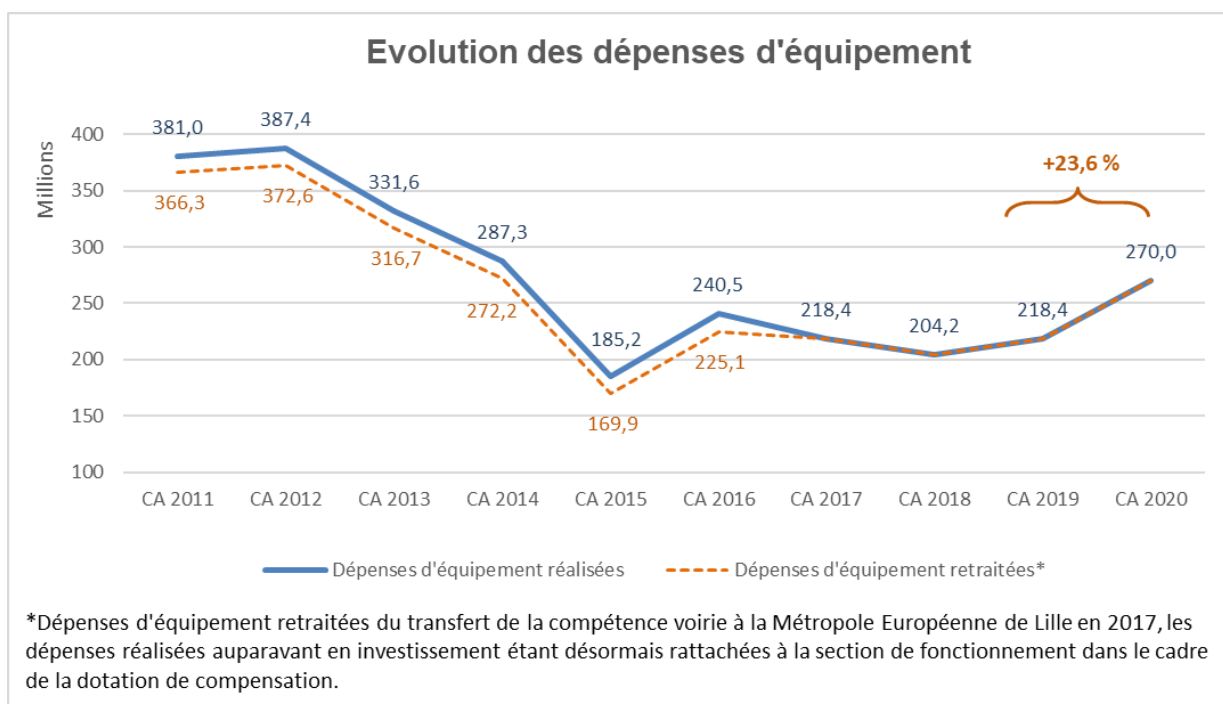


## V. Des dépenses d'investissement en faveur de la relance économique

2020 a vu la Collectivité mettre en œuvre la stratégie définie depuis le début du mandat. En effet, la dégradation de la situation financière avait vu la majorité précédente réduire année après année le niveau d'investissement. De près de 373 M€ en 2012, celui-ci s'était réduit pour atteindre 170 M€ en 2015, même si les budgets votés s'établissaient régulièrement à 400 M€.

L'objectif de la majorité était de pouvoir revenir à des niveaux d'investissement plus conformes aux enjeux du territoire. L'assainissement, à partir de 2015, de la situation financière de la Collectivité a favorisé cette dynamique. L'année 2020 devait permettre de revenir à des niveaux d'investissement significatifs, avec un budget voté en forte hausse par rapport aux années précédentes (291 M€).

Face à la crise, le Département a fait le choix de mener une politique contracyclique de relance, en maintenant un niveau élevé d'investissements atteignant 270M€ (+51,6M€ par rapport au CA 2019).



### A. Un investissement principalement dédié à la solidarité territoriale

Politique motrice du Département en matière d'investissement, les dépenses de solidarité territoriale s'élèvent en 2020 à 146 M€, soit 54 % des dépenses d'équipement de la Collectivité. Elles sont en hausse par rapport à 2019 (+35,05 M€).

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	64,27	68,24	+3,97	+6,2%
PROJETS STRATÉGIQUES CO-FINANCÉS	6,17	19,01	+12,84	+208,1%
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	7,62	13,01	+5,39	+70,7%
CULTURE	3,69	7,36	+3,67	+99,5%
AIDE AUX TERRITOIRES	23,20	32,38	+9,18	+39,6%
SDIS	6,00	6,00	+0	+0,0%
<b>SOLIDARITE TERRITORIALE</b>	<b>110,95</b>	<b>146,00</b>	<b>+35,05</b>	<b>+31,6%</b>

**Les dépenses d'infrastructures et réseaux**, correspondant pour l'essentiel aux dépenses de voirie, s'élèvent à 68,24 M€. Elles connaissent une augmentation de 3,96 M€, principalement liée à la poursuite des travaux du contournement Nord de Valenciennes section Est (15,04 M€). L'exercice 2020 marque également la poursuite des projets de contournement Nord de Maubeuge (0,43 M€) et de doublement de la RD 70 (2,09 M€). En outre, le Département a poursuivi les travaux d'entretien de la voirie (29,31 M€) et des ouvrages d'art (4,32 M€), ainsi que les opérations d'amélioration de l'accessibilité aux entreprises (1,20 M€). Par ailleurs, 1,86 M€ ont été dédiés aux opérations spécifiques cyclables et 1,89 M€ à la signalisation.

**Concernant les projets stratégiques** que le Département du Nord cofinance, la hausse constatée en 2020 correspond principalement à la participation pour le projet du Canal Seine-Nord Europe (12,35 M€), suite à l'accord conclu avec l'Etat sur le financement de l'opération fin 2019. Ce montant particulièrement élevé s'explique par le décroisement temporel de l'opération, les collectivités finançant majoritairement l'année 2020, et l'Etat l'année 2021. La Collectivité a aussi versé la contribution annuelle de 5,34 M€ à la MEL pour le métro lillois.

Les dépenses relatives au **développement territorial**, en hausse par rapport à 2019, s'élèvent à 13,01 M€ (+ 5,39 M€). Elles comprennent notamment :

- les investissements liés aux Espaces Naturels du Nord : l'aménagement et la gestion des espaces de randonnée (2,07 M€ en 2020, soit +1,45 M€), les acquisitions foncières (1,51 M€, soit +1,03 M€ par rapport à 2019), l'aménagement et la gestion des sites (1,05 M€), les espaces de randonnée et café-rando (2,07 M€ en 2020, contre 0,62 M€ en 2019) ;
- la politique de l'Habitat : le dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité est renforcé (1,47 M€ en 2020, contre 1,22 M€ en 2019). La subvention à Partenord s'élève à 2,44 M€ en 2020 (+0,71 M€) ;
- l'exploitation du ValJoly : 2,21 M€ (+1,81 M€), dont 1,17 M€ de contributions versées au délégataire de service public Vert Marine. Si cette Délégation de service public n'avait pas été adoptée en 2020, le Département aurait eu à assumer seul et directement les effets de la crise.

Les dépenses d'investissement dédiées à la **culture** s'élèvent en 2020 à 7,36 M€. En hausse de 3,67 M€ par rapport à 2019, elles intègrent, outre les dépenses ordinaires des établissements culturels, les travaux de restauration et remise à niveau de la Maison Natale de Charles de Gaulle (2,88 M€), le marché couvert du Musée Matisse (0,66 M€). Enfin, la protection et la valorisation du site antique de Bavay se poursuivent (0,80 M€).

Les **aides attribuées aux territoires** s'élèvent à 32,38 M€ en 2020. Elles sont en nette augmentation par rapport à 2020 (+9,18 M€). Outre le solde des anciens dispositifs, elles comprennent :

- le dispositif d'Aide aux Villages et Bourgs (ADVB)<sup>25</sup> pour 16,51 M€ (+6,96 M€ par rapport à 2019) ;
- les projets territoriaux structurants (PTS)<sup>26</sup> pour 13,14 M€ (+2,24 M€ par rapport à 2019) ;
- les subventions « Voirie », incluant l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs le long des voiries départementales et la mise en sécurité des routes départementales en agglomération pour 0,88 M€ (+0,26 M€ par rapport à 2019).

Il convient de souligner le lancement d'un volet exceptionnel « ADVB Relance » en 2020, pour un budget total de 8,9M€. En effet, dans sa volonté de contribuer à la relance économique, le Département du Nord a, en novembre 2020, élargi son dispositif et intégré un nouveau volet spécifique et ponctuel « Relance » au sein de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs. L'objectif est de soutenir l'économie locale, les artisans et les Très Petites Entreprises (TPE). Si le caractère tardif n'a pas permis de consommer ces crédits en 2020, 6 M€ sont ainsi inscrits en crédits de paiement en 2021.

Enfin, en complément de la subvention d'investissement de 4 M€ prévue initialement, une subvention supplémentaire de 2 M€ a été versée au **SDIS**. Ce subventionnement global de 6 M€ a été fléché par le SDIS vers la construction ou réhabilitation de centres d'incendie et de secours, et l'achat de véhicules et d'équipements de protection.

### **B. Le renforcement des investissements en faveur de la solidarité humaine**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	1,95	1,19	-0,76	-39,0%
PERSONNES AGEES	9,12	16,13	+7,01	+76,9%
PERSONNES HANDICAPEES	2,19	5,42	+3,23	+147,5%
COLLEGIENS	63,65	67,98	+4,33	+6,8%
<b>SOLIDARITE HUMAINE</b>	<b>76,90</b>	<b>90,73</b>	<b>+13,83</b>	<b>+18,0%</b>

Les dépenses dédiées à la solidarité humaine s'élèvent en 2020 à 90,73 M€. Elles sont en augmentation de +13,82 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 18 %.

Cette politique est essentiellement portée par les investissements en faveur des collèges. Les dépenses relatives à ces derniers sont en augmentation de +4,33 M€, pour atteindre 67,98 M€. Elles intègrent en premier lieu les projets individualisés de construction/reconstruction des bâtiments. D'un montant global de 18,56 M€, ces opérations comprennent notamment :

- le lancement de la restructuration du collège Chasse Royale à Valenciennes dans le cadre d'un marché global de performance (2,62 M€) et la poursuite des travaux de reconstruction des collèges Léon Blum à Wavrin (6,41 M€) et Les Rochambelles (ex-Jules Ferry) à Anzin (8,70 M€) ;
- les études des opérations de réhabilitation des collèges Paul Duez à Cambrai et Rouges Barres à Marcq-en-Barœul.

En outre, les dépenses dédiées aux collèges comprennent principalement :

<sup>25</sup> L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) est destinée aux communes de moins de 5 000 habitants.

<sup>26</sup> Le dispositif Projets Territoriaux Structurants (PTS) permet d'accompagner les projets de dimension intercommunale portés par les territoires et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux.

**- POINT PRINCIPAL N°1 -**

- la maintenance et le gros entretien et renouvellement des bâtiments, pour un montant global de 38,99 M€ (+1,64 M€) ;
- le dispositif Collèges numériques (8,35 M€, soit +4,18 M€), dont les dépenses sont en forte augmentation afin notamment d'équiper les établissements en outils numériques performants. En effet, le Département a adapté sa stratégie numérique pour faire face à la crise sanitaire : un stock de 500 PC portables et 125 clés 4G a été constitué pour un éventuel prêt aux familles dont les collégiens ne sont pas équipés en numérique.

En parallèle des collèges, les dépenses d'investissement au profit du secteur social connaissent également une augmentation importante (22,74 M€, +9,49 M€ par rapport à 2019). Elles se composent de subventions attribuées aux établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap. Ces subventions ont notamment permis :

- la poursuite des travaux d'amélioration de l'accueil et de l'information par le biais des relais autonomie (intégration de nouveaux relais au réseau, équipement de ces relais en tables numériques afin d'accompagner les publics dans les démarches numériques), du portail usager et de la ligne téléphonique Nord Autonomie ;
- le soutien au développement de solutions innovantes par le biais d'appels à manifestation d'intérêt ou d'appels à projets, en vue notamment de développer les solutions d'habitat inclusif, l'innovation et l'accès aux aides techniques ;
- l'acquisition d'équipements innovants dans les EHPAD pour faciliter le travail au quotidien du personnel soignant (1,8 M€).

Le Département a aussi dans le cadre des crédits d'investissement de l'autonomie acquis des tablettes pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (EHPAD et associations) durant le premier confinement (0,53 M€).

**C. La stabilité des dépenses relatives aux fonctions support**

En millions d'€	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
FINANCES	0,14	0,09	-0,05	-35,7%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	1,90	1,08	-0,82	-43,2%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	16,65	18,62	+1,97	+11,8%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADMINISTRATION	11,75	13,21	+1,46	+12,4%
ELUS DEPARTEMENTAUX	-	0,02	+0,02	
MOYENS RH	0,13	0,25	+0,12	+92,3%
<b>FINANCES ET MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>30,57</b>	<b>33,27</b>	<b>+2,7</b>	<b>+8,8%</b>

Les dépenses relatives aux fonctions supports de la Collectivité s'élèvent en 2020 à 33,27 M€, soit une augmentation de +2,70 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse correspond, d'une part, à l'avancement de projets portant sur le patrimoine de la Collectivité (+1,98 M€), et, d'autre part, à la montée en puissance des systèmes d'information (+1,46 M€) :

- la hausse globale des dépenses relatives au patrimoine intègre notamment le démarrage de la restructuration et l'extension du Forum (8,31 M€) et l'engagement des travaux de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) de Lille Moulins (1,62 M€) ;
- l'augmentation des dépenses de systèmes d'information a permis en 2020, pour répondre aux besoins de travail à distance engendrés par la crise sanitaire, la mise en place de nouvelles infrastructures et solutions techniques, le déploiement de nombreux PC portables et téléphones mobiles, et la poursuite de la modernisation du réseau.

Les autres dépenses relatives aux fonctions supports ne présentent pas d'évolution majeure par rapport à l'exercice précédent.

\* \*

\*

Ce compte administratif 2020, dernier rendez-vous financier d'importance de ce mandat qui s'achève, permet de se projeter dans l'avenir avec un certain optimisme malgré la poursuite de la crise sanitaire.

Le rétablissement pérenne des équilibres financiers facilite considérablement le développement des aides aux habitants les plus fragiles ainsi qu'à tous ceux dont le quotidien a été bouleversé par la situation de pandémie et ses conséquences. Il nous donne aussi les moyens d'accompagner la relance économique dans le cadre de nos compétences : progression significative de la solidarité territoriale en direction des communes et des intercommunalités, augmentation de nos propres investissements.

Enfin, il a été démontré que notre département pouvait peser fortement sur le retour à l'emploi des allocataires du RSA permettant ainsi à la fois de réinsérer dans le monde du travail des milliers de nos concitoyens et de retrouver des marges financières aussitôt redirigées vers nos populations en difficulté et nos politiques d'avenir.

Des négociations doivent s'engager dans les jours qui viennent entre le Gouvernement et l'Assemblée des Départements de France, en présence de représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Elles auront pour but de sécuriser les budgets départementaux 2022, exposés à une baisse significative de la CVAE, et de mettre en place des clauses de sauvegarde garantissant, par département, les conditions de l'intervention de l'Etat au regard de l'évolution de leur situation financière, tant en recettes qu'en dépenses.

Si l'environnement sanitaire, économique et social des années à venir demeure assez évanescent, le rôle essentiel joué par les départements dans cette crise sans précédent est aujourd'hui unanimement reconnu et nous oblige à baliser au mieux l'exercice de nos responsabilités dans les mandats futurs.

## ANNEXE 1 : Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L3313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique exposant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif.

Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes exécutées au cours de l'exercice. Elaboré par l'ordonnateur, il doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la Collectivité.

Ce « bilan financier » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Epargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (c.-à.d. épargne de gestion – charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

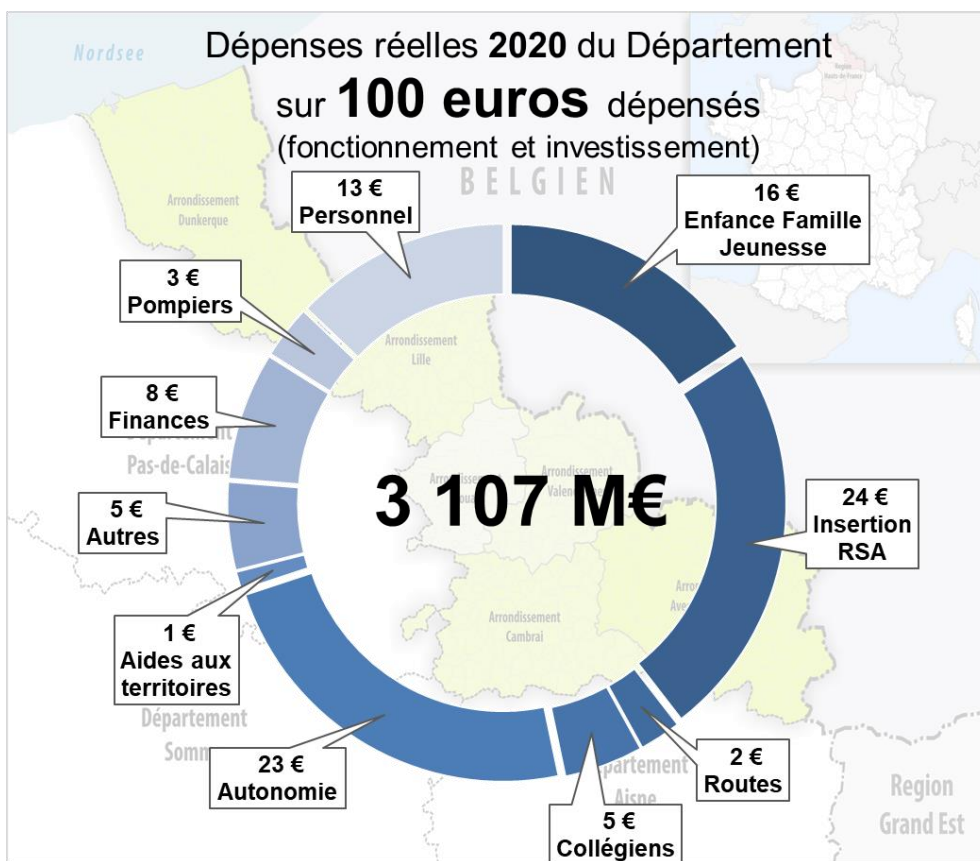
		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	<b>TOTAL</b>	<b>3 005 M€</b>	<b>2 823 M€</b>
	<b>Hors résultats reportés</b>	<b>2 924 M€</b>	<b>2 823 M€</b>
	Ordre	17 M€	138 M€
	Réal	2 907 M€	2 685 M€
	<i>Intérêts</i>		18 M€
	<i>hors intérêts</i>	2 907 M€	2 668 M€
	<i>Résultats reportés</i>	81 M€	
Investissement	<b>TOTAL</b>	<b>468 M€</b>	<b>577 M€</b>
	<b>Hors résultats reportés</b>	374 M€	483 M€
	Ordre	182 M€	61 M€
	Réal	192 M€	422 M€
	<i>Gestion active de la dette</i>		
	<i>Capital de dette</i>	145 M€	152 M€
	<i>Hors dette</i>	47 M€	270 M€
	<i>Résultats reportés</i>	94 M€	94 M€
<b>Total hors résultats reportés</b>		<b>3 392 M€</b>	<b>3 400 M€</b>
<b>Ordre</b>		<b>199 M€</b>	<b>199 M€</b>
<b>Réal</b>		<b>3 099 M€</b>	<b>3 107 M€</b>
Epargne de gestion		239,2	
Epargne brute		221,2	
Epargne nette		69,5	

## I – Les dépenses

Les dépenses réelles du Département (hors résultats reportés et gestion active de la dette) s'élèvent en 2020 à **3 107 M€**. Elles sont en augmentation de 4,6 % par rapport à 2019.

Les principales dépenses réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (422 M€)**, dont 270 M€ de dépenses réelles d'investissement et 152 M€ de remboursement en capital de la Dette
- **Section de fonctionnement (2 685 M€) :**
  - o Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 1 039 M€, soit 38,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
    - 681 M€ pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
    - 246 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
    - 112 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
  - o Versement des intérêts de la dette : 18 M€ ;
  - o Masse salariale (hors assistants familiaux) : 398,3 M€.



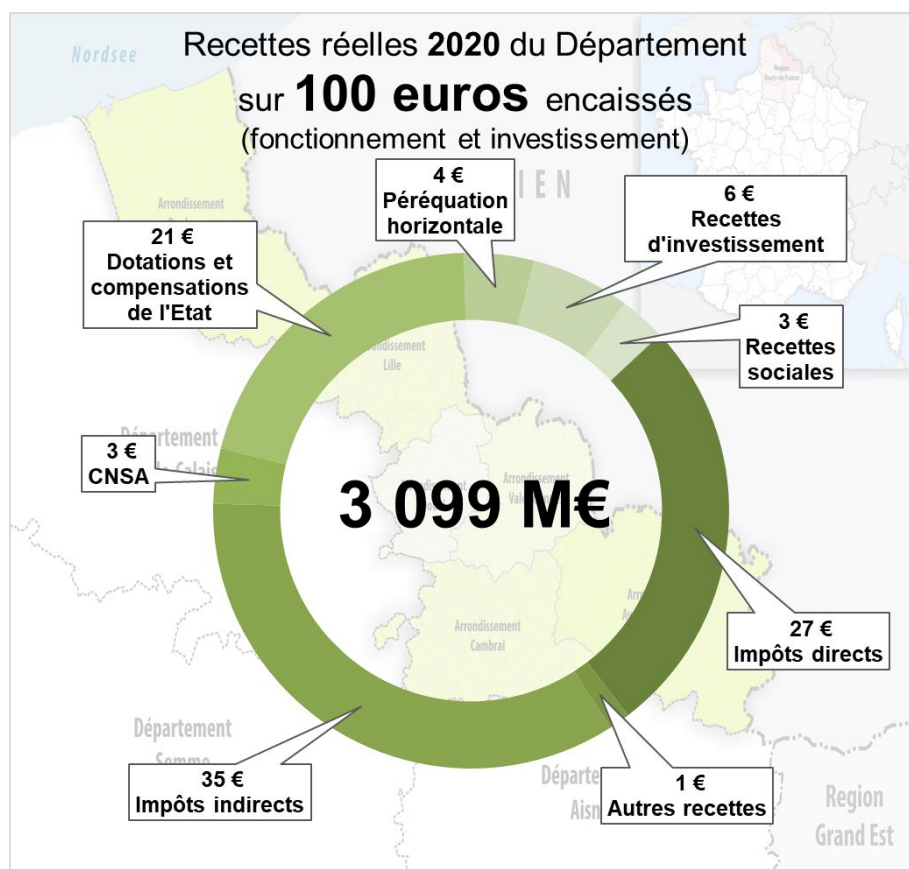


## II – Les recettes

Les recettes réelles du Département (hors résultats reportés) s'élèvent en 2020 à **3 099 M€**. Elles sont en augmentation de 2,5 % par rapport à 2019.

Les principales recettes réelles du Département se décomposent comme suit :

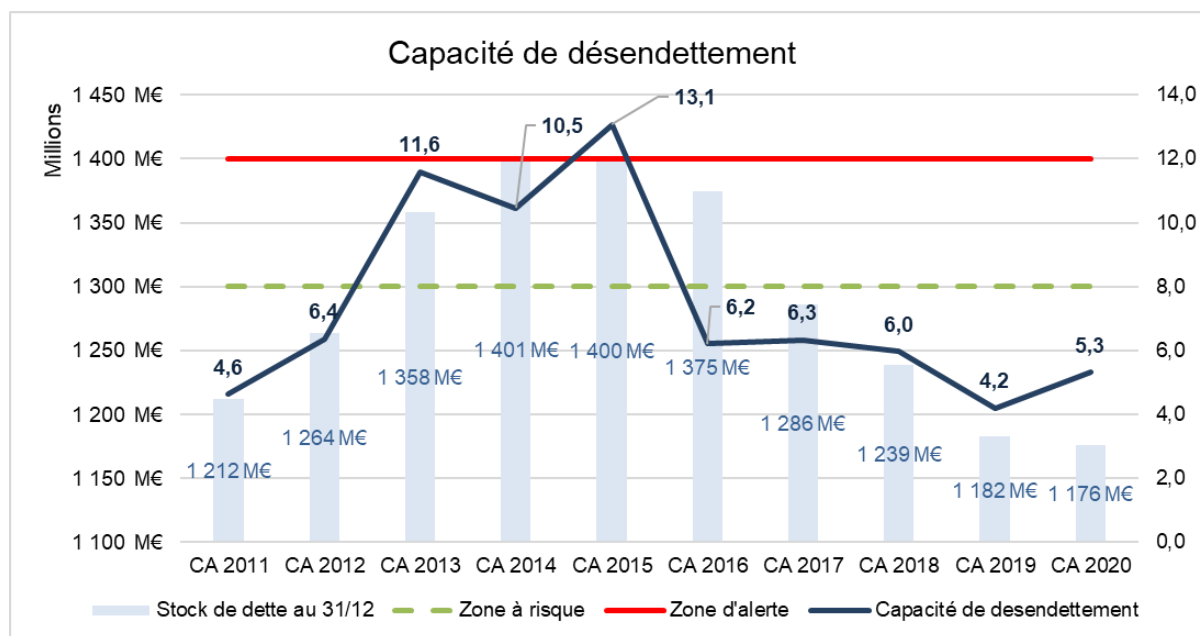
- **Section d'investissement (192 M€) dont :**
  - o Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 23 M€ ;
  - o Dotations de l'Etat (DDEC) : 13 M€ ;
  - o Emprunt : 145 M€.
  
- **Section de fonctionnement (2 907 M€) dont :**
  - o Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 157 M€ ;
  - o Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 367 M€ ;
  - o Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 478 M€ ;
  - o Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 520 M€ ;
  - o Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : 351 M€ ;
  - o Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) : 318 M€.



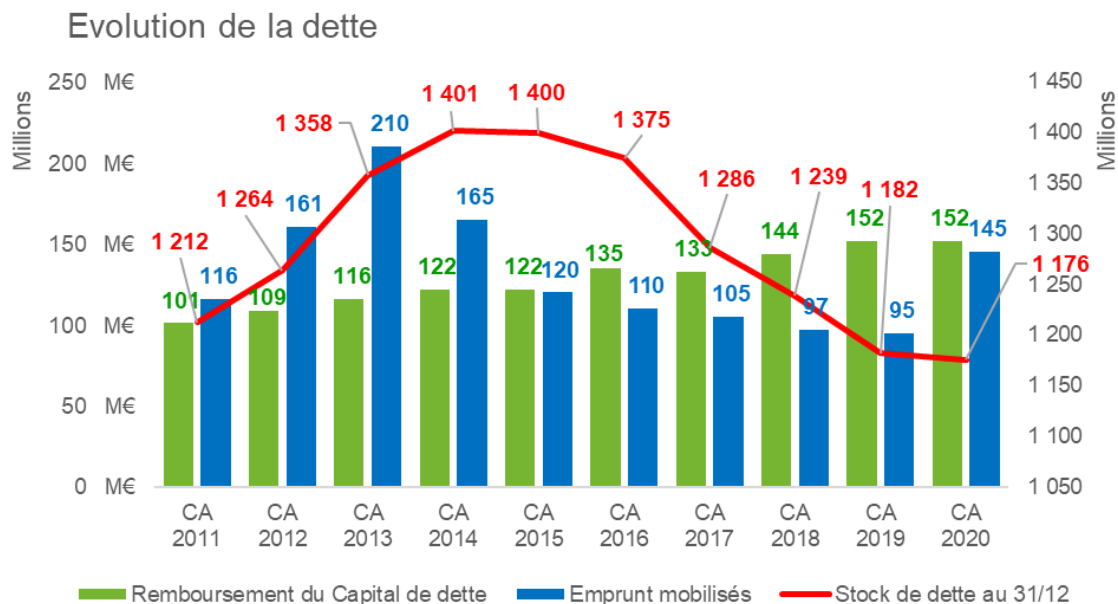


### III – L'endettement

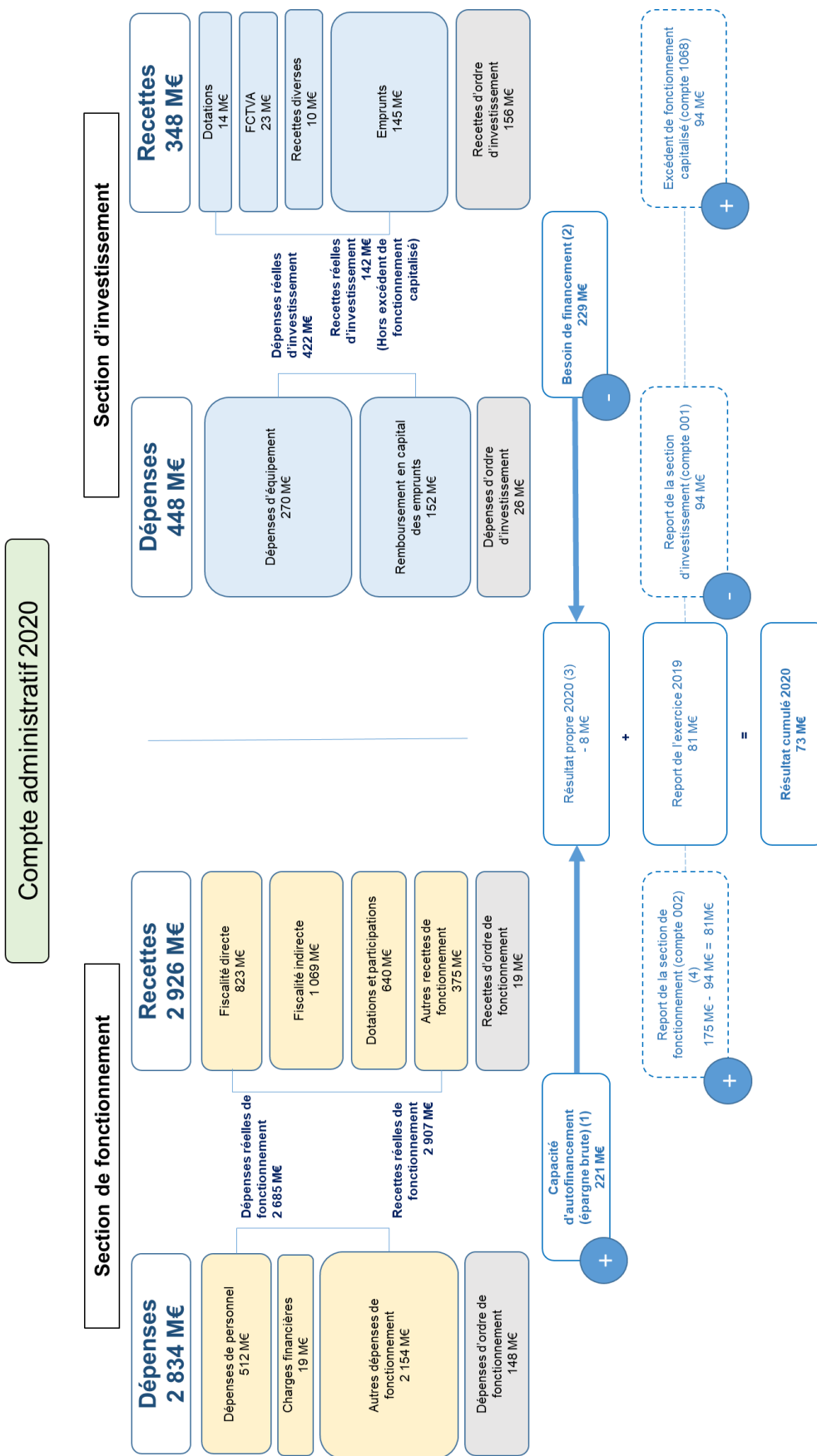
Au 31 décembre 2020, la dette du Département s'élève à 1 176 M€, soit une diminution de 0,6 % en un an (1 182 M€ au 31 décembre 2019) grâce à la stratégie de désendettement mise en place par le Département.



La diminution de l'encours de dette est rendue possible par la restauration de l'épargne, permettant ainsi de conserver un niveau d'investissement élevé, en mobilisant moins de dette que le capital remboursé.



## ANNEXE 2 : Schéma synthétique du CA 2020



## **ANNEXE 3 : L'évolution des crédits votés en 2020 et leur réalisation**

Les taux de réalisation du Budget Primitif (BP) 2020, proches de 100 % en fonctionnement, et autour de 95 % en dépenses d'investissement, révèlent à la fois la grande sincérité des prévisions budgétaire et l'impact modéré de la crise sanitaire sur les grands équilibres en 2020.

	BP	CO	CA	Taux de réal / BP	Taux de réal / CO
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 882 704 961 €</b>	<b>2 933 194 810 €</b>	<b>2 906 720 899 €</b>	<b>100,8%</b>	<b>99,1%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 691 965 246 €</b>	<b>2 714 782 576 €</b>	<b>2 685 475 050 €</b>	<b>99,8%</b>	<b>98,9%</b>
<i>Intérêts</i>	19 000 000 €	19 700 000 €	17 966 264 €	94,6%	91,2%
<i>Hors intérêts</i>	2 672 965 246 €	2 695 082 576 €	2 667 508 786 €	99,8%	99,0%
<i>Hors intérêts et hors RSA</i>	2 012 965 246 €	2 015 082 576 €	1 986 476 687 €	98,7%	98,6%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>234 373 885 €</b>	<b>246 286 847 €</b>	<b>192 333 825 €</b>	<b>82,1%</b>	<b>78,1%</b>
<i>Emprunts</i>	171 000 000 €	175 083 503 €	145 000 000 €	84,8%	82,8%
<i>Hors emprunts</i>	63 373 885 €	71 203 344 €	47 333 825 €	74,7%	66,5%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>444 113 600 €</b>	<b>464 399 081 €</b>	<b>421 723 652 €</b>	<b>95,0%</b>	<b>90,8%</b>
<i>Capital de la dette</i>	153 000 000 €	153 000 000 €	151 728 373 €	99,2%	99,2%
<i>Hors capital de dette</i>	291 113 600 €	311 399 081 €	269 995 279 €	92,7%	86,7%

*Mouvements réels, hors gestion active de la dette*

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 100,8 % par rapport au BP 2020. Cette évolution a été portée une nouvelle fois par les avancées favorables sur la péréquation horizontale portées via l'ADF et qui ont permis de dynamiser les recettes de fonctionnement. Pour mémoire, la réforme des fonds qui n'était pas encore stabilisée au moment du vote du BP n'avait pas été inscrite. Elle représente +22,85 M€ net des versements aux fonds qui ont dû être intégrés en cours d'année.

En dépenses de fonctionnement, l'exécution à hauteur de 99,8 % du BP 2020 s'explique principalement par l'impact de la crise sur le RSA. Hors dette et hors RSA, les crédits ont été réalisés à hauteur de 98,7 % sur BP. Il convient en effet de rappeler que l'année 2020 était la première année où la majorité a pu budgéter 12 mois de RSA au BP compte tenu de la situation financière redressée.

Les dépenses d'investissement hors dette affichent un taux de réalisation de 92,7 % sur BP, soit un très bon niveau d'exécution, et ce malgré l'impact que la crise sanitaire a pu avoir sur les chantiers, engendrant des retards, ou obligeant à modifier les modalités de travail.

Les recettes d'investissement hors cessions immobilières ont été réalisées à 82,1 %.

Cette stabilité n'a pas empêché des mouvements en cours d'année, notamment pour adapter l'action de la Collectivité aux effets de la crise sanitaire

Voté le 28 septembre 2020, le Budget Supplémentaire (BS), a permis d'intégrer les répercussions de la crise, tant en dépenses qu'en recettes : régularisation des achats de fournitures sanitaires réalisés dans l'urgence (masques, gants, solution hydroalcoolique, etc.) et inscription d'une enveloppe complémentaire pour les achats à venir dans l'année (15 M€), financement des mesures d'accompagnement adoptées en faveur des Nordistes, des agents et des partenaires de la Collectivité (16,4 M€). Il porte également l'inscription au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) à 680 M€ (+20 M€ par rapport au Budget Primitif), en raison notamment de l'arrêt des sanctions pendant le confinement, et l'augmentation des dépenses dédiées à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour 12,1 M€ qui s'explique par

l'attribution de primes Covid-19 (5,3 M€) et par la croissance continue de ces dépenses compte tenu notamment de la démographie du Département (6,8 M€).

Le résultat de fonctionnement cumulé intégrant le résultat reporté de 2019 (+175,24 M€) a été en partie affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (94,11 M€) permettant de conserver au BS un excédent de fonctionnement de 81,14 M€.

Dans le cadre de la crise sanitaire, cet excédent de fonctionnement a permis à la Collectivité de conserver sa capacité à investir (13 M€ d'autofinancement) sans recours supplémentaire à l'emprunt (-2,2 M€ par rapport au Budget Primitif (BP)). Les dépenses d'équipement ont ainsi été portées à 301,9 M€, soit une augmentation de 11 M€ par rapport au BP.

Ces dépenses d'équipement supplémentaires permettaient notamment : le renforcement des moyens dédiés au secteur social (+9,7 M€), la montée en puissance d'une part des systèmes d'information en lien avec la période de confinement (achat de postes informatiques, de téléphones portables, etc.) (+3,8 M€) et d'autre part du dispositif Collèges numériques (+2,4 M€), l'augmentation de la subvention d'investissement versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), portée à 6 M€.

La Décision Modificative N°1 (DM1) a été adoptée le 16 novembre 2020. Elle a permis principalement de procéder aux ajustements nécessaires de fin d'année essentiellement pour des besoins des ressources humaines, la restructuration du Forum et le Fonds « COVID Relance Hauts-de-France » pour l'aide aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

La Décision Modificative N°2 (DM2), sans impact budgétaire, a été adoptée le 14 décembre 2020 (modifications d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE)).

Le tableau ci-dessous rappelle les inscriptions budgétaires de l'exercice 2020 :

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2020	Réel	2 672 965 246 €	2 882 704 961 €	744 113 600 €	534 373 885 €
	Ordre	226 739 715 €	17 000 000 €	60 920 300 €	270 660 015 €
	Total	2 899 704 961 €	2 899 704 961 €	805 033 900 €	805 033 900 €
Budget supplémentaire	Réel	36 617 330 €	49 571 310 €	104 890 817 €	91 936 837 €
	Ordre	12 953 980 €	0 €	0 €	12 953 980 €
	Total	49 571 310 €	49 571 310 €	104 890 817 €	104 890 817 €
Décision Modificative n°1	Réel	5 500 000 €	918 539 €	9 500 000 €	14 081 461 €
	Ordre	-4 581 461 €	0 €	0 €	-4 581 461 €
	Total	918 539 €	918 539 €	9 500 000 €	9 500 000 €
Décision Modificative n°2	Réel	0 €	0 €	0 €	0 €
	Ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total	0 €	0 €	0 €	0 €
Crédits Votés 2020	Réel	2 715 082 576 €	2 933 194 810 €	858 504 417 €	640 392 183 €
	Ordre	235 112 234 €	17 000 000 €	60 920 300 €	279 032 534 €
	Total	2 950 194 810 €	2 950 194 810 €	919 424 717 €	919 424 717 €

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Compte administratif 2020 - Budget annexe Laboratoire départemental

Régis par le décret n°2015-1902 du 30 décembre 2015, les Laboratoires départementaux publics jouent un rôle important dans la sécurité sanitaire du pays.

Rattaché depuis 1989 au Département du Nord, le Laboratoire départemental public participe notamment à la surveillance des maladies animales transmissibles à l'homme et à la prévention des maladies contagieuses animales. En tant qu'outil d'aide au diagnostic, il accompagne également les vétérinaires et les éleveurs confrontés à une pathologie, en proposant des traitements et des mesures de prévention adaptés.

Le compte administratif du Laboratoire départemental public, constituant un budget annexe du budget principal du Département du Nord, dégage en 2020 un excédent global de clôture de 257 786,25 € en section d'investissement. Il se compose de la façon suivante :

		Dépense	Recette
Fonctionnement	Ordre (Chapitre 946)	149 235,90 €	
	Réel (Chapitre 939)	2 314 504,94 €	2 463 740,84 €
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>2 463 740,84 €</b>	<b>2 463 740,84 €</b>
<b>Résultat 2020 de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>	
Résultat antérieur reporté			
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>		<b>0,00 €</b>	
Investissement	Ordre (Chapitre 926)		149 235,90 €
	Réel (Chapitre 909)	104 360,87 €	
<b>Total Investissement</b>		<b>104 360,87 €</b>	<b>149 235,90 €</b>
<b>Résultat 2020 d'investissement</b>		<b>44 875,03 €</b>	
Résultat antérieur reporté (Chapitre 001)			212 911,22 €
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>		<b>257 786,25 €</b>	

L'activité du laboratoire a poursuivi sa croissance notamment par la mise en place du diagnostic de la COVID par PCR.

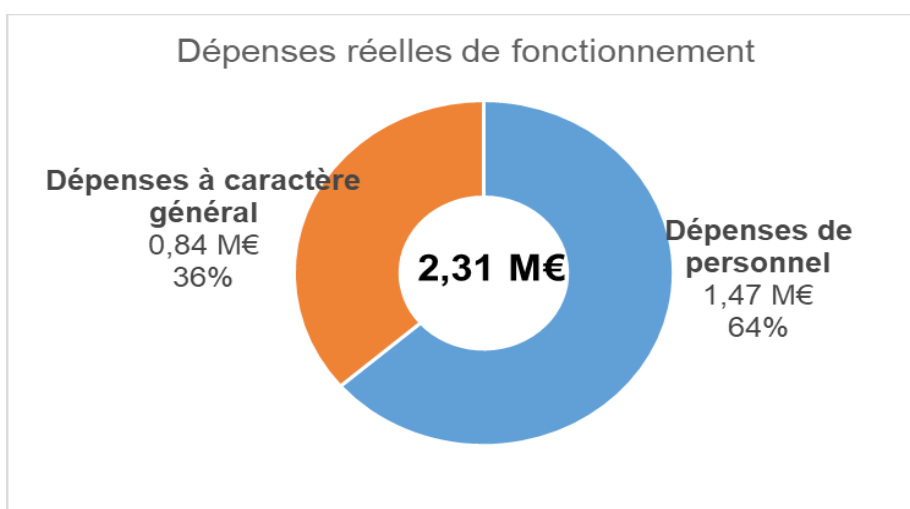
**I. Des dépenses essentiellement fléchées vers la section de fonctionnement impactées par la crise covid**

Les dépenses réelles du laboratoire (2,42 M€) se composent essentiellement de charges de fonctionnement. Elles représentent 96 % des dépenses réelles de l'année 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement du laboratoire s'élèvent en 2020 à 2,31 M€. Elles connaissent une augmentation de +0,27 M€ (+13,2 %) par rapport à l'exercice précédent.

	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Dépenses de personnel	1,43M€	1,47M€	0,04M€	3,0%
Dépenses à caractère général	0,62M€	0,84M€	0,23M€	36,7%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2,05M€</b>	<b>2,31M€</b>	<b>0,27M€</b>	<b>13,2%</b>

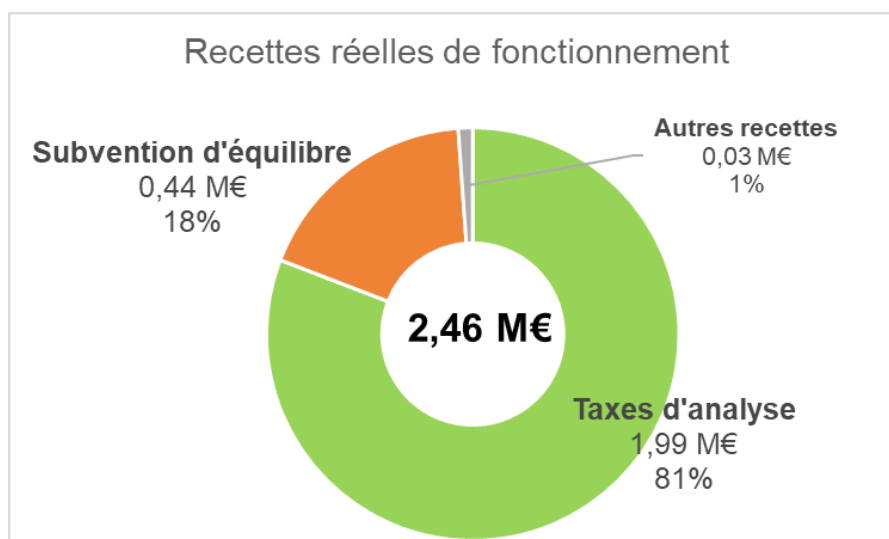
Cette augmentation a permis l'achat des réactifs et des consommables nécessaires à la réalisation des analyses liées au Covid. La masse salariale a également augmenté (+ 3%) suite à l'embauche temporaire de deux contractuels, essentiellement pour assurer ces tests Covid.



Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 0,10 M€. Elles intègrent en particulier l'achat du matériel qui a permis la mise en place de l'automatisation partielle des analyses COVID.

**II. Une subvention d'équilibre maîtrisée**

Les recettes réelles du laboratoire s'élèvent en 2020 à 2,46 M€. Elles se composent exclusivement de recettes de fonctionnement.



Le budget est financé à 81% par des recettes liées aux analyses (76% en 2019).

**- POINT PRINCIPAL N°2 -**

	CA 2019	CA 2020	CA 2020 / CA 2019	
Taxes d'analyse	1,65M€	1,99M€	0,34M€	20,6%
Subvention d'équilibre	0,51M€	0,44M€	-0,07M€	-12,9%
Autres recettes	0,027M€	0,028M€	0,001 M€	1,4%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2,19M€</b>	<b>2,46M€</b>	<b>0,27M€</b>	<b>12,5%</b>

Les taxes d'analyse (1,99 M€) ont été impactées par l'activité Covid (+0,29 M€). Le reste de l'augmentation provient de l'activité de diagnostic de routine du laboratoire.

La subvention d'équilibre du budget principal a évolué quant à elle à la baisse (-0,07 M€ soit -12,9 % par rapport au CA 2019).

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le compte administratif du budget annexe Laboratoire départemental pour l'exercice 2020 tel qu'il est présenté dans ce rapport et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 1) ;

Le compte administratif a été arrêté, en mouvements réels à **2 418 865,81 €** en dépenses et à **2 463 740,84 €** en recettes, et **149 235,90 €** en mouvements d'ordre, dégageant un excédent global de clôture pour 2020 de **44 875,03 €** qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs	0,00 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat d'investissement de l'exercice	44 875,03 €
Résultat d'investissement reporté des exercices antérieurs	212 911,22 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>257 786,25 €</b>

- de reprendre l'excédent d'investissement du budget annexe Laboratoire départemental de 257 786,25 € en recette d'investissement compte 001 au budget supplémentaire 2021 ;
- d'admettre en non-valeur les titres présentés en annexe 2 pour le budget annexe Laboratoire départemental pour un montant 354,96 €.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord





**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Compte de gestion 2020 - Budget Principal

Monsieur le comptable du Trésor du Département du Nord a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal départemental (Annexe 1) ainsi que les résultats du Syndicat Mixte du parc départemental du ValJoly (Annexe 2), dont le Département a intégré les résultats au cours de l'exercice 2020, afin que le Conseil départemental puisse procéder à l'examen du compte de gestion et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves utiles.

Les comptes de gestion ont arrêté les résultats suivants pour l'exercice 2020 :

	Compte de gestion budget principal du Département	Résultats ValJoly intégrés au budget départemental	Résultats 2020
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	+91 693 570,29 €		+91 693 570,29 €
Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs	+81 139 410,16 €	+23 538,88 €	+81 162 949,04 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>+172 832 980,45 €</b>	<b>+23 538,88 €</b>	<b>+172 856 519,33 €</b>
Résultat d'investissement de l'exercice 2020	-5 732 212,00 €		-5 732 212,00 €
Résultat d'investissement des exercices antérieurs	-94 105 336,14 €	+29 458,81 €	-94 075 877,33 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-99 837 548,14 €</b>	<b>+29 458,81 €</b>	<b>-99 808 089,33 €</b>
<b>Résultat net final</b>	<b>+72 995 432,31 €</b>	<b>+52 997,69 €</b>	<b>+73 048 430,00 €</b>

Le résultat des comptes de gestion 2020 (budget principal départemental et Syndicat Mixte du parc départemental du ValJoly) ne présentent aucun écart avec celui du compte administratif 2020.

Je propose au Conseil départemental :

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2020 ;
- de constater que les résultats du compte de gestion 2020 du budget principal départemental et du compte de gestion du Syndicat Mixte du parc départemental du ValJoly sont conformes à ceux du compte administratif 2020 du budget principal départemental ;
- de déclarer que le compte de gestion 2020 du budget principal départemental dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Compte de gestion 2020 - Budget annexe Laboratoire départemental

Monsieur le comptable du Trésor du Département du Nord a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe Laboratoire départemental (Annexe 1), afin que le Conseil départemental puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves utiles.

Le compte de gestion a arrêté les résultats suivants pour l'exercice 2020 :

Titres émis en fonctionnement	2 463 740,84 €
Mandats émis en fonctionnement	2 463 740,84 €
Résultat 2020 de fonctionnement	0,00 €
Résultat antérieur reporté en fonctionnement	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	0,00 €

Titres émis en investissement	149 235,90 €
Mandats émis en investissement	104 360,87 €
Résultat 2020 d'investissement	+44 875,03 €
Résultat antérieur reporté en investissement	+212 911,22 €
Résultat cumulé d'investissement	+257 786,25 €

Le résultat du compte de gestion ne présente aucun écart avec celui du compte administratif.

Je propose au Conseil départemental :

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Laboratoire départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2020 ;
- de constater que les résultats du compte de gestion 2020 du budget annexe Laboratoire départemental sont conformes à ceux du compte administratif 2020 ;
- de déclarer que le compte de gestion 2020 du budget annexe Laboratoire départemental dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Plan départemental pour les jeunes : 20 mesures en faveur des jeunes nordistes

Le Nord est le Département de France métropolitaine comptant le plus grand nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans (578 799, soit 20,3%<sup>1</sup>). Le Département du Nord est engagé dans plusieurs politiques volontaristes dans les domaines de l'insertion, l'éducation, la protection, la santé : il a ainsi été le premier département à signer le Plan de lutte contre la pauvreté en décembre 2018, et il a engagé une stratégie départementale pour la prévention et la protection de l'enfance, en novembre 2020.

La crise sanitaire actuelle fragilise tout particulièrement les jeunes, davantage exposés aux risques de précarité ou de décrochage. Face à ce constat, le Département souhaite réaffirmer et renforcer sa politique de solidarité envers les jeunes. En outre, le Département est engagé depuis février 2021 au travers de la Fondation du Nord dans la plateforme *Call&Care*, chargée de lutter contre le décrochage des jeunes dans les Hauts-de-France. Le Nord soutient totalement la démarche *Call&Care* et souhaite lui accorder une aide d'un million d'euros.

Au total, ce plan départemental vise donc à répondre à l'urgence de la situation.

Il contient **20 engagements, dans 3 domaines prioritaires** :

- l'accès à l'emploi,
- la lutte contre la précarité et l'isolement,
- l'amélioration et la meilleure coordination des dispositifs existants.

**1. Le Département s'engage pour l'accès à l'emploi des jeunes**

**A. Le Département s'engage en tant qu'employeur pour les jeunes**

En tant qu'employeur public, le Département renforce son action pour soutenir l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes.

- **La politique d'apprentissage**

A chaque début d'année scolaire, le Département du Nord offre la possibilité à environ 50 jeunes d'intégrer la collectivité pour réaliser un apprentissage, pour une durée variable selon le diplôme

---

<sup>1</sup> Sources INSEE

préparé. Le Département étend son offre et porte désormais à 150 le nombre total de contrats d'apprentissage ouverts.

**Mesure 1 :**

**Porter à 150 le nombre total de contrats d'apprentissage à la rentrée de septembre 2021.**

**- L'accueil de stagiaires**

Chaque année, le Département accueille des stagiaires au sein des services. Le stage dans la collectivité offre la possibilité d'une première expérience riche dans le monde du travail.

**Mesure 2 :**

**Accueillir 500 jeunes en stage dont la moitié en stages gratifiés.**

**- L'accueil de jeunes volontaires en services civiques**

Véritable tremplin vers l'emploi, notamment au sein des services de la collectivité, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoir-être et la motivation. Le Département recrute **60 services civiques dans les Maisons départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) et les Unités Territoriales de Prévention et d'Action sociale (UTPAS)** sur des missions d'accompagnement numérique et **14 services civiques** chargés de l'accompagnement au développement durable.

**Mesure 3 :**

**Recruter 74 services civiques, dans les domaines du numérique et du développement durable.**

**- Le recrutement de jeunes contractuels en « jobs d'été »**

Afin de permettre à des jeunes d'avoir une première expérience professionnelle, 100 contrats à durée déterminée (CDD) seront proposés cet été dans les services du Département, sur tous les territoires.

**Mesure 4 :**

**Recruter 100 CDD en « jobs d'été »**

**- Le financement des bourses départementales dans le travail social et la santé**

Le financement des bourses départementales pour les étudiants en travail social est renforcé. De nouveaux métiers peuvent prétendre aux bourses proposées au Département du Nord pour la rentrée de septembre 2021. Dans ce cadre, afin d'anticiper les prochains départs à la retraite dans les services départementaux, il est proposé le pré-recrutement de :

- 6 éducateurs de jeunes enfants,
- 8 infirmières en année de spécialisation puéricultrice,
- 18 éducateurs spécialisés,
- 32 assistants de service social.

Ce dispositif est également étendu aux étudiants en médecine. L'octroi de cette bourse concernera des élèves en dernière année d'études qui devront s'engager à venir travailler au sein des services départementaux.

**Mesure 5 :**

**Porter le financement des bourses départementales dans le travail social et la santé à 69 étudiants.**

**B. Le Département étend les politiques d'insertion déjà impulsées**

**- Le Département soutient le retour à l'emploi**

En 2020, grâce à l'action « Réussis sans attendre », cofinancée par l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) et le Fonds social européen (FSE), 586 allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) de 25 à moins de 30 ans ont pu être accompagnés. 72 % des jeunes accompagnés sont sortis en emploi ou en formation.

Fort de ce succès, l'action « Réussis sans attendre » est étendue à un plus grand nombre d'allocataires du RSA et, à titre expérimental, aux jeunes de 16 à 21 ans, issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou engagés dans le dispositif Entrée dans la Vie d'Adulte (EVA). Cette action vise à offrir un parcours adapté à ces jeunes sans activité (ni en emploi, ni en formation ou en étude) pour une insertion durable, grâce à l'accompagnement personnalisé mené par les coachs et les animateurs-formateurs.

**Mesure 6 :**

**Elargir le public de jeunes accompagnés dans le cadre de l'action « Réussis sans attendre » : recruter 7 coach IEJ supplémentaires pour accompagner 3 644 jeunes allocataires du RSA et 383 jeunes issus de l'ASE vers une insertion professionnelle durable d'ici décembre 2022.**

Plus largement, et pendant toute la durée de la crise, l'ensemble des dispositifs dédiés aux allocataires du RSA (accueil, orientation, coaching emploi...) est élargi aux jeunes nordistes demandeurs d'emploi.

**Mesure 7 :**

**Etendre l'ensemble des dispositifs dédiés aux allocataires du RSA à tous les jeunes nordistes demandeurs d'emploi et prioritairement aux jeunes de 21 à 25 ans (qui n'entrent pas dans le dispositif présenté dans la mesure 6).**

Le Département s'engage à contribuer au plan national « 1jeune1solution », visant à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi, la formation, ou l'insertion.

Dans le cadre du plan « 1jeune1solution », l'Etat a mis en place un « Contrat Initiatives Emploi (CIE) jeune » destiné aux entreprises et financé à 47% du SMIC pour un contrat de 20 heures minimum ; le reste à charge revenant à l'employeur. Ce « CIE jeune » est ouvert aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus. Le Département apportera une bonification de 13% à chaque « CIE jeune ». Cette bonification au « CIE jeune » s'ajoute aux 2000 CIE annuels financés intégralement par le Département du Nord.

**Mesure 8 :**

**Participer, en étroite coopération avec Pôle emploi et les Missions locales, au dispositif « 1jeune1solution » dédié aux 16 – 25 ans et aux « Semaines de l'alternance » organisées par Pôle emploi avec 2 objectifs :**

- accompagner 3000 jeunes non allocataires du RSA
- proposer une bonification de 13% aux « CIE jeune » proposés par l'Etat et recrutés par les entreprises

Le Département pourra également venir en aide aux jeunes qui se présentent à des entretiens d'embauche ou à des concours pour leur permettre de bénéficier d'une nuitée d'hôtel à la veille d'une échéance importante.

**2. Le Département soutient tous les jeunes éprouvés par la crise sanitaire**

Les conséquences de la crise sanitaire touchent de plein fouet les jeunes.

C'est pourquoi, le Département du Nord a actionné, dès 2020, trois types d'aides d'urgence :

- un fonds d'aide exceptionnelle (FAE) de 1 000 000 € (mobilisé à hauteur de 19,7% par des jeunes de moins de 30 ans et à hauteur de 10% pour les jeunes de moins de 25 ans),
- l'Allocation Mensuelle d'Aide Sociale à l'Enfance (AMASE) jeunes majeurs,
- et le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) : 983 aides ont été accordées pour près de 237 000 € en 2020.

Cet engagement se poursuit en 2021. Pour répondre à l'urgence des jeunes les plus éprouvés par la crise, le Département mobilise ses moyens et ses partenaires pour offrir des mesures immédiates supplémentaires.

**A. Impulser un nouveau soutien aux jeunes**

La création d'un numéro vert dédié permettra aux jeunes en difficulté ou ayant besoin de conseils, d'orientation, de joindre des professionnels en capacité de les guider et de leur apporter une écoute et des réponses concrètes.

Les jeunes nordistes qui contacteront ce numéro vert seront pris en charge par des agents du service jeunesse du Département du Nord. Si l'aide sollicitée peut être apportée par les services du Département, le relai sera effectué en interne. Si, en revanche, l'aide sollicitée concerne une autre



**- POINT PRINCIPAL N°5 -**

institution, le lien sera fait avec la plateforme *Call&Care* afin de répondre aux attentes des jeunes appelants.

**Mesure 9 :**

**Lancer un « numéro vert les jeunes » : le 0 800 11 59 59.**

La mobilisation des maisons des adolescents de Lille et de Valenciennes, que finance le Département du Nord, et des services départementaux de prévention santé (SPS), en lien avec les Missions Locales, va également dans le sens du soutien aux jeunes en difficulté, en particulier pour ceux ayant besoin d'un accompagnement psychologique ou médical.

**Mesure 10 :**

**Mobiliser les maisons des adolescents et les services de prévention santé du Département pour répondre aux besoins de soutien psychologique et de suivi de santé des jeunes. En fonction des besoins, le Département engagera un partenariat avec le Syndicat national des psychologues, pour prolonger le soutien psychologique pendant la durée de la crise sanitaire.**

L'alimentation des jeunes est également une préoccupation forte du Département, acteur engagé dans l'approvisionnement local et le soutien aux producteurs locaux. Le CROUS assurant les besoins dans les secteurs les plus denses (Métropole lilloise, Valenciennois...), le Département apportera son aide sur les territoires moins couverts (Maubeuge, Douai, Cambrai, Dunkerque...). Cette aide pourra être proposée aux étudiants mais également aux jeunes en situation de précarité.

**Mesure 11 :**

**Proposer des aides alimentaires aux jeunes en précarité.**

**B. Venir en aide aux « décrocheurs »**

Pour permettre de rompre l'isolement des étudiants, le Département met à leur disposition ses propres espaces de travail, sur l'ensemble du territoire (UTPAS, Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale - DTPAS, Hôtel du Département...) pour un usage en coworking.

**Mesure 12 :**

**Mettre à la disposition des étudiants les espaces de travail du Département pour un usage en coworking.**

**- Le soutien financier et matériel à la plateforme *Call&Care***

La plateforme *Call&Care* connecte les besoins des acteurs de terrain (associations, centres sociaux, Centres Communaux d'Action Sociale - CCAS, universités, IUT...) avec des engagements des entreprises et des acteurs publics pour lutter contre le décrochage (de l'école, de l'université, de l'emploi) dans les Hauts-de-France. Ce dispositif innovant permet d'apporter des solutions adaptées aux besoins :

**- POINT PRINCIPAL N°5 -**

- matériels (ex : dons d'équipements informatiques, mises à disposition d'espaces de co-working partagés avec des entreprises, don de matériel de bureau...),
- en compétences (ex : parrainages de jeunes, stages, jobs d'été, visites d'entreprises, soutien scolaire dans les Maisons d'Enfance à Caractère Social - MECS...)
- en financements (fonds privés et publics).

En mettant notamment à disposition du matériel informatique reconditionné, le Département est pleinement investi dans la plateforme *Call&Care* qui comporte aujourd'hui 8 fondations (la Fondation de France, la Fondation du Nord, la Fondation territoriale des lumières, la Fondation Université de Lille, la Fondation des Possibles, la Fondation AnBer, la Fondation de la Catho de Lille et le Fonds de dotation Entreprises et Cités) et le Réseau Alliances.

*Call&Care* et les actions du Département sont donc complémentaires et permettent d'apporter une réponse innovante, efficace et immédiatement déployable, pour répondre à l'urgence.

Le Département propose l'attribution d'une subvention d'un million d'euros au Réseau Alliances, membre du collectif *Call&Care* et réceptacle des fonds publics, pour étoffer, accélérer et structurer la démarche sur trois axes :

- mettre en œuvre des actions à impact instantané (mise à disposition d'ordinateurs pour lutter contre la fracture numérique, propositions d'emplois, ...),
- encourager la mise en place d'initiatives rapidement opérationnelles ou de programmes dédiés à la lutte contre le décrochage (court et moyen termes),
- porter des initiatives de mises en lien avec les entreprises et les institutions sur tout le territoire départemental.

La plateforme *Call&Care* agit en complémentarité avec le numéro vert mis en place par les services du Département du Nord, dans la mesure où elle recevra les appels d'institutions (centres sociaux, Facultés, IUT, ateliers de préventions, UTPAS, CCAS...) alors que le numéro vert départemental recevra les appels directs des jeunes.

Un projet de convention entre le Département du Nord et le Réseau Alliances est annexé à ce présent rapport.

**Mesure 13 :**

**Soutenir financièrement et matériellement la démarche *Call&Care*.**

**C. Renforcer les politiques départementales existantes en faveur des jeunes nordistes**

- **Renforcer les politiques de soutien au logement des jeunes**

Le Département souhaite renforcer l'accompagnement des jeunes en Résidences Habitat Jeunes (RHJ). Ce dispositif allie hébergement et accès à l'autonomie des jeunes en leur permettant de sortir des structures collectives. Le Département apporte déjà son soutien financier à 15 RHJ à hauteur de 2,8 M€.

**Mesure 14 :**

**Ouvrir le dispositif RHJ à davantage de jeunes nordistes et soutenir les initiatives visant à faciliter l'accès au logement des jeunes les plus fragiles et aux projets d'habitat partagé.**

- **Favoriser le lien intergénérationnel**

Le Département s'engage à financer et à accompagner différents dispositifs afin de favoriser le lien intergénérationnel :

- **Les heures civiques** ont pour objectif de lutter contre l'isolement des étudiants et des personnes âgées tout en apportant un soutien financier aux étudiants. Ce dispositif permet des visites de convivialité par des étudiants au domicile des personnes âgées, en résidence autonomie ou en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Les jeunes interviendraient sous la responsabilité d'un professionnel social, après une formation adaptée à leur mission. Il s'agirait de financer un ou plusieurs opérateurs (CROUS, Centre de Formation d'Apprentis - CFA) afin qu'ils identifient les étudiants (formation initiale ou apprentissage) et de verser une aide de 500 € par étudiant (avec un objectif de 1 000 étudiants) via les communes signataires de la convention lutte contre l'isolement que nous avons.
- **Le développement de l'offre d'habitat partagé** : l'association Générations et cultures a développé deux dispositifs de cohabitation intergénérationnelle solidaire avec de l'intermédiation (environ 100 logements répartis majoritairement sur la métropole lilloise, à la marge sur le Valenciennois et le Dunkerquois).
- « **Un toit parmi les âges** » permet de tisser des liens de convivialité au sein d'un établissement médico-social (maximum 30 heures par mois) en contrepartie d'une chambre mise à disposition au sein de la structure, à prix modique (110 € à 150 € par mois).
- **La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)** a développé une solution de services numériques, sous la forme d'une plateforme européenne de cohabitation intergénérationnelle (application WeShareWeCare) et s'appuie sur l'association Générations et cultures. Il s'agit de contribuer au renforcement et à l'accompagnement des acteurs de l'accueil des étudiants en mobilité en proposant un service de cohabitation et de liens intergénérationnels en Europe.
- **Flécher l'appel à projet (AAP 2021)** concernant les **habitats inclusifs** en priorité sur le public jeune en situation de handicap. Financer 8 à 10 projets pour au moins 50 jeunes (solution pérenne d'hébergement).
- **Créer un réseau logement inclusif** par territoire. S'appuyant sur les ressources existantes (Service d'Accompagnement à la vie Sociale – SAVS / Service d'Accompagnement Médico-Sociale pour Adultes Handicapés - SAMSAH, médiateurs coordonnateurs de parcours inclusif), il s'agirait de garantir à ce que chaque jeune qui en exprime le besoin, puisse être accompagné vers le logement autonome.

**Mesure 15 :**

**Favoriser le lien intergénérationnel en :**

- **développant le dispositif des heures civiques ;**
- **finançant le développement de l'offre d'habitat partagé ;**
- **aidant à tisser des liens de convivialité au sein d'établissements médico-sociaux en l'échange d'une chambre mise à disposition de jeunes ;**
- **fléchant l'Appel à projet 2021 au sujet des habitats inclusifs sur le public jeunes en situation de handicap ;**
- **créant un réseau « logement inclusif » par territoire.**

- **Développer des partenariats et actions en direction des jeunes au sein des sites naturels, culturels ou sportifs du Département**

Le Département développe une politique volontariste de sensibilisation et d'accès aux espaces naturels et aux équipements culturels départementaux à destination des jeunes.

Le Département met en place, plus particulièrement, un programme d'actions au sein des établissements culturels, naturels et sportifs dédié aux jeunes accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance.

**Mesure 16 :**

- **Mettre en place des actions à destination des jeunes au sein des Espaces Naturels du Nord.**
- **Déployer des actions d'éducation à l'environnement pour les jeunes de 18 à 20 ans.**
- **Favoriser l'accès aux équipements culturels départementaux, gratuits pour les moins de 26 ans.**
- **Proposer un évènement spécifiquement dédié aux jeunes en s'appuyant sur des animations prises en charge par des compagnies locales.**
- **Proposer une bonification sur le dispositif d'aide à la diffusion à destination des organisateurs qui proposeraient une diffusion réalisée pour et avec ces publics.**

- **Nos Quartiers ont du Talent**

Le Département du Nord soutient financièrement l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT) à hauteur de 30 000€, pour l'accompagnement de 300 jeunes. Pour amplifier cette action et doubler le nombre de jeunes accompagnés, il est proposé de porter la subvention à 60 000 € par an, sur les trois prochains exercices, permettant une montée en puissance de l'action.

**Mesure 17 :**

**Doubler la participation départementale au dispositif Nos Quartiers ont du Talent pour l'accompagnement de 600 jeunes.**

### **3. Coordonner les dispositifs existants et renforcer leur efficacité**

Les aides en faveur de la jeunesse se sont multipliées ces dernières années, portées par une grande diversité de partenaires. La complexité des dispositifs et leur manque de coordination ne permettent pas toujours aux jeunes de connaître et d'accéder aux aides.

Au-delà des aides d'urgence et du soutien à l'insertion, le Département entend donc agir pour garantir l'accès aux droits des jeunes : soutenir leurs projets de formation et d'insertion professionnelle, les guider dans leurs démarches de soins, et plus largement leur permettre de mobiliser toutes les aides auxquelles ils ont droit, en particulier quand ils sont fragilisés.

#### **A. Mieux guider, mieux orienter pour donner aux jeunes les moyens d'agir par eux-mêmes**

Pour améliorer la lisibilité des dispositifs d'aide et garantir la coordination des acteurs, le Département promeut plusieurs actions.

##### **Mesure 18 :**

**Créer un guide et un portail d'information départemental sur les services, l'accompagnement et les aides proposés aux jeunes**

#### **B. Mieux mobiliser les acteurs et les dispositifs de droit commun au profit des jeunes les plus vulnérables**

Les jeunes les plus vulnérables rencontrent des difficultés accrues d'accès aux dispositifs d'insertion sociale, professionnelle et au logement autonome. C'est dans ce cadre que le Département souhaite inscrire de nouvelles actions. Il s'agit de mobiliser davantage les dispositifs de droit commun au bénéfice des jeunes les plus fragiles pour leur garantir la sécurité matérielle nécessaire à la construction de projets professionnels et plus largement de projets de vie.

Le Département souhaite ainsi renforcer les partenariats avec d'autres institutions pour proposer de nouvelles actions au profit des jeunes. C'est le cas de l'initiative « L'artisanat, c'est mon choix », menée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA HDF) et dont la convention est annexée au présent rapport.

Dans ce cadre, les jeunes nordistes de 14 à 18 ans pourront bénéficier d'une information précise sur les opportunités d'emplois et de formation dans les métiers de l'artisanat. La CMA HDF s'engage à accompagner durant l'année scolaire 2021 – 2022 des jeunes collégiens, enfants suivis dans le cadre de l'ASE et Mineurs Non Accompagnés (MNA) tout au long d'un parcours de découvertes des formations et des possibilités d'insertion dans les métiers de l'Artisanat.

Parmi les actions de la CMA que le Département soutiendra, au travers d'une subvention de 145 000 €, figureront :

- l'organisation d'un forum de l'artisanat,
- l'inscription de l'offre de services CMA dans le cadre des projets des cités éducatives,
- la proposition d'une semaine de stage dans les antennes de formation

**Mesure 19 :**

- **Engager un nouveau partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, « L'artisanat, c'est mon choix », dans le cadre d'un conventionnement et au travers d'une subvention de 145 000 €.**
- **Élargir le dispositif et assouplir des critères d'accès à la garantie jeune pour faciliter la mobilisation au profit des jeunes les plus vulnérables.**
- **Élaborer et signer un protocole pour l'autonomie des jeunes afin de formaliser les engagements des principaux acteurs (logement, insertion) à apporter des réponses concrètes et globales (en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources aux jeunes sortant de l'ASE).**

**C. Organiser une référence unique pour accompagner le parcours des jeunes ayant besoin d'un soutien**

La complexité des dispositifs d'aide et le foisonnement des acteurs, en particulier dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, conduisent à envisager un dispositif souple d'accompagnement individualisé, construit avec le jeune lui-même. Le Département entend organiser **une référence de parcours unique** pour augmenter les chances de mobiliser à bon escient les intervenants et aides adaptées aux problématiques de chaque jeune.

Ce référent unique sera développé par la création d'une nouvelle prestation d'accompagnement individualisé pour les jeunes. A partir d'un cahier des charges défini, cet accompagnement personnalisé pourra être assuré par un professionnel en lien avec le jeune (professionnels des UTPAS, centres sociaux, clubs de prévention, associations d'aide aux jeunes, de parrainage...), prêt à l'accompagner dans son parcours, à le guider dans ses démarches, à l'orienter vers les bons interlocuteurs pour faciliter son accès au logement, à l'emploi, aux soins et à l'ensemble des aides de droit commun.

**Mesure 20 :**

**Mettre en place un accompagnement par un référent unique.**

**D. Consulter les jeunes sur les politiques et dispositifs qui les concernent**

D'une manière plus générale, le Département développera la consultation et l'association des jeunes qu'il accompagne sur les dispositifs et actions qui les concernent, afin de s'assurer qu'ils répondent bien à leur besoin et de prendre en compte leur parole.

Une coordination, pour rendre l'action publique à destination des jeunes plus lisible, pourrait être mise en place en **concertation avec la Région Hauts-de-France**. En effet, par ses compétences et son action, la Région met également en place de nombreuses initiatives à destination des jeunes.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter le plan départemental pour les jeunes qui comprend 20 mesures de soutien dans 3 domaines prioritaires, applicables pendant toute la durée de la crise sanitaire ;
- d'attribuer une subvention d'un million d'euros au Réseau Alliances pour le déploiement du dispositif *Call&Care* ;
- de m'autoriser à signer la convention entre le Département du Nord et le Réseau Alliances, dans les termes du projet joint en annexe 1 ;
- d'attribuer une subvention de 145 000 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour le déploiement de « L'artisanat c'est mon choix » ;
- de m'autoriser à signer la convention entre le Département du Nord et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, dans les termes du projet joint en annexe 2 ;
- de prévoir une clause de revoyure du plan départemental pour les jeunes, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de nouvelles difficultés rencontrées par la jeunesse.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord





**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Accord départemental de relance dans le Nord

Le 3 septembre 2020, à la suite d'un plan d'urgence de 470 milliards d'euros<sup>1</sup>, le Gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros sur la période 2021-2022 pour répondre à la crise économique, sociale et sanitaire inédite que traverse la France. De leur côté, les acteurs locaux ont aussi apporté des réponses d'urgence à la crise sanitaire et pris des mesures importantes pour atténuer les conséquences de ce choc dans les domaines relevant de leurs compétences et vont s'engager, de la même façon, dans la mise en œuvre territorialisée du plan « France Relance ». La circulaire n° 6220/SG du Premier ministre du 23 octobre 2020 a ainsi prévu la signature d'accords de relance entre l'Etat et les Départements.

C'est dans ce contexte, qu'ensemble, l'Etat et le Département du Nord conviennent d'un accord départemental de relance, visant à mobiliser l'investissement public comme levier de la reprise économique et outil stratégique, pour soutenir la transformation résiliente du territoire nordiste. Cet accord concerne les principaux domaines et projets où le partenariat et le soutien financier de l'Etat permettront d'accélérer et de pérenniser la relance dans les territoires, au bénéfice de l'ensemble des Nordistes.

**CHAPITRE 1 : OBJET ET CADRE GÉNÉRAL DE L'ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE DANS LE NORD**

L'accord entre le Département du Nord et l'Etat s'articule autour des trois leviers d'actions structurants prévus par le plan de relance<sup>2</sup> : transition écologique (rénovation énergétique, renouvellement urbain, biodiversité, infrastructures et mobilités durables...), compétitivité (numérique...) et cohésion territoriale et sociale (dynamiques territoriales, prévention et lutte contre la pauvreté, insertion, protection de l'enfance). Concernant les actions en faveur de la jeunesse, le Département du Nord porte un Plan Départemental Jeunesse spécifique, voté également le 17 mai 2021.

L'accord comprend un engagement financier global et n'épuise pas l'ensemble des relations (dont financières) qui lient l'Etat et le Département du Nord. Il est proposé qu'un Comité de Pilotage et de suivi des actions soit mis en place sous la coprésidence du Préfet du Nord et du Président du Département du Nord, en associant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les acteurs concernés. La gouvernance de l'accord s'articulera avec celle des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

---

<sup>1</sup> Activité partielle des entreprises, fonds de solidarité et prêts garantis par l'Etat.

<sup>2</sup> **Transition écologique** : rénovation énergétique, densification et renouvellement urbain, décarbonation de l'industrie, économie circulaire et circuits courts, transition agricole, infrastructures et mobilités vertes, technologies vertes / **Compétitivité des entreprises** : fiscalité des entreprises, souveraineté technologique, maîtrise et diffusion du numérique, financement des entreprises / **Cohésion sociale et territoriale** : santé, jeunes, sauvegarde de l'emploi, soutien aux personnes précaires, territoires avec l'inclusion numérique et le Très Haut Débit et les dynamiques territoriales et la contractualisation.

**- POINT PRINCIPAL N°6 -**

Les parties s'engagent à faire des points d'étape réguliers et un bilan de l'accord sera réalisé en Comité de Pilotage chaque année. La communication autour des projets financés fera apparaître le logo « France Relance ».

Cette territorialisation du plan de relance s'effectue en cohérence avec le plan de relance européen « Next Generation EU » (dont le fonds de soutien à la reprise « React-EU »), le contrat de plan Etat-Région (CPER) et les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

## **CHAPITRE 2 : PÉRIMÈTRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES**

L'accord départemental de relance dans le Nord porte sur plusieurs des grandes priorités du plan national :

- faire du Nord un territoire durable et résilient face à l'urgence écologique et climatique ;
- accompagner la transition numérique et lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme ;
- œuvrer pour la cohésion et le renouveau des territoires en renforçant les services publics ;
- prévenir et lutter contre la pauvreté et les inégalités ;
- protéger les enfants les plus vulnérables.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'accord départemental de relance entre le Département du Nord et l'Etat, dans les termes du projet joint en annexe ;
- de m'autoriser à signer cet accord départemental de relance.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Aménagement Territorial - Signature d'une convention de partenariat avec l'Association des Maires Ruraux du Nord

L'Association des Maires Ruraux du Nord (AMRN) a pour objet :

- de défendre la liberté municipale,
- de faire prendre en considération les problèmes spécifiques des communes rurales,
- d'informer leurs élus sur les problèmes auxquels ils sont confrontés,
- d'aider et de stimuler les collectivités locales,
- d'être leur porte-parole auprès des autorités et des services administratifs, des conseils départemental et régional,
- de participer à la formation des élus.

A ce titre, l'Association des Maires Ruraux du Nord mène un certain nombre d'actions d'information, de représentations dans différentes instances, de formation de ses adhérents et d'intervention auprès des interlocuteurs locaux et nationaux, afin de répondre aux préoccupations des Maires Ruraux dans tous les domaines les concernant.

Il est proposé de définir des engagements et des actions réciproques entre le Département du Nord et l'Association des Maires Ruraux du Nord au travers d'une convention. Les engagements réciproques doivent permettre de faire connaître et diffuser les dispositifs et les politiques publiques départementaux à destination des communes rurales, au travers de différents outils de communication.

Le partenariat engagé avec l'Association des Maires Ruraux du Nord conduira également à l'organisation de formations communes pour les élus des collectivités, la mise à disposition gracieuse par l'AMRN d'un stand pour le Département du Nord lors de son Assemblée générale.

Par ailleurs, les représentants de l'AMRN participeront aux différentes instances et groupes de travail mis en place par le Département du Nord sur la mise en œuvre des politiques départementales, tant dans le champ des solidarités humaines, que des solidarités territoriales.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Association des Maires Ruraux du Nord ;
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Association des Maires Ruraux du Nord, dans les termes du projet joint au présent rapport ;

- d'imputer la dépense correspondante au budget départemental de l'exercice 2021.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35004OPOO1	35004E15	300 000 €	60 500 €	15 000 €

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Pacte de relance entre le Département du Nord et la Fédération Française du Bâtiment du Nord-Pas-de-Calais et la Fédération Régionale des Travaux Publics des Hauts-de-France

La crise sanitaire a perturbé le déroulement des chantiers de Bâtiments et de travaux publics. Les entreprises et les donneurs d'ordre, parmi lesquels le Département du Nord, ont néanmoins réussi à maintenir une activité dense en adaptant les organisations.

Ainsi, les chantiers lancés par le Département du Nord ont continué d'avancer en 2020 et en 2021, permettant de respecter les engagements budgétaires du Département et de poursuivre le bon déroulement des programmes.

Aujourd'hui, les entreprises de BTP sont confrontées à un risque de baisse de leur activité, au regard de carnets de commandes donnant peu de perspectives.

Pour mémoire, sur 2020, le Département du Nord a apporté un financement :

- d'environ 100 M€ aux entreprises de Travaux Publics (TP), à travers sa maîtrise d'ouvrage ou à travers ses subventions aux collectivités locales pour des opérations de TP ;
- d'environ 120 M€ aux entreprises du bâtiment à travers sa maîtrise d'ouvrage ou à travers ses subventions aux collectivités locales, pour des opérations bâtimentaires.

A noter que par ailleurs, PARTENORD a investi environ 170 M€, dans des travaux de bâtiments. Les perspectives de 2021 et des années suivantes confirment le maintien de ce haut niveau d'investissement.

Dès lors, le Département apparaît comme un partenaire essentiel de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et de la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP). Même si le Département ne dispose plus d'une compétence « économie », il contribue aux activités et au développement des entreprises à travers ses commandes.

Pour conforter encore davantage ce rôle, simplifier et améliorer les relations entre les entreprises et le Département, le Département du Nord, la FFB et la FRTP proposent de conclure des Pactes de relance.

Ces Pactes, joints en annexe, proposent de tendre vers des règles qui aident particulièrement les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE). Ils proposent notamment d'agir pour faciliter la gestion de la trésorerie de ces petites entreprises, d'accélérer les procédures administratives,

...

Par ailleurs, ils ont aussi pour vocation de conforter le rôle du Département dans l'évolution des entreprises, à travers des commandes qui s'intègrent dans l'ambition « Nord Durable ».

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le Pacte de relance entre le Département du Nord et la Fédération Française du Bâtiment du Nord-Pas-de-Calais, dans les termes du projet joint en annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer le Pacte de relance entre le Département du Nord et la Fédération Régionale des Travaux Publics des Hauts-de-France, dans les termes du projet joint en annexe 2.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Rapport d'activité 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

L'article L.1413-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les Départements créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent au moyen d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL compte en 2020 quatorze Conseillers départementaux et dix représentants d'associations d'usagers des services publics départementaux.

L'article L.1413-3 du CGCT prévoit également que la CCSPL intervient chaque année afin d'examiner les rapports des délégataires de service public et les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle doit être également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de la régie.

Enfin, son rôle n'est pas seulement consultatif. Elle peut proposer des améliorations quant au fonctionnement des services publics correspondants.

La loi modifiée n°2002-276 du 27 février 2002 prévoit que le Président de la CCSPL présente à l'assemblée départementale un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Le présent rapport a donc pour objet de présenter les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Nord au cours de l'année 2020.

En 2020, deux réunions se sont tenues le 10 juin et le 25 novembre (annexe 5). La Commission a examiné :

- le rapport d'activité du 01/08/18 au 31/07/19 sur la téléassistance (annexe 4),
- le rapport d'activité de la SPL Stade vélodrome couvert de Roubaix sur l'année 2019 (annexe 3),
- le rapport d'activité de l'Etablissement Public Administratif « iNord » sur l'année 2019 (annexe 2).

La Commission a pris acte de ces rapports.

Lors de ces réunions, la Commission a également été consultée pour avis sur :

- la gestion en régie directe de l'Abbaye de Vaucelles (annexe 1).

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Nord au cours de l'année 2020.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

**OBJET** : Suite des opérations relatives à la liquidation de la Société Publique Locale (SPL) Ruches d'Entreprises

Dans le cadre de la liquidation amiable de la Société Publique Locale (SPL) Ruches d'Entreprises, le liquidateur a poursuivi les opérations de remboursement des créances de la SPL et d'encaissements. (cf. éléments dernière Assemblée Générale en annexe 1).

Trois contentieux prud'hommaux sont toujours en cours. Un protocole transactionnel pourrait être conclu pour permettre d'y mettre fin. Le montant de ce protocole transactionnel serait d'environ 140 000 €. La trésorerie de la liquidation amiable s'élève au 16/04/2021 à 106 017 €. Cependant, des frais de fonctionnements de la liquidation amiable sont encore à payer (intervention du commissaire aux comptes, frais et honoraires d'avocats, rémunération du liquidateur...).

Pour faciliter la poursuite de la liquidation amiable de la SPL, il est proposé que le Département fasse une avance en compte courant d'associé à hauteur du montant du protocole transactionnel.

Une fois toutes les créances réalisées, il restera à encaisser éventuellement des crédits d'impôts ou des taxes. Le liquidateur pourra procéder aux opérations de clôture de la liquidation amiable de la société et le Département pourra alors, en fonction du capital restant, se faire rembourser cette avance.

Conformément aux décisions prises le 19 juillet 2017 en Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL Ruches d'Entreprises, ce versement se fait auprès de Maître Jérôme THEETTEN, Mandataire judiciaire, investi pour procéder aux opérations de liquidation.

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser le versement d'une somme de 140 000 €, au titre d'avance en compte courant d'associé, auprès de Maître Jérôme THEETTEN, liquidateur de la Société Publique Locale (SPL) des Ruches d'Entreprises ;
- de m'autoriser à effectuer toutes démarches et à signer toute convention ou document pour la mise en œuvre de cette décision.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP004	31006E02	140000	0	140000

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

**OBJET** : Actualisation des modalités d'attribution du forfait mobilités durables concernant les cycles, élargissement au covoiturage

La pollution atmosphérique est responsable de 9 % de la mortalité en France selon l'étude d'impact de Santé Publique France. Cette pollution provoque 48 000 décès chaque année, c'est la 3ème cause de mortalité derrière le tabac et l'alcool.

Selon le bulletin de veille sanitaire de Santé Publique France de septembre 2016, les habitants des Hauts-de-France perdent entre 16 à 19 mois d'espérance de vie à cause de la pollution de l'air.

En 2019, le Département du Nord a mis en place une démarche de transition écologique et solidaire ambitieuse : Nord durable. Cette nouvelle politique globale vise à répondre à l'urgence écologique et sociale actuelle, en adaptant le fonctionnement de son organisation, et en permettant une relecture progressive de ses politiques publiques afin de construire pour 2040 un Nord neutre en carbone, respectueux des ressources et des écosystèmes, autonome et résilient.

En application de la délibération opérationnelle Nord durable n° SEPPT/2020/258 du 28 septembre 2020, le présent rapport contribue à la concrétisation de la trajectoire de transition écologique et solidaire du Département du Nord dans son volet « Administration Durable », Axe 1 « Mobilités durables ».

**Actualisation des modalités d'attribution du forfait mobilités durables concernant les cycles et élargissement au covoiturage**

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), parue au Journal officiel le 26 décembre 2019, prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les employeurs aient la possibilité de contribuer aux frais de déplacement domicile-travail de leurs salariés sous la forme du versement d'un Forfait Mobilités Durables (FMD) destiné à encourager les mobilités actives et partagées.

Ainsi, ce FMD s'adresse aux agents ayant recours aux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle : vélo, y compris à assistance électrique, et covoiturage (en tant que conducteur ou passager).

Après le recueil de l'avis du Comité technique, le Conseil départemental, lors de sa réunion du 28 septembre 2020 par délibération DRH/2020/346, a décidé de mettre en place le FMD en priorité à destination des agents utilisateurs de cycles afin qu'ils en bénéficient dès 2020, alors même que le décret pour la fonction publique territoriale n'était pas encore paru.

181 agents ont ainsi perçu le forfait au titre de leurs déplacements domicile-travail effectués à vélo pour l'année 2020.

Le Département poursuit son engagement en faveur des modalités douces en élargissant l'octroi du FMD aux agents utilisant le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail et en adaptant les modalités

du forfait aux termes du décret d'application <sup>1/3</sup>2020-1547 du 9 décembre 2020, relatif au versement du Forfait Mobilités Durables dans la fonction publique territoriale.

Les agents pourront bénéficier du versement du FMD au titre de leurs déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel dont ils assurent l'entretien, ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Seuls ces deux moyens de transport sont reconnus éligibles par le décret, les engins de déplacement personnel motorisés ou non (trottinettes, monoroues, gyropodes, hoverboards...), les véhicules en location ou en libre-service et tout autre service de mobilité partagée sont exclus du forfait pour la fonction publique territoriale.

### **Conditions d'attribution**

Le forfait est attribué aux agents qui utilisent les moyens de déplacements éligibles pendant au moins 100 jours sur l'année civile. Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de travail de l'agent.

Le montant du forfait est de 200 euros par an.

Ce forfait et le nombre minimal de jours seront proratisés selon la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

Conformément au décret, le versement du FMD est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Le forfait ne s'applique pas aux agents :

- bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail,
- bénéficiant d'un véhicule de fonction,
- bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail,
- transportés gratuitement par leur employeur.

### **Modalités de mise en œuvre**

Le FMD sera attribué aux agents utilisateurs de cycle et de covoiturage dès cette année pour l'ensemble des déplacements domicile-travail effectués en 2021. Il est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent portant sur l'année civile échue.

Le formulaire sera à remettre avant le 15 janvier de l'année suivante.

L'agent covoitureur/covoituré souhaitant bénéficier du FMD doit s'inscrire sur la plateforme régionale gratuite de mutualisation des offres de covoiturage « PassPass Covoiturage<sup>1</sup> » pour déclarer ses trajets.

### **Proposition budgétaire**

Sur la base d'un forfait de 200 euros cette année et d'après le nombre actuel d'utilisateurs de vélo et de covoiturage connu au Département, l'impact financier annuel est estimé à 108 000 euros.

Il faut toutefois moduler ces estimations car le nombre d'utilisateurs connu peut être sous-estimé, l'attrait du forfait peut également infléchir la part d'agents bénéficiaires au sein de l'administration et le contexte sanitaire peut inciter les agents à utiliser plus massivement le vélo.

---

<sup>1</sup> <https://www.passpasscovoiturage.fr/>

Je propose au Conseil départemental :

- 1/3 -

- d'actualiser les modalités d'attribution du Forfait Mobilités Durables (FMD) aux agents utilisateurs de cycles ainsi qu'aux agents utilisant le covoiturage, dans les conditions décrites au rapport et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) ;
- de verser le Forfait Mobilités Durables à hauteur de 200 € par an pour tout agent qui remplirait les conditions d'attribution telles que décrites au rapport ;
- de m'autoriser à préciser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	80540648	19403467	108000

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Stratégie du Comité du Détroit

Afin de poursuivre et de développer leurs liens de coopération dans le contexte de l'après-Brexit, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, le Comté anglais du Kent, les Provinces belges de Flandre occidentale et orientale et la Province néerlandaise de Zélande, territoires voisins de l'espace transfrontalier bordant la Mer du Nord, ont créé ensemble le Comité du Détroit (en référence au détroit du Pas-de-Calais). Ce nouveau partenariat a été officialisé par la signature conjointe de la Déclaration d'intention du Comité du Détroit, adoptée par le Conseil départemental du Nord par délibération du 29 juin 2020 (SEPPT/2020/129). La Région des Hauts-de-France a le statut d'observateur, de même que le Comté anglais d'Essex et la Province néerlandaise de Hollande méridionale, ces deux dernières collectivités devant probablement rejoindre le Comité du Détroit officiellement en juillet prochain.

Partenariat transfrontalier multilatéral, le Comité du Détroit est un espace de dialogue privilégié entre ses collectivités membres, afin d'exprimer des positions communes auprès des instances nationales et européennes, notamment dans les négociations sur le devenir des programmes de coopération territoriale européenne (Interreg...). Au-delà, son objectif est de permettre la mise en œuvre d'actions transfrontalières, directement ou indirectement, en soutenant des acteurs publics et privés de la société civile (associations, établissements scolaires et universitaires, entreprises...) dans des domaines diversifiés (économie, transition écologique, jeunesse, tourisme, culture...).

Dans la période post-Brexit, le Comité du Détroit offre également une perspective de financement de projets complémentaire aux programmes Interreg, bien que ses capacités budgétaires soient de moindre envergure que les fonds proposés par ces derniers. Il joue aussi un rôle d'incubateur de projets, ces derniers pouvant ensuite être financés dans le cadre d'Interreg, notamment via l'éventuel sous-programme franco-flamand maritime proposé par la Commission européenne pour faire suite à l'arrêt du programme Interreg des 2 Mers actuellement en cours de négociation.

**I. UNE STRATÉGIE POUR FIXER LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS DU COMITÉ DU DÉTROIT**

Le 3 février 2021, les représentants élus du Comité du Détroit ont validé la stratégie du Comité du Détroit, proposée par le bureau d'études néerlandais Reeleaf (délibération du Conseil départemental du Nord du 14 décembre 2020 (SEPPT2020/479)), afin de structurer leur action pour les prochaines années. La définition des axes stratégiques s'est basée sur une analyse territoriale (forces et faiblesses de chaque territoire, enjeux communs et spécifiques, complémentarités), des entretiens avec les représentants élus et des organisations locales des collectivités membres et l'appropriation des plans stratégiques thématiques de chaque collectivité (plans économiques de relance et stratégies post-Brexit, schémas de transition écologique et de développement durable, politiques relatives à la jeunesse...). Elle propose une vision à 2030 du Comité du Détroit comme un espace reconnu en Europe pour sa dynamique de développement et l'étoffe de ses liens de coopération dans de nombreux domaines. La stratégie s'articule autour de 5 axes d'intervention :

- la mise en œuvre d'un cadre de coopération efficace pour le Comité du Détroit, avec une gouvernance souple, collégiale et pragmatique ;
- les moyens de coopérer dans un contexte de rupture (post-Brexit et pandémie) ;
- le soutien au développement économique et la facilitation de la fluidité des échanges ;
- la lutte contre le dérèglement climatique et la promotion d'une croissance propre ;
- le soutien aux jeunes dans leur accès à l'autonomie, aux compétences et à l'emploi.

Pour chaque thématique, la vision à 2030 donne un cap et des objectifs sont définis. Une feuille de route opérationnelle propose des pistes d'actions concrètes dans chaque axe. Elle est jointe également au présent rapport.

## II. POINTS PRINCIPAUX

### 1. Un cadre de coopération efficace

Le Comité du Détroit ne représente pas une structure politique et administrative supplémentaire, mais un partenariat souple et agile, reposant sur les capacités et les ressources existantes des collectivités membres. Son fonctionnement est collégial et basé sur des décisions politiques consensuelles. Le Comité exécutif réunit les élus représentants du Comité du Détroit entre deux et quatre fois par an. Un événement annuel – assemblée générale ou conférence annuelle – est organisé de manière tournante entre les collectivités. Sur le plan financier, le Comité ne dispose pas d'un budget propre, mais fonctionne par projets, comme cela est le cas pour le financement de petits projets (cf. dispositif des Actions d'Intérêt Transfrontalier voté dans par le Conseil départemental du 14 décembre 2020).

### 2. Une coopération dans un contexte de rupture (post-Brexit et pandémie)

Bien qu'il relève en particulier des Etats d'agir pour maintenir la fluidité des échanges commerciaux entre le continent européen et le Royaume-Uni dans la période post-Brexit et d'assurer la plupart des mesures de relance dans le contexte de la pandémie de Covid-19, les membres du Comité du Détroit souhaitent développer des initiatives de coopération pour faciliter l'accès à l'information et la mise en relation des acteurs économiques, ainsi qu'échanger sur leurs plans de relance respectifs (réseaux transfrontaliers, missions commerciales, initiatives communes pour la relance du secteur touristique...).

### 3. Des économies prospères et dynamiques qui se renforcent mutuellement

En fonction de leurs compétences, les membres du Comité du Détroit agiront comme facilitateurs et coordinateurs pour encourager le développement économique dans leurs territoires, en créant des réseaux transfrontaliers de pôles d'innovation et de recherche et le soutien à des secteurs à fort potentiel. Courant 2021, un réseau transfrontalier sur l'économie bleue (liée au secteur de la mer) sera mis en place. En lien direct avec le développement économique, l'emploi transfrontalier est également un enjeu important, sur lequel le Département pourra s'engager.

### 4. Lutter contre le dérèglement climatique et promouvoir une croissance propre

Les collectivités du Comité du Détroit sont toutes engagées dans des stratégies visant la neutralité carbone et la réduction des effets du changement climatique sur leurs territoires, le plus souvent à l'horizon 2040, à l'instar de la stratégie départementale Nord durable. La lutte contre le changement climatique est par nature un objectif qui requiert une coopération étroite et le traitement conjoint de certains problèmes spécifiques (inondations, qualité l'air, espaces naturels, problématiques agricoles...). Le Comité du Détroit s'attachera donc à faciliter les échanges de connaissances et de pratiques, ainsi que la mise en œuvre de projets concernant la gestion et la qualité des eaux (prévention des inondations, de l'érosion...), la protection des milieux naturels et la biodiversité, la production d'énergie propre et la rénovation énergétique des bâtiments, les mobilités, l'agriculture durable.

### 5. Un espace d'opportunités pour les jeunes



Les collectivités membres du Comité du Détroit, bien qu'elles ne disposent pas toutes d'une compétence sur la jeunesse en tant que telle, sont très portées à soutenir les jeunes vers leur autonomie dans les domaines de l'éducation et de l'insertion sociale et professionnelle, la citoyenneté et l'ouverture culturelle, la santé et le bien-être. Le Comité du Détroit soutiendra donc la mise en réseau et l'échange de pratiques au niveau transfrontalier des organisations accompagnant les jeunes, ainsi que les projets portés par celles-ci.

Le Comité du Détroit apportera également son appui aux échanges interculturels entre jeunes de la zone du Comité du Détroit et aux projets transfrontaliers initiés par des jeunes. Enfin, l'événement annuel du Comité du Détroit se fera sur le thème de la jeunesse fin 2021.

Pour le Département du Nord, l'implication dans le Comité du Détroit lui permet d'ouvrir son action transfrontalière à une échelle inédite. La mise en œuvre de la stratégie de ce partenariat multilatéral est un aspect majeur de sa politique de coopération transfrontalière, avec des perspectives de projets sur des priorités stratégiques départementales comme l'emploi, la transition écologique et le développement durable et le soutien à la jeunesse, tant dans les dimensions éducatives que sociales et citoyennes.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la stratégie du Comité du Détroit, jointe en annexe ;
- de m'autoriser à signer tout document pour la mise en œuvre de la stratégie du Comité du Détroit.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2021 - Budget Principal

La Décision Modificative (DM) n°1 du Budget Principal de l'exercice 2021 vise à intégrer les éléments financiers de l'opération du site Transpole (en dépenses et recettes), l'acquisition de parcelles sur le site Forum, ainsi que l'inscription d'une subvention en faveur du dispositif Call&Care dans le cadre du Plan Jeunes et des crédits relatifs au programme de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental.

Elle permet de diminuer le recours à l'emprunt de 11,25 M€.

**1/ La section de fonctionnement**

- **Soutien au dispositif Call&Care : + 1 M€ en dépenses de subvention**

La DM permet l'inscription d'une subvention de 1 M€ au Réseau Alliances visant à soutenir, dans le cadre du Plan Jeunes, le déploiement de la plateforme Call&Care.

Mis en place en février 2021 à l'initiative d'un consortium composé du Réseau Alliances et de huit fondations, ce dispositif a pour objectif de lutter contre le décrochage à l'école, à l'université et dans le monde du travail, suite à la crise sanitaire de la Covid-19.

- **Programme de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental : + 0,1 M€ en dépenses d'entretien**

Dans le cadre de la politique Nord durable, la Collectivité a décidé la mise en œuvre d'un programme expérimental de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

L'inscription de 0,1 M€ en section de fonctionnement correspond aux dépenses pour le suivi et la gestion de opérations de plantation, prévues en parallèle en section d'investissement, dans la présente DM, pour un montant de 0,4 M€.

**2/ La section d'investissement**

- **L'opération site Transpole : + 32 M€ en recettes de cessions, + 16 M€ en dépenses d'acquisition de terrain**

Par délibération DI/2020/461 du 14/12/2020, le Conseil départemental avait approuvé l'acquisition de la quote-part de l'indivision de la Métropole Européenne de Lille (MEL) relative à l'ensemble immobilier sis 908 avenue de la République à Marcq-en-Barœul, dit « site Transpole ».

Dans l'attente de l'avancée de cette opération (notamment la délibération concordante de la MEL), les crédits n'avaient pas été inscrits au BP 2021.

Le dossier administratif étant désormais validé, l'achat de la parcelle est prévu fin mai/début juin 2021. Il convient donc d'inscrire les crédits relatifs à cette opération, soit 16 M€ de dépenses d'investissement (acquisition de la parcelle MEL) et 32 M€ de recettes de cessions en section d'investissement (vente de la parcelle, y compris la part acquise à la MEL).

- **L'opération Forum : + 3,25 M€ en dépenses d'acquisition de terrain**

Par délibération DI/2020/450 (1.4) amendée du 15/02/2021, le Conseil départemental avait approuvé l'acquisition de parcelles appartenant à la MEL dans le périmètre du projet de regroupement des services départementaux du Nord à Lille (site du Forum) pour un montant de 3,25 M€ HT.

La transaction devrait aboutir fin mai. Il convient donc d'inscrire les crédits relatifs à cette opération, soit 3,25 M€ de dépenses d'investissement.

- **Programme de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental : + 0,4 M€ en dépenses d'agencement et aménagement de terrain**

En lien avec l'inscription de 0,1 M€ en section de fonctionnement évoquée précédemment, la DM intègre une dépense supplémentaire de 0,4 M€ en section d'investissement dans le cadre du programme de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental.

Celle-ci porte spécifiquement sur la réalisation des opérations de plantation de haies, d'arbres et arbustes, de prairies fleuries, etc.

### 3/ L'équilibre de la DM

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Plan Jeunes - subvention au dispositif Call&Care	1,00 M€	
Programme de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental	0,10 M€	
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1,10 M€</b>	<b>0,00 M€</b>
<b>Impact sur l'épargne brute</b>	<b>-1,10 M€</b>	
Cession site Transpole	16,00 M€	32,00 M€
Acquisition parcelles MEL - Forum	3,25 M€	
Programme de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental	0,40 M€	
<b>Section d'investissement</b>	<b>19,65 M€</b>	<b>32,00 M€</b>
<b>Impact sur l'emprunt</b>	<b>-11,25 M€</b>	

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre de la Décision Modificative de crédits n°1 du Budget Principal de l'exercice 2021 ainsi présentés par chapitre :

Chapitre	Dépenses	Recettes
935 Action sociale	1 000 000,00	
937 Aménagement et environnement	100 000,00	
<b>Total mouvements réels</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>0,00</b>
953 Virement à la section d'investissement	-1 100 000,00	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chapitre	Dépenses	Recettes
900 Services généraux	19 250 000,00	
907 Aménagement et environnement	400 000,00	
923 Dettes et autres opérations financières		-11 250 000,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		32 000 000,00
<b>Total mouvements réels</b>	<b>19 650 000,00</b>	<b>20 750 000,00</b>
951 Virement de la section de fonctionnement		-1 100 000,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 650 000,00</b>	<b>19 650 000,00</b>

- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2021 ainsi modifié ;
- d'approuver les modifications d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) telles que présentées en annexe du rapport (annexe 2) et en annexe de la maquette budgétaire (annexe 1).

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

**OBJET** : Participation du Département du Nord aux opérations de clôture du fonds régional dénommé "Fonds COVID Relance Hauts-de-France"

Par délibération du Conseil départemental N°DFCG/2020/249 du 29 juin 2020, le Département du Nord avait décidé d'abonder le fonds Relance Covid mis en place par la Région des Hauts-de-France, en partenariat avec les autres Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) des Hauts-de-France et la Banque des Territoires. Ce fonds visait à renforcer la trésorerie des associations et très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés dont l'activité était impactée par la crise sanitaire. Il concernait également les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) de moins de 20 salariés.

Le Département du Nord avait été sollicité pour participer au financement de ce fonds à hauteur de 2 € par habitant, ce qui potentiellement aurait pu porter son engagement financier à 5,2 millions d'euros, versés sous forme d'avances de trésorerie.

Toutefois, l'Etat considérant que les conditions de mise en œuvre de ce fonds régional devaient être corrigées, la Région a finalement décidé d'y mettre fin au 31 décembre 2020 après un semestre de fonctionnement et l'attribution d'aides à 270 entreprises pour un montant voisin de 3,6 millions d'euros sur le territoire du Nord.

La décision de mettre fin au dispositif ne remet pas en cause les aides déjà attribuées sous forme d'avances qui devront être remboursées par les entreprises dans les conditions définies à leur attribution. Spécialement, la décision de mettre fin au dispositif ne saurait entraîner l'exigibilité immédiate du remboursement des avances, ce qui aurait pour effet d'aggraver l'impact économique et social de la crise sanitaire dans les Hauts-de-France.

Dans ce contexte, le Département du Nord et la Région ont négocié une modalité de sortie du Département du fonds régional tenant compte des engagements effectivement pris au titre de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2020, l'engagement financier initial de 5,2 millions d'euros pris dans la délibération du Conseil départemental du 29 juin 2020 n'étant plus justifié.

Conformément à ses missions telles que prévues dans la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), le Département supporterait donc provisoirement le montant des aides accordées par le fonds aux seuls acteurs de l'ESS de son territoire, qu'il verserait à la Région, soit 118 100 €.

Le projet de convention de clôture du fonds relance COVID Hauts-de-France a donc pour objet de régler les modalités de la participation du Département, notamment par le biais de stipulations convenant :

- du montant de la participation du Département à hauteur de 118 100 €,

- que la Région reversera au Département sa contribution dès qu'elle aura récupéré les fonds auprès des acteurs économiques bénéficiaires, dans les conditions prévues dans la convention,
- que la convention prendra fin au remboursement effectif de la contribution du Département par la Région et au plus tard le 31 mars 2026.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la participation du Département du Nord aux opérations de clôture par la Région Hauts-de-France, du fonds régional dénommé « Fonds Relance Covid Hauts-De-France », d'un montant de 118 100 euros ;
- m'autoriser à signer la convention entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France, relative à la clôture du fonds Relance COVID Hauts-de-France, dans les termes du projet joint au rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP002	31006E02	118100	0	118100

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Maintien de la majoration de la rémunération des apprenti(e)s

Dans le cadre de son action en faveur des jeunes, le Département du Nord souhaite conforter les conditions d'accueil des contrats d'apprentissage afin de :

- favoriser l'insertion des jeunes et leur professionnalisation,
- renforcer l'attractivité de notre Collectivité et la fidélisation des compétences par le recrutement post apprentissage sur des métiers d'avenir,
- mieux valoriser le rôle des maîtres d'apprentissage.

A chaque début d'année scolaire, le Département du Nord offre la possibilité à des jeunes d'intégrer la Collectivité pour réaliser leur apprentissage, pour des durées variables selon les diplômes préparés.

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, 91 jeunes étaient ainsi accueillis en contrat d'apprentissage au Département.

Pour septembre 2021, le Département s'est fixé comme objectif de recruter 150 apprenti(e)s.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département devait jusqu'à présent verser un salaire à l'apprenti(e), variable en fonction de l'âge du bénéficiaire, de l'ancienneté du contrat et du niveau de diplôme préparé. L'article 63 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 prévoyait une majoration de 10 ou 20 points en fonction du niveau de diplôme préparé.

Désormais, selon le décret 2020-478 du 24 avril 2020 publié au JO du 26 avril 2020, ce n'est plus qu'une faculté pour les collectivités qui doivent explicitement choisir le régime de rémunération retenu.

C'est pourquoi, il est proposé à l'Assemblée départementale de poursuivre l'application de la majoration de 10 ou 20 points en fonction du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti(e).

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser le recrutement de 150 apprenti(e)s en septembre 2021 ;
- d'approuver une majoration de 10 points pour la rémunération des apprenti(e)s préparant un diplôme de niveau IV (Baccalauréat, Brevet d'Etudes Professionnelles et Certificat d'Aptitude Professionnelle) ;
- d'approuver une majoration de 20 points pour la rémunération des apprenti(e)s préparant un diplôme de niveau I (Bac + 5 et Bac + 8), II (Bac + 3 et Bac + 4) ou III (Bac + 2).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	80540648	26011915	236000

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

**OBJET** : Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale et médicale

Par délibération DRH/2019/104 du 25 mars 2019, le Département du Nord a fait le choix d'accorder annuellement des bourses à des élèves assistants de service social. Par délibération DRH/2020/119 du 24 avril 2020, le dispositif a été étendu à des étudiants suivant un parcours de formation d'éducateurs spécialisés.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de pré-recrutement. Le nombre de bourses peut donc évoluer en fonction des besoins de la Collectivité.

Ainsi, en 2019, ce sont 42 bourses d'études qui ont été versées par le Département. En septembre 2020, 23 élèves boursiers de 3<sup>e</sup> année ont intégré les services départementaux, et 32 bourses d'études ont été accordées.

En septembre 2021, 18 élèves intégreront les services. Il est proposé de porter, pour la rentrée 2021, le nombre de boursiers à 69, afin de pallier les difficultés de recrutement observées pour ces métiers, d'anticiper notamment les départs en retraite de certains agents départementaux mais aussi de participer activement au recrutement de jeunes diplômés.

Il est ainsi proposé d'étendre ce dispositif à de nouveaux métiers :

- 6 éducateurs de jeunes enfants : 3 étudiants en 2<sup>e</sup> année, 3 en 3<sup>e</sup> année.
- 8 infirmiers - spécialisation puériculture : 8 étudiants en 4<sup>e</sup> année.
- 18 éducateurs spécialisés : 5 étudiants en 2<sup>e</sup> année, 13 en 3<sup>e</sup> année.
- 32 assistants de service social : 18 étudiants en 3<sup>e</sup> année, 8 en 2<sup>e</sup> année, 6 en 1<sup>ère</sup> année.

Le montant de cette bourse départementale est de 4 207,60 € par an, qui sera versée en 5 mensualités de 841,52 € chacune. Suite à l'obtention de la bourse, les élèves s'engagent en contrepartie à travailler pour le Département du Nord pour une période équivalente à la durée du versement de la bourse.

Ce dispositif sera également étendu aux élèves en médecine, soit 5 étudiants. La bourse départementale pour les élèves en médecine sera de 7 200 € par an. L'octroi de cette bourse concernera des élèves en dernière année de médecine qui devront s'engager, en fin d'études, à occuper un poste en Contrat à Durée Déterminée de 3 ans au sein des services départementaux. La bourse départementale sera également versée en 5 mensualités.

Au plus tard en juin 2021, les dossiers seront envoyés par la Direction des Ressources Humaines (DRH) aux écoles de formation.

Le Département du Nord recevra les demandes et organisera des épreuves de présélection afin de repérer les candidats qui pourraient intégrer de façon durable les services départementaux.

Une fois l'accord de bourse notifié, l'étudiant boursier percevra une bourse d'études pour l'année scolaire complète, selon l'échéancier suivant : un versement en octobre, un en décembre, un en février, un en avril et un en juin.

Les étudiants de 3<sup>e</sup> année ayant obtenu leur diplôme <sup>1/8</sup> seront convoqués par la DRH pour une réunion d'information au cours de laquelle des propositions d'affectations leur seront présentées, en fonction des besoins des services territorialisés de la Direction Générale Adjointe Solidarité.

Après analyse des retours des étudiants, la DRH informera, par écrit, les jeunes diplômés boursiers de leur affectation définitive.

La sortie du dispositif se fait à la fin de l'engagement ou en cas de démission (dans ce cas, le remboursement des sommes versées est dû au prorata de l'engagement).

L'impact budgétaire annuel de cette mesure sur le budget de la DRH est estimé à 235 000 € pour les élèves dans le secteur médico-social et 20 000 € pour les élèves en médecine.

Le Comité Technique ayant été saisi pour avis favorable le 16 avril 2021.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les modalités du dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants, d'infirmiers spécialisation puériculture, de médecins dans les conditions inscrites au rapport ;
- de fixer le nombre de boursiers à la rentrée 2021 à hauteur de 64 élèves dans le secteur du médico-social et de 5 pour les élèves en médecine ;
- de maintenir le montant annuel de la bourse à hauteur de 4 207,60 €, versés en 5 mensualités de 841,52 € pour les élèves assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers ;
- d'octroyer une bourse à hauteur de 7 200 € pour les élèves en médecine ;
- d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 235 000 € pour les élèves du secteur médico-social, et 20 000 € pour les élèves en médecine, sur le budget des Ressources Humaines.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP004	36002E01	143783438	46943903	255000

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

Lors de ses recrutements, le Département du Nord applique pleinement le principe visant à pourvoir des postes par des agents titulaires, représentant 91,8 % des effectifs. Cependant, il doit faire face à des départs réguliers (retraite, mutations, disponibilités, etc.), il lui faut donc anticiper la nécessité de pourvoir ces postes par des agents contractuels.

Pour ce faire, la Collectivité peut s'appuyer sur deux types de contrats à durée déterminée : *le contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans*, et dans certains cas, *le contrat de projet*.

Dans les 2 situations, une délibération est impérative.

**I - Le contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans**

La loi de transformation du 6 août 2019 est venue modifier les articles 3-3 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Elle permet en effet à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégorie A, B ou C par des contrats d'une durée maximale de 3 ans, à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

La délibération DRH/2020/118 du 24 avril 2020, complétée par d'autres délibérations en 2020 et 2021, précise la liste d'emplois pouvant être pourvus par des emplois contractuels, liste qui sera régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail. Les agents non titulaires percevront au maximum une rémunération équivalente à celle d'un agent titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des agents titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Les motifs pouvant amener le Département à recruter des agents contractuels, sur des postes existants lorsque les procédures de recrutement d'agents statutaires n'ont pas abouti, sont les suivants :

- certains postes, en raison de la spécificité de leurs missions, nécessitent le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée,
- des tensions sur le marché du travail ne permettent pas toujours le recrutement d'agents fonctionnaires en nombre suffisant pour certains types d'emplois : lorsque le nombre de lauréats est insuffisant pour pourvoir tous les emplois, ou que peu de lauréats de concours présentent les qualifications recherchées par la Collectivité.

Conformément à la réglementation citée ci-dessus, il est demandé au Conseil départemental d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 31 emplois présentés en annexe 1, lorsque le recrutement d'un agent titulaire sur ce poste n'aura pas été possible.

## II - Le contrat de projet

L'[article 17 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019](#), dite de transformation de la fonction publique, a créé un nouveau type de contrat à durée déterminée au sein des trois versants de la fonction publique : le contrat de « projet ».

Ce nouveau contrat est ouvert à l'ensemble des catégories hiérarchiques sur des emplois non permanents. Il doit avoir pour but de mener à bien un projet identifié dont l'échéance est la réalisation de ce projet.

Au sein de la Direction Générale Adjointe Solidarités Territoriales, le Service de Rédaction des Actes (SRA) de la Direction de l'Immobilier (DI) intervient auprès de la Direction de la Voirie (DV) en appui, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des grands projets structurants de la voirie départementale.

Auprès des équipes projets de la DV, le SRA accompagne les négociations amiables, supervise la sécurisation juridique des montages, prend en charge les délibérations opérationnelles dans le cadre des acquisitions de gré à gré, procède à la rédaction des actes d'acquisition en la forme administrative et supervise les actes rédigés par le notariat, procède enfin à la liquidation comptable des acquisitions foncières et aux formalités ultérieures.

Deux grands projets sont au cœur de leurs interventions :

- le contournement Nord de la commune de Maubeuge,
- le plan d'alignement du Cateau-Cambrésis.

Ces projets, par leur ampleur tant dans l'espace que dans le temps, s'inscrivent pleinement dans ces dossiers nécessitant une mobilisation particulière et collective, en lien avec les équipes opérationnelles de la voirie.

L'effectif actuel du SRA, dont le plan de charge révèle une activité croissante en 2021, ne peut, en l'état, absorber l'activité liée aux projets structurants de voirie en cours.

La création d'un emploi pourvu par un contrat de projet non permanent de chargé(e) de gestion foncière/immobilière contractuel(le) relevant de la catégorie A, à temps complet, permettrait de mener à bien les projets identifiés, détaillés dans l'annexe 2 du présent rapport.

Cet emploi, non permanent, sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de Contrat à Durée Déterminée, pour une durée de 3 ans, allant du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2024 inclus.

La durée des projets étant estimée à 6 années, le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent recruté devra justifier des diplômes nécessaires pour être recruté sur un emploi de catégorie A, des connaissances juridiques adaptées aux tâches à réaliser et si possible, d'une expérience significative dans la conduite de projet et la gestion foncière/immobilière.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue de la procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter la délibération DRH/2020/118 susmentionnée ;
- de m'autoriser à procéder au recrutement d'agents contractuels pour les 61 postes détaillés en annexe 1 du présent rapport, lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible ;
- de créer un emploi non permanent de catégorie A de chargé(e) de gestion foncière/immobilière selon les conditions décrites dans l'annexe 2 du présent rapport, dans le cadre d'un contrat de projet, tel que défini à l'article 17 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 ;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de projet dans les conditions définies dans le présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	80 540 648	26 004 319	3 770 594

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord





**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

**OBJET** : Convention entre le Département du Nord et l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) fixant les modalités de l'expérimentation relative au crédit d'impôt contemporain appliqué aux services d'aide à la personne.

1- Le cadre de l'expérimentation

Les particuliers qui ont recours à des services à la personne, notamment dans le cadre de l'assistance aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap afin de favoriser leur maintien à domicile et leur mobilité dans l'environnement de proximité, bénéficient actuellement d'un crédit d'impôt de 50% sur le reste à charge de ces interventions.

Ces particuliers peuvent être employeurs directs, ou clients de prestataires (faisant intervenir un service d'aide à domicile) ou de mandataires (ayant recours à un organisme prenant en charge le recrutement de l'intervenant et les formalités administratives liées au contrat de travail et aux déclarations des charges).

La loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 relative au financement de la sécurité sociale pour 2020, prévoit un dispositif expérimental qui dispense ces usagers de faire l'avance d'une partie de leurs charges directes couvertes par les aides dont ils sont éligibles.

Ce dispositif a donc pour objectif de rendre « contemporaines » les aides sociales et fiscales des particuliers afin qu'ils ne payent que leur reste à charge.

Cette expérimentation fait suite à la volonté ministérielle d'amélioration de l'offre de service de l'Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales (URSSAF) auprès des particuliers faisant appel à du service à la personne, dans la poursuite du mouvement de simplification initié en 2019 sur les offres Chèque Emploi Service Universel (CESU et CESU+) et PAJEMPLOI.

Le Département du Nord et la ville de Paris ont été choisis comme territoires expérimentateurs du dispositif.

2- L'emploi direct dans le Nord

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 33 425 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et 7 020 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sont potentiellement concernés soit par l'emploi direct (13%), soit par le recours à un service mandataire (2.5%) ou prestataire (84.5%) pour mettre en œuvre les aides humaines prévues dans les plans d'aide et de compensation.

Ces allocataires bénéficient du crédit d'impôt de 50% sur leur éventuel reste à charge.

### 3- Les objectifs du dispositif

Il s'agit au final de mettre en place un paiement net au mois le mois pour les bénéficiaires : ainsi, l'employeur direct ne paiera chaque mois que son seul reste à charge déduction faite de l'avantage fiscal du crédit d'impôt (« contemporain » à la charge de l'Etat) et de la prestation sociale (à la charge du Département). Afin de permettre l'imputation immédiate des aides actuellement versées à des temps différents, les financeurs alimentent mensuellement le « compteur d'aide » numérique du compte personnel du bénéficiaire. Le Département transmet les plans d'aide à l'ACOSS, qui lui facture les montants d'APA consommés.

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- permettre une simplification des démarches pour les usagers et améliorer la lisibilité du coût effectif des services à la personne pour les ménages ;
- renforcer le pouvoir d'achat des bénéficiaires et faciliter notamment l'accès au crédit d'impôt aux bénéficiaires non imposables ;
- permettre un meilleur contrôle des aides imputées sur les demandes de paiement adressées par des prestataires de service à la personne ;
- poursuivre l'incitation à déclarer régulièrement l'emploi à domicile.

Ce dispositif permettra indirectement de soutenir le secteur des services à la personne.

### 4- La planification de la mise en œuvre

La première étape de l'expérimentation a été lancée en septembre 2020 sur les 2 territoires expérimentateurs auprès de 60 particuliers employeurs non bénéficiaires d'aides sociales, sur le dispositif CESU+.

Une expérimentation est prévue en avril 2021 pour tester l'avance immédiate de l'APA et de la PCH pour les utilisateurs de CESU+ auprès de 40 bénéficiaires.

L'avance immédiate du crédit d'impôt pour les clients de prestataires non bénéficiaires d'aides sociales sera lancée fin mars 2021 pour 150 personnes.

La possibilité de faire bénéficier l'ensemble des utilisateurs de CESU+ non bénéficiaires d'aides sociales du Département du Nord et de la Ville de Paris de l'avance immédiate du crédit d'impôt est prévue en juin 2021.

Enfin, l'avance immédiate du crédit d'impôt des bénéficiaires de l'APA et de la PCH faisant appel à un service prestataire ou mandataire sera expérimentée ultérieurement.

Ce dispositif devrait être généralisé à tous les bénéficiaires de l'APA et de la PCH en 2023, et de façon simultanée pour l'ensemble des modes d'intervention (mandataires, prestataires et emplois direct).

La présente convention met en œuvre cette orientation et définit les droits et obligations du territoire expérimentateur signataire et de l'ACOSS, en sa qualité de caisse nationale pilote du réseau des URSSAF et de la branche recouvrement.

Elle sera également signée par le Payeur départemental et le Directeur Comptable et Financier de l'ACOSS.

Enfin, le Département du Nord participe au Comité des partenaires de cette expérimentation, présidé par le Ministre Olivier DUSSOPT, délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics. Au cours de la dernière réunion, qui s'est tenue le 15 avril 2021, les éléments de calendrier de cette expérimentation ont été confirmés.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention entre l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale et le Département du Nord fixant les modalités de l'expérimentation relative au crédit d'impôt contemporain appliqué aux services d'aide à la personne, dans les termes du projet joint au rapport.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

**OBJET** : Signature d'un accord de partenariat dans le cadre du plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé (offres de soin et de prévention), en faveur des publics et territoires du Département du Nord.

Le déficit en matière de professionnels de santé au niveau régional et au niveau du Département du Nord a été mis en évidence dans le diagnostic produit par l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S).

Pour donner suite à ce diagnostic constatant un déficit de médecins généralistes et spécialistes sur certains territoires du Nord, une étude pour un plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé (offres de soins et prévention) en faveur des publics et territoires prioritaires a été votée par la Commission permanente du Conseil départemental le 17 décembre 2019 (DGASOL/2019/505). Cette étude s'inscrit dans les priorités des orientations départementales relatives à la santé adoptée par délibération du 25 mars 2019 (DGSOL/2019/60).

Les attendus de l'étude étaient de :

- proposer un panel de solutions adaptables à chaque territoire pour pallier le déficit de médecins généralistes et spécialistes ;
- renforcer et mieux intégrer la politique de prévention dans les territoires ;
- formuler des propositions au-delà du seul sujet de l'installation des médecins en s'attachant également au recrutement des professionnels de santé au sein du Département du Nord.

Cette étude confiée au Cabinet Kaissa Consulting s'est déroulée au cours du dernier trimestre 2020 en plusieurs phases : établissement d'un benchmark des actions et dispositifs existants dans le Nord et dans les autres départements, réalisation d'entretiens bilatéraux avec différents acteurs de la santé, animation d'ateliers par territoire identifié.

Chaque phase a été validée par un comité de pilotage multi-partenarial réunissant autour du Département, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Région, l'URPS (Union Régionale des Praticiens en Santé), l'Ordre des médecins, la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et la Banque des Territoires (co-financeur de l'étude).

Le diagnostic a permis d'identifier cinq territoires prioritaires : les Flandres, le Douaisis, le Cambrésis, le Valenciennois et l'Avesnois qui ont contribué aux travers d'ateliers à des propositions. Un plan d'actions comprenant 5 axes de travail non hiérarchisés a été retenu :

- développement de solutions de E-santé
  - Développement de la télémédecine avec accès des services du Département à l'espace régional de santé PREDICE, mise à disposition d'outil de télémédecine, déploiement de téléconsultation accompagnée ;

- coordination de l'offre de soins
  - Mobilisation des services du Département dans le cadre des conseils locaux de santé (CLS), organisation d'une journée territoriale de santé, participation des services du Département aux communautés professionnelles territoriales de santé.
  
- attractivité pour l'installation des professionnels de santé
  - Mobilisation du Département pour accompagner le professionnel dans son projet d'installation en tenant compte de son environnement professionnel et personnel (travail du conjoint, écoles, etc.) ;
  - Mise en place de Maison de Santé Pluri-professionnelle Universitaire (MSPU), afin de proposer aux internes de médecine un environnement propice à la recherche tout en offrant des terrains de stage et en faisant ainsi connaître la pratique ambulatoire sur les territoires prioritaires.
  
- mobilité
  - Favoriser des réponses pour aller vers les populations pour lever les freins à l'accès aux droits en santé sur chaque territoire identifié.
  
- animation territoriale
  - La mise en place d'ateliers de travail sur les territoires sus visés a permis de mobiliser les élus locaux et les partenaires sur des propositions d'actions. Il est proposé de poursuivre cette animation territoriale afin de concrétiser des plans d'actions au plus près des territoires de vie des Nordistes.

Des actions ont déjà été entreprises par le Département :

- rencontre avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) permettant des actions conjointes sur les territoires ;
- développement de la E-santé dans le Nord :
  - participation au déploiement de la plateforme de santé PREDICE : avec une réflexion sur l'utilisation de cet outil dans le cadre des activités du Département : Direction de l'autonomie, Protection maternelle et infantile et Service prévention santé ;
  - développement de la télémédecine par l'équipement et l'accès des professionnels du Département ;
- participation à l'installation de la MSPU de Gouzeaucourt dans le cadre du projet territorial structurant 2020 ;
- acquisition d'un véhicule aménagé en cabinet médical pour permettre, dans un premier temps, la participation des services du Département à la campagne de vaccination anti-COVID avant sa mise à disposition pour la réalisation de consultations médicales orientées vers les populations prioritaires du Département.

Afin de valider les pistes de travail, il est proposé d'identifier, au sein d'un accord de partenariat, les membres du comité de pilotage, les enjeux communs et partagés autour de l'étude et les suites, afin que chaque partie puisse réaffirmer son soutien aux travaux à engager et de permettre la mise en œuvre d'un plan d'actions partagé.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer, dans le cadre d'un plan d'actions innovantes pour l'amélioration de l'accès à l'offre de santé en faveur des publics et territoires prioritaires du Département du Nord, l'accord de partenariat entre le Département du Nord et l'Agence Régionale de Santé, la Banque des Territoires, l'Union Régionale des praticiens libéraux – Médecins libéraux, la Région Hauts-de-France, l'Unité de Formation et Recherche des Sciences de la Santé et du Sport (UFR3S) ainsi que les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) du Hainaut, de Lille Douai et des Flandres, dans les termes du projet annexé au rapport.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord





**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

**OBJET** : Adhésion du Département du Nord au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Santé numérique Hauts-de-France et au Groupement de Coopération Sanitaire Achat Mutualisé d'Equipements Informatiques et de Technologies de l'Information et de la Communication (GCS AMEITIC).

La place du numérique dans le domaine de la santé est aujourd'hui un enjeu majeur pour bâtir un parcours de santé global (soins, médico-social et social) des usagers. Aussi, dans les suites du Ségur de la santé, initié au printemps 2020, l'Etat envisage de déployer un plan massif d'investissement dans l'utilisation du numérique dans le domaine de la santé.

C'est l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui pilote la stratégie régionale de l'e-santé, s'appuyant sur le GIP Santé numérique Hauts-de-France et sur le Groupement de Coopération Sanitaire Achat Mutualisé d'Equipements Informatiques et de Technologies de l'Information et de la Communication (GCS AMEITIC). Cette stratégie prévoit la mise en place du socle du système d'information régional de santé, PREDICE, bouquet de services numériques complet et partagé, sécurisé pour les acteurs et usagers en santé, respectant les cadres législatifs et réglementaires.

Par délibération du 14 décembre 2020 (DGASOL/2020/486), une convention triennale (2021-2023) avec l'ARS et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) permet de poser une stratégie commune pour développer le numérique en santé. Elle précise les thématiques de coopération, le programme de travaux conjoints et pose la gouvernance.

L'ARS s'engage à créer les conditions pour que le Département et la MDPH profitent de l'environnement numérique régional et développent leurs propres projets.

Pour participer à la gouvernance de la stratégie régionale du numérique en santé et mener à bien cette feuille de route conjointe, le Département doit pouvoir être membre du GIP Santé numérique et du GCS AMEITIC. Un collège doit être spécifiquement créé dans les deux structures pour permettre au Département d'y siéger. Sous la condition préalable de la modification des conventions constitutives pour créer un tel collège, il revient maintenant au Département d'adhérer et de contribuer financièrement au capital social des deux organismes.

Concernant le GIP Santé numérique, le montant de la part de capital social pour les membres du Collège « Collectivités territoriales » est à ce jour de 100 €. Ce montant peut être révisé à la baisse si le nombre de membres de ce collège augmente. La part de capital est due lorsque la demande d'adhésion a été validée par l'Assemblée Générale du Groupement et est valable pour toute la durée de l'adhésion.

Concernant le GCS AMEITIC, le montant de la part de capital social pour les membres du Collège « Conseils départementaux » est à ce jour de 500 €. Ce montant peut être révisé à la baisse si le nombre de membres de ce collège augmente. La part de capital est due lorsque la demande d'adhésion a été validée par l'Assemblée Générale du Groupement et est valable pour toute la durée de l'adhésion.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Santé numérique Hauts-de-France, pour un montant de cotisation à hauteur de 100 € ;
- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord au Groupement de Coopération Sanitaire Achat Mutualisé d'Equipements Informatiques et de Technologies de l'Information et de la Communication (GCS AMEITIC), pour un montant de cotisation à hauteur de 500 € ;
- d'autoriser le versement des cotisations correspondantes, au titre de l'année 2021, pour un montant total de 600 €.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP004	31006E02	600	0	600

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2021.

Le 18 décembre 2018, par la signature de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 (rapport DGASOL/2018/428 du 17 décembre 2018), le Département du Nord s'engageait aux côtés de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté pour garantir, sur l'ensemble du territoire, l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, notamment dans les domaines de l'emploi ou encore de la protection de la famille et de l'enfance.

Cette convention vise à définir des priorités conjointes, y compris en matière de financements, s'inscrivant dans les grands axes de la stratégie au regard des besoins identifiés sur le terrain et déclinés sous la forme d'engagements réciproques. Cette convention a conduit à définir des engagements « socles » qui seront conventionnés avec tous les départements volontaires et des engagements à l'initiative des départements permettant de prendre en compte les réalités territoriales. Dans le cadre de cette convention, le soutien financier de l'Etat au titre de 2021 doit être défini par avenant à ladite convention.

Ainsi, l'engagement se concrétisera en 2021 par la mobilisation de moyens financiers supplémentaires afin de poursuivre la dynamique enclenchée (cf. rapport DGASOL/2021/32 du 15 mars 2021 concernant le rapport d'exécution 2020 de la Stratégie pauvreté) en matière de prévention et de protection de l'enfance et pour permettre l'accès à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) :

- au titre de la convention à l'échelle départementale, 12,58 M€ pour le Département et 12,82 M€ pour l'Etat – dont une participation complémentaire de l'Etat de plus de 2,5 M€ pour 2021 par rapport à 2020 ;
- au titre de la convention à l'échelle du Bassin minier, 1,25 M€ pour le Département et 500 000 € pour l'Etat.

20 actions seront ainsi déclinées en 2021 pour plus de 27 M€.

Parallèlement, le Département du Nord a été retenu dans le cadre de l'expérimentation du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) avec 14 autres territoires en France (délibération DGASOL/2020/304 du 28 septembre 2020), poursuivant ainsi son ambition de redonner au travail une place centrale. Le Département a signé avec l'Etat une convention de financement du SPIE de 300 000 € en novembre 2020.

Pour 2021, sur proposition de l'Etat, un avenant à cette convention permettra un soutien complémentaire de l'Etat à hauteur de 250 000 €.

I. L'engagement du Département du Nord dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (cf. annexe jointe)

La mise en œuvre de la Stratégie dans le Nord se concrétise par l'engagement d'une contractualisation entre l'Etat et le Département du Nord sur trois années. 2021 verra se poursuivre les dynamiques engagées, avec la consolidation des actions menées auprès des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) autour de la prévention des sorties sèches, le renforcement du dispositif d'orientation par les Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi (MDIE), la poursuite du plan national de formation des travailleurs sociaux et le développement des actions menées autour de la mobilité solidaire à visée d'insertion professionnelle.

► **4 engagements constituent le « socle » de la Convention d'appui :**

Cette partie de la contractualisation est centrée sur quatre engagements pour un montant global de 17,41 M€ en 2021 (cf. tableau financier joint en annexe) :

> *1er engagement : prévenir toute « sortie sèche » pour tous les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) :*

La préparation à l'autonomie et à la citoyenneté doit être impulsée dès l'âge de 16 ans. Des moyens sont mobilisés pour l'accompagnement vers leur autonomie afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En 2021, cet engagement se concrétisera autour de quatre axes :

- Faciliter l'accès au logement des jeunes sortants de l'ASE en développant de nouvelles initiatives : actions d'intermédiation locative et captation de logements ; soutien aux nouvelles offres de logements adaptés aux jeunes ; démarches visant à faciliter l'accès au logement social ; actions d'aide à l'installation ;
- Préparer et soutenir les jeunes dans leur parcours d'autonomie : préparation à l'autonomie à partir de logements diffus en baux glissants ou à partir des lieux de vie des jeunes ; développement des pratiques professionnelles de repérage et d'accompagnement des jeunes en risque de rupture, entre autres ;
- Maintenir le lien et l'aide apportée aux jeunes sortant des hébergements de l'ASE pour sécuriser leur parcours d'insertion et d'autonomie après leur sortie, avec l'aide des services les ayant accompagnés dans leur minorité ;
- Accompagner et sécuriser l'accès à l'autonomie des Mineurs non accompagnés (MNA) : offrir un accompagnement adapté dans la continuité de la prise en charge menée pendant la minorité, permettant de sécuriser le passage à la majorité et leur parcours d'accès à l'autonomie.

> *2e engagement : expérimenter des maraudes mixtes Etat/Aide sociale à l'enfance*

Les maraudes ont pour principal but d'aller vers les jeunes en errance, qui ne recourent pas aux services sociaux et échappent de fait à l'ensemble des dispositifs d'inclusion sociale. Il s'agira aussi d'agir en prévention et d'aller vers les familles avec enfants dans la rue. En 2021, le travail se poursuivra autour de deux axes :

- La résorption des bidonvilles sur le territoire métropolitain, avec le financement d'un poste à la Sauvegarde, afin d'assurer la scolarisation des enfants vivant sur des squats ou des campements identifiés ;
- La mobilisation de l'équipe mobile d'éducateurs de rue créée sur le Denais en 2019 est portée par le Commission d'Action pour l'Education Permanente (CAPEP).

> *3e engagement : revaloriser le travail social au service de toutes les familles*

Pour garantir à tous un accueil social et familial en généralisant le premier accueil social inconditionnel de proximité, le Département du Nord entend favoriser les démarches « d'aller vers » et de développer des démarches de référents de parcours pour associer plus fortement les personnes accompagnées et améliorer la coordination des acteurs. Pour ce faire, le Département entend organiser le premier accueil inconditionnel global de proximité (physique, téléphonique et numérique) en territoire pour faciliter l'exercice par chacun de ses droits. En 2021, une charte partenariale sera signée

-2/4-

entre le Département et ses partenaires institutionnels, qui sera déclinée en proximité sur chacun des sept territoires d'action sociale.

Parallèlement, un plan de formation des travailleurs sociaux sera développé, permettant de consolider des pratiques professionnelles partagées, autour de l'approche globale des situations des personnes, en les plaçant au cœur de leur action et en leur donnant un rôle de premier plan dans leur parcours. Il s'agit aussi de favoriser une démarche de prévention, davantage en coordination et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement, en s'appropriant les approches collectives et en intégrant les mutations générées par l'entrée du numérique dans l'exercice professionnel.

> *4e engagement : favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA,*

Le Département mène depuis 2015 une politique ambitieuse de retour à l'emploi et d'insertion professionnelle des allocataires du RSA, confirmée par l'engagement départemental dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, en 2015, le Département comptait 111 700 foyers allocataires du RSA payés. Le nombre de foyers allocataires RSA payés est descendu à un niveau historique de 100 694 foyers en février 2020. Ces résultats ont été obtenus grâce aux politiques de remobilisation d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle en faveur des allocataires du RSA, définies dans la délibération cadre du 17 décembre 2015 mais aussi par la mise en place en 2019 de la nouvelle stratégie départementale en matière d'insertion soutenue par l'Etat dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, entre la période de juin à août 2019 et celle de juin à août 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 2,5 %, contre une moyenne nationale de + 7,8 %. Grâce à une politique volontariste soutenue par le Plan pauvreté, le Nord est, de tous les départements, celui qui a connu la plus faible évolution du nombre d'allocataires du RSA .

En mars 2021, le Département compte 103 400 foyers payés soit 8 300 foyers de moins qu'en début de mandat.

2021 permettra le renforcement du dispositif d'orientation par les MDIE avec un objectif d'accueil sous 15 jours de tous les nouveaux allocataires du RSA.

Le Département souhaite également augmenter significativement le nombre de personnes prises en charge dans le cadre de la garantie d'activité grâce au renforcement du dispositif de CoachEmploi et de l'accompagnement global. Les métiers de l'autonomie seront particulièrement valorisés et l'objectif sera d'amener plus de 900 allocataires du RSA vers ce secteur.

L'Insertion par l'activité économique (IAE) sera dynamisée par la mobilisation de 3 développeurs IAE dont la mission sera d'accompagner le développement de nouvelles activités et de garantir de véritables parcours vers l'emploi durable.

Les actions en direction des jeunes seront développées afin d'appuyer le plan national 1jeune1solution et ouvrir l'offre de service départementale aux jeunes nordistes : 3 000 jeunes non allocataires pourront ainsi bénéficier d'un appui par le Département en complément des actions menées par Pôle emploi ou les missions locales.

Initié dans le cadre de l'expérimentation du SPIE, le Dossier Unique d'Insertion (DUI) sera déployé en 2021 et permettra de moderniser le suivi de parcours, un meilleur partage des informations et contribuera ainsi à renforcer le pouvoir d'agir des référents et des allocataires.

Une 3<sup>ème</sup> semaine « Réussir Sans Attendre » est d'ores et déjà programmée (du 15 au 19 novembre 2021) mais sera complétée par des actions plus locales tout au long de l'année afin de maintenir la dynamique de ce dispositif.

► **Concernant les engagements à l'initiative du Département, garantir les droits essentiels de tous les enfants et de leurs familles constitue un enjeu prioritaire**

Cette partie de la contractualisation est centrée sur 9 actions pour un montant global de près de 8 M€ en 2021 (cf. tableau financier joint en annexe) :

- *Permettre l'égalité des chances dès les premiers pas de la vie*

Le Département du Nord s'engage dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles, autour d'actions de soutien à la parentalité, de médiation familiale et de prévention. Ainsi, quatre maisons des parents ont été ouvertes et ont fait l'objet d'une évaluation *in itinere*, dont les propositions d'ajustement du dispositif seront mises en œuvre en 2021.

- *Garantir au quotidien les droits fondamentaux de l'enfant*

Le Département du Nord s'engage à accompagner, dans le respect de leurs parcours de vie, les enfants et leurs familles et souhaite développer des actions de prévention. Comme le prévoit la stratégie nationale, des propositions d'allègement des tâches techniques confiées aux services de Protection Maternelle Infantile (PMI) sur l'évaluation des agréments, sont engagées à travers une externalisation afin de dégager du temps aux professionnels, notamment les puéricultrices, pour développer des actions de prévention dès le plus jeune âge.

- *Garantir le parcours de formation de tous les jeunes*

Le Département du Nord s'engage sur l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes, en personnalisant les interventions et en facilitant les logiques de parcours. Pour ce faire, il agit en prévention sur l'évitement du décrochage scolaire, par le renforcement de 30 postes d'agents de liaison sociale en environnement scolaire (ALSES) sur trois ans, en priorisant sur le Bassin minier et la Sambre-Avesnois. Les dix derniers prendront leur poste en 2021. Le Département est aussi particulièrement attentif à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, notamment vers l'apprentissage.

Parallèlement, en 2021, le Département poursuivra le travail mené autour des groupes socio-éducatifs (GSE), instances de coordination des acteurs sociaux, médico-sociaux et éducatifs intervenant principalement et collectivement sur des situations difficiles, et ce afin de définir un cadre commun d'intervention et d'harmoniser les pratiques territoriales.

Par ailleurs, afin de répondre aux situations particulièrement complexes des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux du Département, des moyens significatifs à hauteur de près de 9 millions d'euros sont mobilisés sur trois ans dans le cadre de la Stratégie pauvreté. Ces moyens ont déjà permis de créer sur le Département 4 équipes mobiles (dont une pour le Bassin minier), composées chacune a minima de cinq travailleurs sociaux et de cinq professionnels médicaux et paramédicaux. Ces équipes viendront appuyer les interventions des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux et des assistants familiaux.

Parallèlement près de 20 places en repli seront créées afin de permettre, dans les situations de crise, une prise en charge spécifique répondant aux besoins des enfants et de leurs familles. Ce projet sera mené en concertation avec l'Agence régionale de santé (ARS) afin de rendre cohérentes les réponses dans le domaine sanitaire, social et médico-social. La mobilisation des équipes mobiles se poursuit donc pour 2021.

## II. L'engagement du Département du Nord dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le Bassin minier (cf. annexe jointe)

Le 10 juillet 2019, le Département du Nord s'est engagé aux côtés de l'Etat sur un plan d'actions pour faire du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais un territoire démonstrateur de la Stratégie pauvreté.

Cette contractualisation est centrée sur 6 actions pour un montant global de 1,75 M€ en 2021 (cf. tableau financier joint en annexe).

Afin de prévenir les inégalités sociales de santé, installées avant six ans, voire trois ans, le Département proposera en 2021, en cohérence avec la politique de prévention de l'ARS, un parcours de santé, par la poursuite d'une procédure de suivi et d'accompagnement des familles à l'issue des examens de 2 ans et 4 ans menée par l'APESAL.

Parallèlement, le Département s'engage à développer les places d'accueil d'éveil et à mettre en œuvre, coordonner et animer un réseau de prévention précoce pour l'apprentissage du langage.

Plus spécifiquement sur le Bassin minier, le Département reconnaît le rôle positif de l'internat comme outil de prévention et de socialisation et poursuivra en 2021 son soutien aux familles en participant financièrement aux frais, dans le cadre de son Règlement départemental d'aide sociale (RDAS) et en positionnant un coordonnateur sur le dispositif.

L'équipe mobile mise en place en 2020 pour accompagner les situations complexes d'enfants de l'ASE et portée par l'AFEJI va poursuivre son travail.

Par ailleurs, sur le Bassin minier, le Département est fortement mobilisé pour l'accompagnement des allocataires du RSA, notamment en agissant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement pour redonner à chacun une perspective d'emploi. Les travaux d'investissement qui font l'objet des opérations intégrées des cités minières, mais également toutes les actions de gestion quotidienne des cités et d'utilisation des équipements créés ou rénovés, doivent permettre de construire des parcours vers l'emploi pour les habitants du territoire. Pour cela, le Département entend mobiliser la clause d'insertion pour les allocataires du RSA par la poursuite de l'identification des dispositifs d'insertion et des conditions de leur mise en œuvre dans le cadre des chantiers de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) et la mobilisation de deux chargés d'appui clauses sociales au sein des Plateformes territoriales de l'emploi et de l'insertion professionnelle et, enfin, en poursuivant le développement d'une plateforme mobilité, consolidant ainsi une offre pérenne et durable de solutions de mobilité, via l'attribution de subventions à l'association Wimoov.

Enfin, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ont comme ambition commune de travailler autour de trois thèmes de travail en 2021 :

- les clauses sociales d'insertion, par un renforcement des moyens opérationnels consacrés à la préparation et au suivi des allocataires du RSA, dans le cadre des marchés de réhabilitation des logements miniers ou de rénovation des cités minières ;
- le développement de l'IAE pour l'accès à l'emploi ;
- le développement de l'accueil du jeune enfant sur le Bassin minier.

## III. L'engagement du Département pour l'expérimentation d'un SPIE

L'enjeu du SPIE est de décloisonner la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi. L'objectif est de mettre la personne au cœur du système en vue d'accélérer le retour à l'emploi.

L'expérimentation, dans le département du Nord, porte sur trois territoires avec pour objectif de travailler le diagnostic à l'entrée et les pratiques d'accompagnement tout au long du parcours de la personne en insertion professionnelle. Parallèlement, un travail est mené autour de la mise en place

d'un Dossier unique d'insertion (DUI), utilisé par tous les professionnels qui sont impliqués dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Le déploiement du DUI doit se renforcer en 2021 auprès de 3 650 référents, permettant de moderniser le suivi du parcours, de favoriser un meilleur partage des informations et de contribuer ainsi à renforcer le pouvoir d'agir des bénéficiaires et de leurs référents. Afin d'accompagner le changement et de faciliter l'arrivée de ce nouvel outil auprès des agents départementaux mais aussi auprès des professionnels du Plan départemental de l'insertion (PDI), un plan de déploiement sera mis en œuvre prévoyant consultation, formation et implication de tous les professionnels de l'insertion.

L'avenant à la convention signée le 6 novembre 2020 vise donc à définir les actions retenues au titre de l'expérimentation du DUI dans le département et les conditions encadrant le soutien financier complémentaire de l'Etat, à hauteur de 250 000 € répartis comme suit :

- 200 000 € pour le soutien au déploiement (ingénierie, formation, etc.) ;
- 50 000 € pour le développement d'outils informatiques.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la poursuite des actions pour 2021 de la Stratégie du Département du Nord et de celle du Bassin minier en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, telle qu'elle est déclinée dans les Conventions d'appui, jointes en annexes 2 et 5 ;
- de m'autoriser à signer les avenants financiers au titre de 2021, à hauteur de 12 823 699 € pour la Stratégie départementale et 500 000 € pour la Stratégie Bassin minier, dans les termes des projets joints en annexes 2 et 5 ;
- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un Service public de l'insertion 2020-2021, pour un montant total de 250 000 €, dans les termes du projet joint en annexe 7 ;
- de contribuer à la réalisation de ces engagements dans le cadre des compétences de droit commun du Département du Nord ;
- de participer à la gouvernance et au portage commun de cette démarche stratégique.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11004OP011	11004E07			6 057 589
12002OP018	12002E17			7 266 110
12002OP016	12002E22			250 000

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
REUNION DU 17 MAI 2021**

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION N° DGASOL/2021/214 -  
Dossier 2.4**

**OBJET : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2021**

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'amendement proposé a pour objectif l'ajout de l'avenant n°1 à la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion 2020-2022.

Il convient également de faire un correctif dans le 3<sup>e</sup> alinéa des propositions de décision en raison d'une erreur de date.

**DISPOSITIF**

L'annexe 7 du rapport est remplacée par l'annexe 7 jointe au présent amendement.

L'alinéa de proposition de décision est modifié comme suit :

« - de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un service public de l'insertion 2020-2022, pour un montant total de 250 000 €, dans les termes du projet joint en annexe 7 ».

Le changement de l'annexe ne change en rien les montants proposés dans le rapport y compris dans les propositions de décisions.

**Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord**



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Attribution de participations financières à l'association "Tous Tes Possibles" pour la mise en oeuvre de son action "Aller vers les plus fragiles" et au MEDEF Lille métropole pour son action "club des entreprises inclusives".

Le Département a une ambition forte en matière d'insertion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de lutte contre les exclusions.

La délibération cadre du 17 décembre 2015 (DIPLE/2015/994), relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA, affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat. Ces nouvelles orientations ont permis de faire évoluer l'accompagnement et l'offre d'insertion ainsi que leurs modalités de financement.

Le présent rapport a pour objet de conforter ces orientations par le soutien apporté au titre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté visant à accélérer le retour à l'emploi des publics fragilisés par le contexte sanitaire.

Le Département mène depuis 2015 une politique ambitieuse de retour à l'emploi et d'insertion professionnelle des allocataires du RSA confirmée, dans le cadre de l'engagement du Département dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les différentes politiques départementales d'insertion contribuent à cet objectif, notamment en permettant de lever les derniers obstacles avant une reprise d'emploi.

Dans le contexte sanitaire actuel, il est apparu nécessaire d'amplifier cette politique afin d'accompagner la relance de l'économie, d'accélérer le retour à l'emploi et de renforcer la simplification des parcours. A cet effet, il est proposé de renforcer l'intervention départementale sur ce champ en apportant un soutien financier à deux associations.

En premier lieu, un soutien financier de 176 200 €, au titre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, à l'association « Tous tes possibles » pour la mise en œuvre de « Aller vers les plus fragiles » qui met les allocataires du RSA au cœur d'une action de remobilisation par la création et la mise à disposition d'un numéro de téléphone. Des téléconseillers pourront ainsi faire un point sur la situation de l'allocataire du RSA et son projet professionnel, s'assurer de son accompagnement, mettre en place des préconisations afin de redynamiser son parcours et l'orienter vers l'acteur de l'insertion adéquat si besoin. L'objectif de cette action est de ramener vers un emploi ou une activité professionnelle un maximum d'allocataires du RSA (objectif de suivis : 11 000 allocataires) et ce, à l'échelle métropolitaine (Lille, Roubaix, Tourcoing).

En second lieu, le Département du Nord souhaite apporter un soutien de 70 000 € au titre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté au MEDEF Lille Métropole afin de créer et développer le « club des entreprises inclusives » pour impulser et accompagner la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle, auprès des

-2/5-

entreprises du territoire. Le club permettra de réunir des entreprises et acteurs de terrain de l'inclusion en fonction des besoins des entreprises et les aidera à enrichir et à diversifier leurs recrutements.

Ces deux actions complémentaires travailleront ainsi de concert en lien avec les plateformes de l'emploi et de l'insertion professionnelle et les Maisons Départementales Insertion et Emploi (MDIE), services du Département du Nord spécialisés dans l'insertion professionnelle. Ce rapprochement devra favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des allocataires du RSA. Une attention particulière sera portée sur les jeunes Nordistes (18-30 ans).

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer une subvention de 176 200 €, pour 2021, à l'association « Tous tes possibles », au titre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, pour la mise en œuvre du dispositif « Aller vers les plus fragiles » ;
- d'attribuer une subvention de 70 000 €, pour 2021, au MEDEF Lille Métropole, au titre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, afin de créer et développer le dispositif « club des entreprises inclusives » ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions dans les termes des projets joints au rapport en annexes 1 et 2.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP018	12002E15	1 330 832 €	140 000 €	246 200 €

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance - Bilan d'exécution pour l'année 2020 et avenant financier pour l'année 2021.

Le 16 novembre 2020, le Département s'engageait, par la délibération DGASOL/2020/115, dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Un plan d'actions qui, dès le départ, s'est inscrit dans une ambition plus vaste, formalisée dans la feuille de route protection de l'enfance, également adoptée en novembre dernier, et en lien avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée en décembre 2018 (DGASOL/2018/428).

Quatre engagements ont été identifiés au sein de cette Stratégie, auxquels le Département du Nord a pleinement souscrit, résolu à garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits :

- agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille ;
- sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ;
- préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

Parallèlement, la crise sanitaire a confirmé certaines fragilités du dispositif de protection de l'enfance et la nécessité de renforcer :

- l'attention portée aux tout-petits, à la prise en compte de leurs besoins spécifiques ;
- la présence de volontaires et de bénévoles dans les institutions de protection de l'enfance pour permettre aux enfants de nouer des liens affectifs durables avec d'autres adultes que des professionnels ;
- l'accompagnement des enfants présentant une double vulnérabilité, relevant du handicap et de la protection de l'enfance.

Les actions identifiées dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat doivent ainsi être envisagées comme une partie des réponses aux besoins des enfants protégés que le Département entend conforter, mais aussi impulser et coordonner. Elles ont été travaillées avec les acteurs du territoire et les partenaires.

En 2020, le contrat ayant été validé en fin d'année, seules les actions les plus urgentes ont été mises en œuvre, exclusivement sur financement départemental :

- renforcement et recalibrage de la Cellule départementale de recueil de traitement et d'évaluation (CRIP) (28 postes) ;
- places d'hébergement d'urgence pour femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de 3 ans, victimes de violence conjugale ;
- recrutement du responsable du service « contrôle et qualité de l'offre » au Pôle Etablissements et services pour mener le plan de contrôles des établissements et structurer le service ;
- déploiement des places d'accueil immédiat, des nouvelles mesures d'intervention renforcées à domicile à destination des tout-petits sur la fin de l'année.

21 postes ont été publiés dès la fin 2020 afin de <sup>2/6</sup>faciliter cette mise en œuvre et d'atteindre les objectifs établis dans le cadre de la Stratégie signée : 7 postes de sages-femmes, 10 postes de psychologues, 2 postes de conseillères conjugales et 2 postes de chargés de contrôle.

Parallèlement, l'Agence régionale de santé (ARS) a mobilisé dès 2020 les crédits ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance maladie) pour financer :

- le démarrage du service de répit pour les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ayant une prise en charge en Institut médico-éducatif (IME), porté par l'Association de parents d'enfants inadaptés (APEI) de Lille, à hauteur de 440 000 € ;
- l'attribution d'une enveloppe de crédits non reconductibles de 1 555 000 € pour financer l'adaptation des prises en charge des jeunes relevant de l'ASE et de l'ARS ayant les problématiques les plus complexes.

La contractualisation avec l'Etat ayant été signée en décembre 2020, les crédits non consommés en 2020 seront reportés sur les années suivantes.

Pour 2021, conscient des défis à relever dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance sur son territoire, le Département du Nord a élaboré aux côtés de l'Etat et de l'ARS, un plan d'actions répondant aux engagements formulés, pour un montant de 10 639 516 € en 2021 répartis comme suit :

- 8 055 016 € pour l'Etat : 4 810 016 € au titre de la loi de finances (programme 304) ; 1 250 000 € au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) ; et 1 995 000 € au titre de l'ONDAM médico-social ;
- 2 584 500 € pour le Département du Nord.

Cet avenant permettra de mettre en œuvre le plan d'actions validé le 16 novembre 2020.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer l'avenant financier 2021 au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, entre l'Etat, l'Agence Régionale de Santé et le Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 6 du rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11005OP008	11005E17			6 060 016,00

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

**OBJET** : Compensation des pertes d'activité des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) liées à la crise sanitaire.

Le Département du Nord accompagne les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dans le contexte sanitaire actuel au travers de différentes mesures comme la fourniture d'équipements de protection individuelle pendant l'année 2020, le versement de primes pour un montant de plus de 6,7 millions d'euros et la revalorisation d'un euro de l'heure prestée qui représente 10 millions d'euros en année pleine dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du Handicap (PCH), qui ont été décidées par les délibérations du 29 juin 2020 (DOSAA/2020/237), du 28 septembre 2020 (DOSAA/2020/414) et du 23 octobre 2020 (DOSAA/2020/409).

Les crédits inscrits au Budget Primitif 2021 concernant les dépenses d'APA et de PCH relatives aux SAAD s'élèvent respectivement à 136,64 M€ et à 48,04 M€ et sont en augmentation respective de 15,4 % et de 7,2 %. Ils prennent en compte l'évolution d'un euro de l'heure prestée mais également une hausse d'activité de 6 % et de 3 %.

En outre, le Département, de façon très volontariste, assure la trésorerie des SAAD par un système d'avance trimestrielle avant le « service fait », à raison de 90 % du trimestre de référence (2019) en APA, 70 % en PCH, ce qui permet d'assurer un financement d'activités et de mise en œuvre des plans d'aide.

Par ailleurs, le Département a garanti le maintien des financements et donc la prise en compte de la perte d'activités potentielle pendant la première période de confinement par l'application du décret n° 2020-822 du 29 juin 2020. C'est ainsi 6 565 343 € qui ont été accordés à 172 SAAD.

Le décret n° 2021-392 du 2 avril 2021 vient prolonger ces dispositions de compensation des pertes d'activité pour la période du 17 octobre 2020 au 1<sup>er</sup> juin 2021 (date prévue de fin de l'état d'urgence sanitaire). Le décret détermine également les règles de récupération de ces financements, notamment en cas de cumul avec les dispositifs d'activités partielles et d'aides de l'Etat.

Il convient de préciser qu'à compter du 17 octobre 2020, contrairement au premier confinement, l'activité de l'ensemble du secteur n'a pas significativement baissé.

Ces évolutions d'activités nécessiteront d'être appréhendées au plus juste.

Le calcul de la compensation pour chaque SAAD qui en fera la demande conduira à une analyse précise et étayée de la perte d'activité, liée exclusivement à la COVID-19.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à engager avec les SAAD, le travail d'analyse des éléments permettant de déterminer les montants de compensation individualisée en s'appuyant sur le décret du 2 avril 2021. Les montants ainsi fixés feront l'objet d'une délibération au cours du second semestre 2021 et couvriront la période indiquée dans le décret.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Evolution des tarifs 2022 de la demi-pension des collèges publics

**I. EVOLUTION DES TARIFS 2022 DE LA DEMI-PENSION DES COLLEGES PUBLICS**

L'article L213-2 du Code de l'Education confie aux Départements la mission d'assurer la restauration dans les collèges dont ils ont la charge. Par ailleurs, l'article R531-52 du Code de l'Education précise que la fixation des tarifs de la restauration dans les collèges publics revient aux Départements.

Le Département du Nord fixe chaque année les orientations d'évolution des tarifs et valide les tarifs des repas proposés par les Conseils d'Administration de chaque collège.

Comme les années précédentes, le Département prend en compte la hausse des prix à la consommation pour fixer les orientations d'évolution des tarifs.

1) Prévision moyenne de l'inflation

La prévision moyenne de l'inflation est de l'ordre de 0,8 % pour l'année 2022 (source : projections macroéconomiques - Banque de France).

Les tarifs de demi-pension en 2021 s'échelonnent entre 2,54 € et 3,23 €, pour un tarif moyen départemental du repas s'élevant à 2,87 €.

Afin de contenir l'impact pour les familles soumises aux tarifs les plus élevés, le tarif moyen de 2,87 € est retenu comme plafond dans le cadre de la hausse de tarif 2022 autorisée. Cette mesure de plafonnement s'inscrit pleinement dans la politique départementale de soutien aux familles, qui comprend également des dispositifs volontaristes : l'aide à la demi-pension et l'aide spécifique pour les collégiens de l'Aide Sociale à l'Enfance placés chez les assistants familiaux (prise en charge des frais de repas supérieurs à 3 €).

Il est donc proposé de n'autoriser aucune majoration de tarif pour les collèges dont les tarifs sont supérieurs ou égaux à 2,87 € (hors augmentation au titre de l'approvisionnement local).

Par ailleurs, afin de rapprocher l'ensemble des collèges du tarif moyen départemental de 2,87 €, les collèges, dont le tarif du repas est inférieur, sont autorisés à l'augmenter au titre de l'inflation.

2) Soutien à l'approvisionnement local

Pour favoriser l'approvisionnement local, une augmentation complémentaire de 0,10 € maximum est autorisée, pour les collèges souhaitant s'engager dans la démarche, sans dépasser le tarif moyen augmenté de 0,10 €, soit 2,97 €. Depuis 2016, 55 collèges ont décidé de mobiliser ce dispositif.

Pour les collèges ayant déjà augmenté leur tarif <sup>3/1</sup> au titre de l'approvisionnement local, sans avoir atteint ce montant de 0,10 €, une nouvelle augmentation est autorisée et ce, à concurrence de la différence (soit un maximum de 0,10 € cumulés), sans dépasser le tarif moyen augmenté de 0,10 €, soit 2,97€.

Cette autorisation est conditionnée par l'engagement du collège à consacrer en 2022 au moins 25 % du montant total de son crédit denrées annuel à des achats de proximité, conformément aux dispositions fixées par la délibération n° DE/2016/181 du 13/06/2016.

Afin de permettre aux collégiens des familles en difficulté de continuer à bénéficier de la demi-pension, le Département prend en charge ce surcoût en majorant les aides à la demi-pension de ce montant, évalué à 0,10 € maximum par repas, pour l'année scolaire 2021/2022.

Les collèges ayant augmenté leur tarif, au titre de l'approvisionnement local, devront transmettre au Département, au plus tard le 31 mars 2023 un bilan détaillé, validé par leur Conseil d'Administration (bilan financier et par famille de produits), sur les dépenses engagées en approvisionnement local. Ce bilan permettra de mesurer leur niveau d'engagement dans la démarche et en particulier l'atteinte de l'objectif de 25 % pour les collèges ayant appliqué l'augmentation liée à cet engagement.

L'ensemble de ces propositions concernent les collèges dont le service de restauration est assuré en gestion directe ou les établissements accueillis par un autre collège. Elles ne s'appliquent pas aux collèges dont le service de restauration dépend de la Région, d'une commune ou d'un prestataire extérieur.

## **II. REVERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES AUX DEPENSES D'HEBERGEMENT (RCFDH)**

S'agissant des cotisations perçues par le Département au titre du Reversement de la Contribution des Familles aux Dépenses d'Hébergement (RCFDH), correspondant à une participation aux charges de personnel assurées par le Département pour la restauration scolaire, il est proposé de reconduire les taux :

- 22,5 % des recettes encaissées par le collège pour les repas pris par les collégiens, lorsque la fabrication des repas est assurée par le collège,
- 10 % des recettes encaissées par le collège pour les repas pris par les collégiens, lorsque celui-ci n'assure pas lui-même la fabrication,
- pour les collèges accueillant des lycéens, le montant du RCFDH est basé sur les recettes encaissées par le collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens.

## **III. FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (FCSH)**

Le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH), alimenté par les cotisations prélevées sur les recettes perçues par les collèges pour les repas, est destiné à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement ou toute dépense nécessaire à la continuité du service, à laquelle un établissement ne serait pas en mesure de faire face. Il peut s'agir de perte de denrées suite à une panne de congélateur, de la prise en charge du surcoût engendré par le recours à un prestataire extérieur...

Dans tous les cas, la demande du collège doit être accompagnée d'un rapport détaillé précisant les conditions de la perte, la nature et la justification de la demande.

Il est proposé, pour l'année civile 2022, de reconduire le taux de 0,75 % des recettes encaissées par le collège pour les repas pris par les collégiens. Pour les collèges accueillant des lycéens, le montant du FCSH est basé sur les recettes encaissées par le collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens.

- 3/1 -

Concernant les frais liés au transport de repas ou d'élèves en cas d'absence de service de restauration, le Conseil départemental, lors de sa séance du 29 juin 2020 (DE/2020/135), a décidé de sortir du compte FCSH ces dépenses. Celles-ci reviennent donc à la charge du Département dans le cadre de sa mission restauration, conformément à l'article L 213-2 du code de l'éducation : « *Le département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les collèges dont il a la charge.* ». Cette dépense supplémentaire est prélevée sur les crédits de la ligne d'aide à la demi-pension du budget départemental.

#### **IV. TARIF REPAS POUR LE COLLÈGE ALBERT DEBEYRE À MARQUETTE-LEZ-LILLE**

Le Conseil départemental, réuni le 14 décembre 2020, a fixé les tarifs des repas des collégiens pour l'année 2021 en autorisant une augmentation de 0,01 € à 0,04 €.

Le collège Albert Debeyre à Marquette-lez-Lille avait indiqué son intention d'augmenter son tarif de 0,01 € au titre de l'inflation autorisée. Cependant, le Conseil d'Administration a souhaité ne pas modifier le tarif pour 2021 et le maintenir à 2,85 €. Il convient donc de modifier dans le tableau annexé au rapport de la séance DE/2020/433 du 14 décembre 2020, le tarif du repas pour 2021 comme suit :

VILLE	NOM COLLEGE	RAPPEL TARIF 2020	PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE POUR 2021	TARIF 2021 PROPOSE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
MARQUETTE LEZ LILLE	Albert Debeyre	2,85 €	2,85 €	2,85 €

Je propose au Conseil départemental :

- en ce qui concerne l'évolution des tarifs des repas résultant de l'inflation :

- d'autoriser les collèges assurant le service des repas en gestion directe ou accueillis dans un autre collège, dont le tarif actuel est inférieur à 2,87 € (hors augmentation liée à l'approvisionnement local), à appliquer pour l'année civile 2022, une augmentation des tarifs des repas à hauteur de 0,8 % maximum du tarif pratiqué en 2021, conformément au taux d'inflation prévu (soit + 0,02 €) ;

- de plafonner les tarifs ainsi modifiés à 2,87 € (hors augmentation au titre de l'approvisionnement local) et conformément au tarif départemental moyen du repas, à 2,97 € pour les collèges engagés dans la démarche d'approvisionnement local.

- en ce qui concerne l'évolution des tarifs des repas visant à favoriser l'approvisionnement local, conformément aux dispositions fixées par la délibération n° DE/2016/181 du 13/06/2016 :

- d'autoriser une augmentation complémentaire au titre de l'approvisionnement local jusque 0,10 €, lorsque le collège s'engage en 2022 à effectuer au moins 25 % d'achats de proximité, et de renouveler cette augmentation pour les collèges ayant déjà augmenté leur tarif au titre de l'approvisionnement local les années précédentes, dans la limite globale de 0,10 € cumulés, sans dépasser le tarif moyen augmenté de 0,10 €, soit 2,97 € ;

- de demander aux collèges de transmettre au plus tard le 31 mars 2023 au Département, un bilan détaillé validé par leur Conseil d'Administration (financier, par familles de produits), sur les dépenses engagées en approvisionnement local ;

- de donner délégation à la Commission permanente pour fixer les tarifs de restauration au regard des propositions transmises par les établissements pour l'année civile 2022.

▪ en ce qui concerne le RCFDH :

- de fixer le taux de Reversement de la Contribution des Familles aux Dépenses d'Hébergement (RCFDH) :

- à 22,5 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), lorsque la fabrication des repas est assurée par le collège,

- à 10 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), lorsque celui-ci n'assure pas lui-même la fabrication.

▪ en ce qui concerne le FCSH :

- de fixer à 0,75 % des recettes encaissées par chaque collège pour les repas pris par les collégiens et les lycéens (lorsque le collège accueille des lycéens), la cotisation prélevée sur les établissements pour le Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) ;

- de destiner le FCSH à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement ou toute difficulté d'organisation de la restauration à laquelle un collège ne peut pas faire face, sur présentation d'un rapport détaillé du collège permettant d'apprécier la nature et l'opportunité de la demande ;

- de prendre en charge les dépenses de transport d'élèves et de repas sur le budget départemental, Opération 16001OP002 « Aide à la demi-pension », article 9328 – Nature comptable 6514.

▪ en ce qui concerne le tarif repas du collège Albert Debeyre à Marquette-lez-Lille pour l'année 2021 :

- de fixer pour l'année 2021 le tarif des repas des collégiens proposé par le Conseil d'Administration du collège Albert Debeyre à Marquette-lez-Lille à 2,85 € ;

- de m'autoriser à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de toutes ces dispositions.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16001OP002	16001E21	15800000	2595469,72	

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Logements de fonction :

- 1/ Actualisation de la répartition des logements de fonction par emploi
- 2/ Simplification des arrêtés de concession et conventions d'occupation

**I - RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR EMPLOI – MISE À JOUR**

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation et selon l'effectif pondéré du collège, les Conseils d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) disposant de logements de fonction, ont proposé la liste des emplois pouvant bénéficier de logements pour Nécessité Absolue de Service (NAS).

Lors de sa réunion du 18 novembre 2019 (DE/2019/329), le Conseil départemental a validé la répartition par emploi des logements de fonction, dans chacun des collèges concernés.

Au regard des mutations des personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation et sur nouvelle proposition des CA des collèges, la liste initialement délibérée a été modifiée une première fois le 28 septembre 2020 (DE/2020/251).

Depuis lors, certains collèges ont souhaité revoir leur répartition à partir de l'année scolaire 2020/2021. Ils ont donc fait parvenir au Département de nouvelles propositions, validées par leur Conseil d'Administration.

La nouvelle répartition des logements de fonction par emploi pour ces collèges se substitue à la répartition par emploi (proposée pour ces mêmes collèges), annexée à la délibération du Conseil départemental du 18 novembre 2019. Ces modifications sont reprises en annexe 1.

**II - SIMPLIFICATION DES ARRÊTÉS DE CONCESSION ET CONVENTIONS D'OCCUPATION**

Afin d'assurer la bonne gestion des logements de fonction dans les collèges, il est proposé de revoir la rédaction de certaines clauses des arrêtés de concession et des conventions d'occupation des logements de fonction dans les collèges pour les simplifier, en les remplaçant par des nouveaux documents (annexes 2, 3 et 4).

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la nouvelle répartition par emploi des logements de fonction pour Nécessité Absolue de Service (NAS) jointe en annexe 1, proposée en modification par les collègues concernés ;
- d'approuver les titres correspondant aux différents types de concession ou de convention délivrés par le Département du Nord (joints en annexes 2, 3 et 4), pour l'occupation des logements de fonction des collègues ;
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ces décisions.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Valorisation des documents issus du désherbage des collections de la Médiathèque départementale du Nord.

La Médiathèque départementale du Nord (MdN) a, parmi ses missions, le prêt de documents à ses partenaires (bibliothèques, Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale - UTPAS, Protection Maternelle et Infantile - PMI, collèges, etc.) pour favoriser le développement de la lecture publique et l'accès à la culture pour tous dans le département du Nord.

Une opération, appelée « désherbage », consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Les collections de bibliothèque sont en effet le produit d'un choix et se doivent d'être cohérentes et actualisées.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de nos partenaires, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- l'état physique du document, la présentation, l'esthétique,
- le nombre d'exemplaires,
- la date d'édition (dépôt légal plus de 10 années),
- le nombre d'années écoulées sans prêt,
- la valeur littéraire ou documentaire,
- la qualité des informations (contenu périmé, obsolète).

L'accumulation de documents qui ont perdu de leur attrait peut nuire à la bonne apparence, à l'actualité et à la pertinence des collections proposées. Cette opération dénommée « désherbage » s'inscrit dans le cycle des documents au même titre que l'acquisition.

En fonction de leur état, il est proposé de valoriser les documents issus du désherbage des collections de la Médiathèque départementale du Nord de différentes façons :

- la cession permanente à titre gracieux aux partenaires de la MdN des collections désherbées (ces collections devenant la propriété des communes bénéficiaires, celles-ci prenant la responsabilité de leur usage),
- la mise en place de foires aux dons ou de ventes de documents, dans le cadre d'opérations de promotion de la MdN,
- la contractualisation avec un organisme ou association caritative chargé(e) de la revalorisation de documents dans un souci de développement durable, de réinsertion professionnelle ou d'économie solidaire,
- la destruction des documents pour lesquels toutes les options de revalorisation auraient été épuisées, en privilégiant le recyclage du papier.

La vente des documents issus du désherbage est encadrée par le règlement ci-joint.

L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages sortis de l'inventaire et leur destination.

Un bilan annuel de ces opérations fera l'objet d'une présentation en Commission Permanente.

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser la mise en vente de certains produits issus du désherbage à l'occasion d'opérations dites « Braderie de la Médiathèque départementale du Nord » ;
- d'adopter le règlement de vente des produits issus des opérations de désherbage, joint au présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24001OP006	24001E17	Enveloppe 2021		

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Autorisation de signature du Contrat de Rayonnement Touristique de l'Avesnois et de la Thiérache.

La Région Hauts-de-France a lancé en 2019 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour créer « *des espaces de rayonnement touristique afin de contribuer à l'attractivité régionale* ». L'Avesnois, à travers le Parc Naturel Régional Avesnois (PNRA) et le Pays de Thiérache avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Thiérache, coordinateurs respectifs des destinations Avesnois et Thiérache, ont répondu séparément à cet AMI. Après examen, la Région les a invités à regrouper leur candidature compte tenu des similarités de ces deux territoires et à ne déposer qu'un seul Contrat de Rayonnement Touristique pour l'Avesnois et la Thiérache.

Ce projet unique a vocation à s'inscrire dans le cadre des orientations du PACTE Sambre Avesnois Thiérache et du Contrat de Transition Ecologique et Solidaire Avesnois Thiérache, sur l'axe valorisation et mise en tourisme des ressources naturelles et patrimoniales.

Objectifs et contenu du projet :

L'objectif du contrat est de favoriser la découverte des patrimoines historiques, culturels et gastronomiques via l'itinérance douce, dénominateur commun des deux territoires, en s'appuyant sur les structures majeures du territoire tels que le MusVerre à Sars Poteries, le forum Antique de Bavay et le familistère de Guise.

L'objectif est aussi d'assurer la continuité et la bonne mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du territoire Avesnois-Thiérache et d'assurer l'animation collective en facilitant les partenariats et en permettant au Syndicat Mixte du PNRA et au PETR de prendre part à la mise en place des actions suivantes sous leurs maîtrises d'ouvrage :

1. étudier et préfigurer une route thématique autour du Maroilles et du cidre ;
2. prendre part à la mise en tourisme de la rivière Sambre en s'appuyant sur les éléments identitaires notamment Stevenson et Saint Jacques de Compostelle ;
3. permettre au PETR de s'équiper d'une flotte de vélos électriques pour initier la pratique et l'organisation d'une filière de location ;
4. élaborer un schéma d'accueil vélo ;
5. mettre en place les actions et accompagner les porteurs de projets dans la définition et l'écriture de leurs fiches actions.

Ce contrat, joint en annexe, approuvé par les huit intercommunalités concernées, le Département de l'Aisne et la Région Hauts-de-France, doit être approuvé par une délibération du Conseil départemental du Nord.

Il est proposé au Conseil départemental :

- d'approuver le Contrat de Rayonnement Touristique de l'Avesnois et de la Thiérache entre la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, le Département de l'Aisne et les 8 intercommunalités concernées, dans les termes du projet joint en annexe ;
- de m'autoriser à signer le dit-contrat et tous les actes afférents.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Renonciation à la récupération des quotes-parts des surcompensations relatives aux obligations de service public versées par le Département à la SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix sur la durée du premier contrat d'exploitation 2012-2017 et au titre de l'année 2020.

La Région Hauts-de-France a décidé de construire un équipement structurant dédié à la pratique du cyclisme sur piste situé à Roubaix.

Pour l'exploitation d'un tel équipement, une Société Publique Locale (SPL) a été créée, conformément aux dispositions de la loi du 28 mai 2010, pour le développement des Sociétés Publiques Locales.

Pour le Département du Nord, la délibération du Conseil général du 28 novembre 2011 a acté la participation de la collectivité à l'actionnariat et la gouvernance de la SPL. Cette dernière dispose d'un capital social de 500 000 € réparti comme suit :

- Région Nord-Pas de Calais : 55 %, soit 275 000 €,
- Département du Nord : 25 %, soit 125 000 €,
- Ville de Roubaix : 20 %, soit 100 000 €.

Pour les périodes 2012-2017, puis 2018-2022, les trois collectivités actionnaires ont confié à la SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, par délégation de service public, l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du "Vélodrome Couvert Régional à Roubaix", la commercialisation du site et l'organisation des activités compatibles avec le projet d'établissement.

Le 25 mars 2021, la SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix a sollicité ses actionnaires afin de consentir à l'abandon, d'une part, de la surcompensation relative aux obligations de service public versée sur la durée globale du premier contrat d'exploitation (2012-2017) et, d'autre part, de celle versée au titre de l'année 2020.

Ces surcompensations versées par les collectivités actionnaires s'élèvent à :

- 284 644 € pour le premier contrat d'exploitation 2012-2017, soit une quote-part de 71 161 € pour le Département du Nord (25 %),
- 244 990 € pour l'année 2020, soit une quote-part de 61 247,50 € pour le Département du Nord (25 %).

Ce montant, indiqué par le cabinet comptable de la SPL de gestion du Vélodrome, résulte du contexte inédit qui a contraint le « Stab » à cesser ses activités depuis le début de la crise sanitaire, avec des conséquences économiques très lourdes.

L'effacement de ces créances publiques permettra d'envisager un retour à l'équilibre des comptes de la structure, comme l'a exigé le commissaire au compte dans la procédure d'alerte lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL du 27 septembre 2019.

Je propose au Conseil départemental :

- de renoncer à la récupération des quotes-parts, pour un montant total évalué à 132 408,50 €, desdites créances publiques relatives aux obligations de service public versées par le Département à la Société Publique Locale de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, sur la durée du premier contrat d'exploitation et au titre de l'année 2020.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Mise en place d'un nouveau partenariat avec l'association "A la rencontre de nos fermes" pour la poursuite des opérations de soutien aux producteurs locaux en difficulté et d'aides alimentaires.

Le Département du Nord souhaite relancer une opération de soutien aux producteurs locaux en difficulté et d'aides alimentaires au profit des personnes les plus défavorisées et des jeunes en difficulté, sur le modèle de la démarche lancée lors des précédents confinements, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais et l'association « A la rencontre de nos fermes ». 95 584 paniers ont ainsi été distribués, représentant une aide départementale d'un montant total de 1 895 000 €.

Dans le cadre de ses conventions de partenariat avec la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole 2019-2021 et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, le Département entend, au titre de ses compétences sociales et de solidarité territoriale, soutenir la profession agricole en difficulté.

En effet, les difficultés engendrées par le premier, le deuxième et maintenant le troisième confinement liés à la COVID-19, sont particulièrement importantes pour certaines filières agricoles et producteurs locaux impactés par la baisse des restaurations collectives et individuelles et l'arrêt de certains débouchés.

Ce soutien aux productions locales et régionales est très important pour les secteurs se retrouvant fragilisés par la crise sanitaire et permet ainsi au Département de contribuer au plan de relance en faveur de l'agriculture.

Aussi, le soutien du Département au monde agricole permettra, par le biais de l'association « A la rencontre de nos fermes », d'apporter une aide alimentaire plus importante et élargie aux familles et aux jeunes les plus en difficulté, via les communes ou les associations et Centres Communaux d'Action Sociale.

Cette action solidaire s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan de soutien en faveur des jeunes nordistes qui sera examiné lors de la présente séance plénière, en particulier de son « plan d'urgence : être à l'écoute et soutenir tous les jeunes éprouvés par la crise sanitaire ». Cette opération permet ainsi un élargissement du public bénéficiaire des aides alimentaires distribuées par ces structures, qui se trouvent confrontées également à une augmentation sensible des besoins alimentaires en cette période de crise sanitaire.

Une convention précisant les modalités du partenariat avec l'association « A la rencontre de nos fermes », pour la mise en œuvre de cette troisième opération de soutien aux producteurs agricoles et d'aides alimentaires est reprise en annexe. Le montant de l'aide départementale est estimé à 500 000 € maximum.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'association « A la rencontre de nos fermes », pour la mise en œuvre d'une opération de soutien aux producteurs locaux en difficulté et d'aides alimentaires à destination des familles et des jeunes en grande précarité ;
- d'approuver les modalités d'intervention et les moyens à mobiliser, soit 500 000 € sur l'opération 23003OP003, enveloppe 23003E15 du budget départemental 2021.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP003	23003E15	1 089 000	923 950	500 000

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Convention tripartite avec le centre pénitentiaire de Maubeuge, le SPIP et le Département du Nord permettant des étapes exceptionnelles du Camion bleu de l'Avesnois - France Services au sein du centre pénitentiaire durant l'année 2021

La « Maison Bleue » Itinérante de l'Avesnois dessert chaque mois 20 communes de l'Avesnois : Bavay, Boussois, Bousies, Cartignies, Cousolre, Dourlers, Etroeungt, Ferrière-la-Grande, Gommegnies, La Longueville, Leval, Maroilles, Poix-du-Nord, Pont-sur-Sambre, Prisches, Sains-du-Nord, Trélon, Villers-sire-Nicole, Wargnies-le-Grand et Wignehies. Avec 2 399 demandes traitées en un an d'activité (13 janvier – 31 décembre), elle rencontre un vrai succès malgré le contexte sanitaire.

Dès la genèse du projet, il était convenu que les derniers jours du mois ne constituant pas une étape régulière dans une commune pourraient permettre le déploiement du Camion bleu sur des sites spécifiques.

Dans ce cadre, des échanges techniques ont été initiés avec le centre pénitentiaire de Maubeuge. Ces travaux ont permis de constater que si les démarches de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) (carte d'identité notamment) et Pôle Emploi étaient déjà bien prises en charge, il demeurerait un réel besoin d'intervention concernant les démarches liées à l'assurance maladie, à la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) ou encore à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Le dispositif France Services est à même de mener ces accompagnements.

Il est proposé d'expérimenter, pour 2021, la visite du camion bleu au sein du centre pénitentiaire de Maubeuge. Des visites préalables, notamment avec les agents, ont été programmées afin de préparer la mise en œuvre du projet sous tous ses aspects.

**LA CONVENTION TRIPARTITE**

La convention jointe au présent rapport a pour objet :

- de définir les engagements réciproques du centre pénitentiaire de Maubeuge, du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et du Département, dans le cadre d'une intervention de la France Services itinérante de l'Avesnois, pour l'accompagnement des détenus dans leurs démarches administratives, afin de préparer leur réinsertion (Caisse Primaire d'Assurance Maladie - CPAM, CAF, CARSAT, etc.) ;
- de définir les moyens de contrôle du respect de ces engagements pour chaque partie.

Le centre pénitentiaire et le SPIP s'engagent notamment à :

- recenser les besoins des détenus et à sélectionner leurs demandes ;

- 5/2 -
- mobiliser un surveillant pénitentiaire dédié au camion lors de l'étape garantissant la sécurité des agents, lors de l'accompagnement et du traitement des demandes ;
  - réunir les conditions techniques pour accueillir le « camion bleu » (installation d'une prise électrique, terrain plat, point de passage permettant l'accès, accès aux commodités).

La convention est conclue au titre de 2021. La convention pourra être renouvelée ou réévaluée. Les parties se rapprocheront alors pour étudier les modalités de reconduction/modification du partenariat.

Les trois parties s'engagent à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel elles sont tenues, les informations de toutes natures que l'exécution de la présente convention les amèneraient à connaître : données personnelles, contacts, méthodologie, etc... Elles s'engagent également à ne pas divulguer lesdites informations à quiconque, sauf autorisation expresse écrite de l'autre partie.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe au présent rapport, entre le Département du Nord, le centre pénitentiaire de Maubeuge et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), afin de permettre au Camion bleu de l'Avesnois - France Services d'effectuer des étapes exceptionnelles au sein du centre pénitentiaire durant 2021 ;
- de m'autoriser à signer ladite convention.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Inscription du nouveau tracé du chemin de Grande Randonnée de Pays du Bassin Minier de Aubry-du-Hainaut à Bruay-sur-l'Escaut.

Dans le cadre de sa politique Nord durable, en particulier de son engagement 3.4 visant à mettre en œuvre un plan de valorisation des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le présent rapport a pour objet la présentation d'une opération relative aux Espaces, Sites et Itinéraires.

L'Assemblée départementale a décidé, lors de sa réunion du 29 février 1988 (délibération SGAI/DAE/213), la mise en place d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La Commission permanente du Conseil général du Nord du 5 avril 1993 (délibération DAEE/92/EA21) a décidé la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette mise en valeur suppose la protection juridique complète des boucles et des chemins de Petites et Grandes Randonnées concernés par une double délibération, celles du Conseil municipal de la commune concernée par l'itinéraire et du Conseil départemental du Nord.

Une nouvelle liaison du chemin de Grande Randonnée de Pays du Bassin Minier (GRPBM) a été proposée par le Comité départemental de la Randonnée Pédestre du Nord, dont la carte est jointe en annexe 1. Les communes concernées d'Aubry-du-Hainaut, La Sentinelle, Valenciennes et de Bruay-sur-l'Escaut ont approuvé ce tracé (annexe 2).

Cet itinéraire emprunte, sur le territoire de la commune de Bruay-sur-l'Escaut, la Voie Verte départementale des Gueules Noires.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'inscription du nouveau tracé du chemin du Grande Randonnée de Pays du Bassin Minier (GRPBM) de Aubry-du-Hainaut à Bruay-sur-l'Escaut au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Mise en œuvre d'un programme départemental de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental sur les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la politique départementale Nord durable, en particulier de ses engagements n°3 et 8, visant respectivement à renforcer les mesures en faveur de la biodiversité et les puits de carbone, à recycler et valoriser nos ressources (énergies renouvelables par le bois-énergie).

Il a pour objet la mise en œuvre d'un programme de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental, hors agglomération, dans le respect notamment des exigences en termes de sécurité routière et d'entretien des dépendances (fauchage, curage des fossés).

Cette démarche sera menée, dans un premier temps et à titre expérimental, sur les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai. Elle doit permettre une reconquête de la biodiversité le long des routes départementales avec la possibilité de développer une filière énergétique renouvelable, durable et de proximité en lien avec les territoires, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes dotés de chaufferies à bois, par exemple.

Les haies sont des vecteurs incontournables du maintien des corridors écologiques qu'il est nécessaire de préserver ou de reconstituer. Elles constituent pour la faune (insectes, oiseaux...) des lieux de vie, de reproduction et d'alimentation, aujourd'hui en voie de disparition.

**PROGRAMME EXPERIMENTAL DE PLANTATION DE HAIES BOCAGERES SUR LES ABORDS DU DOMAINE ROUTIER DEPARTEMENTAL**

Ce programme a pour objectif de :

- reconquérir la biodiversité,
- limiter l'érosion des sols, notamment les coulées de boues,
- favoriser la rétention de l'eau,
- favoriser et développer la filière énergétique renouvelable et durable,
- renforcer la qualité paysagère des territoires concernés,
- contribuer à la viabilité hivernale, en évitant ponctuellement la formation de congères.

Il s'inscrit dans le cadre des différentes actions de développement durable engagées par la Direction de la Voirie et notamment :

- la mise en place de l'éco-pâturage, sur des délaissés routiers (Cambrésis),
- la mise en œuvre du fauchage tardif des accotements,
- la définition d'un plan de gestion des déchets issus des activités menées en régie,
- le recours à des techniques dites alternatives, pour le traitement des eaux de chaussée,
- l'expérimentation sur la Flandre du fauchage des accotements, avec exportation pour méthanisation,

- la réalisation de batrachoducs,
- la mise en œuvre du schéma cyclable départemental, plus particulièrement le long des routes départementales,
- le recours à des techniques « environnementales », pour l'entretien des chaussées (retraitement en place, enrobé végétal, réutilisation des fraisats...),
- la définition d'une politique pour la gestion des ouvrages d'assainissement routier (bassins).

Ces actions, qui correspondent aux orientations stratégiques actuelles de la collectivité, sont animées par divers processus dédiés du système de management de la qualité participative de la direction de la Voirie départementale, pour garantir le partage des bonnes pratiques et son amélioration continue (certification ISO 9001 obtenue fin 2020).

➤ **Un programme à mener dans le respect des contraintes de sécurité routière et d'entretien routier**

De manière à ne pas créer de nouveaux obstacles latéraux pour les usagers de la route, les plantations devront être réalisées à plus de 4 m du bord de chaussée, conformément aux règles en vigueur.

Par ailleurs, leur positionnement ne devra pas contraindre l'organisation des campagnes de fauchage, ou encore d'entretien des fossés, et être de préférence à 2 m des limites des propriétés riveraines.

➤ **Un programme pour une reconquête de la biodiversité**

La plantation de haies d'essences locales contribue à la diffusion du patrimoine génétique régional, à la reconstitution des corridors écologiques indispensables pour la faune et la flore. Les haies sont des lieux de vie, de reproduction et d'alimentation.

Les végétaux retenus pour la constitution de ces haies seront des essences locales (cf. liste des espèces en annexe 2 du dispositif départemental « Plantation et Renaturation » - Délibération cadre du 28 septembre 2020 (DRE/2020/334).

Pour renforcer la biodiversité, selon les cas, un mélange de semences locales de prairies fleuries accompagnera la plantation. De même, les essences mellifères pourront être privilégiées.

➤ **Un programme pour permettre de développer une filière énergétique renouvelable et durable**

En plus de leur intérêt en termes de biodiversité et de paysage, ces haies représentent un potentiel au niveau de la filière bois - énergie. C'est pourquoi dans ce programme expérimental, le Département s'appuiera sur les ressources locales et les initiatives en ce domaine, des territoires concernés.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA), l'Association Agriculteurs Avesnois Thiérache (AAAT) et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais seront associés à la démarche, permettant ainsi d'intégrer dans la gestion desdites haies, le cercle vertueux d'un approvisionnement local pour les chaufferies bois de ce territoire.

Afin de conforter cette filière énergétique renouvelable et durable et dans le respect des aspects sécuritaires précités et des disponibilités foncières, ce programme de plantation de haies pourra être complété d'arbres têtards, de taillis à courte rotation....

Cette filière énergétique sera également recherchée sur le territoire du Cambrésis, en lien avec les acteurs locaux.

Ces partenariats feront l'objet, selon les cas, de conventions spécifiques.

➤ **Les modalités de mise en œuvre**

Afin de conforter le triptyque de ce programme expérimental de plantation « sécurité des usagers de la route – biodiversité – filière énergie renouvelable et durable », le Département associera les acteurs des territoires concernés (Parc Naturel Régional de l’Avesnois, Groupements de communes, Chambre d’Agriculture, Fédérations des Chasseurs, Centre Régional de Ressources Génétiques...).

Une priorisation des opérations de plantation sera recherchée de préférence dans les secteurs où :

- les corridors écologiques sont relictuels ou fragmentés, afin de favoriser le déplacement des espèces,
- la trame bocagère doit être complétée au niveau paysager et/ou filière énergétique,
- les haies viennent en appui des cultures (auxiliaires de cultures),
- les sols sont sensibles à l’érosion et au ruissellement.

Si la disponibilité foncière départementale est insuffisante, un accord du propriétaire et/ou du locataire sera recherché pour planter en limite du parcellaire départemental.

➤ **Budget mis en place**

Un budget annuel de 500 000 € sera mobilisé sur cette démarche pour assurer les plantations et leur entretien. Les opérations de plantation constituant la première étape, il se répartit comme suit :

- 400 000 € en investissement (préparation de sol, paillage, fourniture plants et accessoires, travaux de plantation...);
- 100 000 € en fonctionnement (gestion des plantations et/ou filières bois énergie...).

Ces prestations seront externalisées.

Je propose au Conseil départemental :

- d’adopter le programme expérimental de plantation de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental sur les arrondissements d’Avesnes et de Cambrai, tel que défini dans le présent rapport ;
- d’approuver les modalités d’intervention et les moyens à mobiliser sur l’opération 23004OP002, soit 400 000 € en investissement et 100 000 € en fonctionnement ;
- de m’autoriser à signer tous les actes et documents correspondants à ce programme.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23004OP002	23004E19	400 000	0	400 000
23004OP002	23004E23	100 000	0	100 000

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Nouvelle charte de l'Ecole rurale dans le département du Nord 2021- 2024.

L'école a pour mission de garantir la réussite de tous les élèves, quels que soient leur lieu de résidence et leur condition sociale.

Le département du Nord étant le « plus grand département rural de France » par le nombre d'habitants résidant en zone rurale, les services de l'Education nationale, l'Association des Maires du Nord (AMN), l'Association des Maires Ruraux (AMR) et le Conseil départemental ont constitué, le 23 octobre 2015, un groupe de travail sur l'école en milieu rural afin de permettre aux territoires fragiles d'accéder à un enseignement de qualité.

La charte ruralité dans le département du Nord, signée le 8 février 2017 par le Préfet du Nord, le Recteur de l'Académie de Lille, le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, les Maires et le Président du Conseil départemental, est le fruit de ces travaux. Cette charte confirme le souci constant et partagé de l'intérêt de l'élève, de l'équité territoriale et du renforcement de l'attractivité des territoires ruraux.

Soucieux de l'intérêt de l'enfant, du jeune adulte, durant toute leur scolarité, à fortiori quand ils sont vulnérables, porteurs de la nécessaire équité territoriale, de la consolidation impérative des territoires ruraux et du renforcement de leur attractivité, le groupe de travail a souhaité un nouveau projet de charte de l'Ecole rurale dans le département du Nord 2021-2024, s'adaptant aux évolutions des besoins de la ruralité dans le Nord.

Les principales évolutions portent sur :

- l'engagement de mesures dans une transition écologique et citoyenne durable,
- la prise en compte de la problématique environnementale, dans toute décision locale ou institutionnelle,
- le renforcement de l'aide aux devoirs et le soutien scolaire,
- le soutien de la réussite scolaire des enfants accompagnés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- l'accès au numérique éducatif pour favoriser le réussite des élèves, mis à disposition par les communes et soutenu par le Département,
- le recours, pour la restauration scolaire, à l'approvisionnement local avec une part de bio,
- la mutualisation des cuisines centrales entre écoles et collèges,
- l'accès des écoles aux Espaces Naturels du Nord (ENN) et aux pratiques sportives et pédagogiques qui y sont associées,
- la construction de parcours d'éducation artistique et culturel, par l'accès aux équipements culturels,
- la promotion des modes de transports doux...

Ces évolutions s'inscrivent pleinement dans le cadre de la délibération cadre Nord durable et dans le Plan de soutien en faveur des jeunes Nordistes, qui sera examiné lors de la présente séance plénière.

Le projet de charte, joint au présent rapport, fixe le cadre général des engagements des signataires et la mise en œuvre du partenariat.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la nouvelle charte de l'Ecole rurale dans le département du Nord 2021-2024, entre le Département du Nord, l'Etat, l'Education nationale, l'Association des Maires du Nord et l'Association des Maires Ruraux, dans les termes du projet joint en annexe du rapport.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Accord de principe sur la constitution d'une Société Anonyme de Coordination (SAC) entre Partenord Habitat et Vilogia.

**1) CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE COORDINATION (SAC) ASSOCIANT PARTENORD HABITAT ET VILOGIA SA**

La loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, a incité au regroupement des bailleurs qui n'atteignaient pas le seuil minimum de 12 000 logements. Ce seuil, dit "d'autonomie", devait permettre de faire face aux différents coûts induits par l'intégration des nouvelles technologies dans la construction et la maintenance des logements (coûts monétaires, coûts humains et organisationnels). Pour les organismes concernés, ce regroupement devait intervenir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La Loi de Finances pour 2018, qui a instauré le régime de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) incite, elle aussi fortement, les organismes HLM les plus fragiles à se regrouper, pour faire face aux conséquences de la réduction de leur chiffre d'affaires.

C'est dans ce contexte que s'est opérée la première fusion de Partenord Habitat avec un autre organisme HLM : l'Office Habitat Saint Quentin. La fusion a été approuvée par le Conseil départemental le 07/10/2019 (DAT/2019/311) et est intervenue officiellement le 01/01/2020.

Partenord Habitat et Vilogia S.A, figurant parmi les principaux bailleurs sociaux et constructeurs de la région, souhaitent faire le choix de coordonner leurs interventions respectives, car ils ont intérêt à agir de manière plus concertée dans le Nord, d'y partager une vision territoriale commune et des moyens pour y mettre en œuvre leurs objectifs patrimoniaux et de qualité de service. Il s'agit de mieux faire face aux différents enjeux se posant à la fois sur le parc public, le parc privé ancien, la lutte contre la déprise des bourgs, la précarité énergétique, les alternatives à l'hébergement et le développement des autonomies.

C'est en s'appuyant sur le cadre juridique de la loi ELAN que ces deux organismes HLM, bien que non concernés par ce seuil de 12 000 logements, et donc par l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2021, envisagent des rapprochements stratégiques. En effet, plusieurs modalités alternatives étaient prévues pour aboutir aux regroupements imposés par l'Etat : les fusions, la création de syndicats mixtes ou encore la création de Sociétés Anonymes de Coordination (SAC), sous forme, ou d'une Société Anonyme (SA) classique, ou d'une SA coopérative.

Pour répondre à ces enjeux et renforcer leur ancrage territorial, les deux organismes ambitionnent de mener différentes actions dans les domaines de la politique patrimoniale, de la politique environnementale et sociétale, de la politique sociale, de la politique d'hébergement des publics PDALHPD, en faveur du parcours résidentiel des locataires :

Le partenariat de l'Office départemental avec Vilogia SA est ancien. Partenord Habitat a déjà été retenu pour trois des quatre vagues de mise en vente en bloc d'une partie du patrimoine de l'Entreprise

Sociale de l'Habitat (ESH) historique du Nord, <sup>5/6</sup> pour un total de l'ordre de 4 000 logements entre 2013 et 2018.

Vilogia SA est la seule ESH en région à disposer d'un agrément national. L'originalité de son projet est de concilier son ancrage local et son développement national dans un souci d'indépendance au regard des grands organismes du logement social.

C'est dans ce contexte que les deux organismes de grande taille, dans le Nord, ont été amenés à étudier des partenariats plus structurés que ceux habituellement retenus. Si l'analyse comparée des deux organismes montre des différences (statutaires, mais aussi de développement), Partenord Habitat et Vilogia SA partagent une mobilisation sur de grands enjeux communs (le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dans le Nord, le marché métropolitain, la transition énergétique d'un parc vieillissant) et de grandes similitudes (performance économique, capacité financière, implication territoriale).

Les objectifs de ce rapprochement sont les suivants :

- coordonner les stratégies patrimoniales (ventes, réhabilitations et constructions neuves) ;
- développer une politique de modélisation des opérations de transition énergétique et mettre en commun leurs démarches de recherches, d'innovations et de retours d'expérience dans ce domaine (énergie durable, industrialisation des procédés techniques de type EnergieSprong, par exemple) ;
- développer une ingénierie financière.

Partenord Habitat et Vilogia SA ont donc envisagé la création d'une SAC, outil de coopération préservant l'indépendance des deux structures.

Ainsi, l'association des deux organismes portera sur un parc de 90 000 logements dans le département du Nord dont 65 000 sur la MEL, soit 72 % de ce parc.

Le projet d'entreprise s'articulera autour de trois grands enjeux stratégiques dans le cadre desquels s'inscriront des actions concertées et mesurables :

- une dynamique patrimoniale ambitieuse et équilibrée au service des habitants ;
- une utilité réaffirmée en réponse aux réalités sociales du Territoire ;
- une responsabilité engagée en direction du tissu social.

## **2) LES STATUTS ET LE PACTE D'ACTIONNAIRES**

Le principe retenu est que Partenord Habitat et Vilogia SA soient associés à égalité dans une Société Anonyme de Coordination d'HLM, sous forme d'une Société Anonyme classique, qui comportera un Conseil d'Administration et qu'ils contrôlent ensemble à égalité la nouvelle entité, qui incarnera leur ambition commune : ils détiendront chacun 50 % des actions.

Toutefois, le Pacte d'actionnaires (annexe 3) rappelle qu'il n'existe légalement aucune solidarité, financière ou autre, entre les actionnaires d'une société de coordination ou entre la société de coordination et ses actionnaires.

L'objet de la société est défini à l'article 3 des statuts (annexe 4). La SAC aura pour objet :

- de définir le cadre stratégique patrimonial et le cadre d'utilité sociale communs ;
- de définir la politique technique ;
- de mettre en œuvre une politique d'achats des biens et services ;
- de développer une unité identitaire et définir des moyens de communication communs ;

- d'organiser la mise à disposition des ressources disponibles par voie de prêts et d'avances et par la conclusion de toute convention visant à accroître la capacité d'investissement des associés ;
- d'appeler les cotisations nécessaires à l'accomplissement des missions, notamment pour leur fonctionnement commun ;
- de prendre les mesures nécessaires pour garantir la soutenabilité financière du groupe, ainsi que de chacun des organismes qui le constituent ;
- d'assurer le contrôle de gestion des associés, d'établir et de publier les comptes combinés et de porter à connaissance de l'organe délibérant les documents individuels de situation de ses associés ;
- de mettre en commun les moyens humains et matériels ;
- d'assister comme prestataire de services ses actionnaires dans toutes leurs interventions sur des immeubles qui leur appartiennent ou qu'ils gèrent ;
- de réaliser des opérations en maîtrise d'ouvrage pour le compte de ses associés, à usage d'habitation principalement et/ou, de manière accessoire, à usage professionnel, en location ou en accession à la propriété.

Le lieu de son siège social sera défini par la SAC. La durée de la société est fixée à 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce.

### **Le capital de la SAC**

Son capital social sera de 37 000 €, montant minimum de droit commun pour créer une SA. Il peut évoluer en fonction des dispositions prévues à l'article 7 des statuts. Les actionnaires ont un droit préférentiel de souscription aux actions émises pour réaliser une augmentation de capital. Une clause d'agrément est prévue à l'article 8 des statuts.

Les cessions d'actions peuvent intervenir librement entre les actionnaires de la société. A contrario, les cessions d'actions à des tiers, sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, doivent être agréées par le Conseil d'Administration.

Afin d'assurer une stabilité de l'actionnariat et le démarrage de l'activité de la société, les participations resteront inaliénables pendant 6 ans à compter de la date d'immatriculation de la société. Toutefois, des dérogations sont prévues, à l'article 5 du Pacte d'actionnaires.

Un droit de préemption mutuel est également prévu à l'article 6 du Pacte d'actionnaires, par lequel chacun s'engage, avant de former tout projet de transfert de titres à tout tiers, à proposer préalablement à l'autre actionnaire d'acquiescer ses titres.

### **La composition du Conseil d'Administration**

Selon les principes inscrits au Pacte d'actionnaires, il est convenu entre les deux entités que, lorsque la société comprend deux actionnaires, le Conseil d'Administration est composé de 17 administrateurs.

Partenord Habitat et Vilogia seront représentés à égalité avec 7 membres chacun, auxquels s'ajoutent 3 représentants des locataires :

- Les 7 représentants de Partenord Habitat seront :
  - le Président du Conseil d'Administration de Partenord Habitat ;
  - le/les Vice-Président(s) du Conseil d'Administration de Partenord Habitat ;
  - le solde, soit quatre ou cinq membres du Conseil d'Administration de Partenord Habitat, représenteront la Collectivité de rattachement, à savoir le Département du Nord, choisis sur proposition du Président du Conseil d'Administration de Partenord Habitat.

- 7 membres du Conseil d'Administration seront désignés par Vilogia SA.
- 3 membres représentant les locataires des logements gérés par les actionnaires seront désignés conformément à la réglementation en vigueur.

Les délibérations seront prises à la majorité des membres présents ou représentés.

### **Gouvernance**

Un Président et un Vice-président seront désignés pour une durée de deux ans, de telle sorte que la Présidence et la Vice-présidence soient assumées de manière alternative par un administrateur représentant chacun des actionnaires à tour de rôle (Présidence et Vice-présidence tournantes).

La direction générale sera assumée par un Directeur Général et un Directeur Général Délégué.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué seront désignés par le Conseil d'Administration pour une durée de deux ans, de telle sorte que la Direction Générale et la Direction Générale Déléguée soient assumées de manière alternative par une personne, n'ayant pas la qualité d'administrateur, représentant chacun des Actionnaires à tour de rôle (direction générale tournante).

Un comité stratégique de gouvernance sera créé. Il préparera les décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, selon un principe de concertation préalable des parties.

Avant toute réunion du Conseil d'Administration, comme de toute Assemblée Générale des actionnaires de la société, les parties se réuniront afin de préparer les réunions et d'arrêter ensemble une position commune. Les actionnaires souhaitent éviter tout désaccord entre eux lors des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

Le comité stratégique de gouvernance comprendra 4 membres :

- deux membres désignés par Partenord Habitat, à savoir le Président du Conseil d'Administration de Partenord Habitat et son Directeur Général ;
- deux membres désignés par Vilogia : à désigner.

Un comité d'audit et des comptes est également prévu à l'article 15 du Pacte d'actionnaires. Il donnera un avis et formulera des propositions au Conseil d'Administration sur les comptes annuels, le budget, la trésorerie de la société.

### **Modalités d'organisation de la prise de décision :**

Que ce soit au Conseil d'Administration, comme en Assemblée Générale, chaque partie s'engage à respecter la position commune exprimée au sein du comité stratégique de gouvernance.

Pour les décisions stratégiques majeures prises en Assemblée Générale, un vote à l'unanimité est requis. Il s'agit des décisions suivantes :

- augmentation du capital de la société nécessitant une Assemblée Générale ;
- dissolution de la société ;
- transformation de la société en une autre forme ;
- modification de la dénomination sociale de la société, ;
- fusion avec une autre société, apport à toute autre société.

L'unanimité des votes en Conseil d'Administration est également requise pour les sujets suivants :

- agrément d'un nouvel actionnaire, parmi les organismes mentionnés aux articles L.411-2, L.481-1 et L.365-2 du Code de la construction et de l'habitation ;
- activation de compétence(s) facultative(s) attribuées à la société en vertu des dispositions de L.423-1-2 du Code de la construction et de l'habitation ;
- autorisation préalable relative à toute demande de contribution financière de la société, de quelque nature que ce soit, intervenant en dehors du fonctionnement courant de l'activité de la société ;
- vote du budget annuel.

#### Informations à porter à la connaissance des autres actionnaires :

Chaque partie s'engage à communiquer à la société et aux autres actionnaires les documents suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- la situation de trésorerie ;
- le montant de l'investissement ;
- la situation au regard des vacances locatives et le montant des impayés ;
- une copie du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- les comptes annuels de l'exercice clos, accompagnés le cas échéant de l'annexe et des rapports requis.

#### Autres informations relatives aux événements importants à communiquer par les actionnaires au Directeur Général ou au Directeur Général Délégué de la société :

- tout fait générateur susceptible de mettre à cause ou mettant en cause l'impératif de soutenabilité financière du groupe ou des actionnaires ;
- toute demande d'aide au rétablissement de l'équilibre et à la consolidation auprès de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) ;
- toute modification significative dans la structure juridique ou l'organisation de l'actionariat ;
- toute modification dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes ;
- toute cessation d'une activité ;
- toute procédure d'alerte déclenchée par les commissaires aux comptes, ou de tout fait de nature à compromettre la continuité de l'exploitation ;
- tout projet nouveau de construction neuve de logements sociaux sur le territoire commun, en lien avec l'objet social de l'actionnaire concerné, susceptible d'aboutir sur un potentiel partenariat avec le ou les autre(s) actionnaire(s) ;
- d'une manière générale, tout fait susceptible de modifier de façon sensible les conditions d'activité ou la structure financière des actionnaires.

### **3) MODALITÉS DE CRÉATION**

Le Conseil d'Administration de Partenord Habitat et le Directoire de Vilogia SA ont approuvé le projet d'étude de la création de la SAC en 2018, respectivement le 05 décembre et le 26 novembre. Les délibérations des deux organismes relatives à cette décision sont en annexes 1 et 2 du présent rapport.

Une délibération du Conseil d'Administration de Partenord Habitat approuvant le principe de la création de la SAC (ainsi que les statuts et le Pacte d'actionnaires de la future SAC), est intervenue le 12 mai 2021, sous réserve de l'avis favorable du Département du Nord, la Collectivité de rattachement de Partenord Habitat. Le Conseil départemental est donc sollicité sur ce projet à l'occasion de sa réunion de ce jour. Il le sera également si, à l'avenir, il importe aux deux organismes associés de modifier l'équilibre de leur coopération et de leur coordination nécessitant une évolution des actes constitutifs de leur société de coordination, Pacte d'actionnaires et/ou statuts.

Le présent rapport a pour objet de donner l'accord du Département, Collectivité de rattachement, à l'acquisition par Partenord Habitat d'actions au sein de la SAC, conformément à l'article R. 421-3 du Code de la construction et de l'habitation.

Le bureau du Conseil d'Administration de Partenord<sup>5/6</sup> autorisera la souscription effective des actions au sein de la future SAC lors de sa prochaine séance (délégation de compétence lui ayant été donnée à cet effet).

La SAC devra ensuite faire l'objet d'un agrément par le Ministère chargé du Logement, avant d'être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le principe de la constitution d'une SAC, entre Partenord Habitat et Vilogia SA, dans les conditions définies au présent rapport ;
- d'approuver le Pacte d'actionnaires, les statuts et le projet d'entreprise de la future SAC constituée entre Partenord Habitat et Vilogia SA (annexes 3, 4 et 5) ;
- d'autoriser Partenord Habitat à souscrire 18 500 actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) de la future Société Anonyme de Coordination, selon les principes définis par le Pacte d'actionnaires susmentionné ;
- de m'autoriser, à signer tous les actes afférents à ces décisions.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : approbation du nouveau Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2021-2027.

**I - ELÉMENTS DE CONTEXTE**

Le 1<sup>er</sup> Plan Départemental pour l'Habitat (PDH) du Département du Nord adopté le 15 décembre 2014 (DHL/2014/1206) a permis d'impulser une démarche partenariale sur les territoires, notamment en appui des territoires ruraux, pour une durée de 6 années.

Le Conseil départemental du 18 novembre 2019 (DAT/2019/454) a approuvé la décision d'engager la révision du Plan départemental pour l'Habitat.

Ce nouveau document, copiloté et cofinancé par le Département et l'Etat, a été élaboré en étroite collaboration avec les partenaires de l'Habitat. Il a permis au Département d'impulser une dynamique autour des sujets en lien avec l'habitat, de dégager des propositions d'actions et de construire une vision formalisée avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Par ailleurs, le Conseil départemental du Nord a choisi en 2019 de mettre en place une nouvelle politique de transition écologique et solidaire appelé Nord durable.

Cette nouvelle politique vise à répondre à l'urgence écologique et sociale actuelle en préparant son organisation (Administration durable) à répondre aux enjeux et en permettant une relecture progressive de ses politiques publiques, afin de construire pour 2040 un Nord neutre en carbone, un Nord respectueux des ressources et des écosystèmes et un Nord autonome et résilient.

La présente délibération s'inscrit également dans ce cadre et permet d'opérationnaliser cette politique « Nord durable ».

Ce nouveau PDH a été réalisé à l'appui de 4 bureaux d'études : Guy Taieb Consultants, bureau d'études en groupement avec Foncéo – Citéliance, Ville et Habitat et la SARL Ecologie Urbaine et Citoyenne.

**II - UNE MOBILISATION DES PARTENAIRES SOUTENUE**

Malgré le contexte sanitaire et l'impossibilité de se réunir en présentiel, l'ensemble des acteurs du logement et de l'habitat (associations, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), bailleurs sociaux, Agences d'urbanisme, Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE), Etablissement Public Foncier (EPF), Agence inter Départementale d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL), etc.) s'est mobilisé et a alimenté les réflexions en termes de diagnostic et de propositions.

a) Les tables rondes thématiques pour co-construire le diagnostic

Sept tables rondes thématiques ont été organisées au mois de juin 2020 pour alimenter les éléments de diagnostic et faire émerger les grands enjeux :

- comment promouvoir des formes de logements innovantes, intégrant les problématiques environnementales et les usages (dont l’habitat inclusif et partagé) ?
- comment faciliter les parcours résidentiels des jeunes précaires et leur autonomie à terme ?
- comment réhabiliter, restructurer l’offre sociale et l’adapter aux besoins et à la demande, notamment dans les secteurs détendus ?
- comment coordonner maîtrise foncière, valorisation des friches et construction de nouveaux logements ?
- comment réhabiliter et restructurer l’offre sociale, notamment dans les secteurs détendus ?
- comment accroître de manière significative la rénovation énergétique des logements ?
- comment réinvestir le parc privé existant en captant les logements vacants, traitant l’habitat indigne, les copropriétés dégradées et en transformant les locaux d’activité ? Cœurs de ville et Cœurs de bourg, appel à projets du Département « Habitat Rural » ?

Plus de 200 participants (bailleurs sociaux, professionnels, élus, associations du logement, etc.) ont pu échanger pour faire émerger les bonnes pratiques et processus innovants dans les thématiques étudiées.

L’ensemble des contributions a permis d’enrichir le diagnostic du PDH et de le croiser avec les regards des acteurs de terrain.

b) Les rencontres territoriales pour définir les orientations

4 réunions territoriales se sont déroulées en novembre 2020 :

- Flandres intérieure et maritime ;
- Avesnois / Cambrésis ;
- Douaisis / Valenciennois ;
- Lille / Pévèle.

Ces réunions ont permis d’établir un portrait pour chaque territoire, de dégager l’intensité des enjeux sur lesdits territoires par rapport au reste du département et d’échanger sur les propositions clés qui ont nourri les orientations.

c) Des réunions d’approfondissement des pistes d’intervention, avec les acteurs clés

- Coordination des acteurs en vue de développer des projets d’habitat solidaires ;
- Opportunités données par une Foncière Logement Abordable ;
- Points à travailler avec les bailleurs et l’Union Régionale des HLM ;
- Observatoire de l’habitat ;
- Observation partenariale des friches.

### **III - LES FONDEMENTS DU PDH**

Le diagnostic a mis en lumière et formalisé les données clés de la situation du logement dans le Nord, confirmées par les rencontres avec les acteurs du logement.

- Une artificialisation du sol toujours importante, mais qui ralentit

Au total, entre 2006 et 2018, 7 500 ha ont été artificialisés, soit une progression de 8 % des espaces artificialisés. Néanmoins, depuis 2012, l’artificialisation des sols connaît une baisse significative :



entre 2006 et 2012, le département perdait près de  $\frac{5}{7}$  1 000 ha de terres agricoles chaque année ; de 2012 à 2018, ce chiffre a été réduit à 271 ha par an.

- Un faible niveau de construction, surtout dans les villes moyennes, qui ne permet pas de développer une offre intermédiaire, qualitative et diversifiée

Sur la période 2014-2019, la moyenne de construction était de 11 500 logements par an, soit 4,4 logements par an pour 1 000 habitants, contre une moyenne de 6 en France métropolitaine. Bien que le Département du Nord soit l'un des plus urbains de France, sa dynamique de construction hors Métropole Européenne de Lille (MEL) est l'une des plus faibles.

En 2010, tous produits confondus, la MEL représentait 40 % de la production de logements dans le département. Elle pèse 70 % de la production en 2018, sans que la production départementale n'ait augmenté entre temps. Deux éléments d'appréciation complémentaires peuvent être notés :

- au regard des autres métropoles françaises, la production de la MEL (5 logements pour 1 000 habitants) demeure modeste comparée aux autres métropoles françaises (Métropole de Nantes : 10 ; Métropole de Rennes : 9,5 ; Métropole de Strasbourg : 7,7...);
  - par ailleurs, les autres pôles urbains du Nord, particulièrement nombreux sur le département, voient leur production diminuer fortement (de plus de la moitié).
- Une augmentation du nombre de logements par division de maisons dans les secteurs urbains qui pose la question de la qualité de l'offre

Compte tenu de l'importance du parc de maisons individuelles (66 % des logements du département) situé à près de 75 % dans les villes et des besoins en petites typologies (forte baisse de la taille moyenne départementale des ménages due à la décohabitation des jeunes, séparations des couples, vieillissement), un processus de divisions de maisons est en cours, en parallèle de la division parcellaire.

Ces logements s'adressent à des ménages qui ne disposent pas des moyens d'acheter ou ne trouvent pas dans le parc social une offre de petits logements. Cette offre peu qualitative alimente un marché du mal logement.

- Un marché en forte progression : celui des ventes en bloc

Les ventes en bloc comprennent au moins 3 appartements anciens. Elles ont progressé de 2 300 à 3 050 logements entre 2014 et 2018. Le volume de logements vendus est de 5,4 logements par mutation avec des prix / m<sup>2</sup> inférieur de 30 % à 50 %, pour des biens souvent loués en mauvais état.

Il s'agit d'un marché avec des prix bas, en corrélation avec des seuils de rentabilité limités attendus par les investisseurs, pour des biens souvent loués en mauvais état. Cette offre répond elle aussi à la demande de petites typologies.

- Un marché en produits clés en main (promotion immobilière, Prêt Social Location Accession - PSLA) pour des familles, peu alimenté et limité à quelques secteurs

Les volumes d'appartements à vendre en promotion immobilière sont à 80 % concentrés sur la MEL. Il est à noter que dans les villes moyennes, seul le marché des appartements valenciennois et de la Flandre intérieure s'est apprécié en termes de prix.

La promotion en individuel est concentrée aux  $\frac{3}{4}$  sur la MEL, le Valenciennois et la Flandre intérieure constituent le second marché en volume.

La production en PSLA est d'environ 360 unités<sup>5/7</sup> par an, soit 8 % de la production des opérateurs HLM et 0,03 % de la production totale départementale.

- Dans le rural, une baisse des volumes de construction de logements

Le rural reste attractif pour les ménages nordistes, bien que la construction baisse elle aussi drastiquement (ce qui est une bonne chose au regard des enjeux de préservation des terres agricoles et des espaces naturels), sans qu'un relais soit pris en renouvellement du tissu des villes moyennes et des bourgs ruraux.

- Un enjeu sur le foncier, notamment le marché des terrains à bâtir

Dans les territoires ruraux, on observe :

- d'une part, une tendance à la baisse des grands terrains à viabiliser, acquis bien souvent par les professionnels pour développer des programmes d'ensemble ;
- d'autre part, le maintien de l'offre en terrains à bâtir à un niveau élevé, animée de plus en plus par la production en diffus sur des divisions parcellaires.

Cette tendance génère une densification pavillonnaire et une pénurie de fonciers pour l'accueil de programmes mixtes.

A l'inverse, dans les communes urbaines, le nombre des terrains à viabiliser, à aménager en lien avec les efforts des collectivités de reconquête de dents creuses et de terrains sous valorisés, en friches et cœur urbain, augmente. Dans ce cas, c'est l'action publique qui alimente le territoire en nouveau foncier à bâtir.

Sur les communes urbaines, hors MEL, le prix du foncier est parfois trop élevé par rapport au prix de vente qui reste bas et inférieur aux coûts de construction. Les possibilités de valorisation de dents creuses et de petites unités foncières sont donc difficiles, d'où l'importance de l'intervention publique sur ces territoires.

- Un parc locatif social un peu plus ancien que la moyenne nationale, une baisse de la part des petites typologies et des grands logements et une baisse de la maîtrise d'ouvrage pouvant avoir une conséquence sur la qualité et la diversité des produits

Le parc HLM du Nord représente 24 % des résidences principales du département. Il est caractérisé par une proportion importante de logements individuels (35 % du parc social départemental), plutôt de grandes typologies (les T4 et T5 représentant 40 % du parc social), légèrement plus anciens que la moyenne nationale.

La demande de rééquilibrage en faveur des petites typologies (27 % de T1 et T2, alors que les ménages d'une personne représentent 43 % de la demande) doit être réaffirmée.

Aujourd'hui, 50 % de la production de logement social se fait en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), sur des opérations relativement stéréotypées, pour des prix de revient assez proches de la Maîtrise d'Ouvrage Directe (MOD) et sans visibilité forte sur les coûts de gestion qui s'en suivent.

- Une faible production de logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), en acquisition-amélioration PLAI-AA et en PLAI-adapté, des loyers récents élevés, un niveau de fonds propres relativement faible

La production de PLAI (logement très social) représente 26 % des agréments quand la demande émane à 68 % de ménages dont les ressources sont inférieures aux plafonds PLAI.

5/7  
Considérant le profil des ménages du Nord qui ont un niveau de ressources plutôt bas (19,4 % des ménages sous le seuil de pauvreté, soit 3.5 points de plus que la moyenne nationale), il y a un enjeu à produire des logements sociaux à loyer abordable, notamment dans les programmes neufs.

Le niveau de production d'« acquis améliorés » est très faible. 53 logements dans la métropole lilloise en 2019 et 17 sur le reste du département, soit 70 logements au total pour tout le département. En 2015, 175 PLAI-AA étaient réalisés sur la MEL et 32 pour le reste du département, soit 207 au total.

Le même constat s'impose pour les PLAI-adaptés (programme de logements très sociaux avec un accompagnement social approfondi). Les volumes atteints sont très loin des objectifs fixés par le Plan Départemental pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). En 2015, l'objectif était de 150 PLAI-adaptés à réaliser entre 2016-2019 ; seuls 17 logements ont été produits. Plusieurs facteurs expliquent cela : les organismes HLM assurent de moins en moins une production en Maîtrise d'Ouvrage Directe (MOD) et les opérateurs reculent devant la complexité des opérations et la gestion locative.

- Des enjeux importants de remise à niveau du parc privé ancien : qualité énergétique médiocre, habitat indigne et de petites copropriétés peu structurées

Le parc privé compte 833 989 logements sur 1 101 313 logements, soit 75 % du parc de logement total. Dans le Nord, 68 % du parc privé a été construit avant 1974.

Les logements du parc privé sont majoritairement de qualité énergétique médiocre : 70 % des logements ont une performance énergétique supérieure à l'étiquette C. En revanche, la construction neuve amène des produits de meilleure qualité. Plus de 90 % des logements neufs ont une étiquette énergétique A ou B.

Le parc social dispose d'une meilleure qualité énergétique que le parc privé. En revanche, ce n'est pas forcément le cas en Quartiers Prioritaires de la ville (QPV). En QPV, environ 55 % des logements ont une étiquette énergétique comprise entre A et C contre 61 % hors QPV.

Concernant l'habitat indigne, il représente environ 75 000 logements à l'échelle du département. La moitié des arrêtés préfectoraux concerne l'arrondissement de Lille, suivi de Valenciennes puis d'Avesnes. Il s'agit de logements construits avant 1949 à 84 %.

Sur la question de la vacance, 112 017 résidences principales sont vacantes, soit 19 % de plus qu'en 2011 où elles étaient 94 140. Le taux de vacance dépasse les 7,7 % dans tous les arrondissements et culmine autour de 11 % dans les arrondissements de Cambrai, Valenciennes et Avesnes.

#### **IV - LES ENJEUX IDENTIFIÉS**

A partir de ces éléments de diagnostic, des enjeux ont pu être définis :

- recycler le parc existant, notamment là où les niveaux de vacance et de présence de logements indignes sont les plus importants. Ce sont presque 200 000 logements sur lesquels une intervention est nécessaire pour les remettre sur le marché ou revoir leur condition d'habitabilité ;
- diversifier les typologies et valoriser une culture du logement individuel dense, notamment dans les projets de construction ou d'acquisition-amélioration (promotion de nouvelles formes d'habitat dense, individuel, en bande, superposé...) ;
- diversifier l'offre de logements locatifs sociaux et restructurer une partie du parc existant qui ne correspond plus aux besoins des ménages ;
- développer une stratégie de production de logements abordables aux Nordistes, qu'ils soient sociaux ou en accession à la propriété, avec une attention aux publics cibles du Département ;

- 5/7 -
- sécuriser les parcours résidentiels des publics les plus fragilisés (développement du PLAI-adapté, intermédiation locative...);
  - renforcer les moyens et la coordination des outils et des interventions avec l'accompagnement de l'Etablissement Public Foncier (EPF), la Région, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), iNord ou encore Nordsem.

## **V – LES 4 AXES D'INTERVENTION PROPOSÉS**

En lien avec les objectifs de développement durable que s'est fixé le Département et pour répondre aux enjeux qui ont émergé, une stratégie départementale est proposée à partir de 4 grands axes d'intervention :

### **Axe 1 : penser et concevoir collectivement l'habitat de demain**

Les analyses établies au sein du PDH ont démontré qu'en dehors de la MEL, les autres territoires étaient très vite confrontés aux questions de « prix de sortie contraints » par des marchés immobiliers limités en valeur.

Certains acteurs (promoteurs, bailleurs privés...) restent centrés sur la MEL et réalisent très peu d'opérations sur le reste du territoire. De ce fait, le marché a du mal à se développer hors MEL, alors qu'il y a un besoin de réponses aux primo-accédants et de rénovation des Cœurs de bourgs et de ville. Pour y répondre, on ne peut compter sur le modèle des opérations tablant sur un retour sur investissement immédiat. Il convient de mettre en relation ressource foncière, projets urbains et nouvelles capacités apportées par des montages apportant une réponse plus sécurisante pour les acteurs.

Cet axe pose la question des partenariats, de la massification des interventions et de la coordination des politiques publiques.

#### **a. Un dispositif d'animation des territoires autour des sujets « Habitat » La BRIC59**

La BRIC 59 : Bâtir le Réseau pour l'Ingénierie et la Construction du Nord

Il s'agirait d'un lieu d'échanges et de partages dédiés notamment aux élus locaux, traitant de la question complexe de la reconquête des centres-villes et centres-bourgs dans les marchés dépréciés.

L'objectif serait de produire des logements autrement, informer et sensibiliser les élus et les investisseurs et créer une plateforme de débats et d'actions pour aller vers de nouvelles façons d'habiter.

La ligne éditoriale consisterait à « produire l'habitat durable et solidaire de demain » (articulation de la rénovation, du vieillissement, de la santé, du social, de l'écologie, de la concertation, des coûts et des usages), en prenant en compte les enjeux territoriaux et en animant le réseau d'acteurs, Etat, Région, Département, Banque des Territoires, Action Logement, Caisse d'Allocations Familiales, Bailleurs, HLM, Promoteurs, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement CAUE et les Agences d'Urbanisme, en lien avec les EPCI et leurs élus.

#### **b. Une étude de faisabilité pour la création d'un Organisme Foncier Solidaire (OFS) et favoriser, hors MEL, l'émergence d'un opérateur public local (Société d'Economie Mixte - SEM, Société Publique Locale - SPL, Société Publique Locale d'Aménagement - SPLA, groupement d'organismes HLM) pour la reconquête du parc privé ancien dégradé**

Il s'agit de réfléchir aux moyens de favoriser, hors MEL, l'émergence d'une double réponse au territoire : le soutien à la réhabilitation du parc privé dégradé et le développement d'une offre neuve adaptée en prix. Il s'agit ainsi de développer une offre en accession sociale à la propriété, là où le marché est contraint en terme de prix de sortie, en particulier pour des ménages qui peinent à sortir du logement social.

Le foncier des nombreuses friches du Nord pourrait être exploité et cette étude de faisabilité pourrait servir de cadre à une intervention de l'OFS sur les projets de centre-bourgs, de cœurs urbains qui ne trouvent pas preneur, dans les pôles intermédiaires urbains et ruraux ou encore sur le bassin minier.

c. Mise en place d'une observation partenariale des friches

Il ne s'agit pas de créer un nouvel outil, mais de réaliser un travail partenarial avec l'EPF, le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), la Région, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Les objectifs sont les suivants :

- disposer d'une lisibilité sur la situation des friches sur le département (nombre, répartition géographique, caractéristiques, contraintes, actions engagées, dispositifs mobilisés...) ;
- mesurer la portée des actions engagées : nombre de friches traitées sur nombre de friches restantes, coût de traitement d'une friche sur le territoire... ;
- pouvoir mettre en comparaison les efforts engagés par les acteurs et collectivités dans le traitement des friches au regard des négociations à venir en matière de sobriété foncière.

La Région porterait l'observatoire qui aiderait à la mise en place de stratégies de réhabilitation et de soutien à la reconversion des sites à l'appui de l'OFS, iNord et Nordsem.

**Axe 2 : démultiplier la réponse aux besoins pour les publics fragiles**

Plusieurs pistes d'interventions sont envisagées :

a. Renforcer la production de PLAI en diffus

La production de PLAI-adaptés est très nettement insuffisante. Elle ne répond pas aux objectifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) : 150 PLAI-adaptés (pour des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales) finançables par an, soit 10 % de l'enveloppe consacrée aux PLAI.

Un travail est à mener avec les bailleurs sociaux en lien avec le sujet de l'accompagnement social des ménages qui ont de faibles ressources.

Une piste pourrait être développée en favorisant le mise en place de « MOUS offre nouvelle » (Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale) prévue au titre du PDALHPD, qui proposent un accompagnement social approfondi dans la durée, en lien avec l'offre de PLAI-adaptés.

b. Soutenir l'offre de logements en faveur de l'autonomie

Le rôle du comité des financeurs a été réaffirmé pour coordonner les différentes actions à destination des personnes âgées et handicapées.

Les Appels à Projets habitat inclusif seront poursuivis en lien également avec les appels à projets habitat rural. Comme il a été déjà mentionné, la synergie entre les dispositifs Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) et J'amén'Age 59 sera poursuivie pour optimiser l'approche global du logement.

La question de la santé sera intégrée aux différentes démarches en lien avec le PDH, notamment avec les travaux qui seront menés au sein de la BRIC59 qui aura pour vocation d'articuler rénovation, construction, vieillissement, santé, écologie, concertation et usages.

c. Développer une offre de logements en direction des jeunes défavorisés

Une attention particulière est déjà portée sur les projets concernant les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Un travail de coordination a été mis en place entre les directions territoriales de Partenord Habitat et les Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (DTPAS) du Département.

Une solution intéressante pour les jeunes résiderait dans le développement d'une offre de « logements partagés », en garantissant une mixité des profils avec mutualisation des aides sociales.

Un « label départemental » pourrait également permettre aux jeunes d'accéder à un logement autonome, en assurant aux bailleurs une mobilisation des aides financières et un accompagnement à l'insertion professionnelle.

Il s'agit de poursuivre le travail entre le Département et le bailleur social Partenord Habitat, mais aussi de mobiliser l'ensemble des bailleurs qui interviennent sur le département.

d. Développer une offre de logements en direction des victimes de violences intra familiales

Pour l'accueil des victimes, un conventionnement avec les bailleurs sociaux pourra être envisagé, au moyen de conventions de réservation pour répondre aux situations d'urgence.

**Axe 3 : renforcer les moyens et la coordination des interventions sur le parc existant**

Ce troisième axe correspond à 2 grandes préoccupations :

a. Agir sur la précarité énergétique et aller vers une démarche bas carbone

Il s'agit de poursuivre le déploiement du dispositif NEHS, en renforçant son lien avec J'Amén'Age 59.

Aller vers une démarche plus globale bas carbone nécessite la formation et la sensibilisation des techniciens et des élus pour répondre à l'enjeu de la rénovation énergétique massive des logements. Une démarche Région-Département pourrait être envisagée.

b. Inciter à la restructuration de l'offre de logements locatifs sociaux hors Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) là où le parc ne correspond plus à la typologie des ménages et à leurs besoins

Il s'agit de renforcer le dialogue avec l'Etat, Action Logement et l'Union Régionale HLM (URHLM) sur les secteurs hors délégation et détendus avec une attention portée aux secteurs du sud du département. L'objectif est d'inciter les bailleurs à restructurer le parc existant ancien qui ne correspond plus aux besoins.

**Axe 4 : relancer l'Observatoire De l'Habitat (ODH) au sein de l'Observatoire des Solidarités Territoriales**

Le PDH a identifié une difficulté globale de réponse aux besoins en logements et a fortiori en dehors de la MEL, dans les principaux bourgs et villes du département.

Les enjeux (recyclage du parc existant, diversification typologique, investissement des opérateurs sur l'ensemble du département, sécurisation de parcours résidentiels et renforcement de la coordination entre les acteurs), ont donné lieu à la définition d'une nouvelle stratégie départementale.

La vocation de l'ODH est de mettre à jour les constats établis dans le diagnostic afin de prendre en compte la conjoncture économique et sociale et évaluer la trajectoire prise par le Département et ses composantes en matière d'habitat. Il sera intégré à l'Observatoire des Solidarités Territoriales.

A l'aune de ces éclairages, le forum de l'habitat aura pour objectif de partager et débattre de la ligne éditoriale du PDH « construire l'habitat durable et solidaire de demain » et d'évaluer la portée de ses actions.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le nouveau Plan Départemental de l'Habitat du Nord « construire l'habitat durable et solidaire de demain », révisé pour la période 2021 – 2027, joint en annexe du rapport ;
- de m'autoriser à cosigner ledit plan avec Monsieur le Préfet de la Région des Hauts-de-France.

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord





**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 17 mai 2021**

OBJET : Adhésion au syndicat mixte ouvert pour la gestion du Parc Animalier de Maubeuge

Le Parc animalier de Maubeuge, appelé plus familièrement par les Nordistes Zoo de Maubeuge, s'étend sur plus de 7 hectares, dans un magnifique cadre fleuri et arboré au pied des remparts de la ville, ce qui en fait le plus grand équipement de la Sambre-Avesnois.

Cet équipement est un réel enjeu territorial, avec plus de 186 000 visiteurs par an dont 20 % de visiteurs étrangers.

La commune de Maubeuge souhaite porter son ambition vers un objectif de plus de 250 000 visiteurs par an et que le Parc animalier de Maubeuge dépasse son enjeu communal, pour devenir un enjeu départemental, régional, voire transfrontalier. A ce titre, elle souhaite se voir accorder les moyens de se développer afin de lui apporter le rayonnement qu'il mérite.

La commune a privilégié, après analyses juridiques et financières, l'hypothèse de la création d'un syndicat mixte ouvert, établissement public constitué par accord entre plusieurs personnes morales en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacune d'elles, tel que défini par les dispositions des articles L.5721-1 à L.5722-11 et R.5723-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La commune propose que ce syndicat mixte ouvert soit composé de la Commune de Maubeuge, de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), du Département du Nord et de la Région des Hauts-de-France, afin d'en faire un véritable outil de coopération entre ces collectivités et permettre au Parc animalier de Maubeuge d'avoir les moyens de fonctionner mais également d'investir dans le cadre des objectifs qu'il s'est fixé.

La première année de fonctionnement de ce syndicat mixte, il est prévu que la commune de Maubeuge verse une contribution annuelle forfaitaire de fonctionnement de 550 000 € et que celle de chacune des autres collectivités membres s'élève à 150 000 €.

Par ailleurs, l'ensemble des collectivités membres apporterait un soutien en investissement, non chiffré à ce jour, afin d'accroître la performance et la qualité de l'équipement. Le Département y serait engagé pour 15 %.

Il apparaît que le soutien apporté par la présence départementale au sein de ce syndicat mixte ouvert, participe à la mise en œuvre des objectifs de solidarité territoriale dont la collectivité est le chef de file et permette de donner au Parc animalier les moyens d'investissement et de fonctionnement, pour atteindre cet objectif de 250 000 visiteurs par an et en faire un des équipements incontournables de notre territoire.

Chacune des collectivités sera assurée d'une représentation proportionnelle à sa participation, au sein de la gouvernance de ce syndicat.

Le syndicat mixte sera administré par un comité syndical composé de 20 membres titulaires, chacun d'entre eux étant doté d'un suppléant. Le Département y sera représenté par 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Le comité syndical élira en son sein un bureau composé de 7 membres dont 1 représentant du Département qui aura la qualité de vice-président du syndicat mixte.

La désignation des 6 représentants titulaires et suppléants du Département interviendra ultérieurement, la constitution du syndicat mixte devant être décidée par un arrêté du Préfet du Nord.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le projet des statuts du syndicat mixte, dans les termes du projet joint au présent rapport ;
- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord au syndicat mixte pour l'exploitation du Parc animalier de Maubeuge ;
- d'autoriser le versement d'une contribution annuelle de fonctionnement au syndicat mixte pour l'exploitation du Parc animalier de Maubeuge d'un montant de 150 000 € pour l'année 2021 ;
- de m'autoriser à signer tous les actes afférents à cette adhésion.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP001	23002E01	30 000	0	150 000

Jean-René LECERF  
Président du Département du Nord

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 MAI 2021**

SOU MIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Doriane BECUE,**  
Secrétaire de séance

**Jean-René LECERF,**  
Président du Département du Nord